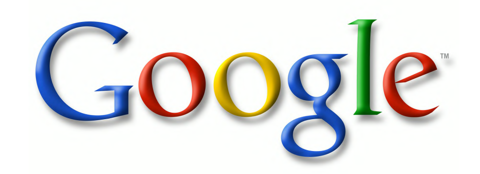
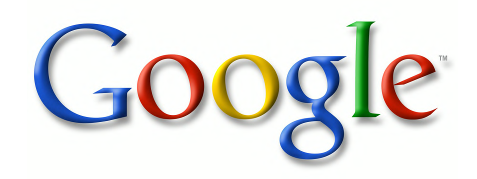
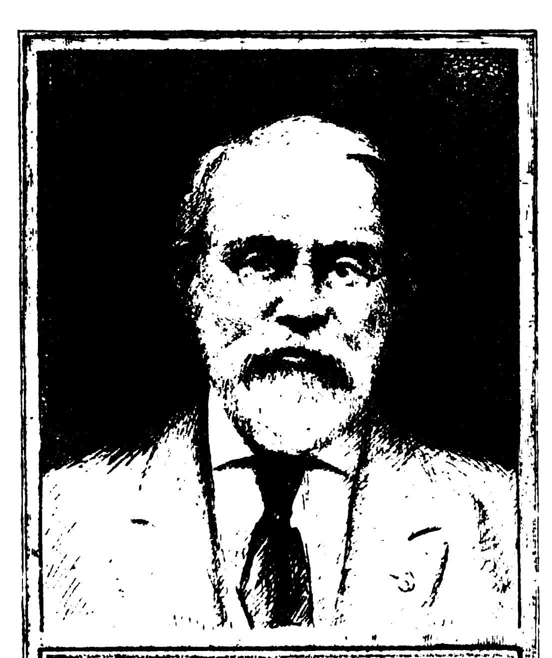





SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

TOME I



DIJON

IMPRIMERIE DARANTIERE

65, RUE CHABOT-CHARNY, 65

—

1884

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

Le 6 mai 1881, la *Société de géographie de Dijon* était constituée dans une réunion tenue à la Faculté des lettres de cette ville. Des statuts étaient adoptés et un bureau avait été formé. Dans le courant de cette année des lectures ont été faites dans les séances des 17 juin, 18 novembre et 16 décembre. Elles ont fourni les éléments des trois bulletins que la Société a publiés en 1882 et qui contiennent les mémoires suivants :

Quelques mots sur les Kroumirs, par M. Gaffarel, secrétaire général de la Société ;

Les Pampas de l'Amérique du sud, par M. Jeudy, professeur d'anglais ;

Cosmographie scolaire, par MM. Govin et Moireau ;

Thessalie, par M. Chervau, inspecteur des forêts.

Les bulletins contiennent aussi des mémoires lus en 1882 :

Le Niger et la Guinée, par M. Alfred Muteau;

Le Sénégal, par M. Demartinécourt;

Notice sur la République du Paraguay, par M. le baron de Hoben, consul en Algérie;

Saïgon pittoresque, par M. Bastide;

Description des côtes de la France au XVIe *siècle, par Jean-Alfonce le Xaintongeois* (1545), publiée et annotée, par M. Louis Delavaud, avocat à la Cour d'appel de Paris.

Les bulletins publiés en 1882 contiennent aussi le règlement de la Société et les comptes rendus des séances jusqu'au mois de mars. On trouve dans ces procès-verbaux l'énumération des dons faits à la Société et la liste des nouvelles adhésions. Dès lors la Société a reçu en 1882 les ouvrages suivants :

De MM. Bonamas et Paupion, *Une carte des environs de Dijon;*

De M. Delaborde, *Rapport sur le Cambodge;*

De M. l'ingénieur Travelay, *Rapport sur la grotte de la Chèvre;*

De la Chambre de commerce de Dijon, *Statistique de la Côte-d'Or;*

De M. de Lavaur, *Études historiques sur le département de l'Eure;*

De M. Aimé Olivier, vicomte de Sanderval, *De l'Atlantique au Niger, par le Foutah-Djallor*, avec planches et cartes;

De la Société de géographie de Lisbonne, *Projet*

d'exploration de la Guinée portugaise et *tableaux statistiques du commerce du Portugal en* 1866 ;

De M. Bastide, *Organisation des Congrès nationaux de géographie ;*

Des Sociétés de géographie : de Paris, commerciale de Paris, de Lyon, de France, de Marseille, Normande, Bretonne, Languedocienne, de Toulouse, de Rochefort, de l'Ain, Africaine d'Italie et de la Société des sciences de l'Yonne, leurs *Bulletins* ou *Procès-verbaux ;*

De la Société internationale de géographie de San-Francisco, 2 numéros de sa *Revue.*

M. Demartinécourt a aussi offert à la Société les objets suivants : des talismans du Sénégal, deux oiseaux empaillés, une bague en argent et une série de photographies et de dessins représentant des types sénégalais.

La Société de géographie de Marseille a fait parvenir à la Société de Dijon un diplôme et une médaille de société correspondante.

Pendant cette année 1882, il a été donné lecture par M. le secrétaire-adjoint Oubert d'un travail de feu M. Henri Noëllat, communiqué par M. Caumont-Bréon, sur le *Royaume de Tanjore.* Ce travail figure avec une notice biographique sur Noëllat par M. Caumont-Bréon dans le présent volume.

A la fin de l'année 1882 et dans sa séance du 27 décembre, l'assemblée, sur la proposition de son secrétaire général et pour les motifs qui y sont développés, a décidé que la SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

DE DIJON serait transformée et prendrait le titre de SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE. Cela a nécessité une modification des statuts. Ils ont été votés dans la séance du 21 février 1883. Voici ce document :

STATUTS

La Société de géographie de Dijon prendra désormais le nom de SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE.

TITRE I

OBJET DE LA SOCIÉTÉ

1. La Société a pour but d'encourager la vulgarisation et le développement des études géographiques ainsi que la publication de travaux inédits sur l'histoire et en particulier sur l'histoire de la Bourgogne.

2. Elle confie le soin de ses publications à une Commission composée des membres du bureau et de cinq sociétaires.

TITRE II

COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

3. La Société se compose de membres titulaires et de membres honoraires.

4. Les dames peuvent faire partie de la Société.

5. L'admission des membres titulaires est pro-

noncée à la majorité au scrutin secret, sur la présentation de deux sociétaires et seulement à l'assemblée qui suivra celle où aura eu lieu la présentation.

6. L'admission des membres honoraires est prononcée au scrutin secret, sur la présentation de deux sociétaires et sur le rapport d'une Commission nommée par le bureau.

TITRE III

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

7. Le bureau se compose d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire général, de deux secrétaires, d'un trésorier et d'un archiviste bibliothécaire.

Les membres du bureau et ceux de la Commission de publication sont élus pour un an dans l'assemblée générale et rééligibles.

8. Le bureau se réunit sur la convocation du Président, ou du tiers de ses membres. Il est chargé de la gestion morale et matérielle de la Société.

9. Les délibérations relatives à des acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et acceptations de dons et legs, sont soumises à l'approbation du gouvernement.

TITRE IV

RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ

10. Les ressources de la Société se composent : 1° de la cotisation annuelle fixée à cinq francs pour

les instituteurs et institutrices et à dix francs pour les autres membres; cette cotisation est due pour l'année courante, quel que soit le jour de l'entrée dans la Société ; 2° du rachat de la cotisation annuelle moyennant 150 francs une fois donnés; 3° des dons et legs dont l'acceptation sera autorisée par le gouvernement; 4° des subventions; 5° du produit des publications de la Société.

11. Tous les ans, une Commission de trois membres est nommée à l'assemblée générale pour vérifier les comptes du trésorier et donner son avis sur le placement des fonds disponibles.

TITRE V

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

12. Les réunions ont lieu le second mercredi de chaque mois, de novembre à juin.

13. La séance de décembre prend le nom d'assemblée générale.

14. Des assemblées extraordinaires peuvent avoir lieu sur convocation du Président à des époques indéterminées.

15. Toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite dans la réunion de la Société.

16. Toute modification apportée aux présents statuts devra au préalable être approuvée par le Préfet de la Côte-d'Or.

Ce règlement a été approuvé par la préfecture le 8 mai 1883.

Pendant cette année 1883, la Société a tenu ses séances régulièrement. On y a entendu la lecture de la suite du travail de M. Noëllat sur le *Royaume de Tanjore ;*

D'un mémoire de M. Bastide sur *Bankok;*

D'une communication de M. Demartinécourt sur les *Yolofs ;*

D'un récit d'un *Voyage en Macédoine*, par M. Chervau ;

De *Lettres inédites de Piron à son compatriote M. Dumay de* 1750 *à* 1758, communiquées par M. Clément-Janin qui les a fait précéder d'une préface;

D'une causerie de M. le docteur Jobert qu'il a intitulée : *Quinze jours à Florence;*

D'une intéressante communication de M. Gaffarel sur le *Camp retranché de Paris.*

Tous ces travaux, sauf les deux derniers, sont insérés dans ce volume.

Pendant les six premiers mois de l'année 1883, le bureau a continué à recevoir les bulletins ou les comptes rendus des sociétés avec lesquelles elle échange ses publications. Elle a recu :

De M. Grosjean, des cartes du Mexique, de l'Afghanistan, du Fouta-Djallor et de Tombouctou ;

De M. Vergne, une brochure sur le percement de l'isthme de Suez ;

De M. Louis Delavaux, une *Note sur le Congo;*

De la société de géographie de Halle, un bulltein;

De la Société d'histoire et d'archéologie religieuse de Dijon, son premier bulletin;

Des numéros du journal l'*Avenir des colonies*, contenant entre autres un discours du colonel Berguis-Desbordes à Bammako;

Deux numéros du *Brestois*, contenant entre autres un article sur la Société bretonne de géographie;

Un numéro de la *Revue scientifique*, contenant une causerie bibliographique sur plusieurs voyages;

Le *Progrès national*, n° 16;

Les *Iles fantastiques de l'Atlantique au moyen âge*, don de l'auteur M. Paul Gaffarel;

Des numéros du *Moniteur des intérêts maritimes* et un diplôme de la mention honorable décerné à la Société par le jury de l'exposition de la Société philomatique de Bordeaux.

Pendant ce semestre, le bureau a fait confectionner et distribuer les diplômes de membres effectifs et de membres honoraires dont la composition est due à M. Govin. Il a aussi fait confectionner une réduction du diplôme du format d'une carte de visite, qui sera donné à chaque membre. Il s'est surtout préoccupé de trouver un local pour la Société. Des démarches ont été faites par MM. Clément-Janin, Gaffarel et Rabut auprès de M. le Maire qui s'est montré très bienveillant, et aujourd'hui un local convenable composé de deux salles et situé au premier étage de l'ancien palais des

États est affecté aux trois Sociétés des Amis des Arts, du Club Alpin et de la Société Bourguignonne de géographie et d'histoire, qui y tiendront leurs séances à des jours différents et qui les ont meublées à frais commun.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

au mois de novembre 1883.

COMPOSITION DU BUREAU

(*Élections du 27 décembre* 1882.)

Président honoraire. — M. Muteau (Charles), conseiller à la Cour d'appel, à Paris.

Président. — M. N...

Vice-présidents. — MM. Rabut, professeur au lycée et Clerget-Vaucouleur, conseiller à la Cour d'appel, à Dijon.

Secrétaire général. — M. Gaffarel, doyen de la Faculté des lettres, à Dijon.

Secrétaires adjoints. — MM. Clément-Janin, publiciste, et Oubert, professeur au lycée, à Dijon.

Trésorier. — M. Darantiere, notaire, à Dijon.

Archiviste-bibliothécaire. — M. Lory, avoué près le Tribunal civil, à Dijon.

COMITÉ DE PUBLICATION

Ce Comité est composé des membres du bureau ci-dessus, et des cinq sociétaires élus dont les noms suivent (ordre alphabétique) :

1° Bonnamas, secrétaire greffier du Conseil de préfecture ; 2° Chervau, inspecteur des forêts ; 3° Duban, colonel du 56° d'infanterie ; 4° Golliet, conseiller à la Cour d'appel, et 5° Regnier (Jules), ancien président du Tribunal de commerce, à Dijon.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Armand, professeur au lycée de Marseille.
Debize (le colonel), secrétaire de la Société de géographie de Lyon.
Drapeyron, fondateur de la *Revue de géographie.*
Foncin, inspecteur général de l'enseignement secondaire.
Gravier, président de la Société de géographie de Rouen.
Harmand, consul de France à Bankok.
Houben (le baron de), consul du Pérou.
Lubawski (le comte de).
Nodot, à Buenos-Ayres.
Vauvert de Mean, consul de France à San-Francisco.

LISTE

ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES TITULAIRES

MM.

Amiot (Victor), propriétaire et maire de Sainte-Marie-sur-Ouche, à Pont-de-Pany.
André (Edmond), ingénieur civil, boulevard Bretonnière, 21, à Beaune.
Angot (Léon-Camille), inspecteur primaire, à Châtillon-sur-Seine.
Arbaumont (d'), propriétaire, rue Saumaise, à Dijon.
Arbinet, greffier de justice de paix, place Saint-Nicolas, 2, à Dijon.
Babouot, professeur au Prytanée militaire, à La Flèche (Sarthe).
Bailly, professeur à la Faculté de droit, rue Saumaise, à Dijon.
Balland (Mlle), institutrice, à Meursault.
Barbut, inspecteur d'académie, à Troyes (Aube).

MM.

Bard, professeur en retraite, rue Audra, à Dijon.
Barreau (Mlle), rue Bassano, 11, à Dijon.
Bastide (Louis), attaché au consulat de France, à Yokohama (Japon).
Baubernard, rue de Clairvaux, à Dijon.
Belime, conseiller général, à Vitteaux.
Belin, docteur en médecine, rue du Vieux-Collège, à Dijon.
Berrod (Ildefonse), professeur au collège Monge, à Beaune.
Berthe (Mme la générale), cours du Parc, à Dijon.
Berthot, courtier de commerce, rue Piron, à Dijon.
Bertrand, professeur à la Faculté des lettres, rue de la Préfecture, à Dijon.
Billiet, instituteur à l'Ecole normale primaire, à Dijon.
Bonnamas (Lucien), secrétaire greffier du Conseil de Préfecture, rue de Bellevue, à Dijon.
Bonnet (Mlle), institutrice, rue Notre-Dame, 8, à Dijon.
Bonvalot, conseiller à la Cour d'appel, rue Berbisey, 33, à Dijon.
Bonveault, architecte du département, à Nevers (Nièvre).
Bourgeon, chef d'institution, rue Berbisey, à Dijon.
Bourgeot (Anatole), docteur en médecine, à Arc-sur-Tille.
Bourgeot (Philippe), instituteur à Premery (Nièvre).
Bourlier, censeur des études au lycée, à Dijon.
Breuil, négociant, rue de la Préfecture, 3, à Dijon.
Brulet (Etienne), docteur en médecine, rue Saint-Pierre, 14, à Dijon.
Carnot (Sadi), député de la Côte-d'Or, ancien ministre des travaux publics, à Paris.
Carteret, instituteur, à Châtillon-sur-Seine.
Caucal, pharmacien, à Beaune.
Caumont-Bréon, conseiller général, à Meuilley.
Cazelles (Jules), trésorier-payeur général, à Montpellier.
Challes, ancien maire, rue d'Egleny, à Auxerre (Yonne).
Chandelliez, professeur au lycée, à Troyes (Aube).
Changarnier, géologue, à Beaune.
Chappuis, recteur de l'Académie, rue Crébillon, à Dijon.
Chaudouet, architecte du département, rue François-Rude, 15, à Dijon.

MM.

Chervau, inspecteur des forêts, rue du Vieux-Collège, à Dijon.
Chevalier, instituteur, à Fénay.
Clément-Janin, publiciste, conseiller général, rue des Forges, 36, à Dijon.
Clerget-Vaucouleur, conseiller à la Cour d'appel, rue Saint-Nicolas, 121, à Dijon.
Clerget-Ruffet, négociant, à Volnay.
Constant, notaire, conseiller général, à Montigny-sur-Aube.
Coquet, professeur au lycée, à Amiens (Somme).
Cornibert, juge de paix, à Châtillon-sur-Seine.
Cornu (Hubert-Auguste-Joseph-Louis), avocat, rue de la Préfecture, à Dijon.
Daigney, professeur au collège, à Langres (Haute-Marne).
Dameron (Mlle), institutrice, école Porte-Neuve, à Dijon.
Darantiere (Pierre-Etienne-Arthur), notaire, place Saint-Jean, 17, à Dijon.
Darantiere (Victor), imprimeur, rue Chabot-Charny, 65, à Dijon.
Deheurle, sous-préfet à Beaune.
Demartinécourt, lieutenant d'infanterie de marine, à Toulon.
Demimuid, maître d'études au lycée, à Troyes (Aube).
Deroye (Albert), docteur en médecine, rue Piron, 17, à Dijon.
Deschamps, inspecteur d'académie, rue Devoges, à Dijon.
Devillebichot (Mme), rue Saint-Pierre, 14, à Dijon.
Diehl (David-Frédéric-Ernest), avocat, rue des Bons-Enfants, 2, à Dijon.
Duban, colonel du 56e d'infanterie, rue Vaillant, 12, à Dijon.
Dubard (Ernest), propriétaire, à Velars-sur-Ouche.
Dubois, inspecteur primaire, rue du Drapeau, à Dijon.
Duchier, inspecteur primaire, à Château-Chinon (Nièvre).
Dudrumel, commissaire de la marine, à Brest (Finistère).
Duponnois, inspecteur d'académie, à Chaumont (Haute-Marne).
Enfert, conseiller général, rue Chabot-Charny, 30, à Dijon.
Erhard (Louis), employé à la Préfecture, rue Magenta, 1, à Dijon.
Estoquois (François-Théodore d'), professeur honoraire à la Faculté des sciences, rue Guyton-Morveau, 5, à Dijon.
Fayolle, imprimeur lithographe, rue Condé, à Dijon.

MM.

Fayolle (Mme), rue Condé, à Dijon.
Flassayer, chef d'institution, à Troyes (Aube).
Fleurant, principal du collège Monge, à Beaune.
Fournez, à Riom.
Frossard, secrétaire à l'asile départemental, à Dijon.
Gaffarel (Paul), doyen de la Faculté des lettres, rue Buffon, 5, à Dijon.
Gagnard, professeur à l'École normale, à Dijon.
Garnier (Hippolyte), comptable, rue Quentin, à Dijon.
Gaudelette, inspecteur d'académie, rue Sambin, à Dijon.
Gaulin-Dunoyer, président de la Chambre de commerce, rue Saint-Pierre, 11, à Dijon.
Gareau (Léon), notaire, à Salmaise.
Gelée (D^lle), institutrice, rue Chaudronnerie, 40, à Dijon.
Gibaux, directeur de l'École normale, rue du Petit-Potet, à Dijon.
Gille, percepteur des contributions directes, à Renève.
Goiset, instituteur à Arc-sur-Tille.
Golliet, conseiller à la Cour d'appel, rue Devosge, 19, à Dijon.
Govin, professeur au lycée, rue Saumaise, à Dijon.
Grapin, secrétaire en chef à la mairie, rue Verrerie, 24, à Dijon.
Grenier, négociant à Plombières-les-Dijon.
Grignard (l'abbé), professeur à l'école Saint-Ignace, allées de la Retraite, à Dijon.
Grosjean, receveur-économe à l'asile départemental des aliénés, à Dijon.
Guenot, professeur au collège, à Saulieu.
Guerby, professeur au lycée, à Nevers (Nièvre).
Guerreau, proviseur au lycée, à Nevers (Nièvre).
Herbault, inspecteur d'académie, à Clermont-Ferrand.
Houdaye, capitaine du génie, rue La Trémouille, à Dijon.
Hugot, député de la Côte-d'Or, à Paris.
Hugues (d'), professeur à la Faculté des lettres, rue du Vieux-Collège, 37, à Dijon.
Jacotot, boulanger, à Saint-Julien.
Jeannel (Jules), négociant, rue Neuve-Saint-Bénigne, 3, à Dijon.
Jeannin (D^lle), institutrice à l'école Porte-Neuve, à Dijon.

MM.

Jeudy, professeur au lycée, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Jobert, professeur à la Faculté des sciences, rue Brulard, 11, à Dijon.

Joliet (Albert), propriétaire, à Dijon.

Joliet (Gaston), sous-préfet, à Autun (Saône-et-Loire).

Joly, professeur à la Faculté des lettres, avenue de l'Observatoire, 14, à Paris.

Jonquière, professeur au collège, à Auxonne.

Jossot, agent général de la Compagnie d'assurances le *Phénix*, rue Chabot-Charny, à Dijon.

Jules (Auguste), employé à la préfecture, au Foulon, commune de Dijon.

Lainé (Henri), procureur de la République, à Cambrai (Nord).

Lalande, proviseur honoraire, à Sens (Yonne).

Lambert (Achille), négociant, boulevard Carnot, à Dijon.

Lasnier (Frédéric), inspecteur primaire, à Tonnerre (Yonne).

Latour, négociant et président du tribunal de commerce, à Beaune.

Laussac, notaire, à Fontaine-Française.

Lavirotte, négociant en vins, à Nuits.

Lavoignat (Eugène), lieutenant au 4e régiment de zouaves, à Bone (Algérie).

Lefaure, instituteur, à Fontaine-les-Dijon.

Lejay (Auguste), propriétaire, rue Saint-Nicolas, 113, à Dijon.

Lenief, principal du collège, à Saulieu.

Leroux (Dlle), institutrice, rue Bassano, 29, à Dijon.

Lévêque, député, sous-gouverneur du Crédit foncier de France, à Paris.

Lionne, négociant, à Beaune.

Lory, avoué près le Tribunal civil, rue Buffon, 1, à Dijon.

Magnin (Joseph), sénateur, gouverneur de la Banque de France, à Paris.

Manière, ancien libraire, rue de Mirande, à Dijon.

Marcilly (de), général de brigade en retraite, à Auxerre (Yonne).

Marcotte, professeur d'histoire au lycée, à Troyes (Aube).

Maréchal, lieutenant-colonel en retraite, à Quetigny.

Marioton, professeur au lycée, à Nevers (Nièvre).

MM.

Maron (Albert), rédacteur à la *Vraie France*, à Lille (Nord).
Masson, inspecteur des Forêts, rue Saint-Pierre, 33, à Dijon.
Maupin, inspecteur primaire, Grand'Rue, 7 *bis*, à Saint-Mandé (Seine).
Marillier, professeur à l'école normale, à Montbard.
Mazeau, sénateur, conseiller à la Cour de cassation, rue des Saints-Pères, 74, à Paris.
Menassier, agréé près le Tribunal de commerce, rue Jeannin, 6, à Dijon.
Mercier, pharmacien, rue Condé, 2, à Dijon.
Merle (Dlle Marie), institutrice, à Coulmier-le-Sec.
Messager (dame), rue du Chapeau-Rouge, à Dijon.
Meuley, ancien greffier, rue Saint-Pierre, à Dijon.
Mijonnet, professeur au lycée, rue Saint-Nicolas, à Dijon.
Misserey (Auguste), notaire, à Beaune.
Moine (Gaspard), chef de cabinet du Préfet, à Grenoble (Isère).
Moireau, ancien économe, rue Saint-Lazare, à Dijon.
Moquery, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, boulevard Carnot, à Dijon.
Moreau, docteur en médecine, à Beaune.
Moret (Dlle), directrice de l'école normale des filles, à Dijon.
Moser, négociant, rue d'Auxonne, à Dijon.
Moser (Rodolphe), négociant, rue Chabot-Charny, 71, à Dijon.
Muteau (Charles), conseiller à la Cour d'appel, rue François Ier, 24, à Paris.
Muteau (fils), ancien commissaire de marine, rue Sainte-Claire, 9, à Passy-Paris.
Muteau (fils), officier de dragons, rue François Ier, 24, à Paris.
Naigeon, instituteur, à Hauteroche.
Nansouty (général A. de), à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées.)
Neftzer, capitaine du génie, rue des Bons-Enfants, à Dijon.
Noirot (l'abbé), précepteur, à Nuits.
Notheisen, principal du collège, au Vigan (Gard).
Ollinet, avoué à la Cour d'appel, rue Chabot-Charny, à Dijon.
Oubert, professeur au lycée, rue de Talant, à Dijon.

MM.

Pansiot, ancien conducteur des ponts et chaussées, conseiller municipal, place Saint-Nicolas, 6, à Dijon.

Party, juge au Tribunal civil, rue Saint-Pierre, 34, à Dijon.

Passier, avocat, place Saint-Jean, à Dijon.

Paupion, négociant, place Saint-Etienne, à Dijon.

Pénot (Frédéric), surnuméraire-percepteur, à la préfecture, à Dijon.

Pernot-Gille, négociant, rue Courtépée, à Dijon.

Perravex, préparateur à la Faculté des sciences, rue Rameau, à Dijon.

Petit, conseiller général de l'Yonne, rue du Bellay, 9, à Paris.

Petitguillaume, agent-voyer principal, rue Mably, 4, à Dijon.

Pezet (Dlle), professeur à l'école normale des filles, à Dijon.

Pinon (Louis-Guillaume-Emile), conseiller à la Cour d'appel, rue Sainte-Anne, 7, à Dijon.

Piot, conseiller général, à Lonjumeau (Seine-et-Oise).

Ponnelle (Pierre), négociant en vins, à Chassagne.

Proal (Jules-Balthazar-Henri), avocat, rue des Forges, à Dijon.

Quillot, trésorier-payeur général, à Avignon (Vaucluse).

Rabut, professeur d'histoire au lycée, rue Audra, 6, à Dijon.

Rabut (Laurent), receveur de l'enregistrement, à Morteau (Jura).

Ramelet, ancien conseiller municipal, rue Devosge, 24 *bis*, à Dijon.

Regnault, propriétaire, rue de la Comédie, à Beaune.

Regnier (Jules), ancien président du Tribunal de commerce, rue Chabot-Charny, 71, à Dijon.

Regnier (Georges), négociant en vins, rue de Mirande, à Dijon.

Regnier (Joseph), négociant en vins, rue Chabot-Charny, 71, à Dijon.

Rémond-Carlet, négociant, rue Guillaume, à Dijon.

Renaud, libraire, place d'Armes, 1, à Dijon.

Rey, directeur des contributions indirectes, place Saint-Jean, 4, à Dijon.

Ridoux, inspecteur d'académie, à Auxerre (Yonne).

Rigollot, rue Audra, 8, à Dijon.

Robin (dame), propriétaire au Castel, rue des Moulins, à Dijon.

Robin, docteur en médecine, rue de Turin, 8, à Paris.

MM.

Rocault, conseiller de préfecture, à Mâcon (Saône-et-Loire).
Rollet, docteur en médecine, à Pont-de-Pany.
Ronot, directeur de l'École nationale des Beaux-Arts, à l'hôtel de ville, à Dijon.
Rossigneux (Charles), négociant, à Nuits.
Rouget (Henri), avoué à la Cour d'appel, rue Notre-Dame, 18, à Dijon.
Rouhier, négociant, à Pont-de-Pany.
Sallé (Charles), principal du collège, à Auxerre (Yonne).
Sauvage (Prosper), profess. au lycée, à la Roche-sur-Yon (Vendée).
Schürr, professeur au lycée, rue Condé, 35, à Dijon.
Seignobos, maître de conférences à la Faculté des lettres, boulevard Carnot, à Dijon.
Sennequier, négociant, rue Neuve-Saint-Bénigne, à Dijon.
Serriès (Dlle), institutrice à l'école normale, à Sèvres (Seine-et-Oise.)
Soret, professeur d'histoire au lycée, à Chaumont (Haute-Marne.)
Soüel (Dlle), institutrice, rue Turgot, à Dijon.
Spuller, vice-président de la Chambre des députés, rue Favart, 2, à Paris.
Striffling (Joseph-Émile), notaire, rue Chabot-Charny, 22, à Dijon.
Taisant (Dlle), institutrice, rue Saint-Pierre, 14, à Dijon.
Taitot, orfèvre, rue Condé, 43, à Dijon.
Thiolain, négociant, rue de l'Arquebuse, à Dijon.
Trameçon, instituteur, à Imphy (Nièvre).
Tyszkiewiez, au Castel, rue des Moulins, à Dijon.
Tyszkiewiez (comtesse), au Castel, rue des Moulins, à Dijon.
Valby fils, négociant, cours du Parc, à Dijon.
Valdant, sous-lieutenant au 29e chasseurs, à Aïn-Draham (Tunisie).
Valotte, inspecteur d'académie, à Nevers (Nièvre).
Vergne, percepteur des contributions directes, rue Madeleine, à Dijon.
Vergnette-Lamotte (de), correspondant de l'Institut, à Beaune.
Vergoin, avocat général, à Grenoble.
Vergonnet, professeur au lycée, à Dijon.
Vernault, négociant, à Beaune.
Verneau, pharmacien, rue Vaillant, 17, à Dijon.
Vuillemin, proviseur au lycée, à Sens (Yonne).

LISTE DES SOCIÉTÉS

AVEC LESQUELLES A LIEU L'ÉCHANGE DES PUBLICATIONS

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1. Société de géographie de l'Ain.
2. Société de géographie de Paris.
3. Société de géographie de Marseille.
4. Société de géographie de Toulouse.
5. Société normande de géographie (Rouen).
6. Société de géographie de Lyon.
7. Société languedocienne de géographie.
8. Société de géographie de Rochefort.
9. Société académique indo-chinoise de Paris.
10. Société de géographie commerciale de Paris.
11. Société académique de Brest, section de géographie.
12. Société de géographie de Constantine.
13. Société de géographie commerciale de Nantes.
14. Société Franklin, journal des Bibliothèques populaires.
15. Société bretonne de géographie (Lorient).
16. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
17. Société de topographie de France.
18. Société des études indo-chinoises de Saïgon.
19. Societa africana d'Italia (Napoli).

REVUES ET PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA SOCIÉTÉ

1. Revue géographique internationale.
2. Rivista Alpina Italiana (Torino).
3. Revue scientifique.
4. Annales de l'Extrême-Orient.
5. Mittheilungen des vereins für Erkunde ru halle zugleich organ des Thüringisch-Sàchischen gesamtvereins für Eskunde.

Séance du 14 novembre 1883.

En ouvrant la séance, le Président propose à la Société de voter des remerciements à M. le Maire de Dijon, qui a mis à sa disposition et fait réparer le local qu'elle inaugure.

Dans cette séance il est donné lecture d'une communication adressée par M. de Vanvert de Méon, consul de France à San-Francisco, sur la découverte d'un fleuve dans le territoire d'Alaska (ancienne Amérique russe). On entend aussi la lecture d'un mémoire de M. Clément-Janin sur les traditions populaires dans la Côte-d'Or. Ce travail est imprimé dans le présent volume.

Séance du 19 décembre 1883

Dans la séance du 12 décembre 1883, il a été donné lecture d'une lettre très intéressante et très longue d'un soldat français qui a pris part à l'occupation de la ville de Hué en Cochinchine.

M. Vergne, percepteur de la ville de Dijon, entretient la compagnie de la nécessité et de la possibilité d'établir entre Marseille et Calais un transit destiné à faire profiter la France du commerce de transport entre l'Orient et Londres. Il entre à ce

sujet dans des considérations d'un ordre très élevé et très patriotique, et provoque sur ce sujet l'attention des personnes compétentes.

Dans cette séance la Société a reçu au nombre de ses membres :

MM. Duval, préfet de la Côte-d'Or ;
Druard, secrétaire-général de la préfecture ;
Barigault, conseiller de préfecture ;
Rœderer, vice-président au Conseil de préfecture ;
Couppel de Lude, sous-préfet de Châtillon ;
Beaune de Beaurie, sous-préfet de Montron (Dordogne) ;
Robelin, maire de Dijon ;
Chopart, conseiller général, à Longecourt ;
Camille Buguet, conseiller d'arrondissement, à Diénay ;
Auguste Mochot, conseiller municipal, à Is-sur-Tille ;
Justin Ledeuil, secrétaire de la sous-préfecture de Semur ;
Gueneau, docteur-médecin, à Nolay ;
Doudin, instituteur à l'école du Nord, à Dijon ;
Mariéjol, professeur d'histoire au lycée de Dijon ;
Foveau, boursier à la Faculté des sciences, à Dijon ;
Guignard, instituteur, à Saint-Seine-en-Bâche ;
Valby, pharmacien en chef à l'hôpital de Mustapha (Alger) ;
Soulès, commissaire-priseur, à Dijon ;
Blanchet, professeur de philosophie au lycée de Dijon ;
Gauthiot, conseiller à la Cour d'appel de Dijon ;
Sckanoski, sculpteur, à Dijon ;
Bergeret (Émile), graveur-marbrier, à Nuits ;
Schmitt, professeur d'allemand au lycée de Dijon ;
Thomas-Bassot fils, à Gevrey-Chambertin ;
Metzger, professeur, à Dijon ;
Bargy (Amédée), manufacturier au Chinois, à Dijon.

Le titre de membre honoraire a été décerné à M. Edmond Cotteau, voyageur et écrivain.

La Société a renouvelé son bureau et la Commission de publication qui sont ainsi composés pour l'année 1884 :

Président : M. Rabut ;
Vice-présidents : MM. Clerget-Vaucouleur et Chervau ;
Secrétaire général : M. Gaffarel ;
Secrétaires adjoints : MM. Clément-Janin et Oubert ;
Trésorier : M. Darantiere ;
Archiviste-bibliothécaire : M. Lory ;
Membres du Comité de publication : MM. Regnier, Duban, Golliet, Bonnamas et d'Hugues.

A la fin de la séance, des cartes personnelles de sociétaire sont distribuées aux membres présents. Elles seront envoyées par la poste aux absents. Ces cartes destinées à constater l'identité du porteur ont pour objet, entr'autres, de faciliter aux sociétaires un bon accueil aux congrès géographiques et de les faire jouir des prix réduits en chemin de fer à l'occasion de ces réunions.

LETTRES

INÉDITES

D'ALEXIS PIRON

A

L'ABBÉ DUMAY

PUBLIÉES PAR

CLÉMENT-JANIN

« A bonne œuvre, courte préface! » pourrais-je dire, parodiant un mot célèbre. Alexis Piron, en effet, n'a nul besoin d'être présenté à un public bourguignon, et je n'ai point l'intention de commettre cette faute.

Les vingt-huit lettres qu'on va lire, écrites par Piron à l'abbé Dumay, de 1750 à 1758, sont inédites. C'est une page de l'histoire littéraire du XVIIIe siècle, qu'il n'est pas inutile de connaître. On y retrouve, de plus, la verve, le trait et un peu de cette gauloiserie qui ont rendu célèbre l'enfant du « ba du Bor. »

A quelques lettres près, la correspondance de Piron, recueillie jusqu'à ce jour, se résume dans les publications de MM. Honoré Bonhomme et Henri Joliet.

Les Œuvres inédites de Piron *(1859) et* Piron, Complément de ses œuvres inédites *(1865) contiennent quatre-vingt-sept lettres écrites par l'auteur de la* Métromanie *à diverses personnes; M. Henri Joliet a publié chez Louis Perrin, en 1860, treize lettres à M. Maret : total, cent.*

Ces cent lettres ne sont qu'une partie de la correspondance de notre compatriote. J'apporte un

nouvel anneau à cette chaîne brisée, heureux de contribuer ainsi à la réhabilitation de Piron qui n'a pas été plus libre dans ses écrits et dans ses paroles que la plupart des écrivains et des poètes de son siècle, et qui avait au moins, — ce qui manquait à beaucoup d'entre eux, — du talent, de l'esprit, de la franchise et du cœur.

CLÉMENT-JANIN.

Dijon, 9 mai 1883.

I

Paris, ce 28 août 1750.

J'attends toujours, Monsieur, avec beaucoup d'impatience et quelque inquiétude, le terme où M. Griby doit m'acquitter envers vous ; jusque-là, vos dix louis ne sont chez moi qu'un *noli me tangere*. Je suis si peu accoutumé aux faveurs de la fortune, que je ne viens point à bout de m'y fier, et quoique celle-ci me vienne de main royale, je crains toujours que quelque coup de main épiscopale (1), ou que quelque revers ne me l'enlève aussi à l'improviste qu'elle m'est venue. Faites-moi donc, s'il vous plaît, la grâce quand vous serez remboursé, de vouloir bien prendre la peine de m'en écrire un mot ; et prenez en gré une sollicitude qui ne vient que de la peur de vous être doublement à charge, et qu'on ne recule trop pour vous ce que vous m'avancez si poliment.

La naissance de Mgr de Berry et l'attente du retour de Messieurs du Parlement, tiennent ici

(1) Allusion au théatin Boyer, évêque de Mirepoix, qui empêcha Piron d'entrer à l'Académie française.

tous les cœurs en joie, excepté celui de notre ambitieux abbé (1), que le sort semble prendre plaisir à ballotter. A peine s'était-il consolé de l'élection de Bissy (2) par la mort de M. de Vence, que l'assurance que c'était un faux bruit, l'a fait danser sept ou huit jours. Jamais la mort d'un fils unique n'affligea tant un père, que l'affligeait cette résurrection. Enfin il est en paix là-dessus, et le voilà qui travaille déjà à son remercîment. Si le malheur lui en veut encore cette fois-ci, ce sera le quatrième remercîment qui lui restera. Il a, dit-il, tous les regrets du monde au dernier qu'il savait déjà par cœur, et dont pas un mot ne peut servir dans celui-ci ; l'éloge d'un poëte comique et celui d'un grand prélat étant deux choses bien différentes. Toute sa consolation est qu'il aura bien du temps d'ici à la réception ; car ces Messieurs ont remis l'élection pour après le voyage de Fontainebleau. Savoir si cette raison de se consoler n'en pourrait pas bien devenir une de nouvelle désolation ! Ce temps-là ouvre passage aux ambitieux et le donne beau au manège. Aussi ne crois-je pas notre homme fort tranquille encore.

Sur la nouvelle que vous m'apprîtes de ce qui était arrivé à l'intendant d'Amiens, je lui

(1) L'abbé Trublet, *le Pauvre Diable* de Voltaire.
(2) Claude VIII de Thiard, comte de Bissy.

écrivis pour lui faire mon compliment. Ma lettre commençait par ces mots : *Cedant arma togæ*; la voix publique est pour lui, et j'en ressens cette joie que l'on ressent quand on entend bien parler de ce qu'on aime ; par exemple quand je vous entends louer comme vous le méritez, je suis mille fois plus aise que quand on me loue ; puissé-je mériter de vous être quelquefois un pareil sujet de plaisir !

Notre Prince (1) est revenu des Etats avec les cœurs de tous nos Dijonnais. On dit que tout s'est passé à miracle. Il a refusé généreusement le présent accoutumé en pareille fête (2). J'en saurai bientôt plus de détails. Il ne sait pas que c'est de ma main que lui sont venues les premières fleurs de notre rhétorique ; c'est moi qui avais composé le premier compliment que Dijon lui fit faire sur la route par ses échevins : beau morceau d'éloquence ! Mais assez beau toujours pour la bouche de l'orateur de la troupe, qui était mon frère l'apothicaire (3). Cela m'a valu sa

(1) Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé.

(2) Ce présent était de 300,000 liv., tous les trois ans, soit 100,000 liv. par an pour le prince, plus 8,668 liv. pour ses commis, et 2,945 liv. pour ses secrétaires. Le prince de Condé n'ayant pas alors dix-huit ans révolus, il faut ajouter 25,660 liv. au duc de Saint-Agnan ; total : 143,251 liv. par an.

(Mss. de la bibliothèque royale.)

(3) Il s'appelait Jean, et était le second des fils d'Aimé Piron.

visite ; je ne l'avais pas vu depuis près de quarante ans. Son entrée chez moi fut un coup de théâtre ; il crut voir mon père et moi ma mère. Il est dévot, sérieux et taciturne : jugez du contraste !

Pour moi, je conçois que l'altesse eût gagné à l'échange, et que j'aurais un peu mieux représenté ce joyeux Piron qui, plus de quarante ou cinquante fois en sa vie, a fait l'âme du repas du Tiers-Etat. Une fois entre autres, étant assis entre le maire de Beaune et un autre, le maire de Châtillon qui était à la gauche de celui de Beaune se trouvant en enthousiasme, se leva et s'adressant au Prince, s'écria :

— Monseigneur, à la santé de votre Altesse et de tous ses illustres aïeux !

Dieu sait la risée ! Le bruit cessé, mon pauvre bon père, que Dieu absolve, cria du même ton :

— Monseigneu, ce n'a qu'ein rejaigneu ; el ai dérôbai celai dan lai poche du maire de Béane.

Celui-ci en fureur voulait battre mon père ; le prince les sépara.

Parlez-moi de ces scènes-là (1) !

dont il avait repris l'officine. L'aîné des trois frères, Aimé, mourut prêtre de l'Oratoire, à Beaune.

(1) Voir *Éloge de M. Piron*, par Perret. Dijon, Frantin, 1774.

II

Paris, ce 29 juillet 1753.

La franchise, Monsieur, vous fait haïr les cérémonies et les complimens ; c'est fort bien fait : mais il ne faut rien outrer et ne pas défendre, sur peine de vous déplaire, de vous renouveler mes excuses à propos des peines continuelles que vous voulez bien vous donner pour moi. Je ne vous remercie point du tout de l'attention que vous avez de m'affranchir mes ports ; c'est aussi pousser trop loin l'envie d'obliger. Permettez-moi de vous l'oser dire, et de vous supplier d'en agir plus commodément avec un homme qui vous incommode assez d'ailleurs, et à qui vous ne fournissez aucune occasion de savoir par où vous témoigner sa juste reconnaissance.

L'affaire de l'abbé (1) n'est plus si sûre que je vous l'ai faite. Il se présente cinq ou six concurrents que l'élection anticipée ne rebute point ; tout cela ne met pas bien du baume dans le sang du breton. Ce sont pour lui des alarmes et des inquiétudes qui n'auront de fin qu'au jour fatal de l'élection. Je ne jurerais pas qu'il n'y eût un

(1) Trublet.

billet de sa main pendu actuellement aux grilles des chapelles, qui prie les bonnes âmes d'intercéder pour l'heureux succès d'une affaire de la dernière importance. Je le recommande à vos prières; c'est une âme en peine à mettre en paradis.

On a suspendu les feuilles de Fréron, à l'occasion d'un article qui concernait Crébillon le fils, où il l'a fort peu ménagé. Pour n'y avoir pas voulu blesser la vérité, il y blessait très fort les bienséances; car, de toutes les vérités qui ne sont pas bonnes à dire, les plus malséantes au goût d'un auteur sont celles qui blessent son amour-propre. En quoi le métier de Fréron est très fâcheux pour lui; car, avec sa rage de mordre, il faut qu'il opte entre louer tout, ou mourir de faim. C'est vraiment un état violent, et aussi violent que celui de Voltaire à Colmar, quand on l'y a forcé de faire ses pâques. Il a regardé cela comme un violement du droit des gens, et cette hostilité l'en a chassé. Il est à Plombières avec ses deux nièces, où il ne prend point les eaux et ne se montre point. Il y passe son temps à faire des vers galans pour les pisseuses du lieu. On me mande aussi qu'il écrit lettres sur lettres au roi de Prusse, pour tâcher d'en avoir quelque réponse qu'il puisse montrer en France. Il n'y parvient point, et cela l'arrête encore à Plombières, aussi bien que la fin d'une

négociation dont se sont chargés charitablement M. Chauvelin, l'intendant des finances, et M. d'Argental, pour lui faire avoir la permission d'acheter une terre seigneuriale qu'il marchande en Champagne. Voilà de ces grâces que la Cour n'a jamais encore refusées à des poëtes ; il faut croire que celui-ci y viendra à son honneur, pour une première fois qu'il arrive à un poëte de la demander. Il travaille sans doute à une tragédie du *Triumvirat*, car voilà Crébillon qui donne la sienne.

Ce dernier rajeunit ; il ne met plus que quatre ou cinq ans à ce qui lui en coûtait trente. Il ne tiendra qu'à lui de couronner ici sa carrière sanglante de la bonne façon ; le massacre des innocents n'y ferait œuvre.

Il paraît un roman intitulé *Carmentière* (1) qui me semble de la plume d'un dijonnais. Il y a vingt traits sur notre bonne ville, qui le font penser... De quoi vous entretiens-je là ? Comme si j'eusse eu trop de mes quatre pages pour vous bien exprimer mes sentiments d'estime, de reconnaissance et de respect.

(1) *Carmentière, ou les Engagemens rompus par l'Amour.* Amsterdam, 1754, in-12, par Gironnet.

III

Paris, ce 6 mars 1754.

C'est trop souffrir, Monsieur, entre la peur de vous importuner par la fréquence de mes lettres, et l'inquiétude où je suis de savoir si vous avez retrouvé ou non votre canne. Elle peut être d'une telle conséquence, que la perte vous en serait sensible. Vous m'avez tout à fait l'air d'être au-dessus de ces sortes d'accidents, mais enfin n'y eût-il que l'affection dont on a peine à se défendre pour de vieux meubles, c'est quelquefois de quoi exercer un peu fort la plus stoïque indifférence. Je vous parle d'expérience; demandez à M. l'abbé Sallier (1). Il s'aperçut l'autre jour au *benedicite* chez lui, où je dînais, et me reprocha que je n'avais pas l'air si gai qu'à l'ordinaire. Je ne lui en dis pas la raison, et repris, comme je pus, ma belle humeur en buvant. Dans le chemin de chez moi chez lui, je m'étais aperçu, en me voulant désarmer pour me mettre à table, que j'avais perdu dans les rues, mon épée. Elle avait coûté 400 liv. au pauvre comte de Hoym, qui m'en fit présent il y a

(1) Claude Sallier, garde des manuscrits de la bibliothèque du roi. C'était un Bourguignon.

vingt ans et plus. Je vous avoue que le moment où je m'aperçus de cette perte fut un fort mauvais moment pour moi, tout peu attaché que je sois aux biens et aux vanités de ce monde. Votre canne peut être d'un prix égal et même plus considérable ; j'aime à me flatter que vous avez été plus heureux que moi qui étais à pied, et dont l'aventure était parconséquent sans remède. Je serais ravi que vous me mandassiez : Je l'ai ; rien que ces deux mots-là.

Je me sers de cette conjoncture pour écrire, comme vous me l'avez conseillé, à M. Griby. Je vous envoie ma lettre décachetée pour la soumettre à votre censure. Si vous la trouvez à votre gré, vous aurez la bonté, Monsieur, de la cacheter et de la faire remettre. Ignorant les titres de M. Griby, j'ai peur que l'adresse ne soit trop nue.

Mais faites donc qu'un jour, avant Pâques, en m'avertissant la veille, on puisse boire avec vous au coin de ma cheminée, et mettre de beaux couteaux sur table ! Vous voyez bien que vous vous en allez si vite de chez les gens, que vous oubliez toujours quelque chose. Vous n'aimez qu'à obliger le monde, et puis vous le plantez-là. Laissez-vous faire un peu à votre tour !

Par exemple, pourquoi refuser le portrait de Rousseau ! Vous ai-je traité comme cela ? M'avez-vous dit une seule fois impunément :

Tenez, prenez? Vous m'offriez pourtant bien autre chose et plus susceptible parconséquent des façons d'un refus. J'ai tout accepté, et qui mieux est, malgré votre ingratitude, je ne m'en repens point et suis tout prêt, si vous me fâchez, à recommencer; car je me pique d'être à toute épreuve pour les bons procédés.

Il me semble que M. le comte de Clermont n'est pas là-dessus dans mes honnêtes principes (1). Il fait comme vous; du moins il ne paraît pas qu'il accepte le fauteuil qui lui est offert par les quarante. Ne trouvez-vous pas cela un peu scandaleux, et n'est-ce pas payer une politesse de trente-neuf pieds de nez? Oh que l'abbé Trublet, en pareille occasion, agirait peu en prince! Il arrive, dit le proverbe, bien des choses souvent entre le verre et le nez; mais si jamais ces Messieurs lui disent: Asseyez-vous! il faudra qu'un événement soit bien subit, s'il arrive entre ses fesses et le fauteuil. Il tranche un peu de l'indifférent à cette heure; mais je voudrais bien demander au diable s'il y perd quelque chose. Vous lui devez un compliment sur une belle expectative. M. de Fontenelle lui a résigné sa pension avec cette clause que lui, Fontenelle, en jouira jusqu'à sa mort. Il ne

(1) Piron était parfois singulièrement en retard pour les nouvelles. Grimm annonce à Diderot l'élection du comte de Clermont, dans sa lettre du 1er janvier 1754.

s'agit pourtant que de sa pension de 400 liv. sur le sceau. Dieu conserve M. de Fontenelle !

IV

Paris, ce 17 avril 1754.

Je ne mets pas, Monsieur, entre les circonstances les moins agréables de l'aventure qui me procura une pension du roi, l'occasion qu'elle me procure de cultiver une amitié telle que la vôtre, et d'en recevoir une marque périodique quatre fois l'an. Il serait de mon devoir, et il n'irait pas moins de mon plaisir, de ne pas attendre ces termes pour vous renouveler l'assurance de mes sentiments ; j'ai bien peur même qu'il n'y ait un peu de mauvaise grâce à ne prendre mon temps pour vous parler de moi, que lorsqu'il est question de mes petits intérêts ; mais, Monsieur, je me repose sur votre esprit d'équité pour en mieux juger. Après deux heures de lecture ou d'écriture, je suis parfaitement aveugle, et la triste révision de mes ouvrages, qu'on imprime, m'enlève régulièrement, tous les jours, ces deux heures-là. Voilà comme toute ma vie se passe à me coucher très mal satisfait de ma journée, et votre souvenir a plus de part que toute autre chose à ce regret quotidien.

Quel plaisir n'aurais-je pas de m'entretenir avec vous de cent sortes de tons ! De parler tantôt lettres, tantôt sentiments ! Que je voudrais bien, par exemple, avoir l'âge, les yeux et le loisir d'un M. Michault (1), de Dijon, qui vient de publier deux gros volumes de *Mélanges historiques et philologiques*, dont le second tout entier contient la vie, les lettres, les poésies et toutes les broutilles du portefeuille du père Oudin (2). C'est un peu d'érudition germanique. Il a fallu, pour faire cette compilation, avoir autant de loisir qu'il en faudrait avoir pour la lire. Il y a pourtant des anecdotes littéraires qui peuvent intéresser ; mais ce ne sera que les seuls Dijonnais, à qui la mémoire des Saumaise, des Lantin, des La Mare, des Dumay, etc., peut et doit être précieuse. On voit que le compilateur ne désespère pas de laisser à la postérité le nom de Michault parmi ces grands noms-là, pour les avoir fait revivre dans cette rapsodie. C'est un trompette qui croit marcher de pair avec les officiers généraux.

Notre ami Trublet est un peu plus près que cela des La Bruyère et des La Rochefoucauld. Il vient de donner une nouvelle édition de ses

(1) Jean-Bernard Michault, botaniste, musicien et littérateur. Ses *Mélanges historiques* furent réimprimés en 1770.

(2) Jésuite. Ami du président Bouhier, chez lequel Michault avait été admis en 1738.

Essais (1), grossis d'un troisième volume. Mais son livre a le défaut de celui de ces messieurs. Il laisse ses lecteurs mécontents d'eux-mêmes. Les vertus y prennent un air de vices qui fait qu'on n'ose plus s'en applaudir. Le modeste s'y trouve un vaniteux ; le bon, un niais ; l'homme qui pardonne, un lâche ou un insolent raffiné ; le bienfaiteur, un tyran, etc. Il en est de même des avantages de l'esprit : l'homme d'imagination est sans jugement ; l'homme d'esprit, sans goût ; l'homme de goût, sans l'un ni l'autre. Ainsi du reste !

Tout cela n'affriande point, et je ne jurerais pas que l'injustice des académiciens à son égard ne partît d'une pique secrète. Ils sentent là-dedans l'observateur malin, et qui d'eux n'a pas donné prise ? Il est pourtant très observé, et n'en donne point ; mais les rogneux sont de terribles gens : on ne les chatouille guère impunément.

Voilà une place vacante, et je n'entends pas parler de lui, et, quand j'en parle, on ricane. Il a, dit-il, pour lui d'Olivet et Fontenelle. C'est avoir pour avocats la perfidie et l'indolence incarnées. Voilà une cause en bonnes mains !

(1) *Essais de Morale et de Littérature.*

V

Paris, ce 20 avril 1754.

Je vous remercie bien, Monsieur, et suis en même temps bien honteux de votre diligence à me répondre ; je ne suis pas fait pour vous susciter tant de sortes d'embarras. Daignez, aux échéances, faire ressouvenir de moi M. Griby, et prenez les voies les plus commodes pour vous, pour me faire tenir l'argent quand vous l'aurez. Du reste, laissez-moi la douce satisfaction de barbouiller du papier à lettres, sans vous imposer le devoir d'y répondre.

Le nouvel arrangement par ordre alphabétique n'aura pour moi rien que d'avantageux, si le nom de baptême, à la cassette comme à l'hôtel de ville, prévaut à celui de famille ; car je m'appelle Alexis, et ce bon patron me procure mon argent tous les 15 de janvier et de juillet. Tant bon patron soit-il, vous m'en êtes un à qui j'ai encore plus de dévotion, soit dit sans l'offenser. Mais faites donc qu'à votre premier voyage je puisse dire une fois mes grâces devant vous ! Sauf toute estime, toute considération, tout respect, tout ce qui vous est dû et tout ce qui vous plaira, je vous aime de tout mon cœur. Cela doit bien faire revenir de la superstition des dons de

couteaux. De la façon dont les hommes vivent ensemble, si le proverbe là-dessus était vrai, il faudrait croire que les trois enfants de Noé, en se séparant, se donnèrent des couteaux, car de tout temps les hommes furent à couteaux tirés.

Votre jugement est bien la dupe de ce bon cœur que vous me témoignez, quand vous blâmez la peine que je prends à mon édition. J'ai corrigé mille fautes, et j'en aurai laissé mille fois plus. Quand on a l'ambition de travailler pour la postérité, on travaille pour une terrible pratique ; elle ne se soucie pas des modes ; elle veut que ce qui lui plaît soit de tous les temps. Le patron de cette besogne doit avoir été taillé des mains de la nature, et n'a pas de ces patrons-là qui veut. Tout l'or du monde n'y peut guère, et je ne vois que le *nonum prematur in annum* qui puisse y suppléer ; encore voyez la *Pucelle* de Chapelain et d'autres ouvrages qui ont triplé la dose et que je n'ose nommer, pour être tout frais ; ils n'y ont guère gagné. Laissez-moi donc faire le difficile et l'être ; je ne serai qu'à ma place, et je ne ferai que mon petit devoir. Du moins puisque ma fortune littéraire de mon vivant a reçu ses bornes par les bontés de l'Académie, par la piété de M. de Mirepoix et par la justice du roi, étendons de notre mieux ces bornes au-delà de mon temps, et cherchons à mériter, quand je ne serai plus, la place que

de mon vivant je n'aurai eue qu'en détrempe; car on peut dire de moi, où j'en suis, que je ne suis un académicien qu'en effigie. J'ai été élu et exclus par contumace; payons du moins de notre personne au tribunal de la postérité, et, pour gagner là mon procès, mon sac n'en sera pas quitte, comme celui des autres, pour une étiquette. Y fallût-il employer jusqu'à la dernière pièce, jusqu'à celle que l'évêque a eu la charité d'inventorier (1), il n'y aura rien de trop. C'est à notre abbé Trublet à prendre vaillamment son parti comme moi, à venger son nom (s'il n'est jamais sur la liste sacrée), en l'immortalisant de plus en plus. Voilà déjà un troisième volume qui le hausse d'un cran. Il m'a dit qu'il en avait vingt dans son portefeuille de tout prêts, sans ce qu'y joindra le temps qui lui reste à vivre; et à la commodité du plan de son livre, tous ces crans-là, l'un sur l'autre, feront une échelle de Jacob; et *sic itur ad astra*. Bon voyage !

Pour moi, je n'aspire à présent qu'à celui de Versailles, et vous devinez bien pourquoi. Ma petite nièce au joli couteau (2) ne coupe pain ni

(1) L'Ode à Priape.

(2) Annette Soisson. Ce n'était pas la nièce de Piron, mais une parente fort éloignée, que son frère Jean avait déterrée à la campagne et lui envoya pour soigner sa femme malade. Elle épousa, plus tard, le musicien Capron.

Bernard Piron, dans une épitaphe connue, a traité bien cruel-

poire sans faire éclater les mêmes sentiments qui me font tant désirer d'être à Versailles.

VI

Paris, ce 29 avril 1754.

Consolez un désolé, Monsieur ! Je m'arrache les cheveux. Je ne me souviens que de ce moment même que je vous dois 18 livres du mois de janvier ; et vous avez eu la cruauté de vous en aller, l'autre jour, sans m'en parler, et peut-être en riant sous cape, d'un oubli qui me couvre de honte ! Ne voilà-t-il pas une jolie situation pour un homme qui ne sait comment vous remercier de mille bontés et de mille attentions, d'en être encore à vous rembourser ? Justifiez-moi, du moins, dans votre cœur ; et après avoir bien ri de mon embarras, sachez, s'il vous plaît, à m'en tirer, en m'indiquant à qui vous voulez que je remette ces trois écus.

Je prévois, de mauvais accommodement comme vous êtes, que vous me ferez languir là-dessus jusqu'à votre premier voyage à Paris, et qu'il ne tiendra pas même alors à vous que nous ne

lement Annette Soisson. Jusqu'à preuve du contraire, je penserai, comme M. H. Bonhomme, que sa sollicitude pour Piron fut toute filiale.

nous séparions encore bredouille, et que vous n'ayez un second manque de mémoire à me reprocher. Pour remédier d'avance à votre malignité, ces trois écus ne sortiront plus de dessus mon pupitre, ou plutôt je tâcherai de vous les porter à Versailles.

Je viens d'être interrompu par la visite du pauvre abbé Trublet, qui avait l'air plus mort que vif. Il m'a crié en montant, et presque du bas du degré : « Bougainville (1) est élu ! »

Il avait vraiment, lui, l'air d'un chanoine de Saint-Bruno qui, comme vous savez, n'avait pas l'air d'un élu quand il convertit le patriarche des Chartreux. Il est tombé comme hors de lui dans le premier fauteuil qui s'est trouvé devant ses yeux, en s'écriant dans l'âme : *O tempora ! ô mores !* Il est bien vrai que, selon leur coutume, messieurs les électeurs ont fait deux grosses injustices en un coup, refusant l'un et choisissant l'autre. Notre ami a presque le double et de l'âge et du mérite, par-dessus son heureux concurrent. Il vaudrait presque autant pour lui être l'auteur de l'*Ode* qu'on m'impute. En vérité, cela fend le cœur. Veut-on qu'il retourne à Saint-Malo comme il en était parti ! Quel crève-cœur ! Et surtout vis-à-vis ses illustres compatriotes

(1) J.-P. de Bougainville, frère du célèbre navigateur. Il était secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions. Il remplaçait La Chaussée. Sa réception eut lieu le 30 mai 1754.

MM. Duclos et Maupertuis pour qui, et avec quelques raisons, il ne changerait pas, au titre d'académicien près. Je lui conseillerai de tenir bon ; mais enfin il faut attendre qu'il meure un immortel, et au compte de l'abbé de Saint-Pierre, à qui je l'ai ouï dire, il n'en meurt qu'un et demi en deux ans, c'est-à-dire trois en quatre ans. Triste calcul à faire tous les jours en se levant et en se couchant ! L'impatience peut tuer le calculateur en chemin, et je vois que les choses en prennent le train. M. de Fontenelle promet tous les jours de faire place ; mais promesse de Normand : mettez cuire là-dessus ! Et encore tînt-il parole, qu'y gagnerait l'abbé ? Ne serait-ce pas toujours à recommencer ? Il ne faut qu'un duc, qu'un évêque, qu'un abbé Leblanc (1) pour le faire danser comme auparavant. Voilà ce qui s'appelle une âme en peine ; la mienne est en paix. Je suis exclu, élu et pensionné. Pour son repos, l'un de ces trois états lui suffirait, s'il pensait comme moi. Il n'y aurait qu'à rire, et à chaque place vacante, du moins, il y aurait une insomnie et un pied de nez de sauvés. Que de maux dans la vie !

Le troisième de mes trois titres, qui paraît le plus beau, n'est pas, comme vous voyez, sans

(1) Jean-Bernard Leblanc, né à Dijon, le 3 décembre 1707, auteur oublié d'*Aben-Saïd*, tragédie en cinq actes.

ses petites peines. Celles que vous prenez pour moi à son occasion est un sujet de reconnaissance qui, de temps en temps, ne me laisse guère mieux dormir qu'un aspirant. Je dois aussi des remerciements à M. Griby. Voilà bien des dettes, sans compter les trois écus. Si vous vouliez bien m'indiquer ici quelqu'un à qui les remettre, je remettrais en même temps un catalogue des livres du pauvre chevalier Perrin qu'on vient de m'envoyer. Il s'y en trouve peut-être que vous ne seriez pas fâché d'avoir, et je vous avertirais du jour de la vente, ou je ferais moi-même l'emplette. Mettez-moi, de grâce, à quelque chose.

VII

Paris, ce 5 mai 1754.

Voilà le plus beau temps du monde, Monsieur; mon esprit comptait bien en profiter et s'aller réjouir quelques heures avec le vôtre à Versailles, mais il comptait sans son hôte, c'est-à-dire sans mon corps presque perclus d'hier d'un rhumatisme sur les reins, et qui lui refuse le service. Vous êtes plus courageux que moi : je vous ai vu venir ici accompagné d'un mal semblable; pardonnez-moi ma pusillanimité. Un deuil de trois ans et soixante-six hivers m'ont

rendu si casanier qu'à mon grand regret je ne suis plus personne, et cela malheureusement encore dans le temps que je n'ai jamais tant souhaité d'être quelqu'un pour profiter de l'honneur que j'ai d'être en liaison avec un homme aussi aimable que vous.

Vous m'avez reproché, je m'en souviens, qu'il n'eût tenu qu'à moi de dater cette liaison de plus loin ; je me souviens que cela est vrai. Je me souviens donc de quelque chose de bien honteux et de bien piquant pour moi, car il ne tiendrait qu'à vous de croire que cela n'a pris, cette fois-ci, que relativement à mes intérêts ; et comment vous détromper, si vous pensez de moi comme il faut penser de presque tous les hommes ?

Mais ne vous a-t-on jamais dit comme j'étais fait ? N'êtes-vous pas un peu physionomiste ? Ai-je été muet devant vous ? Mon cœur aurait-il été invisible sur mes lèvres, et l'expression lui aurait-elle assez manqué pour ne m'avoir pas fait excepter de la règle générale ? Cela ne se peut.

Conservez-moi toujours, Monsieur, après m'avoir connu, un peu de ces opinions avantageuses que vous aviez conçues de moi avant que de me servir de plus près. Je plaide ici pour les qualités du cœur. Je vous abandonne aux idées qu'il vous plaira d'avoir de mes malheureux

talents qui, non contents de n'avoir été que bien médiocres, ne manqueront pas, au train qu'ils prennent, de venir bientôt à rien.

Le soin pointilleux et grammatical de mon édition m'achève d'abrutir et de faire de moi, d'auteur gaillard et léger que j'étais, une espèce d'Olivet et de correcteur d'imprimerie.

Faites-moi l'amitié, à ce propos, de jeter au feu ce que vous pouvez avoir de mes œuvres depuis vingt ans qu'elles courent le monde, tant en masque qu'à visage découvert ; je suis dans un état violent, et ma pauvre muse, un peu jalouse de bonne réputation, éprouve le supplice d'une coquette exposée depuis longtemps aux regards dans le désordre d'un négligé désavantageux. Cette coquette a beau faire, elle ne changera ni de taille ni de visage ; mais enfin les ressources de la toilette sont immenses, au point que la même qui y entre et qui en sort peut former deux personnes. La seconde personne y gagne donc quelque chose, quelquefois même beaucoup, surtout à ses yeux. Chassez donc l'autre de votre cabinet : celle-ci n'aura encore que trop de peine à mériter grâce, tant se soit elle mise sous les armes.

Je suis une pauvre machine bien détraquée et bien près du radotage. Vous en donnerai-je pour preuve ma lettre précédente, où je me confesse à vous d'un péché que je n'ai pas fait ?

Ma nièce m'assure qu'elle vous a remis elle-même les trois gros écus que je craignais de vous devoir ; elle dit que ce fut le jour que vous oubliâtes votre canne.

VIII

Paris, ce 12 juillet 1754.

Grondez-moi tant qu'il vous plaira, Monsieur, de la peur que j'ai de vous être à charge ; vous ne m'en guérirez point. Si je n'étais pas soigneux de votre repos, je me rendrais bien indigne des soins officieux que vous voulez bien prendre du mien.

L'affaire de l'abbé Trublet est faite, son élection est confirmée, et Nericault Destouches a eu la politesse de lui quitter son fauteuil et de lui laisser sa part de jetons pour prix et somme d'un éloge une fois payé (1). Ainsi voilà notre homme délivré de la triste nécessité de tuer tous les matins un immortel dans ses prières. Les soucis se sont envolés de dessus son front, la joie brillante a pris leur place, en attendant la sage et belle sérénité qui s'y établira pour jamais, le lendemain de sa réception.

(1) Néricault-Destouches est mort à Melun, en juillet 1754.

Je crois qu'il se réjouit bien, à la première place vacante, de faire danser l'aspirant et de se venger sur lui et tous ceux qui viendront après, des peines et des transes qu'on lui a données depuis quinze ou vingt ans. Oh! qu'il boira bien délicieusement le miel des louanges que lui versera M. le Directeur, le jour de son apothéose! Dieu sait s'il ira se montrer à Saint-Malo! Il trouverait fort bon qu'à son arrivée on tirât le canon, et qu'il s'y fit un aussi beau tintamarre que le jour de la fameuse carcasse (1). Il ne haïra plus tant qu'il faisait, Maupertuis et Duclos, ses deux illustres compatriotes. L'égalité les rapprochera. Du Resnel (2) est, je crois, bien fâché. Ils prirent querelle il y a une vingtaine d'années, quand notre abbé travaillait au journal des savants, sur je ne sais quelle phrase désobligeante qui lui échappa dans l'extrait de l'*Essai sur l'homme*, de Pope, mis en vers par le bon Normand. C'est chez moi que se passa leur premier éclaircissement. Il finit, malgré moi, par de sincères promesses intérieures de se haïr cordialement toute leur vie. Quel-

(1) Dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre 1693 eut lieu l'explosion de la machine infernale amenée par les Anglais pour détruire Saint-Malo. Bien qu'ils n'eussent pu la fixer aux remparts, et qu'une partie des poudres en fût mouillée, par suite de son échouage sur une roche, la commotion fut si violente, à Saint-Malo, que 300 maisons s'écroulèrent.

(2) Resnel du Belley, né à Rouen, en 1692.

que temps après, le journaliste parvint au secrétariat du cardinal Tencin et fut au conclave avec son éminence. Ceci donna le tintouin au Normand ; il baissa de ton et chercha à renouer. Bien pis, l'abbé conclaviste revint à Paris, partager les airs de faveur de son maître qu'on parlait de faire premier ministre. L'abbé du Resnel était presque à genoux aux pieds de son ennemi. Une place vint à vaquer à l'Académie ; la domesticité en éloigna Trublet, et l'autre l'obtint. Dès lors il se désagenouilla. Le voilà droit comme un pic. Autre revers : la fortune du Cardinal se borna ; Trublet resta sur le pavé, et depuis ce fut son tour d'être à genoux devant l'académicien requinqué. Enfin, les voilà tous deux confrères d'un prince du sang, couverts des mêmes lauriers et en passe de traiter de couronne à couronne. *Requiescant in pace.*

IX

Paris, ce 13 août 1764.

Je trouvai hier le pauvre abbé Trublet qui sortait du vieux Louvre à trois heures et demie, c'est-à-dire après l'élection tant attendue. Ah ! Monsieur, si vous l'aviez vu ! Il avait l'air du

chanoine de Saint-Bruno quand il s'écria : Je suis damné !

Boissy (1) venait d'être nommé et de lui couper cette belle herbe sous le pied. Son désespoir donne, malheureusement pour lui, la comédie à tout le monde ; et je vous avoue que j'ai quelque peine à n'en pas un peu rire comme les autres. La charité chrétienne ne s'étend pas, je crois, jusqu'à devoir compatir bien vivement aux petites croquignoles que s'attire la folle ambition. Je voudrais bien, seulement, que cela n'allât pas trop loin, et que le pauvre abbé en fût quitte pour la mauvaise nuit qu'il vient de passer ; j'y gagnerais autant que lui, car je m'attends bien à me voir inondé de ses condoléances jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu, pour l'égayer, de tuer un immortel.

Je pense qu'au fond de son cœur il chante de beaux vers à la louange de son divin Fontenelle et de son cher d'Olivet qui, depuis vingt-cinq ou trente ans, paient ses assiduités et son encens de promesses auxquelles ils manquent très régulièrement à chaque élection.

Ce qu'il y a de fâcheux encore pour lui, dans celle-ci, c'est qu'elle est juste. Boissy est son

(1) Louis de Boissy, auteur des *Dehors trompeurs*, de l'*Homme du jour*, etc. Il obtint le privilège du *Mercure* le 1er janvier 1755 et le conserva jusqu'à sa mort, en 1758. Il avait épousé sa blanchisseuse.

ancien ; il a deux ou trois ans de médiocrité plus que lui (1). Et ce qui doit le piquer jusqu'aux os encore, c'est que ce nouvel élu a exercé la sienne à tympaniser les électeurs que l'abbé a loués tant de fois tout vifs. Et qui lui dit qu'à la première place vacante sa mauvaise étoile ne lui suscitera pas quelque chose au-dessous du médiocre, comme vous diriez un évêque, un duc, etc., qui l'emportera tout d'une voix ! Voilà déjà un marquis sur les rangs, qui ne s'endormira pas. Eh ! de Bissy (2) a bien encouragé des gens qui n'y osaient penser. Enfin, je ne vois dans le passé, le présent et l'avenir, rien que d'affligeant pour notre ami. Je lui dis pourtant après de bonnes choses là-dessus, tantôt pour le consoler, et lui faire regarder ces places de l'œil dont tant d'honnêtes gens et moi nous les regardons ; il n'y a rien à faire. Il veut vaincre ou mourir. Il semble que plus on a profané ces augustes places, plus elles ont d'aspirants. Cette belle ferveur a son utilité dans l'état ; ces concours dans de certains temps y servent ce qu'à Athènes servit la queue cou-

(1) L'*Homme du jour*, de Boissy, cette comédie écrite avec peu de soin, ou, si vous l'aimez mieux, peu de style, mérite cependant de rester au théâtre comme un tableau assez fidèle de cette belle société qui n'est plus

J. Janin. — *Histoire de la Littérature dramatique.*

(2) Thiard de Bissy.

pée du chien d'Alcibiade. En parlant de cela, du moins on ne parle pas d'autre chose. C'est peut-être ce qu'eut en vue la politique profonde du Cardinal. Cela serait joli à insérer dans un remercîment à l'article de l'éloge de cette éminence. Qu'en dites-vous ?

Voici bien un autre coup de théâtre. Un homme qui m'interrompt m'apprend que l'évêque de Vence est mort (1). Admirons la providence ! Que disais-je tout à l'heure ? Le sert-elle sur les deux toits ? Voilà tout réparé. L'Académie va prendre deux jumeaux. Boissy et Trublet seront reçus côte à côte. O coup du ciel ! vous ne sauriez croire le repos que cela donne à mon imagination. J'avais à exhorter un patient sur la charrette, à qui arrive sa grâce, ou si ce n'est pas lui qui est élu, comme cela se pourrait fort bien, (car c'est celui qui le mérite le mieux), j'aurai du moins le temps de me reconnaître d'ici à la deuxième injustice qui lui pend peut-être sur le nez ; car le marquis de Chimone va redoubler d'ardeur, et messieurs les jetonniers pencheront pour le marquis plus que pour l'abbé.

Voici donc un nouveau concours pour nous divertir. Je vous en dirai des nouvelles ; tran-

(1) Jean-Baptiste Suriau, évêque de Vence, mourut le 13 août 1754. Il fut remplacé à l'Académie par d'Alembert.

quillisez-vous sur le repos de l'État. Laissez-moi toutes les émotions d'une pareille crise ; je m'en charge, à condition que vous me tranquilliserez, vous, Monsieur, sur votre façon de penser à mon égard, et que vous me permettrez de croire que personne au monde ne vous est plus respectueusement dévoué que moi.

X

Paris, ce 6 novembre 1754.

Le roi, Monsieur, est né si bienfaisant que, quelque plaisir qu'il ait à l'être, il l'est encore plus qu'il ne pense. Tout ce beau phébus veut dire que je lui ai plus d'obligation encore qu'il ne croit. Une des plus heureuses circonstances du bonheur qu'il me procure est celui d'en jouir par les soins officieux d'une personne comme vous et dont la connaissance, indépendamment de tous bons offices, m'eût toujours été si précieuse.

Ne vous fâchez pas, et plaisantez encore moins ; je dis ce que je pense, ce que je dois, et mille fois moins encore que je ne voudrais et que je ne devrais dire. En un mot, vous êtes

bien digne d'un nom aussi respecté à Dijon que le vôtre (1).

Je ne m'étonne guère de vous voir intime avec M. Falconnet (2). Vivent les proverbes! Ce qui se ressemble s'assemble, et une marque de ma malheureuse prison perpétuelle, c'est que je me trouve aussi loin de la rue Clos-Gergeau que de Versailles, et que faute de pouvoir aller ici, je n'aille pas du moins là me réjouir à parler de vous à l'homme de France à qui on aime le mieux à parler. Oh çà ! laissons-là le cœur, et parlons finance.

Voilà ma quittance dans la forme originale, que j'ai retrouvée. Il n'y aurait pas grand mal que d'ici au terme elle s'égarât, afin que cela vous désaccoutumât de la politesse d'une si grande avance ; et que sais-je ? d'une avance peut-être plus grande que je ne crois. Je ne suis pas au fond de la cassette, et le diable y pourrait bien être, que vous ne me le diriez pas. Ne jouez pas cette honnête inquiétude, et promettez-moi bien fort que le roi m'acquitte, ou

(1) L'abbé Dumay descendait de Pierre Dumay, l'un des auteurs du *Virgille virai en Borguignon*, et conseiller au Parlement de 1647 à 1675.

(2) Falconnet, de l'Académie des Inscriptions, médecin-consultant du roi, homme charmant, qui, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, a le feu, la force, les agréments, la gaieté, les grâces de la jeunesse.

Grimm. — *Correspondance.*

vous changerez mes ortolans en couleuvres.

Le divin *Mercure* va me mettre au-dessus de bien des affaires. Je vous avouerai qu'hier en le lisant, (car d'hier on me l'apporte), j'eus quelque honte de me sentir son pensionnaire. En vérité, c'est vivre aux dépens d'un bien mauvais livre, (je remarque ici deux rimes qui formeraient bien la queue d'une épigramme) et je ne sais du fond de ma fierté philosophique, si, réflexion faite, je ne renoncerais pas au bienfait, en haine de l'hypothèque. Mais je me rejette sur le bon mot de Vespasien à ceux qui lui reprochaient l'argent d'un tribut sur des latrines de Rome : — *Té!* dit-il au railleur, en lui mettant cet argent sous le nez, *celai san-t-i lai made ?*

Mangeons donc toujours nos 1200 livres sans y chercher finesse, et laissons dire les envieux, car Dieu merci, pour la première fois de ma vie, j'ai l'honneur d'en avoir. Cela me fait de la peine. Tout ce qui me console de ce rare malheur, c'est qu'ils ne peuvent guère m'accuser de me l'être attiré par mon mérite, ni mes poursuites. Cela les rendra moins envenimés. La providence en agit avec moi comme un hôte généreux avec ses convives sur la fin du repas. Avant que je me lève de table, elle me sert d'un petit verre de la bonne liqueur pour me renvoyer sur la bonne bouche. Je la bois gaiement

à votre santé, mon très cher, très aimable et très respectable abbé; puissiez-vous ne plier votre serviette que longtemps après moi qui n'ai pas trop envie de la plier sitôt, et qui ne m'en irai pas qu'on ne me chasse.

XI

Paris, ce 27 décembre 1754.

Il me semble, Monsieur, que je joue un assez mauvais rôle devant vous, et que je vous donnerais beau jeu contre moi, pour peu que vous eussiez de pente à mal penser du prochain. Vous me faites quatre plaisirs par an, qui mériteraient 365 lettres de remerciements, et vous n'avez de mes nouvelles à peu près qu'autant de fois que vous m'obligez.

Vous connaissez mon cœur et mes yeux: ceux-ci m'excusent, et l'autre doit vous rassurer contre tout soupçon de négligence ou d'ingratitude. Pour moi, tout inquiet et tout délicat que Dieu m'a fait naître sur ce que je donne à penser de moi aux gens de bien, je connais trop votre esprit d'indulgence et d'équité pour ne pas me tenir en paix sur vos sentiments à mon égard. Vous plaignez à juste titre le cœur sen-

sible, et pardonnez aux mauvais yeux; mais dussent être ici leurs derniers sacrements, comme ils me le font accroire toutes les fois que j'ose écrire, il n'y a pas moyen de ne pas tenter l'impossible un jour de l'an. M. Marivaux ajouterait : « Mes yeux doivent ces étrennes à mon cœur », et Voiture eût dit : « Fouillez dans ce cœur, Monsieur, comme dans une boîte de dragées, et prenez à pleines poignées les sentiments d'estime, de reconnaissance et de respect. » Pour moi, je vous dirai tout simplement, et en bon barôzai :

Aibé, des aibé lo pu deigne,
Poté vo bé, ne sein pa greigne,
Et Dei veuille que dan çant an,
Je vos en dise ancor autan.

Notre pauvre compatriote Crébillon, tout mal étrenné que vous voilà de ma façon, m'a l'air de l'être encore plus mal de celle du public. Son *Triumvirat*, c'est-à-dire son Benjamin, n'est pas trop bien accueilli (1). Il n'a pas été bien inspiré de n'avoir pas plus tôt donné congé à son vieux Pégase. M. de Chateaubrun, qui a donné les

(1) Cette pièce a été jouée le lundi 23 décembre pour la première fois; elle a eu le sort que je lui avais prédit, et qu'il n'était pas difficile de prévoir; l'extrême envie qu'on avait de la trouver bonne a fait réussir les trois premiers actes, mais rien n'a pu sauver les deux derniers. La pièce est tombée.
Grimm. — *Correspondance.*

Troyennes (1), a mené plus prudemment sa barque; il a laissé dormir quarante ans les ouvrages de sa jeunesse, et les réveille à l'âge de soixante-quinze ans (2). Ils naissent dans toute leur vigueur, et donnent à leur vieux père tout leur éclat. Il y avait quarante ans que Crébillon regardait de bien haut l'auteur des *Troyennes ;* ils ont changé de place. Cet événement extraordinaire peut donner matière à bien des jolies réflexions, et ferait un bel article dans un essai de morale et de littérature.

Mais que dirons-nous du pauvre auteur des *Essais?* Quel dernier coup de foudre pour lui que la réception de M. d'Alembert à l'Académie (3)! Il me faisait régulièrement l'honneur de me venir voir tous les mercredis; en voilà trois qui se passent sans qu'il vienne. Je m'attends à avoir besoin de toute la rhétorique nécessaire à la consolation des affligés. J'aurai d'autant plus de peine à l'employer avec succès, que j'en aurai beaucoup à l'employer bien sérieusement. Je pense là-dessus si différemment de lui, que je partirai toujours de principes tout opposés aux siens. Comment, en effet, lui persuaderai-je le mépris d'une chose qu'il estime

(1) Le 11 mars 1754.
(2) Il avait donné *Mahomet*, le 13 novembre 1714.
(3) Le jeudi 19 décembre 1754.

tant? C'est un Hercule qui avait planté ou voulu planter ses colonnes à l'Académie; c'était là le *non plus ultra* de son amour-propre; il ne les aura plantés qu'à la porte. Cela est bien indigeste pour un estomac délicat. Quelle pilule! comment la lui dorer? Voilà une métaphore d'apothicaire; mais comment ne pas rire un peu? Les pieds de nez d'ambitieux n'excitent guère la pitié, et toute ma charité ne saurait aller jusqu'à plaindre un homme d'esprit qui s'arrache les cheveux, de ne se les pas voir couronnés des lauriers dont tant de petites têtes se voient ombragées. Dieu m'a peut-être donné, à moi seul, tout le fond d'humilité chrétienne qu'il faut pour cela. J'en crois quelque chose, voyant jusqu'à des fronts mitrés rougir et pâlir de pareille chose. Enfin, il faudra bien que l'abbé Trublet se console. Que veut-il? On ne fait pas tout ce qu'on veut, dans ce monde!

XII

Paris, ce 17 février 1755.

Je crois vous l'avoir dit plus d'une fois, Monsieur, l'attachement que je vous ai voué est une des plus agréables circonstances qui pouvaient accompagner la grâce que le roi m'a faite. Ces

attachements, du reste, comme tous les biens de ce monde, ont leur mélange amer ; ils ne laissent guère sans de continuelles inquiétudes sur le chapitre d'un absent. On se dit sans cesse : Est-il malade ? est-il triste ou joyeux ? Il n'y a qu'à lire la fable merveilleuse des *Deux pigeons*, dans La Fontaine, pour voir un beau détail de toutes les misères d'un éloignement entre amis. Conclusion : je suis pour le moins tout aussi pressé de vos nouvelles que des faveurs de M. Griby. Soyez-en persuadé, Monsieur ; sinon, voilà toute ma petite fortune empoisonnée.

Elle ne l'est déjà que trop par la perte que je viens de faire de l'homme du monde qui me voulait le plus de bien, cet illustre président de Montesquieu (1) qui me faisait l'honneur, dans ses dernières lettres, de m'appeler toujours son cher et bien-aimé confrère, en dépit de M. de Mirepoix. J'ai répandu aussi, en guise d'eau bénite, quelques gouttes d'eau d'Hippocrène sur sa sépulture. Je viens de faire ces vers-ci à la mémoire de ce vraiment grand homme :

L'aigle a disparu ! Montesquieu,
Du haut de la double colline,
Regagne pour jamais le lieu
De son immortelle origine.
Il doit, de la sphère divine,
Aisément trouver le chemin !

(1) Mort à Paris, le 10 février 1755.

Solide et brillant écrivain,
Sur l'aile ardente du génie,
Une plume d'or à la main,
Il y plana toute sa vie.

Personne encore n'a vu ces vers que vous, Monsieur, et lui, si de si haut on voit encore de si petites choses. Je crois que de là entre autres, une place d'académicien paraît bien petite en comparaison de ce qu'elle paraît ici-bas aux yeux avides de nos aspirants.

A propos de ceux-ci, ne vous figurez-vous pas notre pauvre abbé, sous la forme d'une balle de paume que, la raquette à la main, se renvoient l'Espérance et le Désespoir ? Avez-vous vu jamais quelqu'un de mieux peloté ? A la dernière réception il jura bien haut qu'il ne s'en remuerait plus :

Jupiter ex alto perjuria videt amantum.

Le voilà plus en l'air que jamais, et tout aussi exposé au démenti qu'il le fut. Il a pour concurrent déclaré un abbé de Boismont (1) qui

(1) N. Thyrel de Boismont, prédicateur médiocre. Il remplaça l'évêque de Mirepoix. Collé dit que la duchesse de Chaulnes sollicitait pour lui avec une ardeur qu'il regarde comme scandaleuse. Voici une épigramme à ce sujet :

Déjà Livie en votre temple
A mis jadis un guerrier sans talens ;
Aujourd'hui même encor Julie, à son exemple,
Pousse un petit collet qu'elle a mis sur les dents.

a toutes les apparences du succès pour lui, car il est sur le bouclier de Mme de Chaulnes, et ce qu'il y a de mieux encore pour lui, c'est qu'il mérite cette place infiniment moins que notre ami.

XIII

Paris, ce 26 mars 1755.

Je vous remercie bien, Monsieur, de la peine que vous avez prise de m'écrire, quoique je me la reproche toujours comme autant de pris sur votre repos, ou sur quelques occupations qui vous plairaient davantage ; mais enfin ce sont de vos nouvelles. Vous ne vous plaignez pas de votre santé ; cela me la fait supposer bonne, et je suis tranquille sur la chose du monde qui m'intéresse le plus.

Vous m'honorez toujours d'une grande impatience sur mon édition ; c'est justement cela qui pourrait la reculer. Que ne dois-je pas faire pour

Prenez garde qu'enfin quelqu'autre Messaline,
N'écoutant que ses intérêts,
Pour confrère ne vous destine
Un âne de Mirabelais.

« On entend, ajoute Collé, par *Livie*, la duchesse de la Vallière, qui a fait entrer à l'Académie M. de Bissy, son amant. Julie est Mme de Chaulnes, et le *petit collet*, l'abbé de Boismont, que l'on dit être son souteneur, car elle n'a jamais eu d'amans. »

mériter l'honneur que me fait cette impatience? Ne doit-elle pas me rendre de plus en plus circonspect?

Patience donc, Monsieur, encore quelque temps, et du reste ne vous prenez de tous ces délais qu'aux ouvriers et non au poëte qui, toutefois, ne laisse pas d'en profiter et de semer par ci, par là, quelques points et quelques virgules.

J'ai vu la lettre du Constitutionnaire aux évêques, sur laquelle vous me demandez mon sentiment, comme si c'étaient là des matières de mon ressort. Je ne pourrais tout au plus vous parler que de la versification et du tour d'esprit de l'auteur. Il y a beaucoup de bien à en dire. La précision coûte quelquefois beaucoup à l'harmonie des vers, et l'ironie embarrasse aussi quelquefois la vérité dans le cours de l'ouvrage. A cela près, l'auteur me paraît un maître homme, et j'aimerais mieux avoir fait cette pièce que le *Philotanus* jadis si vanté. Elle est plus sage et plus forte. On ne tardera pas, je crois, d'en connaître l'auteur, et vous verrez que ce n'aura pas été là son coup d'essai.

Après tout, il est dangereux d'abandonner les affaires de l'âme aux jeux de l'esprit. A quoi tient-il que la mauvaise cause n'ait pour elle des écrivains qui en aient plus que celui-ci, qui en a pourtant beaucoup? Et pour lors, que de-

vient le fond de la religion ? Qu'en pensent les gens de bonne foi ? et qui pis est, les rieurs qui sont le plus grand nombre et qui n'ont ni la bonne, ni la mauvaise ? L'Eglise ne devient plus qu'une salle d'armes, l'Evangile n'est plus qu'un plastron et le chasse-cousins peut être à la main du meilleur bretailleur. L'Evangile alors, tout saint qu'il est, ne devient-il pas une pierre de scandale mille fois plus dangereuse et plus faite pour la perdition des âmes que l'ode que m'attribue témérairement M. de Mirepoix, et dont il m'a puni si charitablement ?

A ce propos, et battant toujours un peu la campagne à ma façon, je me rappelle avec plaisir et complaisance le couplet que je fis lors de ma pension sur la cassette, et qui finissait ainsi :

L'histoire n'en finirait pas,
En deux mots je l'achève :
La crosse m'avait mis à bas,
Le sceptre me relève.

Et puis dites que *vates* et *poeta* ne sont pas synonymes ! N'est-ce pas là mot à mot ce que je donnais à dire au Parlement dans l'heureux état où sont les affaires ? Dieu et le roi l'y maintiennent ! Honneur et gloire aux bonnes gens ! et la caquesangue et le maulubec troussent tous cagots, matagots, pattes-pelues, papelards,

chattes-mites et généralement toutes mauvaises gens qui déplaisaient si fort à Maître François!

Voilà mon sentiment à jamais, puisqu'il vous plaît, Monsieur, de le savoir ; sentiment de Rabelais, fils d'apothicaire aussi bien que moi, et qui se connaissait mieux que docteur du monde en décrétales ; car il en eût volontiers fourni dans toutes les chaises percées que faisait remplir son père.

Puisse la mémoire de ce père être celle du mien ! Puissiez-vous dire un jour en me lisant, vous, Monsieur, et les honnêtes gens vos semblables : « Béni soit celui qui l'engendra ! » C'est ce que j'espère bien peu, et je ne vis pourtant que de cette espérance : jugez si je suis près de ma fin !

Survivez-moi cent ans, pour me défendre comme vous me l'avez promis contre les Frérons qui voudraient barbouiller ma tombe et arracher la barbe au lion mort.

XIV

Paris, ce samedi, 22 mars 1755.

Je vous remercie de tout mon cœur, et de plus en plus, en vous réitérant toujours la prière de ne me pas laisser devenir un homme qui vous soit

continuellement à charge. Puisse dans quelque temps la lecture de mes opuscules vous amuser assez pour m'acquitter un peu! Vous m'en témoignez une impatience que je ne mérite guère, et que je ne satisferai jamais qu'en tremblant. Ce sera mon dernier mot; et *nescit vox missa reverti*.

Vous êtes de formidables gens, Messieurs les lecteurs! Du reste la lenteur de mon édition jusqu'ici n'est pas de mon fait; c'est de celui des graveurs, qui me désolent. Il est vrai que je tire parti de ce petit malheur par plus de correction, et que peut-être il m'eût fallu encore plus de temps qu'on ne m'en laisse pour mériter votre curiosité, bien qu'au fond le temps ne produise pas souvent grand'chose, témoins la *Pucelle* (1) et *Catilina*, dont les muses sont mortes en couches après des grossesses de vingt et trente ans, pendant que tous les enfants de Voltaire, nés avant terme, sont pleins de vie. Mais aussi nous voyons que M. Châteaubrun n'a rien perdu pour se montrer le plus tard qu'il a pu. Voilà comme ici-bas tout est problématique.

Ce Châteaubrun là peut se vanter d'un succès qui fait bien enrager du monde (2). Je ne sais comment Voltaire, en retraite sur les bords du

(1) *La Pucelle*, de Chapelain.

(2) Il avait fait représenter, le 1er mars, *Philoctète*, tragédie en cinq actes et en vers.

lac de Genève, ne s'en est déjà noyé de jalousie, qui fut sa grande maladie de tous les temps. Pour notre pauvre abbé Trublet que ce nouveau triomphateur supplante encore à l'Académie, je gagerais bien qu'il évite les quais, de peur de la tentation. M. de Malesherbes l'a un peu consolé en lui donnant la commission de censeur des feuilles de Fréron. Vous croiriez que sa coupe doit alarmer un écrivain qui l'a pincé ci-devant en plusieurs occasions; point du tout. L'abbé est mille fois plus indisposé encore contre Messieurs de l'Académie que contre lui. Et lui-même, il m'a dit qu'il se préparait à être très indulgent sur tout ce qui les concernait, en vengeance de ce qu'on avait été très indulgent sur tout ce qui l'avait concerné.

Cependant, il continue courageusement d'être très assidu auprès de l'immortel Fontenelle qui, de son côté, continue aussi de vivre comme à l'âge de ses pastorales, et de passer sans faute à midi, en chaise, sous mes fenêtres, pour aller chez de jolies dames porter sa toux et sa surdité à de bonnes tables où il mange très bien et ne paie son écot que de ces deux monnaies...

XV

Paris, ce 1er mai 1755.

Le premei jor du moi de mai
A le pu béà jor de l'anée ;
Lé pu greigne son tôjor gai
Le premei jor du moi de mai.
Dei veuille que mossieu Dumai
Chante aivô moi lai retonée :
Le premei jor du moi de mai
A le pu béà jor de l'anée !

Dans la dernière lettre dont vous m'honorâtes, vous me demandiez mon sentiment sur la *Lettre d'un Constitutionnaire*, et je vous le dis ; oserais-je à mon tour vous demander le vôtre sur celle d'un *Chevalier à un conseiller du Parlement*, au sujet du dernier arrêt qui confirme la bulle dans la qualité d'une loi de l'état ?

Cette lettre a fait ici grande fortune, et je la crois bien méritée : car elle a le rare avantage d'avoir plu à tous les partis, même à celui des indifférents, dont je serais, s'il me convenait d'en prendre un. On l'attribue à bien des beaux esprits connus, sans songer à nommer celui qui, si je ne me trompe, en est l'auteur. Vous le saurez si vous en êtes curieux.

Ce petit écrit prouve qu'il y a encore parmi

nous de la solidité mêlée au bel esprit et à la légèreté, en dépit de ceux qui pleurent sur la décadence et qui peut-être en sont la cause eux-mêmes, autant que s'y peut connaître quelqu'un comme moi, qui n'a pas un des trois.

Vous me parliez aussi, dans votre dernière, d'un premier chant de la *Pucelle* qui paraissait, et qui devait être suivi d'onze autres. Autre grossesse tardive, (ajoutez-vous, par allusion aux lenteurs de mon édition.) Vous me demandiez ce que j'en pensais ; le voici :

Je crois que ce qu'il en vient de paraître, ou pour mieux dire, de reparaître, ressemblera quant à l'événement à la prétendue tragédie de *Cromwel* de notre Crébillon, dont tous les coins de rue et moi sommes las d'avoir entendu déclamer une soixantaine de vers lugubres, sans qu'au diable on ait jamais vu un mot du reste, que l'auteur annonce toujours gravement, comme une très belle pièce existante. Les grues, le col allongé, attendent ce chef-d'œuvre, comme les pauvres Juifs leur malheureux Messie, sans s'aviser que ce reste fût-il fait, la triste destinée de *Catilina* déclamé trente ans durant, avant sa première et dernière apparition, et la lecture de *Xerxès*, imprimé vingt-cinq ans après la première et dernière représentation, doivent naturellement dégoûter le poète de se produire sur la foi d'un pareil manège.

Encore une fois, les onze chants qui nous doivent revenir de la *Pucelle*, pourraient bien ressembler aux quatre actes et demi de *Cromwel*. Il faut des échasses à la muse de Voltaire; la *Pucelle* doit marcher en patins : c'est le moyen de se crotter. Ceci demande naturel et gaieté. Que devient la coquette sans mouches, rouge ni rubans ? Ce poème, à coup sûr, est une besogne qu'il aura commencée par gageure. Il y aura eu quelques coups d'éperons de donnés, le Pégase aura fait le rétif, et tout en sera demeuré là. Que je me trompe ou non, le fait est que depuis plus de treize ans, Thiriot vit de table en table du récit d'un premier chant de la *Pucelle*, comme pendant trente ans durant, le récit distillé de *Catilina* payait l'écot de l'auteur d'une scène de *Cromwel*. Ces Messieurs ont raison. Traités un peu durement sur se qu'ils ont fait, ils se font aduler sur ce qu'ils ne font point. Vous fuyez ce que nous montrons; nous vous ferons courir après ce que nous ne montrerons jamais.

Je ris, misérable que je suis; je devrais les imiter. Je devrais vous laisser désirer à jamais une édition dont vous vous impatientez par politesse, par malice ou par simplicité. Ma gloire, ma vanité même, n'y gagneraient rien; mais elles n'y perdraient rien non plus : état moyen qui peut-être est le meilleur.

Malheureusement je suis fils de mon pauvre

père; je ne rougis point de me voir tourner le derrière par ceux qui m'appellent. On veut mon édition, on l'aura. Sera-t-elle bien reçue? A la bonne heure; je n'en serai pas plus fier. Mal? ma réponse est prête : — Messieurs, mon père faisait aller à la garde-robe; j'y fournis mon contingent!

Pourquoi faut-il que justice se fasse? La vérité, cette modération dans un poète, mériterait bien meilleure chance. Je ne l'espère, mais il n'est plus temps de reculer; le sort en est jeté. Vous serez bientôt satisfaits, messieurs les rieurs; ce sera au railleur d'entendre raillerie. Ainsi ferai-je, ou je ne l'entendrais pas.

XVI

Paris, ce 6 mai 1755.

Oui, Monsieur, à l'âge de soixante-douze ou treize ans, M. Châteaubrun, après une éclipse de quarante ans, s'est remontré digne d'un quarantième, dans la masse de lumière qui nous éclaire (1). On a mille peines à le résoudre de prendre séance, non que sans doute il ne voulût

(1) Il fut reçu à l'Académie le 5 mai 1755, à la place de Montesquieu. De Châteaubrun était maître d'hôtel du duc d'Orléans.

bien déjà remplir son fauteuil comme tant d'autres qui en sont bien moins dignes que lui et qui s'y trouvent assis, Dieu sait, *cur*, *quomodo*, *quando*, *quibus auxiliis*. Mais il faut remercier, et cela lui répugne apparemment, non pour l'injustice (un compliment ne tire pas à conséquence), mais à cause de la difficulté vaincue trop de fois pour n'être pas devenue invincible. Il n'en est pas moins académicien sans cela. La Sainte-Ampoule a coulé sur lui. Les voix suffisent pour le caractère, et le caractère est indélébile. Mais, point de séances, point de jetons. Et comme les jetons peut-être ne le tentent guère, et que ses confrères sont encore moins tentés de le presser d'en venir prendre, tout en demeure là. Le public attend sa réception comme mon édition, et le tout viendra quand il plaira à Dieu. Je vous défie de souhaiter mon édition, (quelque impatience que vous témoigniez), autant que l'abbé Trublet souhaiterait le sort de Châteaubrun. Marivaux, pour le consoler, lui a dit devant bien du monde qui me l'a redit et se le redit, qu'il faut que son astre ait le diable au corps; M. de Roucy eût dit qu'il ne savait sur quelle étoile il a marché. Pour moi, je ne vais pas si loin chercher la cause de sa disgrâce. Il y a de reçu, parmi les quarante, deux de ses compatriotes aussi médiocres et aussi intrigants l'un que l'autre qui, tout ambitieux qu'ils sont, ai-

meraient mieux être pendus et qui pis est pour eux, n'être pas de l'Académie, que de l'en voir. Deux sots s'échappent dans la foule; il n'en faut qu'un troisième pour ouvrir les yeux et les faire remarquer. Les deux dont je parle et que je ne nomme point s'y trompent. Trublet vaut mieux qu'eux; mais ils n'en croient rien. Ils ont dans l'esprit qu'il ne vaut pas mieux, et veulent éviter l'inconvénient du flux. Ce serait à Roy (1) à dire tout ce que je dis. Sa haine déclarée et son cordon arboré lui donnent des droits que je n'ai point. Faites qu'il vous écrive, vous en entendrez bien d'autres. Mais quel fiel, (pour parler poétiquement), quel fiel voulez-vous qui coule d'une plume que la reconnaissance trempe continuellement dans le miel et l'eau rose ?

XVII

Paris, ce 12 mai 1755.

J'ai reçu de votre part, Monsieur, par les mains de M. Fromentin, mon quartier d'avril, dont je vous remercie bien tous quatre, lui, vous, M. Griby et le roi.

Ces 250 livres-là jettent quatre fois l'an un

(1) Poète satirique.

beau rayon de soleil dans ma chambrette, et il n'y a pas moyen, avec cela et ma pleine liberté, d'envier le sort des jetonniers. Ils payèrent un peu cher leurs jetons, lundi passé, à la réception de M. Châteaubrun ; car à l'éloge près de Montesquieu dont on ne fut pas tout à fait mécontent, l'auditoire sortit en riant et passablement ennuyé. D'Olivet était directeur. Quel orateur pour un homme qui porte tout Cicéron dans sa tête ! C'est un vrai porteur de reliques, tel que celui dont parle La Fontaine, à l'exception qu'elles sont invisibles sur lui, et qu'il s'en faut bien qu'on l'énorgueillisse, comme l'autre, en s'agenouillant à son passage. Par un contraste des plus comiques, dès que le meuglement de l'abbé eut cessé, le plus léger de nos beaux esprits et assurément le moins Cicéronien se présenta sur les rangs pour lire un morceau de sa composition. Le public redouble d'attention et Marivaux de suffisance ; tous les traits de son visage s'arrangent, son papier se déploie, il tousse, sa voix se dulcifie ; il lit : *Omnes intenti ora tenebant, arrectisque auribus adstant.* Peine perdue ! On le prie de hausser un peu la voix ; il le fait. On entend encore moins. Faute d'acclamations il s'embarrasse, s'en prend aux fenêtres fermées. Officieusement on les ouvre toutes. Plus il y voit clair, plus on n'y entend goutte. Il sent sa disgrâce, balbutie et reste le

papier à la main, comme un pauvre prédicateur sans souffleur. Ses confrères ont beau l'encourager ; plus il s'y veut remettre, moins il se remet. Enfin le grand Crébillon, avec la grâce que Dieu lui a donnée, mais aussi avec la fierté que lui laisse le triomphe du *Triumvirat*, le résout charitablement au silence, en lui disant élégamment :

— Marivaux, remets ton papier dans ta poche ; un peu de honte est bientôt passée.

Marivaux obéit et l'audience se lève, emportant un grand fond d'admiration pour l'Académie française.

Hé bien ! l'abbé Trublet donnerait tout ce qu'il porte, excepté ses bénéfices, pour avoir partagé l'affront. Il n'y a que patience. Le bon Dieu le lui fera peut-être partager à la fin. Il a bien mérité celui-là, après celui de tant de refus.

Voici pourtant un nouveau concurrent de notre Dijon qui lui vient. C'est un M. Bret (1), dont on donne après-demain une comédie en vers, en cinq actes, intitulée : *Le Jaloux*. Peste ! ce ne sont pas ici des jeux d'enfants. Ce doit être du Molière ou rien. Le pauvre auteur a déjà

(1) Bret (Antoine), né à Dijon en 1717 ; mort à Paris, le 25 février 1792. Avocat, auteur dramatique et critique. Il s'est exercé presque dans tous les genres, sans s'élever dans aucun au-dessus du médiocre.

la fièvre; cela est vrai à la lettre. On vient de me le dire au lit. Fièvre de paon plutôt que de veau, car entre nous autres poètes, il y a plus d'orgueil que de paresse encore dans notre fait. Il devait être jeté (c'est le terme du métier pour dire joué) après-demain mercredi; mais on le remet au jeudi pour éviter le concours des grands événements, parce que mercredi on attend, m'a-t-on dit, la Sorbonne au Parlement, et les badauds ne sauraient être partout. ***Divisum imperium cum Jove Thalia habet.***

J'ai bien peur, pour mon pauvre compatriote, qu'on ne rie plus mercredi que jeudi, et l'abbé Trublet tout au contraire, car adieu sa place encore pour la centième fois, si cette comédie réussit (1). Nous avons un Dijonnais à l'Académie alors, au lieu d'un Breton. Maupertuis et Duclos en enrageraient, car nous serions trois contre deux, et quels deux encore, en comparaison d'un poète tragique, d'un profond physicien et d'un poète comique ! Je recommande une de ces deux pauvres âmes en peine à vos prières. Hélas ! Monsieur, je n'ai manqué mon coup, comme vous et M. de Mirepoix le savez, que parce que ma coquine de muse n'était recommandable aux prières de personne. Mon exclu-

(1) Le *Jaloux* n'eut aucun succès. D'après le *Journal de Collé*, cette comédie se traîna cependant jusqu'à sa quatrième représentation.

sion est un acte de piété; elle peut tenir son coin dans le procès-verbal de la canonisation du pieux évêque à qui je la dois. Heureux d'y être pour quelque chose ! C'est une consolation pour qui n'a pas le rare bonheur d'être saint, d'avoir du moins contribué obliquement ou directement à en faire un. Si celui-ci était destiné à faire des miracles, il eût bien mieux opéré de me convertir. Mais c'est ce qu'il ne fera jamais, si, outre la foi qu'il faut avoir à nos saints mystères pour faire son salut, il faut encore en avoir à ses reliques autant que j'en aurais aux vôtres.

XVIII

Paris, ce 19 juillet 1755.

Le rival du cygne de Mantoue, le cygne du lac de Genève, vient de nous chanter un petit air à sa façon. C'est Voltaire qui, dans une épître, nous célèbre son entrée dans son château qu'il appelle la maison d'Aristippe et les jardins d'Epicure. La liberté, la paix et l'amitié sont, dit-il, les trois divinités qui l'habitent avec lui. C'est être bien hospitalier que d'héberger chez lui les trois inconnues qui ne lui furent et ne lui seront jamais rien. Il s'en loue extrêmement : à d'autres ! Ce n'est que pour nous faire tous

crever d'envie. Il voit, dit-il, de ses fenêtres, ***Ripaille***, ancien ermitage d'Amédée de Savoie, où du milieu de ses amis, des femmes et de la bonne chère, il parvint à la papauté ; sur quoi notre nouvel ermite s'écrie pieusement :

Dieux sacrés du repos, je n'en ferais pas tant ;
Malgré les clefs dont la vertu nous frappe,
Si j'étais ainsi pénitent,
Je ne voudrais pas être pape.

Et à propos de sa liberté que, dit-il, il a recouvrée là, il apostrophe celle de tous les gouvernements de l'Europe. Ainsi nous voyons sur cet article-là tout notre continent en balance avec la légèreté de Voltaire qui l'emporte. Comtes, marquis, ducs, présidents à mortier, mitres d'or à deux sommets pointus, rois et saints Pères, tout cela passe en revue devant ce grave Aristippe, et ne pèse pas un petit bourgeois de Genève. Laissons-le sur le bord de ce lac, aussi tranquille que le lac sur lequel, par parenthèse, il ne laisse pas de s'élever parfois de gros orages, et philosophons nous-mêmes sur la perte que nous faisons d'un aussi bon citoyen. Consolons-nous-en dans l'espérance de nous entendre souvent dire à l'oreille par nos colporteurs à la porte des Tuileries : ***Epistola beati Voltarii ad***, etc.

Je lui donnerais matière à une jolie épître, s'il

me consultait. Le voilà prêt à mourir civilement pour l'Académie : ce serait qu'en forme de testament, par une jolie épître, il résignât sa place d'académicien à notre ami Trublet, que cela ressusciterait, car il est comme mort d'impatience. J'ai beau l'encourager sur le mauvais état de la santé de mon bon ami, l'évêque de Mirepoix et sur les cent ans du sien (1), cela l'apaise bien pour un moment ; mais tous ces beaux homicides en l'air ne guérissent rien. Ce n'est qu'un petit calmant dont l'effet ne dure guère. La fièvre recommence avec des redoublements qui mettraient à *quia* tous les Falconnets du monde. Mon susdit bon ami et celui de l'abbé ne s'en hâtent pas d'un pas : *interim patitur injustus*.

Convenons donc que si Voltaire était un homme qui sût aussi bien donner que prendre, et qu'il lui cédât la place vacante, jamais œuvre de miséricorde n'eût été mieux à la sienne.

Ma foi, il me prend envie, pour vous faire rire, d'envoyer au titulaire cette lettre toute faite. Bien entendu que le public en serait le porteur, comme de raison. Je gage que cette lettre-là vous ennuierait moins que celle-ci.

(1) Fontenelle.

XIX

Ce 20 août 1755.

Voilà enfin le révérend père Boyer qui est allé rejoindre ses aïeux! Je ne vois pas qu'il laisse de grands regrets dans les cœurs, et nous voudrions ici tous que celui de notre bon Dauphin n'en ressentît pas d'autres. Le chagrin qu'il a conçu du malheur qui est arrivé à M. de Chambort, lui fait tout l'honneur possible, et on se félicite tout haut du bonheur d'avoir des princes aussi humains que nous en avons, dans l'auguste père et le fils (1).

Parlons de bagatelles et passons pour cela aux nouvelles du Parnasse. Le beurre et les épices seront mieux habillés cette année que les poètes. Il court deux gros volumes de poésies d'une Deshoulières de nouvelle espèce, et qui n'est pas assurément la bonne. C'est une Mme Curé (2), dont ce n'est pas la peine de

(1) En jouant avec un fusil, le Dauphin blessa mortellement un de ses écuyers, M. de Chambort. Sa veuve, qui était enceinte, obtint une pension de 6,000 livres sur le domaine du roi.

(2) Charlotte Renyer, femme Curé, puis dame Bourette, connue à Paris sous le nom de la *Muse Limonadière*. Elle publia encore, en 1779, la *Coquette punie*, comédie en un acte et en vers.

parler longtemps. Tout ce qu'on en peut dire de mieux, c'est qu'elle a eu deux maris, et qu'elle n'a pas eu le seul qui lui eût convenu. Elle était faite pour être au cocher de M. Vertamont : il n'y aurait eu qu'un ménage de gâté.

L'effrontée a formé les trois quarts au moins de son vilain recueil des niaiseries de nombre d'honnêtes gens qui lui avaient écrit en vers et en prose et qui sont tous honteux de se voir sous la baguette d'une pareille Circé, et dans une posture et sous des figures à peu près aussi ridicules que celles des compagnons d'Ulysse. J'y suis pour mon compte, sans me l'être non plus attiré que vous. Elle me suppose un billet galant où cette muse faussaire me fait parler fort modestement de moi, et très avantageusement d'elle. Passe pour ma modestie, elle est en place ; mais je suis son serviteur pour le reste. Je m'inscris en faux, et grâce à Dieu, je n'ai jamais fait de si mauvais vers, et moins encore de si mauvais jugements. J'apprêterais bien à rire au public à ses dépens, si l'envie m'en prenait ; il y fait beau ; mais vous ne me le conseilleriez pas.

Laissons-là la muse limonadière, et passons de l'hysope au cèdre. Parlons du Juif-Errant qui vient de nous donner une tragédie sous le titre bizarre de : *L'Orphelin de la Chine*. On en donne demain la deuxième représentation. Il y

a dans cette pièce, comme dans toutes ses autres, un peu plus de rimes que de raison, et beaucoup plus du bien d'autrui que du sien propre. Ce qu'il y a de tout neuf, c'est qu'il a renoncé à sa part d'auteur. Voilà tout le merveilleux de l'aventure. Ses troupes sont dans un mouvement extraordinaire pour lui conquérir des admirateurs.

Il vient d'avoir une affaire fort chaude à Genève : on y a fait brûler sa *Pucelle* par la main du bourreau, et il a reçu ordre du Sénat de sortir de dessus les terres de la République, lui, la Paix, la Liberté et l'Amitié, ses trois hôtesses. On a cependant saisi le ballot des exemplaires de ce poème qui n'a jamais été heureux à ses auteurs. Celui-ci est brûlé, et celui de Chapelain glacé. Vous verrez quelque chose de plus plaisant et de mieux remarqué à l'occasion de cette *Pucelle,* dans une des préfaces de ma nouvelle édition, si cette édition finit jamais. Ce n'eût été que l'ouvrage d'un mois sans les gravures. Je ne suis pas à me repentir de cette inutilité dont la lenteur donne à mes riens un air de montagne en travail. Gare la souris ! C'est pour m'apprendre à m'être laissé passer par la tête un rat si puéril et si ridicule. Tout le monde me demande sans cesse : Quand ? quand ? quand ? Avant-hier encore, impatienté, je répondis : « Quand les canes iront aux champs, et que

M. l'abbé Trublet sera de l'Académie ! » Et justement voilà M. de Mirepoix qui meurt ! A toutes ces morts-là, l'espérance du Breton ne manque pas de ressusciter. Ainsi celle de mes curieux se renouvelle ; et si, cette fois, on fait grâce à l'abbé, on ne me fera pas quartier.

XX

Ce 7 novembre 1755.

Il n'y a point de paix à espérer dans ce monde, Monsieur ; quelque profondes que soient nos retraites, tant petits soient les coins où nous nous fourrons, l'agitation nous y suit. Ce n'est pas assez qu'au coin de mon petit feu de veuve je sois continuellement talonné de l'inquiétude où je dois être de votre santé ; ma mauvaise étoile me suscite des hostilités du bout du monde.

Ce diable de Maupertuis, si connu par son utile et merveilleux voyage à Tornes où il aurait bien fait de rester pour son honneur et le repos des honnêtes gens, aussi bien que de Voltaire, vient de laisser échapper de sa petite tête légère un gros rat qui, de Berlin, est venu jusque dans ma tanière me mordre au sang. Croiriez-vous que dans un éloge qu'il a publié de M. de Mon-

tesquieu, qu'il a entrepris sans mission ni sentiments de justice ou d'amitié, mais seulement pour avoir occasion de déprimer l'*Esprit des lois*, de lui substituer ses propres visions et de déchirer Voltaire; croiriez-vous, dis-je, Monsieur, qu'à travers tout cela, de gaîté de cœur, il a placé la sotte histoire de mon exclusion, le plus durement que faire se peut? Il en est ici bien grondé de ses confrères, et universellement de tous les lecteurs de cette belle pièce d'éloquence. L'abbé Trublet, comme un malicieux ou comme un imprudent, a galamment pris sur lui la charitable commission de ne me pas laisser ignorer ce petit malheur, en me faisant présent d'un exemplaire. Je le lui ai renvoyé, honnêtement piqué, avec cette épigramme devenue maintenant très publique :

D'être content, j'ai cent raisons pour une :
De Montesquieu je fus toujours chéri ;
Les gens de bien ont plaint mon infortune,
Et d'Olivet une fois avait ri :
D'Achille enfin, la pique a tout guéri.
Je ne suis pas si gai pourtant qu'on pense,
Car franchement je suis un peu marri
Que Maupertuis ait crié ma sentence.

Vous savez aussi bien que moi que la pique seule du divin Achille pouvait, de son attouchement, guérir les blessures qu'elle faisait ; et vous trouverez, je crois, ce vers assez heureux

pour le sens qu'il avait à renfermer. Vous avouerez aussi que mon courroux est bien modeste et que si je m'en tiens là, mon homme en est quitte à bon marché. Il a peut-être obligation de ma retenue au mal que son impertinence fait dire de lui, plutôt qu'à ma générosité. On doit une espèce de respect aux condamnés, et la partie civile se retire quand le patient marche au supplice. Mon procédé fera autant d'honneur à la poésie que celui de Maupertuis en fait peu à la philosophie qu'il arbore. Il est même dévot, à ce qu'on dit, et cela me fait penser, à sa décharge, qu'il a cru devoir pieusement faire ce qu'il a fait pour punir le pécheur et achever de venger la pudeur offensée. En ce cas je dois encore plus respecter la verge qui me frappe. Il est vrai qu'il y a quarante-trois ans, je fis là une vilaine espièglerie :

Et je ne puis avoir tant de honte en partage
Que je n'en aie encor mérité davantage (1).

(1) Piron a souvent regretté sa fameuse Ode ; mais il n'avait pas pour cela le droit de faire le moraliste. Il le reconnaît un peu, dans une pièce manuscrite : *Discours sur les mœurs du temps* (14 grandes pages in-4°), qui débute ainsi :

Je vous entends d'ici, mignons du nouvel âge :
Porte, bonhomme, porte ailleurs ton radotage !
De tout temps le vieillard humoriste et cassé,
Au présent qu'il envie, opposa le passé.
Dis-nous, lorsque du sang la douce effervescence
Echauffoit les esprits de ton adolescence,

Je pardonne aussi à son aimable cousin Trublet qui, sérieusement parlant, est peut-être plus blâmable que l'autre. Il est loisible à Maupertuis, quoique je ne lui aie jamais rien fait, de me haïr par un effet d'antipathie que je lui aurais inspirée, et telle que celle de mille gens à qui il n'a non plus jamais rien fait, ont conçue contre lui sur sa seule figure qui, véritablement, est marquée à ce coin de gravité comique et de fierté ridicule qui préviendrait contre qui n'aurait pas, comme lui, par là-dessus des traits de visage qui provoquent à rire; mais pour l'ami Trublet qui s'épuise depuis vingt ans avec moi en témoignages et en protestations d'amitié, s'il y a de la malice dans son fait, quel homme est-ce? et quelle bête est-ce s'il n'y en a point? L'Académie indignée contre le premier, et qui sait ce qu'a fait ici le second, n'en sera pas plus favorable à ses prétentions qu'aurait déjà mises bas tout autre que lui, sans en excepter Leblanc!

Ce beau zèle des mœurs entroit-il dans ton plan,
Et fut-ce là le ton que tu pris? Souviens-t-en!
Je n'ai point oublié mes écarts de jeunesse,
Ny pour m'en repentir attendu la vieillesse.
Le Prélat rigoureux qui m'en a châtié,
S'il eût sçu mes remords, eut eû plus de pitié.....

Ces pénitences d'ailleurs étaient à la mode, et nos plus grands poètes en ont donné de beaux, sinon d'éloquents exemples.

XXI

Ce 27 décembre 1755.

Je suis bien honteux et bien fâché, Monsieur, de vous remercier si tard de la colère obligeante où vous étiez dans votre dernière lettre, contre M. le président de Maupertuis; je voudrais bien, pour le plaisir qu'elle m'a fait, vous envoyer quelques plats de mon métier là-dessus, qui vous amusassent : vous et lui le mériteriez bien.

Mon artillerie était toute prête, il n'y avait plus que la mèche à mettre, et nous aurions eu du plaisir : son digne parent me retient toujours par quelque coin de la manche. Cependant le temps et ma colère se perdent, au regret de ceux qui aiment que les vices et les ridicules soient punis. Quel dommage, en effet, que ma bile se réduise comme cela en brouet d'andouille, quand il y faisait si beau pour l'évaporer ! Il ne faudra qu'une étincelle pour tout rallumer. Ne vous affligez pas, bonnes âmes, qui vous plaisez dans le désordre, nous ne sommes pas assez sages, Maupertuis et moi, pour que la paix dure ; et, comme en attendant je fais mes préparatifs et munis mes arsenaux, les armes n'en seront que plus belles à la première hostilité.

Patience ! et ne parlons que vœux et qu'amitiés en ces jours du nouvel an.

Après toutes les bontés que vous avez eues pour moi dans le cours des années précédentes, je vous devrais, en bonnes étrennes, un pain de sucre de la hauteur des Pyramides d'Egypte ; et plût à Dieu vous l'avoir envoyé pour en user à une prise de café par jour, et que je fusse obligé de vous en renvoyer un second, pourvu toutefois qu'on nous garantît la caducité du pauvre Fontenelle ! Elle ferait plus de pitié, s'il ne la donnait pas tous les jours en spectacle à des dîners que depuis longtemps n'égaie plus sa présence, puisqu'aux grâces il a coutume de régaler la compagnie d'une léthargie de deux ou trois heures. Cela se passe, on le remporte, et le lendemain je le vois repasser dans sa chaise, qui en va faire autant ailleurs.

Ces résurrections-là sans fin ont si fort impatienté un homme sur qui il a du viager, que celui-ci vient de s'accommoder avec lui pour cinq ans une fois payés. Les Normands sont malins ; vous verrez qu'il ne passera pas le printemps et que l'impatient s'en mordra quatre ans les doigts.

L'abbé Trublet qui m'a conté cela, ne s'impatiente guère moins, non-seulement parce qu'il lui a payé sa pension du sceau de 400 livres, dont M. de Malesherbes lui assigne la survi-

vance, mais parce qu'il compte aussi hériter de sa place à l'Académie. Ayant été depuis trente ans son fidèle Achate, il ne comprend pas qu'à ce coup on la lui dispute, ne fût-ce que pour avoir en lui le seul orateur et le seul historien capable de faire un éloge digne du héros.

XXII

Ce 3 février 1757.

Ah ! Monsieur, en quel siècle avons-nous vécu, et qu'avons-nous vu de nos jours ! Connaissant votre belle et bonne façon de penser, je ne conçois que trop combien vivement vous aurez pris part aux événements du jour. Quel fracas ! quel désordre ! quelles horreurs ! Que diraient nos pères et nos grands-pères, qui ne mettaient plus des coups pareils au rang des choses possibles ? Sans compter le scandale infâme des placards scélérats qui, dit-on, se sont répandus à Versailles comme ici : *Domine salvum fac regem !*

Il faut croire que tout le nuage a crevé et que l'heureuse étoile du meilleur et du plus aimé des rois ne se démentira pas, et continuera de l'emporter sur celle des diables incarnés que vient tout d'un coup de roter l'enfer. *Extrema luctus, gaudium occupabis. Amen.*

Fontenelle, en mourant précisément avant d'avoir pu rien savoir d'un tel malheur, et mourant à cent ans, prouve bien combien il était né heureux. Pour le coup, le pauvre abbé Trublet, après trente ans de dévotion et d'esclavage, se croyait à Corinthe, et que son maître lui léguerait au moins sa place au lycée. Point du tout. M. Séguier, l'avocat général, s'est présenté et à son seul nom, les deux battants se sont ouverts. C'est un homme d'ailleurs de mérite et d'esprit, qui peut-être, offensé comme de raison que dans les remerciements, depuis vingt ou trente ans, on sautait par dessus son illustre aïeul dans les éloges dus à la mémoire des protecteurs du corps Immortel, ne lui fait l'honneur d'en vouloir bien être un membre que pour ramener l'ingrat à son devoir. On ne lui fera pas ce passe-droit en face. Moyennant cela, il y a plus de piété que d'orgueil dans la démarche du jeune magistrat. D'un autre côté, le sort qui veut que Trublet espère toujours afin qu'il désespère sans cesse, fait courir et recourir le bruit que Voltaire est mort. Ainsi, il n'y a rien encore d'absolument gâté pour le prétendant éternel qui à la descente de cheval, à cette nouvelle, avait encore un pied dans l'étrier. Cette diable de place-là est pour lui le vrai rocher de Sisyphe, c'est toujours à refaire.

Le rocher est tombé une bonne fois pour moi ;

qu'il prenne mousse tant qu'il voudra, je suis assis dessus fort à l'aise, moyennant le petit coussin dont m'a fait présent notre bon roi. Je n'ai que la peine de le remuer quatre fois l'an ; cette petite cérémonie faite, et M. l'abbé aidant, me voilà heureux.

XXIII

Paris, ce 3 mai 1757.

Je souhaite que vous soyez content de mon frontispice, sa légende fût-elle aussi sûre de plaire que la gravure, qui est charmante. Je viens d'envoyer du manuscrit pour la dernière feuille ; ainsi voilà ma diable d'édition finie. Elle sera de trois volumes ; je ne l'avais promise qu'en deux, parce qu'elle ne contient que six pièces et six préfaces ; mais les deux volumes se trouvant trop gros, mon libraire juge à propos d'en faire trois raisonnables, puisqu'ils seront chacun de 350 pages qui forment la grosseur ordinaire de nos livres d'à présent. Je le laisse faire, tout cela m'étant assez indifférent. Je travaillerai ensuite, si Dieu me prête vie, à un quatrième volume de pièces fugitives du même format ; ensuite nous verrons si je ferai du reste un cinquième, ou une allumette.

On vient d'insérer dans le *Mercure* du mois

une lettre de Voltaire à Thiriot qui mériterait une forte répréhension à l'auteur, à Thiriot, à l'éditeur et au censeur. On ne peut rien de plus scandaleux ni de plus impertinent. Voltaire s'y fait dire par toute l'Europe que nous sommes tous des Damiens, et se donne des airs de plaider notre cause d'une façon encore plus injurieuse que l'imputation. Je suis dans une colère épouvantable d'une pareille sottise, et je ne doute pas que le public n'en soit indigné. Le sot et le méchant homme que ce Voltaire ! Il n'y a pas plus d'esprit que de décence dans les trois quarts de ce qu'il fait ; excepté la paresse, on pourrait dire que les péchés mortels sont ses muses. Impie, superbe, avare, envieux, furieux, avide, etc., tout est marqué à ces jolis coins-là. Imaginez-vous qu'il finit cette lettre dont je vous parle par un trait pire encore que toute la lettre. Après s'être plaint de ce qu'on lui attribue la *Pucelle*, il dit : *Il faut avouer que depuis quelque temps on a fait à Paris des choses bien horribles avec la plume et le canif*, faisant par ce dernier mot, allusion à l'arme dont s'est servi le scélérat de fraîche date. Le bel ensemble que cette arme et la plume de ceux qui lui ont attribué sa *Pucelle* ! Jolie comparaison de deux espèces d'attentats : de la réputation d'un fou comme lui, et de la vie d'un prince tel que le nôtre, et on me dira que c'est là de l'esprit ? Effronterie de chien

et bêtise d'âne. Bon sang ne saurait mentir ; et de tous les Coriolans du monde, voilà le plus détestable et le plus vilain.

XXIV

Paris, ce 1er août 1757.

Rions un peu des cascades du Phaéton du nord et de ses pensionnaires nos beaux esprits, qui voudraient bien troquer la cassette de Frédéric avec celle de Louis XV ! Voilà un beau régiment réformé. Le capitaine Voltaire s'en moque peut-être sur les bords de son lac avec ses 80,000 livres de rente ; mais je ne pense pas qu'il en soit de même des bas-officiers, comme entre autres de l'aigrefin de Saint-Malo, qui est allé promener son chagrin et sa présidence en d'autres cours étrangères où il aura bien de la peine avec son équerre et son compas, à retrouver un Salomon qui lui donne 1200 ducats tous les ans pour ne rien faire que l'entendre. Un petit ver rongeur pourrait bien aussi tracasser Voltaire ; c'est le succès brillant d'une tragédie qu'on ne se lasse pas ici d'admirer (1). Le serpent de l'envie siffle, je crois, diablement dans

(1) Iphigénie en Tauride, d'un jeune auteur de 25 ans.

son cœur. Il a seulement une consolation : c'est qu'il en attend la lecture. Non qu'il s'avise alors de la critiquer, il ne perd pas à cela son temps et son huile ; mais c'est qu'il compte bien avec une moitié qu'il en prendra, et une autre moitié sans pied ni tête, qu'il sabrenaudra, barbouiller sous un autre titre quelque autre tragédie qui lui vaudra le double de celle-ci, sans jamais la valoir. Tel est et fut toujours son savoir, depuis *Œdipe* jusqu'à *Rome sauvée*. M. d'Argental fait les collections, et lui le reste. Corneille, Racine, Crébillon, Piron même et M. de Sully ont été les munitionnaires de ses quinze ou vingt volumes admirés de la génération présente : Dieu sait ce que dira l'autre ! Ses ouvrages seront une table des matières de ceux d'autrui.

Hélas ! je ris pendant que je suis prêt d'être jeté. J'entends déjà tous mes lecteurs entonner le *salve ;* du moins je ne serai pas pendu pour vol comme lui. On criera sentence rendue contre un original et, selon moi, mieux vaut original pendu que copiste couronné. J'en aurai obligation au caractère dijonnais, et un peu au sang paternel. Il n'y a rien de moins singes que nos Bourguignons, et c'est ce qui fait qu'ils sont si mauvais courtisans, et qu'ils ne sont pas de nos bons faiseurs de fortune. Dieu les amende !

Et ces vilains Anglais, qu'en dirons-nous ? Ne sont-ce pas de jolis garçons ? On dit qu'ils se

gouvernent comme il faut à Londres. Ils redemandent Bing, et le prétendant George et Cumberland tremblent de voir leurs deux culs entre deux selles à terre. En tout, l'astre de notre bon roi ne se dément pas. La guerre continue aussi heureusement qu'elle a sagement commencé, en dépit de je ne sais quels monstres semés dans le sein de la patrie qui plaident la cause de Londres et de Berlin. Divertissons-nous, et rions, Monsieur, vous et moi qui sommes si bons français. Tout ira bien s'il plaît à Dieu, à saint Michel et à notre étoile !

XXV

Ce premier octobre 1757.

En vain mes remercîments, Monsieur, sont à vos yeux depuis longtemps ce que sont les remercîments de l'Académie aux yeux du public. Rien de si mal tourné, de plus ennuyeux et toujours la même chanson, sans compter que le plus souvent celui qui parle n'a guère mérité la grâce dont il remercie, ce qui complète la comparaison. N'importe! comme cela va toujours son train au vieux Louvre, il en ira de même de ma part, tant qu'il plaira à Dieu, au roi et à vous, Monsieur, que je reçoive le bon office que

vous me rendez pour la douze ou quinzième fois.

Mon dépit est que les morts soient morts. Quel plaisir, si je pouvais dire à mon pauvre père :

— Gramerci, mon père !

— Et de quoi, m' nanfan !

— Des bontés de M. l'abbé Dumay, que je dois au souvenir dont il vous honore.

— Et qu'à-ce qu'ai te fai ?

— Il prend la peine, depuis tel temps, de me rendre ce que le roi me donne.

Imaginez-vous, Monsieur, et prenez en paiement s'il vous plaît, les profondes révérences que vous ferait, à tous deux, l'homme du monde qui aimait le plus ses maîtres et qui révérait si particulièrement votre nom et le docte magistrat qui l'a illustré.

— O mon père, ces révérences faites, ramenez vos regards sur votre fils ; j'ai bien encore autre chose à vous dire.

— Qu'à que çà ?

— Le jour de l'an prochain, je ne suis plus le fils de Piron l'apothicaire du Ba du Bor.

— Queman, bôgre ? Eh ! qui seré tu don ?

— Le fils de mes œuvres.

— De tes œuvres ? Qu'à c'que tu veu dire ? Je croi qu'çà de belle œuvre que tu airé mi ai tai quelogne... Et qu'à-ce que tés œuvre ?

— Des comédies, des tragédies, des pastora-

les, des préfaces, des poèmes, des odes, des dithyrambes...

— Et où diale é tu pri tôte cé drogue lai? Ce n'a pa dan mai bôticle! Ha! je croi que ça seré quéque chôse de béà. Etoo-tu fai po celai? Je t'aivoo mi frater ché Boniard; ai failloo t'i teni. Ai n'airoo tenu qu'ai toi d'aivoi ein jor son étude. C'étoo le procureu de tô lé monne, stu de lai Sainte-Chaipelle, dé sain Breigne, de Citéà, dé Châtreu, dé Daime de Tar; el aivoo Dei et le diale, et toi, tu n'airé que de lai made!

Hélas! je la vois déjà sortir de la bouche de Fréron et de ses consors que je n'ai pas ménagés, et à qui je le donne beau.

XXVI

Paris, ce 8 novembre 1757.

Vous aurez trouvé bien folle la dernière page de ma lettre du premier; il est vrai que je n'ai pas écrit sans rire moi-même, le dialogue entre mon père et moi, et soyez sûr qu'il n'y dit pas un mot que je ne lui entendisse prononcer dans mon imagination. Je ne lui prête pas une syllabe.

Tout cela est bien gai pour un auteur prêt

d'être affiché. Que veut-on ? Vous voyez de quel sang je sors. Il n'a jamais pu entrer une goutte d'encre dans la masse de ce sang-là. Hé bien ! on va rire à l'accouchement de la Montagne, et moi aussi. Quand rirais-je donc, si ce n'est à la fin d'une grossesse de quatre ou cinq ans, où il n'y avait pas le mot pour rire ?

Pourquoi mon faquin de libraire a-t-il publié mon secret ? On n'eût dû savoir une si petite chose q'en la voyant. Ma mauvaise étoile en a disposé autrement pour mes péchés. Cette publication prématurée a laissé grossir des idées qui nuiront à ma petite édition. On se peint beaucoup où l'on verra peu ; on se peint du beau et du bon, où il n'y aura que du très-médiocre ; du licencieux où tout sera mesuré, du neuf où presque tout sera vieux. Le rabais auquel ces bévues m'exposent ne m'humilierait point comme il fera, si mon libraire se fût tu. Le mal est fait ; c'est à moi de prendre mon parti.

XXVII

Ce jeudi, après dîner.

Je reçois dans le moment, Monsieur, le paquet qui renfermait la préface de la *Métromanie*. Vous avez voulu poliment calmer, le plus tôt

que faire s'est pu, les alarmes d'un auteur qui pour une première fois a déposé son secret en main tierce. Je vous en remercie comme je dois. Honneur et gloire à votre exactitude! Mais tout inquiet que j'étais du dépôt, vous m'auriez fait bien plus de plaisir en me disant un mot de ce que vous pensez de l'ouvrage, qu'en me le rendant. Votre profond silence en pareille occasion m'est d'un fort mauvais présage; et c'est la peur de ces mauvais présages qui me rend difficile à montrer ce que je fais, avant que de le publier.

Ce silence qui m'alarme, serait-il une condamnation? Augurez-vous mal de l'événement? Et me regardez-vous déjà comme un nigaud dont on rira? Je m'en suis toujours douté si fort que vous n'aurez qu'un mot à dire pour que je n'en doute plus tout à fait. En ce cas, ne blâmez plus, Monsieur, la répugnance que j'ai de me communiquer avant de me publier. Je crains plus le duel que la bataille. Je me suis surmonté pour vous complaire; j'étais en peine, et je n'y suis plus à cause de votre triste silence. Donnez-moi, s'il vous plaît, le coup de grâce. Prononcez tout haut votre arrêt, et que je l'entende.

> Car mon incertitude est mon plus grand supplice;
> Je supporterais tout, pourvu qu'elle finisse.

Ainsi pense et parle mon poète dans la *Métro-*

manie; ainsi pense et parle aussi votre très reconnaissant et très respectueux serviteur.

XXVIII

Janvier 1758.

Non assurément, Monsieur, quoique votre compliment du jour de l'an vienne du pays des mensonges polis, je ne le taxerai pas de fausseté ; non-seulement je serais moi-même un menteur, mais je serais encore le dernier des ingrats...

Je n'ai point de mérite à faire des vœux pour vous ; c'est payer la dette la plus légitimement contractée. Encore si mes yeux ne commençaient pas à me refuser tout à fait le service, je me flatterais de vous pouvoir écrire une lettre par louis, et quarante de ces lettres vous pourraient bien valoir une feuille de Fréron et un quart de *Mercure galant* ; mais un aveugle est muet sur le papier.

Si du moins je composais encore, je pourrais, avec votre permission, vous régaler d'une épître dédicatoire (ne vous formalisez pas ! je suppose que ce serait à la tête d'un recueil d'odes sacrées) ; il me tarde un peu qu'au moins je vous offre le premier exemplaire de ma belle édition qui, s'il ne tenait qu'à moi, serait bientôt prête.

Je crois pourtant qu'on l'aura à Pâques. Ne serez-vous pas bien gros, de m'avoir dans votre bibliothèque? N'importe, je sens que j'aurai du plaisir d'y être, tout poudreux que vous m'y laisserez. Cela me fera honneur après ma mort, d'y avoir eu place, si vous m'y laissez un peu en vue; car pendant ma vie, je me flatte peu de recueillir grande gloire de mes peines. Je m'attends à bien des coups de griffe sur mes préfaces, d'autant plus que j'ai moins pris de précautions à ne pas donner prise, m'étant laissé aller à la bouline en écrivain qui se met à l'aise et qui aime mieux s'en remettre au passe-temps de se défendre quand on l'attaquera, que de se tuer aux moyens d'empêcher qu'on ne l'attaque. J'aurai diverti mon monde deux fois pour une. J'ai à ce propos-là des pistolets bien chargés qui n'attendent pour se débander qu'un mot du côté de Prusse. Mais au silence qui se garde, j'ai la mine d'en être pour ma poudre; c'est pour m'apprendre à tirer aux moineaux.

Adieu, Monsieur; permettez que j'ose vous embrasser de tout mon cœur. Je ressemble au jardinier Le Nôtre qui en abordant le pape, alors dominicain et lui sautant au cou, lui dit : — Baisez-moi, mon révérend père. Il n'y entendait pas plus malice que moi.

TABLE

VOYAGE A SIAM

PAR

BASTIDE

Bangkok, le 30 septembre 1882.

Le 6 septembre au matin, nous franchissons la barre du Mé-nam. La « Mère des eaux » — Mé-nam en siamois ne signifie pas autre chose, — très sinueuse, se déroule à travers des terres basses, aussi plates, plus plates, s'il est possible, que la campagne que parcourt la rivière de Saïgon. A première vue, le pays rappelle donc beaucoup la Cochinchine. On navigue sur le même fleuve large et jaune. Le même rideau de végétation courte dérobe l'aspect de la plaine, sans que le spectateur y perde grand'chose; seulement des villages et des cabanes en assez grand nombre donnent au paysage un cachet d'originalité qui manque en Cochinchine. L'entrée du Mé-nam même est fort jolie. A droite s'étend Pak-nam, dont les habitations font bon effet, l'encadrement de la verdure et l'éloignement aidant. En face, sur un îlot, s'élève une pagode toute neuve, qui diffère de nos églises en ce que le clocher est posé à terre. Le temple proprement dit s'adosse en effet à un massif de maçonnerie blanche qui se dresse sous la forme d'une aiguille très ouvragée et qui peut avoir

une trentaine de mètres de hauteur. De Beauvoir lui accorde généreusement deux cents pieds. Un caractère à la fois religieux et monarchique s'attache à l'architecture de ce monument : les toits des pagodes et des palais, la couronne du roi, le fameux parasol à neuf étages et les chapeaux pointus que portaient les mandarins il y a quelques années encore, sont tous taillés sur ce modèle.

Jadis, l'accès du fleuve était défendu, entre Pak-nam et Bangkok, par une longue chaîne que l'on tendait d'un bord à l'autre en cas de nécessité. Cet engin naïf, que les Siamois du bon temps considéraient comme tout puissant, a disparu depuis quelques années. Nous franchissons l'étranglement que barrait la fameuse chaîne. Bientôt des maisonnettes s'élèvent à droite et à gauche. Nous sommes dans la grande rue de Bangkok.

Il s'est trouvé des voyageurs pour appeler cette ville la « Venise orientale ». Comme à Venise, en effet, les rues sont des canaux et les bateaux remplacent les fiacres, mais là s'arrête la ressemblance. Le Mé-nam joue le rôle de principal boulevard de la capitale. Cette voie apparaît sillonnée par une multitude de gros bâtiments étrangers, de pirogues indigènes et une curieuse quantité de chaloupes à vapeur. C'est le luxe des Siamois, aussi bien que des

résidents européens, car dans cette cité aquatique on possède chaloupe à vapeur comme ailleurs chevaux et voitures. Les maisons sont bâties tantôt sur pilotis, tantôt sur des radeaux immobilisés par quatre forts poteaux plantés dans la vase. Toutes ces habitations, bien entendu, sont en bois et en paille. De loin en loin ressort une construction européenne, ou bien le regard s'arrête sur des aiguilles vernissées qui indiquent soit un temple, soit un palais. Noyée dans la verdure, à demi ensevelie sous les énormes feuilles des bananiers, la ville ressemble à quelque capitale sauvage. Le pays étant d'ailleurs idéalement plat, la vue est presque partout bornée par la première rangée des maisons.

Le royaume de Siam est une sorte d'hôtellerie qui héberge six ou sept peuples distincts, sans compter les produits intermédiaires résultant de la cohabitation. Aussi les nautonniers qui glissent sur le fleuve dans leurs pirogues effilées et très rapides présentent-ils les types, variés comme les carrés d'une mosaïque, des races Indoue, Pégouane, Chinoise, Annamite, Malaise. On voit même des Siamois, mais dans la proportion de un sur trois seulement ; car, ici comme ailleurs, et plus qu'ailleurs, le Céleste-Empire déverse à flots le trop-plein de sa population. Déjà les Chinois sont les plus nombreux et ils ont complètement accaparé le commerce. Sur

vingt des boutiques qui bordent le Mé-nam, la rue Saint-Denis de Bangkok, dix-neuf sont montées par eux. Cette élimination ethnographique et politique s'accomplit avec d'autant plus de facilité que les Siamois n'offrent aucune résistance à la pénétration, et que leur industrie est radicalement nulle. Les pauvres gens ne sont-ils incapables en effet de fabriquer même des éventails !

Une pareille variété de costumes et de physionomies ne manque certainement pas de pittoresque et tente le pinceau ; mais les indigènes surtout méritent l'attention, car en somme les autres ne sont que des intrus. De peau brune comme les Indiens, les traits de leur visage conservent l'équilibre entre le type de la race jaune et celui des habitants de la péninsule indoustanique. Hommes et femmes sont laids et mâchent le bétel. Ils portent pour tout vêtement le pagne, qui, retroussé entre les jambes, constitue le langouti et ressemble à s'y méprendre à un pantalon de zouave. La coiffure consiste pour les deux sexes en un panier de forme trop haute, disgracieux. Ce rudimentaire accoutrement varie naturellement suivant la condition sociale ou les us de la province natale ; mais les distinctions ne sont pas toujours faciles. Cependant les bonzes — les talapoins, pour me conformer aux dénominations locales — se reconnaissent sans peine à

leur toge jaune. Une écharpe de soie de cette couleur, jetée sur le buste, indiquera une femme de qualité. Le veston collant, les bas attachés au-dessus du genou et le petit chapeau de drap, d'importation anglaise, composent le costume assez coquet d'un « gommeux » siamois. Le plus souvent, l'élégant se trouve être un mandarin, un fils de mandarin, voire un prince, car dans ce royaume, où les dignitaires possèdent des troupeaux de femmes, les princes pullulent. Un bruit de ferrailles et la présence d'anneaux aux pieds dénoncent les forçats. Leur nombre est considérable, attendu que pour une vétille un pauvre diable se voit condamné à dix ou quinze jours de travaux forcés. Ils n'ont pas l'air très malheureux d'ailleurs, vont et viennent sans surveillance apparente et fument leur cigarette.

Une population exotique et flottante — c'est le cas de le dire — coudoie ces citadins. Le Malais tributaire, de la péninsule de Malacca, se distingue aisément au turban. Il faut déjà un œil exercé pour reconnaître le Laotien, qui n'est à proprement parler que le Siamois du nord, et diffère très peu de son congénère par l'accoutrement, les traits et le langage.

Ce qui frappe dans ces gens-là, c'est leur apathie, puis une indifférence absolue, sans dédain, aucunement affectée, et qui constitue certainement une marque d'infériorité. Quel contraste

avec les Japonais, curieux jusqu'à l'indiscrètion, avides de voir et de savoir ! Quant à la civilité, à la grâce originale et à la gaieté, ce sont des fleurs particulières au sol du Japon et qui n'éclosent pas sur les rives du Mé-nam.

Les jeunes filles ont la beauté du diable. Une raie divise leur chevelure peu abondante, retombant librement, et coupée à partir des épaules. Cette simple coiffure encadre ordinairement une petite figure de collégien maussade. Elles rient peu et font bien, car leurs rares accès de gaieté attristent la vue en découvrant des dents et des gencives que l'usage du bétel a rougies d'une teinte sanglante. Les enfants vont nus. Généralement, ils portent une feuille de vigne en métal et des anneaux aux pieds et aux mains. Ces ornements sont en or, en argent ou en cuivre, selon la fortune des parents. Les Siamois, pauvres mais vaniteux, raffolent de bijoux, et il n'est pas rare d'apercevoir, sur le seuil d'une méchante hutte aux planches disjointes, un gamin ou deux, porteurs de joujoux d'argent dont la vente permettrait de refaire un toit à la cabane. Assez fréquemment le bambin s'égare. D'ordinaire on le retrouve ; mais les bijoux jamais. Il disparaît parfois pour tout de bon, car les Chinois, notamment, ne se font pas scrupule de supprimer cette révélation possible de leur vol.

***

Une quantité de canaux anastomosés, qui débouchent dans le Mé-nam, tracent le réseau de circulation de Bangkok, et une pénible navigation en canot permet de parcourir les nombreux mais peu variés quartiers de la ville. Des rangées de briques, effritées et croulantes, consolident les berges. Ce sont des travaux qui remontent à la fondation même de Bangkok et depuis ne paraissent pas avoir reçu de réparations. Des ponts très bas relient certains points habités, d'importance relative, en sorte qu'un bateau un peu haut, quelque pressé qu'il soit, doit faire halte devant chacun de ces ponts d'achoppement et attendre que le tablier ait été levé. C'est là un petit service qu'on se rend à soi-même ; aussi, pour peu que l'on ait la marée contraire, faut-il compter deux heures pour un trajet de trois kilomètres.

On ne voit plus dans la ville indigène les boutiques assez proprettes et confortablement meublées des négociants chinois des bords du fleuve. La maison siamoise se présente sous l'aspect d'une pauvre cabane à laquelle la dénomination de maison convient aussi peu que celle de Venise à Bangkok. Un toit délabré, incliné comme la casquette d'un faubourien, sert de coiffure à

ces constructions faites de mauvaises lattes, tendues de nattes pourries, qui laissent passer le vent, la pluie, le soleil, tous les insectes de la création et jusqu'aux serpents. L'habitation repose sur des béquilles fléchissantes qu'on appelle pilotis. En bas, se trouve amarrée la barque où le Siamois vit les trois quarts de son existence, et c'est ce que le propriétaire d'une pareille demeure a de mieux à faire.

Les pilotis se dressent parfois sur des îlots de vase qui engloutissent lentement les détritus et toutes sortes de débris provenant soit des instruments de pêche, soit des ustensiles de ménage. Ainsi s'accumulent petit à petit des trésors pour les antiquaires de l'avenir. Il n'est pas rare même de rencontrer une chaloupe à vapeur au bois pourri, au fer rongé, abandonnée et à demi ensevelie. Chèrement payée par quelque prince ou quelque mandarin un jour de prodigalité, elle s'est échouée un beau matin sur un lit de boue, où son propriétaire l'a laissée sans doute comme un témoin inanimé, mais parlant, de cette incurie siamoise dont on trouve à chaque pas les marques trop évidentes. Par exemple, dans le jardin d'un négociant allemand, voisin de notre consulat, j'ai vu deux énormes et pesantissimes lions de fer, allongés sur leur socle, et qui ne craignent pas les voleurs. Or, ils ont été achetés et payés par le roi il y a plus de dix ans. Per-

sonne n'en a pris livraison jusqu'à présent et les deux bêtes attendent toujours que le gouvernement leur crée un emploi.

Si l'on sort de la ville, les cases deviennent de plus en plus espacées. La végétation se fait envahissante, le canal tourne au fossé, et le canot glisse bientôt sur un étroit ruisseau bordé de grands arbres dont les feuillages se confondent de manière à former un berceau. Les branches et les plantes aquatiques effleurent le visage et les mains. La lumière filtre adoucie à travers la verdure, un silence complet règne et on se croirait à cent lieues de tout endroit habité. Cette navigation rappelle tout de suite à l'imagination certaines reconnaissances à travers les contrées vierges, telles que nous les montrent les gravures des livres de voyages.

***

Visitons maintenant la pagode de Vat-cheng, l'une des plus curieuses de Bangkok.

La grande aiguille de Vat-cheng peut avoir de 55 à 60 mètres d'élévation. Elle repose sur un massif pyramidal très fouillé, très ornementé, mais ne servant à rien et ne logeant personne. Donc, pas de description d'architecture intérieure. Tout autour se dressent des aiguilles satellites beaucoup plus modestes. L'édifice

apparaît de loin sous une teinte grisâtre. De près, on s'aperçoit qu'il est émaillé de la base au sommet. Les décorations représentent divers personnages, des animaux, des fleurs, tous enluminés de couleurs qui ont perdu beaucoup de leur éclat. D'étroites allées et de petites cours dallées sont ménagées entre les principaux corps de la pagode. Des guerriers de pierre et une ménagerie d'animaux fantastiques, tout à fait analogues à ceux qui peuplent les tours de Notre-Dame, gardent les portes et les tournants des chemins. Ces statues sont d'origine chinoise. Les anciens Siamois ne connaissaient-ils pas l'art de sculpter la pierre? C'est une question que je n'ai pas encore eu l'occasion d'éclaircir. Ceci n'empêche pas Vat-cheng d'être ornée de nombreuses statues purement siamoises ; mais les artistes qui ont édifié le monument que j'ai sous les yeux préféraient la gâche au ciseau, car ils procédaient de la manière suivante à la représentation d'un être animé : ils commençaient par dresser un squelette rudimentaire avec des tiges de fer. Sur cette ossature venaient se mouler en plâtre les membres, le torse et la tête. La dernière opération consistait dans le vernissage. Il est facile de faire la synthèse de ce travail, car le temps a fort maltraité l'œuvre des constructeurs de Vat-cheng. Nombre de statues ont perdu qui un mollet, qui un avant-

bras, et les tringles, devenues visibles, font l'effet de jambes et de crocs d'invalides.

On ne voit guère représentées que des Lakhon, — danseuses, — mais dans une grande variété de costumes. Le plus souvent, elles figurent quelque fameux guerrier et portent un masque grimaçant. D'autres fois elles se montrent en négligé, dansant un pas antique dans une position torturée. Tantôt ces nymphes se livrent en rond à leurs ébats, tantôt elles habitent des niches de quatre à cinq pieds de haut. Avec leurs membres gros et ronds, leur ventre saillant et leurs traits masculins, elles ressemblent à s'y méprendre à de joyeux silènes. Les fleurs qui ceignent leur front complètent l'illusion. A ce propos, et c'est un trait de lumière, je me rappelle que la tradition veut que Bacchus ait voyagé dans l'Inde. Un membre de l'Institut ferait une brochure épaisse de deux doigts sur ce rapprochement.

Laissant là les Lakhon, je grimpe un escalier très raide qui conduit à une première plateforme. Un second escalier très étroit, presque vertical, et qu'il faut gravir en s'aidant de deux rampes de fer, me hisse sur une petite galerie, à peu près au tiers de l'édifice. Parvenu à ce poste d'observation, je ne découvre pas grand' chose de curieux ; mais, lorsque je veux descendre, à la vue de ces marches larges comme la

main et fuyant presque à pic, la tête me tourne et je ne sais plus comment faire pour m'en aller. Heureusement, on me montre la manière ; il suffit d'empoigner solidement les rampes et de descendre à reculons.

La pagode est entourée de chapelles décorées de fresques barbouillées par des mains enfantines, qui représentent l'inévitable Boudha dans une série de poses méditatives. On remarque aussi les gardiens d'une des portes, deux guerriers gigantesques de vingt pieds de haut pour le moins, bardés de faïences en couleurs, tenant leur massue des deux mains, verticalement, comme un pharmacien tient son pilon, roulant des yeux effrayants et portant la moustache en croc. C'est laid et ça n'a pas l'air solide. De beaux arbres croissent autour du temple et ombragent des cabanes où les talapoins, les enfants de chœur, les domestiques, la volaille et les cochons gris du pays, qui ressemblent à des sangliers, vivent dans la confraternité la plus boudhique.



A la suite de cette excursion archéologique, j'ai rendu visite, sous les auspices du consul (1),

(1) Le consul de Bangkok était M. Harmand, ancien docteur de la marine, explorateur célèbre, un de ceux qui accom-

à plusieurs personnages officiels avec lesquels nous allons faire connaissance.

En sortant du jardin du Khromata, où ce que j'ai vu de plus curieux était encore un vieux singe dont les années avaient complètement blanchi le poil, nous avons croisé le bateau du Kralahom (ministre de la guerre). S. E. prenait le frais en compagnie de deux de ses nombreux fils et de trois de ses innombrables femmes. Ces dames, que je ne fis qu'entrevoir, me parurent assez jeunettes, et c'est tout. Le Kralahom aborda notre bateau et je me trouvai en face d'un homme d'âge incertain, au cuir tanné, aux lèvres ensanglantées par le bétel. Je reviens pour la dernière fois sur ce détail, dont l'absence seule servirait de marque distinctive, puisque j'ai vu plus tard le roi mâcher sa chique en nous donnant audience. Le vêtement du ministre consistait en une mauvaise flanelle et un langouti à carreaux violet-foncé. J'ajouterai qu'il était nu-pieds, mais portait un chapeau de drap dont l'usage avait rendu la couleur indécise. Je fus présenté dans les règles et S. E. me tendit une

pagnaient Garnier au Tonkin; un homme qui a joué sa vie cent fois et dont la santé de fer semble s'être retrempée dans toutes les aventures périlleuses qu'il a traversées. Il paraît sept ou huit ans de moins que son âge. C'est une intelligence de premier ordre doublée d'une rare énergie. Le ministère comptait peu de consuls de sa force. Il est aujourd'hui commissaire civil du gouvernement au Tonkin.

main sèche et longue que je dus serrer avec une respectueuse effusion.

Ne pas croire que cette simplicité digne de Sparte soit un indice de pauvreté et que les beaux jours de la Grèce refleurissent au pays de Siam. Dix des fils du Kralahom reçoivent ou ont reçu en Angleterre et en France une éducation horriblement coûteuse, qui n'a pas ruiné le ministre cependant, puisqu'il reste propriétaire d'un beau palais et de grands domaines dont les revenus lui permettront de se payer des funérailles un peu plus somptueuses que celles de Miltiade.

Des deux fils qui l'accompagnaient, l'un a été élevé en Angleterre et l'autre en France. Ce dernier s'appelle Mgr Bin. Il parle assez couramment notre langue, dont il connaît les idiotismes et même l'argot; sait dire : « c'est rigolo », « elle est bien bonne », et s'habille suivant la mode mixte dont j'ai déjà parlé, c'est-à-dire siamoise, avec des concessions à notre costume. Avec ses longs bas et son langouti bouffant, il a un faux air de chasseur tyrolien. L'éducation toute parisienne qu'il a reçue a développé dans son caractère, naturellement sceptique, un côté d'humeur railleuse qui lui a valu tout dernièrement ni plus ni moins que la bastonnade : un jour que le jeune Bin blaguait avec plus de verve que de coutume les idées surannées de son

grand-père, très haut dignitaire et ancien régent, le bonhomme, qui sans doute n'avait pas eu le temps d'étudier « *l'Art d'être grand-père* », de Victor Hugo, vengea son autorité méconnue en faisant donner du rotin à son petit-fils. Du reste, les peines les plus corporelles ne tirent pas à conséquence dans ce pays béni. Les fonctionnaires le plus en faveur sont même particulièrement exposés à l'inconvénient des corrections. Qui aime bien, châtie bien.

Le Kralahom nous dit adieu et nous nous dirigeons chez le Khromata, autrement dit le ministre des affaires étrangères.

Ce personnage loge dans un palais entièrement construit et meublé à l'européenne. La salle de réception, très vaste, est décorée avec un luxe de bon second ordre. Aucun produit de l'art indigène, par l'excellente raison qu'il est encore à naître ; on pourrait se croire dans la préfecture de quelque grande ville française. Une porte s'ouvre et le Khromata s'avance, faisant légèrement trembler le solide parquet de bois de tek sous le poids de sa corpulente personne. Il est grand et gros, tout de noir habillé. Ses mollets ressortent vigoureusement sous des bas de soie noire et, sauf les boucles d'argent qui manquent à ses souliers, son costume semble copié sur celui de Perrin Dandin, dans les *Plaideurs*. Des cheveux d'un gris sale, longs et par-

tagés par une raie médiane, retombent de chaque côté de sa tête énorme, laide, mais originale. De petits yeux assez fins éclairent son visage jaune et rugueux. Sa forte mâchoire et sa face ravagée lui font presque une tête à la Danton ; seulement des lunettes d'or, accessoire diplomatique, atténuent le cachet abrupte de sa physionomie.

Tel m'apparaît le ministre des affaires étrangères qui est en même temps... mon propriétaire. Il me loue, en effet, très cher une petite maison située dans le voisinage du consulat. On le voit, dans ce pays, les ministres ne dédaignent aucun métier.

Son air farouche ne l'empêche pas, lui aussi, d'être le père d'une progéniture rossée : un de ses fils, non content des fleurs de son parterre, ne s'est-il pas avisé d'aller en cueillir jusque dans le harem du roi ! Pris en flagrant délit, il a reçu la bastonnade. Ainsi vont les gens ; les uns en ont assez et trop d'une seule femme ; à d'autres un sérail ne suffit pas.

Le Khromata passe pour le plus capable des hommes d'Etat siamois. S. E. nous offre du thé, des cigares, et, les compliments de bienvenue une fois épuisés, prête toute son attention à une affaire assez grave que le consul vient lui exposer. La maison d'un chinois, protégé français, a été pillée dans des circonstances qui semblent indiquer qu'il n'existe plus de sécurité pour les étrangers

à Bangkok. Aussi, le consul parle-t-il de faire venir cinquante soldats de Cochinchine pour maintenir l'ordre compromis. Cette proposition ne paraît pas enthousiasmer le ministre, qui donne de loin en loin une réponse évasive, écoute beaucoup plus qu'il ne parle, et sourit de temps à autre sans qu'on puisse deviner sa pensée. Finalement, nous tirons notre révérence. Et de deux !



Le brigandage se perfectionne de plus en plus à Bangkok, où il menace d'atteindre la hauteur d'une institution. Inutile de dire que les artistes les plus consommés dans ce genre d'industrie sont les Chinois. Ils excellent dans cette branche comme dans toutes les autres, et les Siamois ne sauraient leur être comparés. Ces derniers, en effet, ne connaissent que le larcin honteux et craintif, dont l'objectif est une volaille, un panier de fruits ou une guenille qui sèche sur une haie ; dont les péripéties se réduisent à un fossé franchi, une clôture escaladée, et dont le bénéfice le plus fréquent est une volée de coups de triques qui laisse sur place le malfaiteur. Voici comment procède la nouvelle école :

Il y a trois jours, à 2 heures du matin, 70 à 80 Chinois se rendirent, sans trop de hâte ni de

précipitation, au domicile d'un de leurs compatriotes, un des gros négociants de Bangkok. La bande était masquée pour la circonstance et munie surabondamment d'accessoires tels que fusils, revolvers et même de grandes torches de résine flambant mirifiquement. Pendant qu'une moitié des bandits organisait le pillage à l'intérieur, le reste tenait en respect les nombreuses barques siamoises attirées par la lumière, fascinées par le pittoresque de cette scène, qui se passait dans un des quartiers les plus populeux de la ville. Sur ces entrefaites, le roi, revenant de Pak-nam, vint à passer entouré de ses rameurs, de ses femmes et de ses serviteurs. Il dut faire d'abord halte, puis décrire un long circuit sur l'injonction de messieurs les Chinois, défiants comme tous les voleurs. La maison nette, la troupe se retira en bon ordre.

Les Siamois ont tiré de la Chine la presque totalité de leur rudimentaire administration. Leur organisation judiciaire, principalement, est toute d'emprunt et leur Code émane par conséquent directement de certaines vieilles doctrines philosophiques qui ont fini par acquérir chez nous une manière de réputation à force d'avoir été célébrées par nos sinologues. La base de cette législation est la responsabilité. Ainsi, dans le cas présent, les voisins de la maison où le vol s'est commis, dans un rayon déterminé,

devront se cotiser pour rembourser la victime : Vous deviez porter secours, dit la loi, empêcher les voleurs.

Ce système digne de l'âge d'or simplifie les rouages administratifs et les dépenses budgétaires. Pas de police ; un simple percepteur préposé aux délits suffit. Cependant, tout change, même à Siam. L'arrivée des Européens ayant modifié assez profondément les conditions sociales du pays, on conçut la nécessité de règlements nouveaux, de réformes. Le plus bel édit est celui rendu par le dernier roi, qui défendait aux femmes de passer les seins découverts dans les quartiers habités par les étrangers, de peur que la pudeur occidentale ne se trouvât offusquée. Dans ces derniers temps enfin, le gouvernement éprouva le besoin de former une police analogue et supérieure, s'il était possible, à celle qu'ont créée les nations européennes les plus avancées. Depuis cette époque, on rencontre de malheureux va-nu-pieds porteurs d'un béret rouge, d'une vareuse bleue et d'un bâton de constable, auxquels sont alloués, sur le papier, quelques misérables ticaux, que leurs poches n'ont jamais entendu tinter. Ils se soucient peu naturellement de s'attirer une mauvaise affaire avec les voleurs, et les carabiniers, « qui arrivent toujours trop tard », sont à côté d'eux exubérants de fougue et de témérité. Le chef de ce

corps fantastique habite une maison, — censé la préfecture, — où l'on trouve des chaises, une table et ce qu'il faut pour écrire. La police siamoise permet à l'unique et hebdomadaire journal de Bangkok, le *Siam weckly adverstiser*, de se livrer de temps à autre à de plaisantes réflexions qui servent à peupler le désert de ses quatre pages petit format, si laborieusement remplies, en dépit du secours des annonces et des tableaux détaillés du mouvement de la navigation.

Un jour, un Français se présenta. Sa maison avait été dévalisée. — Quels sont les voleurs, lui demanda-t-on ?

— Mais je n'en sais rien du tout, répondit-t-il ; je viens pour ça.

— Si vous n'en savez rien, alors comment diable voulez-vous que nous autres nous le sachions ?

Quelque temps après il revint; je ne sais quelles indications lui avaient appris le nom des voleurs.

— Où sont-ils, lui dit-on ?

— C'est précisément parce que je l'ignore que je suis venu vous trouver.

— Mais si vous l'ignorez, bon Dieu ! ce n'est pas nous qui pouvons vous l'apprendre ?

Il s'en tint là de ses démarches et fit bien.

***

Ma troisième visite a été pour le ministre des postes et télégraphes.

Nous nous sommes rendus par terre chez le Cochery siamois, en suivant la plus longue et presque l'unique route de Bangkok. Elle peut avoir de 3 à 4 kilomètres de longueur et traverse des faubourgs habités par des indigènes et des Chinois qui se livrent au petit commerce. La plupart des cases sont des étalages de fruitiers, de marchands de poissons ou de fripiers dont le fonds de boutique consiste en loques bonnes à garnir la hotte d'un chiffonnier. Beaucoup de vieilles femmes et d'enfants. Les soirs, des bouges s'allument et l'on entend de très loin les accords d'une musique où les instruments siamois et chinois fraternisent dans une même orchestration. Toute cette *Californie* vit dans la boue ou la poussière selon le temps, piaille, hurle, se démène et sent mauvais.

S. E. habite un très beau palais dont la construction a dû coûter bon. Les édifices somptueux ne manquent pas ici, ni les huttes, où nous ne parquerions pas nos bestiaux. Siam est le pays de l'antithèse. S. E. qui est en même temps une Altesse en sa qualité de frère du roi, se présente sous les traits d'un tout jeune homme de figure

assez agréable. L'imberbe ministre est le produit bysantin d'une révolution de palais, qui, depuis peu, tend à remplacer les mandarins de haut rang par les frères du roi. La nouvelle couche brille par la jeunesse, la prodigalité et l'entrain d'hommes d'Etat de vingt ans, que le harem préoccupe plus que les affaires ; mais elle paraît manquer de ce tact indispensable, tant dans les relations diplomatiques que sociales, à en juger du moins par son plus brillant représentant, qui porte le nez trop haut, élève beaucoup trop le ton et coupe à chaque instant la parole à son interlocuteur, si bien que le consul paraît sur le point de se fâcher. S. E. consent enfin à prêter son attention à la question à l'ordre du jour, qui est la création d'une ligne télégraphique destinée à relier Bangkok et Saïgon ; on parle de l'état des chemins, de la pluie et du beau temps, et le consul se lève.



Au retour nous apercevons sur la route un vieillard étendu sur le dos, couché à l'ombre du prolongement du toit d'une case. Un long bâton de voyage s'est échappé de ses mains. D'où vient-il ? je n'en sais rien, mais à coup sûr il a fini sa course. L'étrange fixité de son regard et la presque complète rigidité de ses membres

m'empêcheraient de le prendre pour un ivrogne ou un dormeur, alors que j'ignorerais que le spectacle de malheureux expirants sur les grands chemins n'est pas rare dans ce joli pays. L'indolence des Siamois ne leur permettant pas de débarrasser le pas de leur porte des chiens et des chats qui viennent crever sur les routes comme les indigènes, on laisse ce misérable agoniser tout à son aise, et personne n'aura la charité de lui donner un verre d'eau. Les talapoins, qui pullulent dans ce quartier comme dans tous les coins de Bangkok, passent par bandes devant le mourant, impassibles et hautains. Ceux-là, pour obéir aux préceptes de Boudha, filtrent tous les matins leur eau, de peur d'avaler un animalcule.



Je ne parlerai pas du prince Dewan, ni d'autres dignitaires que je ne reconnaîtrais pas si je les rencontrais dans la rue et dont j'ai oublié les noms. Toujours des princes et des palais ! Ils commencent à se ressembler tous. Je passe à ma présentation au roi, le vrai, car il y en a deux à Siam.

Le palais de sa majesté s'aperçoit de loin, grâce à ses trois clochetons, dont l'un, recouvert de zinc bronzé, contraste par sa couleur grise et

terne avec les deux autres, incrustés de verroteries jaunes, qui flamboient au soleil avec autant d'éclat que la couronne royale, sorte de tiare très pointue dont ces clochetons reproduisent exactement la forme. Un petit mur crénelé, ou plutôt festonné, fait le tour des Tuileries siamoises. Il n'abrite plus aujourd'hui les archers, qui, dans le bon vieux temps, lançaient des boulettes de terre très dure sur les pauvres diables oublieux de la révérence due à la demeure royale. Le mur franchi, on pénètre dans une étroite enceinte habitée par le gros des domestiques et des esclaves, car l'esclavage existe à Siam, bien qu'assez doux. C'est une de ces ruelles comme on en voit dans tout l'Orient entre Constantinople et Shanghaï et qui, en dépit de la différence de latitudes, de costumes et de races, ont un air de famille dû à un cachet commun de malpropreté et de puanteur. Des mendiants exposent leurs plaies en implorant la charité des visiteurs ; des femmes en guenilles et des enfants galeux se pressent autour de méchantes boutiques où l'on débite toutes sortes de fruits, y compris le durion, le fameux melon siamois, d'infecte odeur. Cette cour des miracles sert aussi d'asile à nombre de bêtes domestiques, et à chaque pas il faut enjamber quelque porc couché en travers de l'étroite allée, où les masses débordantes de sa graisse s'étalent comme une

tache d'huile. Au sortir de cette zone crasseuse, on se trouve comme par enchantement dans une ville magnifique dont il serait trop long de décrire les édifices. Le nouveau palais, à peine sorti des mains de l'architecte, brille entre tous, avec ses pierres blanches comme du lait, ses moulures aux délicates couleurs et son toit doré comme une châsse. Il est entouré de jardins et de cours dont les dalles résonnent sous les pieds d'une multitude de serviteurs, de mandarins suivis de leur petit domestique, — généralement un enfant, — portant l'indispensable boîte à bétel, de princes aux vestons blancs traversés d'un baudrier d'or, traînant des sabres d'opéra-bouffe, de soldats sans souliers, aux uniformes râpés et souillés. Quelques pauvres gens se tiennent debout, en face du grand escalier, un long rouleau de papier à la main. Ceux-là sont venus « battre le tambour du roi », locution siamoise : jadis, très jadis, un souverain suspendit un gong à sa porte. Lorsqu'un de ses sujets avait à se plaindre de l'injustice d'un grand, il venait et frappait. L'expression s'est conservée, mais le gong a disparu depuis longtemps.

On n'aperçoit pas de cette place les clochers polychromes de la chapelle royale ; je ne les ai vus que plus tard, en longeant par terre l'autre côté du palais. Ils n'atteignent pas la hauteur

des aiguilles de Vat-cheng; mais l'éclat des couleurs, le fini des moindres détails, font rêver de quelque joyau colossal, œuvre de plusieurs générations d'orfèvres. On regrette de voir exposé au soleil et à la pluie ce bel émail dont la fragilité apparente ne provient d'ailleurs que de la délicatesse.

Cette merveille est bien faite aussi pour inspirer de tristes réflexions sur les dilapidations insensées qui tuent ce malheureux pays. Je ne veux pas parler de la disproportion évidente entre les dépenses occasionnées par d'aussi coûteuses constructions et les revenus de la couronne. Mais que penser de la folie siamoise lorsqu'on songe qu'à la mort de chaque roi l'usage exige que le palais soit délaissé et qu'on en édifie un autre pour le nouveau monarque! Telle est la cause de la prodigieuse quantité de ruines que l'on découvre dans cette ville, âgée de moins de cent ans. Cet esprit de gaspillage ne s'arrête pas en haut lieu, mais passe comme une contagion dans les administrations et gagne même les particuliers. On ne rencontre partout que maisons inachevées, pagodes abandonnées aux ronces. J'ai vu un navire de guerre en train de pourrir sur le fleuve, où il restera jusqu'à ce qu'il sombre, en créant un danger pour la navigation. Mais je rentre dans mon sujet.

Nous faisons antichambre, pendant qu'on

nous amuse avec du thé et des cigares. Je porte l'habit noir de rigueur et je me suis mis au courant du cérémonial : il faut faire trois révérences, l'une en entrant, la deuxième à mi-chemin et la dernière devant le roi. On doit en outre se retirer à reculons, en exécutant à rebours les mêmes révérences.

Au bout d'un grand quart d'heure d'attente, un chambellan nous fait signe. Quelques marches nous mènent dans une salle assez vaste, très haute de plafond, uniquement meublée de chaises et de fauteuils capitonnés de soie rose. Je m'acquitte de mes génuflexions et S. M. m'accorde gracieusement une poignée de main.

Le roi est tout jeune, mince, de petite taille. Il n'est pas mal; même, sa physionomie ne manque pas de finesse, tout en restant sympathique. L'unique parure qu'il se permette consiste en des boutons ornés de brillants qui scintillent sur son veston blanc. On s'assied et la conversation s'engage. S. M. aborde la question chinoise, un de ses gros ennuis. Le vice-roi de Canton vient, ces jours passés, d'envoyer une ambassade à Bangkok, mais le roi a refusé de la recevoir. On a des raisons de croire que les diplomates à nattes étaient chargés de réclamer la création d'un consulat à Bangkok, mesure dont l'exécution serait aussi fatale aux Siamois qu'aux étrangers. Tout le monde le sait bien,

aussi ces tentatives n'aboutiront-elles pas, du moins pour le moment. Il n'en est pas moins positif que, la couleuvre chinoise est en train d'absorber la grenouille siamoise et que, si cela continue, il n'y aura bientôt plus de Siamois; qu'il y a trois ans, deux cents vagabonds chinois, descendus de Yun-Nam, armés de gourdins et de mauvais fusils, ont promené leurs déprédations dans tout le nord du royaume, en répandant la terreur jusqu'à Bangkok, où le gouvernement perdait la tête; que Siam enfin, si l'on n'y met ordre, deviendra avant peu une province du Céleste-Empire.

Le roi m'adresse une ou deux questions relatives au droit de juridiction que possède le consul de Chine au Japon, à l'instar des représentants des puissances occidentales. Décidément, c'est son idée fixe. Je réponds de mon mieux, puis S. M. m'abandonne.

Il y a encore deux ans, tout étranger présenté au roi recevait de sa main un cadeau. Malheureusement, cette gracieuse coutume est tombée en désuétude. Je le savais, et cependant je m'étais flatté que peut-être une heureuse disposition d'esprit, un caprice,... enfin, comme disent les Indiens, l'ange de l'espérance n'avait pas encore pris son vol. Mais le consul se met à parler de la fatale histoire du protégé chinois dévalisé et des 50 soldats qu'il veut faire venir

de Saïgon. De semblables propos ne sont pas de nature à éveiller la bonne humeur du roi. Je ne le sens que trop et, sans plus m'inquiéter d'une conversation désormais d'intérêt secondaire, je m'abandonne à la contemplation des grandes peintures qui décorent le fond de la salle.

Ce sont les portraits en pied des souverains de la dynastie régnante, représentés grandeur nature. Ils traînent de longs manteaux et portent des costumes de fantaisie dont quelques détails seulement, saisis sur les modèles orientaux, jettent un peu de couleur locale sur l'ensemble. J'ignore quel artiste a peint cette belle galerie ; assurément, ce n'est pas le premier venu. Ce sera quelque Anglais, car la perfide Albion a trouvé le moyen de s'assurer la plupart des travaux pour l'exécution desquels le gouvernement siamois doit recourir à la compétence des Européens. Le portrait particulièrement soigné du roi actuel occupe une place à part. Ce tableau-là n'aura vraisemblablement jamais de pendant, car, si Dieu lui prête vie, le jeune monarque verra probablement la fin de son royaume.

Plus bas, presque à hauteur d'appui, s'étend un long cordon de bustes de bronze, présents des cours occidentales. Nombre de souverains d'Europe, anciens et modernes, figurent dans cette collection de têtes graves et moustachues. Je ne relève qu'un buste de femme, mais il en

vaut la peine; c'est celui de l'ex-impératrice des Français.



L'audience est finie; nous rentrons. Encore un cadavre au bord de la route! Dans nos pays, on trouve sous les arbres des pommes et des prunes gâtées; ici, on récolte, à l'ombre des bananiers, des cadavres plus ou moins faisandés. Cette fois, c'est un indigent dont la défroque ne peut même pas payer la misérable sépulture. Sur une petite natte déroulée à terre, s'étalent quelques sous, produit de la charité des passants. A côté, un individu accroupi fait brûler de longues paillettes. J'ignore la signification de cette pratique mystique. Quoiqu'il en soit, la collecte est bien maigre jusqu'à présent, et le défunt est fortement menacé d'aller rejoindre les vautours au charnier que j'ai visité et dont je vais parler maintenant.

Il s'agit d'une pagode, — toujours! — Les pagodes servent de coquilles aux talapoins comme les palais aux princes; aussi, les prêtres sont-ils chargés de l'entretien du charnier. Le monument en question se compose d'une série de constructions très ordinaires, séparées par de grands espaces où les herbes et les arbres croissent en liberté. Sur de larges pierres, abritées par de pesantes coupoles, ou même à terre, en

plein air, on pratique la crémation. Au moment de mon arrivée, un cadavre est précisément en train de rôtir. Les chairs sont déjà complètement carbonisées et le squelette seul apparaît, s'émiettant sous l'action du feu, tandis que deux aides-talapoins retournent les ossements avec la morne indifférence propre aux croque-morts. Ce spectacle est déjà engageant ; il promet, il satisfait même ; mais la scène vraiment attachante, piquante et originale se passe au charnier. C'est là que doivent pénétrer les amateurs de franche couleur locale.

Une triste petite cour, ceinte de murs bas, est reléguée au fond de la pagode. En entrant, on aperçoit tout d'abord une énorme pierre ronde chargée de crânes grimaçants, exposés au même titre que des râteliers à la porte d'un dentiste, destinés à servir d'enseigne. Ces ossements sont les restes de voleurs, de suppliciés et de mendiants, de tous ceux en un mot que l'infamie ou la pauvreté a privés de sépulture, ou plutôt de crémation. A gauche, un monceau de débris, qui de loin ressemblent à des lattes pourries et à des cercles de tonneaux brisés, recouvre l'espace circonscrit entre les murs. C'est une couche de squelettes désarticulés, effrités, terreux, sur laquelle reposent deux cadavres de fraicheur relative. Ils ont l'apparence de grands sacs de cuir épais, car la peau, qui ne se modèle plus

sur les formes de l'être vivant, s'est desséchée, est devenue complètement rigide. Les pieds et les mains seuls ont quelque vérité. De superbes vautours au plumage d'un gris très fin, à mine altière, couronnent le monticule de pourriture humaine et ne manifestent pas la moindre émotion à l'approche des visiteurs. Soudain, l'un d'eux donne un coup de bec. C'est comme un signal. Tous les cous s'allongent, tous les becs fouillent avec acharnement, et les morts, secoués, tiraillés, gesticulent et semblent se défendre.

A droite, on voit un bâtiment qui se compose d'un toit très bas, appuyé simplement sur des poteaux. Ce n'est pas un hôpital, car on n'y soigne pas les gens ; ce n'est pas non plus une morgue : on n'y expose pas les cadavres. C'est entre les deux. On apporte là, des prisons et sans doute des chemins où on les a ramassés, tous les moribonds que leur état social classe dans la catégorie des citoyens bons à nourrir les vautours. Ils attendent, étendus sur les planches, que leur tour arrive. Lorsque les approches de la mort ne leur ont pas enlevé toute lucidité, ils assistent par anticipation à leurs funérailles, en suivant de l'œil le déjeuner des oiseaux de proie. Dans un coin, la bonzaille vaque à ses petites affaires, va et vient, médite et tue le temps.

***

J'ai dit que Siam possédait deux rois, ou plutôt que deux rois possédaient Siam. L'origine de cette bizarre constitution se perd dans la nuit des temps, laquelle ne commence pas pour l'histoire de ce pays à une époque bien reculée, car, à partir de trois ou quatre cents ans, les annales tournent décidément au cahos.

Autrefois, le second roi égalait presque en prestige, en richesse et en puissance, son collègue, auquel cependant il devait hommage. Depuis le règne actuel, les choses ont bien changé. Dépouillé de la plus grande partie de ses revenus, privé de toute autorité réelle, remis à sa place, le second roi, bonhomme d'une cinquantaine d'années, de nature timide et douce, cache au fond d'une armoire le sceptre en similor que son jeune dominateur l'autorise pourtant à porter. Mais il craint de se compromettre. Les étrangers lui accordent par compassion les trois révérences, ce qui lui cause une satisfaction mêlée de sueurs froides.

Dès l'entrée, on se fait une idée suffisamment exacte de la distance qui sépare la souveraineté effective de la souveraineté nominale. Plus de flèches dorées, mais des toits couverts de tuiles; plus de palais, mais une série d'habitations très

ordinaires et même passablement délabrées, inférieures à celles de nombre de dignitaires siamois ; plus de princes ni de mandarins en habit de cour, mais un simple piquet de soldats, des domestiques et beaucoup de coqs, de poules et de chèvres qui s'ébattent dans les allées envahies par les hautes herbes, si bien que la demeure du pseudo-monarque ressemble assez à une ferme mal entretenue.

Le second roi nous reçoit sous sa vérandah. A notre arrivée, il arrache, non sans quelque lenteur, sa grande et grasse personne d'un fauteuil ouaté, nous tend les mains et un sourire bénévole éclaire sa large face de chanoine, piquée d'une multitude de petits points gris, comme le nez d'un priseur. Depuis qu'il a été déchargé du fardeau de la politique, ses loisirs forcés sont remplis, paraît-il, par l'étude des sciences physiques et naturelles, et, sur son ordre, un domestique apporte une grande boîte pleine d'échantillons minéralogiques. C'est un cadeau pour le consul. Celui-ci accepte avec un vif plaisir, déclare qu'il va expédier cette collection au muséum de Paris et exprime le désir que l'envoi soit accompagné d'une lettre du donateur adressée au ministre des affaires étrangères. Ecrire au ministre ! Entretenir une correspondance avec un gouvernement étranger ! S. M. s'y refuse avec énergie. Qu'est-ce que dirait le petit

jeune homme de là-bas, qui doit lui apparaître si souvent dans ses rêves, avec son œil pénétrant et ses allures d'une souplesse de lame d'acier? Le bon chanoine en est pâle. Le thé fait diversion. On parle de ceci et de cela, de l'ambassade chinoise, dont la mission paraît-il... mais le consul s'arrête devant le sourire inquiet du pauvre second roi, devant son regard suppliant, qui exprime clairement cette prière : « Oh ! faites-moi ce plaisir ; pas de politique ! » On se sépare avec des airs de conspirateurs, tremblants d'avoir éveillé le flair d'un sergent de ville.



Le 21 septembre a été signalé par la fête du roi, — le vrai.

Depuis trois nuits le fleuve réfléchissait les illuminations, nées spontanément de l'allégresse des fonctionnaires indigènes et des Anglais salariés par le gouverneur siamois. Ces derniers surtout n'avaient marchandé ni les lampions ni les inscriptions flatteuses. Les « Dieu protège le roi » tracés en lettres de six pieds, durent réjouir le monarque lorsqu'il fit le soir sa ronde en bateau, entouré de chœurs d'enfants qui chantaient ses louanges. Et c'était la veille du grand jour.

Le 21 septembre, à midi, le corps consulaire

débouche au palais. L'audience, vu la solennité de la circonstance, n'aura pas lieu dans la salle où j'ai été admis pour la première fois en présence de S. M. Nous posons pendant quelque temps. Soudain, s'élève un trémolo bizarre de notes aigrelettes, analogues à celles de la clarinette, couvert par un sourd grondement de tambours. L'orchestre va crescendo, puis cesse brusquement. Le roi est arrivé ! La grande porte s'ouvre à deux battants et Siamois et étrangers s'engouffrent impétueusement par l'ouverture, portés les uns par les autres. Une fois dans la salle, l'ordre s'établit en un clin d'œil. Le grand-maître de l'étiquette assigne les places : à droite et à gauche, les mandarins, disposés par rangs hiérarchiques; entre les deux haies, le corps consulaire; au fond, le trône.

Les Siamois ont endossé, bien entendu, le costume de grande cérémonie, qui consiste en un paletot sac recouvert de broderies d'or et d'argent d'un mince relief. Un jour discret tombe d'en haut, et mille petits points lumineux ruissellent sur les étoffes chamarrées, comme des gouttes d'eau sur les écailles d'un poisson fraîchement tiré de la rivière. Avec leurs bedaines rondelettes, alignés comme les voilà, quel joli tableau de féerie ces petits papas mandarins composeraient! Dans la main droite un

trident, dans la gauche une conque, des herbes marines dans les cheveux et les voilà transformés en tritons et dauphins. La fée des algues va paraître, majestueusement drapée dans sa robe traînante, et passer la revue de sa cour. .

Debout sous le parasol blanc à neuf étages, emblème royal, le prince charmant attend, fluet, gracieux, l'épée à poignée de nacre au côté. Un triton sort des rangs et lui présente respectueusement un rouleau de papier. Est-ce le placet d'une belle princesse retenue captive au fond d'une grotte sous-marine? Hélas non, car le roi se met à lire un discours où il est question de lignes télégraphiques, de police et d'administration. Il expose un plan de réformes judicieuses, excellentes, mais qui sans doute auront toujours un défaut, l'inverse du défaut de la jument de Roland, celui de ne jamais voir le jour.

La salle des réceptions solennelles est assez vaste, tapissée luxueusement, mais ne renferme en somme aucune richesse qui force l'admiration. Le grand lustre, acheté à Paris 45,000 francs par la maison Lamarche-Allouin et acquis au prix de 15,000 francs par le gouvernement siamois après la déconfiture de la susdite maison, le lustre lui-même me laisse indifférent. Je préfère, au point de vue pittoresque, l'arbre d'or et l'arbre d'argent, tribut annuel des

Laotiens, offerts à la curiosité des visiteurs.

Le roi achève son discours, prononcé en siamois. Le trémolo de tout à l'heure annonce la clôture de l'audience. Les tritons et les dauphins s'inclinent, le corps consulaire s'incline, nous nous inclinons tous et chacun s'en va prendre l'air.

Le soir, réception au ministère des affaires étrangères. Feux de bengale, musique, belles dames en toilette de bal et buffet bien garni. J'ai vu le vieux roi tributaire de Xeng-mai, doré sur tranches comme un missel, la nuque cassée et le chef branlant, déguster des glaces d'un air ravi, qui indiquait combien peu il a l'habitude de ces friandises dans sa capitale perdue en plein pays Laotien.



Je voudrais finir par quelque chose de gai ; mais le dernier spectacle auquel j'assistais était précisément une exécution. A défaut d'autre sujet, je terminerai donc mon récit par une scène de décollation.

Nous débarquons, le consul et moi, à la pagode de Vat-koh, où le condamné a été transporté. L'emplacement choisi pour le supplice n'est pas, comme je me l'étais imaginé, une des cours du temple, mais un petit bois retiré, qui verdoie

bien loin au bout de l'immense terrain dont Vat-koh est propriétaire. Il a plu toute la journée ; heureusement pour moi que des chaussées de briques serpentent à travers les terres noyées, car si le consul porte un habit de chasse, mes pieds chaussent de beaux escarpins blancs payés six francs à Yokohama, sur lesquels retombent les plis brusquement coupés d'un large pantalon neuf, soigneusement retroussé. Bientôt une demi-solution de continuité s'établit dans la chaussée. Je la franchis avec une précaution couronnée d'un plein succès. D'autres passages dangereux se succèdent dont je me tire avec moins de bonheur. Soudain, le chemin disparaît sous l'eau. Le consul est déjà bien loin devant moi en plein marais. Je ne peux que le suivre dans cette marche fangeuse, semée de larges fossés que traversent des troncs d'arbres, excellents pour exercer l'adresse d'un équilibriste.

Enfin, nous abordons un sol relativement ferme. Je me meus sur deux colonnes boueuses assez semblables aux jambes d'un éléphant ; mais c'est un détail. Nous sommes sur le théâtre où le drame va se jouer.

Une quantité de Siamois et de Chinois forment un cercle très resserré dans lequel nous pénétrons. Cette foule est adossée à un bouquet d'arbres dont les branches portent en guise de

fruits des grappes de gamins juchés aux bonnes places. Sans avoir jamais eu l'occasion de contempler le public habituel de nos exécutions, je crois que sa physionomie diffère peu de celui que j'ai sous les yeux. On cause, on rit, on fume, et cependant les visages expriment une certaine anxiété, que n'excite pas le programme d'une lutte à outrance entre le rempart de l'Ariège et l'hercule du Nord.

Une dizaine de bourreaux, armés de sabres de provenance japonaise, maintiennent l'ordre. Ils viennent de tirer au sort. Les deux gagnants toucheront chacun 4 ticaux (12 francs) pour leur peine. L'un frappera le premier, l'autre achèvera le supplicié, s'il y a lieu. Ces favorisés de la fortune portent des vestes rouges et un mouchoir de la même couleur roulé autour du front. Ils ont les jambes nues.

Tout à coup la foule s'émeut ; un brouhaha, presque un hourra, annonce l'arrivée du condamné. Les soldats ouvrent la marche en agitant leurs sabres nus, dont ils ne se font pas faute de distribuer des coups à plat sur le dos des curieux trop lents à se ranger. Suivent deux individus battant des gongs larges comme la main, qui résonnent avec un bruit de clochette mélancolique. Puis vient celui auquel on va trancher la tête.

Ce n'est pas, comme on nous l'avait dit, un

Chinois, coupable d'avoir assassiné deux petits enfants pour leur voler leurs anneaux, mais bien un Siamois, un jeune homme de dix-neuf ans, qui a tué un Chinois et l'a dévalisé.

Le meurtrier porte au cou une cangue dont la forme est celle d'une courte échelle aux barreaux destinés à maintenir les poignets. Ses pieds traînent, en outre, de lourdes chaînes. Une chevelure bouclée, d'un beau noir, encadre sa figure très douce. Il semble exténué de fatigue et ses paupières sont à demi fermées. La prison et les tortures l'ont réduit à cet état, et non la frayeur de la mort. Il tient encore entre ses doigts le bout de la dernière cigarette qu'il lui ait été permis de rouler. Ces gens-là passent dans l'autre monde avec une impassibilité qu'il faut attribuer bien plus à leur insensibilité qu'au stoïcisme proprement dit.

On le fait agenouiller ; on arrache sa tunique, qui découvre un dos martelé de coups de rotin. Alors un des deux bourreaux approche sa bouche de l'oreille de son client et lui parle à voix basse :

« Pardonne-moi, lui dit-il. Je vais te couper « la tête, mais je ne suis que l'humble exécuteur « de la sentence rendue contre toi. C'est ton « crime qui te vaut la mort. Je ne suis pas un « assassin ; je ne fais qu'accomplir mon devoir. « Donc, pardonne-moi. »

Puis il lui montre la manière de prêter le cou, lui palpe doucement la nuque et lui glisse entre les doigts de petits bâtonnets qu'il allume et qui brûleront encore alors que la vie du condamné sera éteinte.

Ces préparatifs causent une attente poignante. Je m'en irais volontiers, mais le cercle des spectateurs et une fausse honte me retiennent.

Le bourreau se recule d'une vingtaine de pieds pour prendre son élan, avance à grands pas, s'arrêtant à chaque enjambée et faisant tourner son sabre. Son compère le suit de près, s'acquittant des mêmes gestes bizarres, et comme prêt à lui fendre la tête dans le cas où il manquerait son coup.

Un son mat suivi d'un ah ! léger, qui s'échappe de la foule. La tête du décapité retombe sur sa poitrine ; elle ne tient plus que par un lambeau prestement tranché par l'aide-exécuteur. Pas un cri, à peine un mouvement. Le tronc est couché sur l'herbe, où il se détire doucement, comme pour s'endormir. C'est fini ! déjà fini ! Est-il possible qu'il soit mort !

En un clin d'œil la tête a été fichée sur un méchant bambou planté dans le sol. La justice siamoise est satisfaite.

QUELQUES MOTS

SUR

LE SÉNÉGAL

PAR

DEMARTINÉCOURT

I

NAISSANCE ET PUBERTÉ[1]

Les phases de la vie commune sont indiquées d'une manière si nette par la nature elle-même, qu'il serait puéril de vouloir rechercher d'autres conclusions : je m'attacherai donc à suivre dans ses traits caractéristiques le cours de l'existence du Ouoloff, tel qu'il se pose dans la réalité, esquissant à larges traits les liens qui l'attachent à la famille et à la société.

La durée de l'enfantement ne diffère pas de celle que nous connaissons tous et que nous voyons chez nous. La femme Ouoloff supporte toutefois beaucoup mieux les fatigues d'une grossesse avancée, de même que la mise au jour du nouveau-né s'effectue dans la plupart des cas avec une facilité merveilleuse, étant donnée la forme proéminente des reins; en sorte que l'enfant se trouve projeté sans efforts et déposé pour ainsi dire au dehors de la matrice par la simple pression qu'il exerce.

Néanmoins, la mère se trouve toujours dans un état plus ou moins inquiétant; aussi, une vieille femme du village mise au fait d'abord par son

(1) Voir les premiers fascicules du *Bulletin de la Société de Géographie* de Dijon (années 1881-82).

expérience, ensuite par l'habitude qu'elle a pu acquérir, préside à l'événement et indique les premiers soins : c'est la sage-femme de l'endroit.

Il n'est certes pas joli le rejeton, n'en déplaise à MM. les Ouoloffs; les petits singes du pays pourraient se réjouir à bon droit d'avoir un nouveau frère, si le marabout n'accourait bien vite d'une part pour lui poser des gris-gris un peu partout, comme on pose des sangsues chez nous, avec cette différence que celles du marabout ne sucent que l'argent, et d'autre part pour composer à la mère, afin de lui éviter une maladie fâcheuse, le breuvage suivant : sur le milieu d'un fort papier, le vénérable trace avec une encre spéciale des caractères arabes tirés du Coran et revêtus, paraît-il, de propriétés particulières à l'usage des femmes en cet état, puis il y verse quelques gouttes d'eau, gratte le papier avec un couteau pour faire disparaître toute trace de l'encre qui se délaie dans l'eau ; enfin le philtre est recueilli et donné en boisson à la malade, qui l'avale d'un trait ; elle s'ingère de la sorte les bienfaisants versets.

J'ignore si c'est le susdit breuvage ou bien la facilité d'expulsion dont j'ai parlé plus haut qui vaut à la femme Ouoloff une si prompte guérison, toujours est-il que vingt-quatre heures après elle est debout, presqu'en état de piler le mil.

Le huitième jour seulement, l'enfant est porté en dehors de la case et exposé en présence des amis et connaissances; c'est alors que le marabout lui délivre les gris-gris d'usage.

Enfin la mère est rétablie, l'enfant est lancé dans le monde; les parents se réjouissent et payent le marabout, à qui succède le griot non moins grassement payé; on tue une chèvre, ou un mouton, les plus riches tuent un bœuf; on invite les divers membres de la famille, le tam-tam résonne, le plaisir et le couscous sont en permanence pendant deux ou trois jours pour les amis et les pauvres, surtout si l'objet de la réjouissance est un fils et le premier-né.

Toutes ces choses varient évidemment avec les moyens de la famille.

Il faut aussi donner un nom au nouveau Ouoloff qui vient de surgir. C'est au moment où le cou de la victime est entamé que le père prononce devant les assistants le nom qu'il entend donner à son enfant: lui seul a ce droit; s'il est absent au moment de la naissance, on le prévient en quelque lieu qu'il se trouve, afin qu'il indique le nom qu'il désire.

C'est le cas d'entrer dans certains détails assez curieux, vestiges probables des anciennes croyances de ces peuples avant leur conversion à l'Islam.

Il serait peut-être possible d'en déduire quel-

ques renseignements précis sur les origines de ces antiques habitants de la basse Sénégambie, où leur installation est si éloignée qu'ils passent pour aborigènes.

Cependant, et en cela je m'en rapporte à l'expérience de vieux Sénégalais, il est plus que probable que les Ouoloffs n'ont pas toujours habité ce pays, dans lequel ils paraissent avoir été refoulés à la suite des bouleversements qui ont précédé ou accompagné l'émigration des Peuls.

Tout Ouoloff a deux noms : le premier, tel que Samba, Demba, Abdoulaye, Malick, etc., est le véritable nom particulier à l'individu, celui qui fait la distinction du père et du fils; le deuxième, tel que Fall, Ni Baye, Sar, Guèye, etc., s'ajoute au premier et le suit toujours ; c'est le nom de famille en ce sens que si le père se nomme Samba *Fall*, par exemple, le fils baptisé Demba ajoutera à ce nom celui de *Fall*, et s'appellera : Demba *Fall;* une fille du même père baptisée Aïssata ajoutera également le mot *Fall*, et s'appellera : Aïssata *Fall;* en résumé, tous les enfants, fussent-ils au nombre de quarante, auront comme deuxième nom ce mot : *Fall*, qui leur sera commun à tous.

C'est ce que l'on appelle le *Santâ*; dans le cas précédent, Fall est le *Santâ* de la famille.

Or, chaque animal a également un *Santâ*, et

les divers *Santâ* affectés aux animaux sont les mêmes que ceux affectés aux individus ou aux familles.

Je prends un exemple : un individu se nomme Khaly *Sar*; *Sar* est le Santâ : or, l'animal qui a *Sar* pour Santâ c'est le chameau, de telle sorte que le dénommé Khaly Sar et le chameau, ont même Santâ; eh bien! dans l'esprit de Khaly Sar, ayant même Santâ que le chameau il doit être l'allié de cet animal; il est persuadé que sa famille est parente à celle du chameau, en d'autres termes (suivant l'expression consacrée des Ouoloffs), le chameau et lui Khaly Sar ont mêmes pères et mêmes mères (par pères et mères il faut entendre aïeux et aïeules). Il s'ensuit que jamais en aucune occasion le dit Khaly Sar ne devra faire le moindre mal au chameau, ne devra ni le blesser, ni le tuer, ni surtout en manger, sous peine de voir fondre sur lui et les siens de grands malheurs.

Chaque Ouoloff a donc d'après cela un animal dont sa famille est issue, ou tout au moins est l'alliée par le sang.

Un grand nombre d'entre les plus superstitieux vont même jusqu'à ne pas vouloir toucher l'animal dont ils portent le Santâ.

Je mets ici, pour terminer ces explications, quelques noms de Ouoloffs, et en regard l'animal dont ils portent le Santâ :

Ahmadou Diop, diop santâ de l'oiseau trompette.
Demba Fall, fall santâ de l'hippopotame.
Boubou Faye, faye santâ du sénégalis.

Je n'ai pas à rechercher ici les origines du mot Santâ ; une discussion sur ce sujet m'entraînerait hors du cadre que je me suis tracé.

Il faut reconnaître que cette sorte de métempsycose a dû être fort en honneur chez les anciens Ouoloffs, puisqu'elle a conservé aujourd'hui encore des traces remarquables, en face desquelles le fanatisme musulman avoue son impuissance.

Nous avons vu que les Ouoloffs, qui sont âpres au gain et d'une pratique brutale comme tous les peuples demi-barbares, préféraient de beaucoup un fils qui même fort jeune rendra plus de services qu'une fille.

L'allaitement est très variable ; somme toute, il est plus long que chez nous ; parfois il se prolonge d'une façon inconsidérée, manière d'obtenir la paix du marmot.

La moyenne des enfants par femme est de deux environ. Comme le Ouoloff a en général deux femmes et souvent davantage, il obtient malgré tout un résultat passable.

Nous savons déjà que les enfants sont portés à dos par la mère ou par une captive : le nez collé sur l'épine dorsale de la porteuse, les yeux

sans cesse remplis d'humeur et cerclés de mouches, on voit ces petits êtres cahotés, bousculés de ci, de là, mais peu leur importe, ils dorment aussi bien que dans un bon lit. Ils sont fort sales et pour cause; ils ne peuvent en effet sentir la moindre trace d'eau sans pousser des cris perçants; aussi, en véritables enfants gâtés qu'ils sont, leur épargne-t-on cette corvée désagréable.

Lorsqu'arrive le moment de boire la goutte, un mouvement brusque de la négresse jette l'enfant à cheval sur la hanche du côté qu'il faut, une jambe devant, l'autre derrière.

Les jeunes noirs restent ainsi jusqu'à l'âge de trois ans environ.

L'amour maternel est assez développé chez les Ouoloffs; sans se répandre en un flot de caresses bruyantes, il se manifeste en maintes occasions. Le père, quoiqu'ayant une prédilection marquée pour ses fils, prédilection qui n'est pas exempte d'égoïsme, n'en a pas moins pour ses autres enfants une tendresse réelle et sincère.

Susceptibles de se tenir seuls d'une façon satisfaisante, les enfants sont livrés à eux-mêmes; c'est alors que l'on pourrait réellement douter de l'affection des parents, si un examen sérieux des faits n'était venu corroborer l'opinion que j'ai émise plus haut.

Complètement nus, d'une obésité invraisemblable, ils peuvent à peine se tenir sur leurs jambes grêles ; les reins ceints d'un collier en verroterie, on les voit se réunir par groupe de six ou sept sur la place du village, se rouler dans le sable et la saleté, crier, gesticuler comme des diables, petites filles et petits garçons ensemble.

A mesure que les jeunes Ouoloffs prennent de l'âge, leur ventre diminue : autant il était difforme et rebondissant, autant il devient plat et sec lorsqu'ils ont atteint leurs six ans ; les jambes se sont allongées d'une façon plus qu'indécente ; ce ne sont pas des jambes, ce sont des fuseaux. Ils sont devenus bavards, gouailleurs, importuns, courant et quémandant ; malheur aux *toubab* (blancs) qui se hasardent aux alentours du village ! mais la peur retient un peu ces négrillons ; peur atroce, car les plus jeunes se sauvent en regardant plus d'une fois derrière eux.

Les petites filles sont moins hardies et moins coureuses ; elles s'éloignent peu, adorent le tam-tam, et montrent de bonne heure d'excellentes dispositions pour la danse du pays.

Si vous passez le soir à proximité d'un village, vous entendrez à coup sûr leurs voix aiguës et nasillardes rompre le silence de la nuit par un chant cadencé avec beaucoup d'ensemble et accompagné de battements de mains.

Joignez-y les chacals qui glapissent, les hyènes qui poussent leurs cris d'enfants malades, les chiens du village qui hurlent sans trève, afin d'éloigner ces amateurs de chair, fraîche ou non fraîche, et vous aurez une idée de la symphonie nocturne qui se joue dans les campagnes.

C'est aussi l'époque où les petites négresses se munissent d'une pipe : le tabac est répandu avec abondance, tabac de traite à feuilles sèches réunies par cinq. Sous ce rapport les fillettes sont plus avancées que les garçons ; la gravité avec laquelle elles s'escriment à tirer d'une pipe si courte qu'un européen s'en trouverait mal de maigres flocons de fumée est d'un effet comique. Sauf ce léger défaut, les jeunes filles Ouoloffs sont loin d'être repoussantes.

Dès six ou sept ans les garçons s'occupent déjà et rendent de petits services à la famille ; ils vont ramasser du bois, accompagnent leur père ou leur maître au moment de la culture des longans et s'essaient à manier la pioche ; lorsque le trou qui doit recevoir la semence est fait, ils sont chargés d'y déposer les grains de mil et de les recouvrir de terre.

Ce n'est que vers dix ans que les jeunes se rendent réellement utiles.

La surveillance des parents n'existe pas ; on ne peut trouver trace d'éducation ni d'instruction : ce n'est qu'à force d'entendre les prières

plusieurs fois par jour qu'ils finissent par les retenir.

Les enfants peuvent être issus de fille, de femme libre répudiée ou de captive.

Dans le premier cas, ils sont gardés par la mère qui paie une amende déterminée; de plus, la famille qui voit ainsi augmenter son effectif peut exiger du séducteur une réparation en argent ou en nature, qui varie suivant les pays.

Quoiqu'ayant un grand respect pour le Coran, les Ouoloffs n'en suivent point les prescriptions sous ce rapport comme sous bien d'autres; cela se conçoit puisque les grandissimes marabouts seuls savent y déchiffrer quelque chose; de plus, ils savent faire passer leurs intérêts personnels avant ceux du très vénéré Allah.

Dans les Etats Ouoloffs voisins, gouvernés par de soi-disant *rois*, toutes les pénalités sont réglées par eux, despotes et chefs de la religion; avides au suprême degré, les fautes légères ou graves n'ont d'autres châtiments que les amendes; il est vrai de dire qu'avant d'arriver jusqu'à eux, les marabouts, les chefs de villages, ceux des provinces, etc., en prélèvent une forte part.

Les choses se passent de la même manière que nous avons vue plus haut, dans le cas d'un enfant qui survient à une femme qui était sé-

parée de son mari. Dans tous les cas, le père n'a aucun droit sur ses enfants naturels.

Si une captive accouche dans la maison de son maître, d'un autre que de lui, si le séducteur est connu, il y a prétexte à dédommagement; l'enfant du sexe masculin est gardé par le maître; l'enfant de l'autre sexe est généralement cédé, échangé ou vendu comme meuble inutile.

De dix à quinze et seize ans, les jeunes *gourghis* (garçons) se livrent à la pêche, à la culture du mil, du manioc, apprennent à tresser les herbes, à faire des nattes, à élever des cases, en un mot à se rendre utiles le plus possible; lorsque la somme de leurs connaissances est égale à celle de leurs parents, ils marquent un temps d'arrêt, sans chercher à en apprendre davantage; ils n'en éprouvent même nulle envie; ce qu'ils savent étant nécessaire mais suffisant, à quoi bon se donner de la peine pour atteindre un superflu qu'ils n'ont jamais rêvé!

Nous avons vu que les jeunes Ouoloffs se rasent la tête, ne laissant à son sommet que la touffe nationale.

Quant au beau sexe, la coiffure varie suivant l'âge, c'est-à-dire suivant les différents états par lesquels la nature l'oblige de passer.

Depuis la naissance, les filles ont la tête rasée comme les garçons; à l'époque des menstrues, elles laissent venir leurs cheveux qu'elles tres-

sent comme je l'ai dit, sans s'attacher toutefois à donner aux filets une direction uniforme.

Deviennent-t-elles bonnes à marier, l'extension des cheveux leur permet de rejeter tous les filets en arrière en se collant sur le pourtour du front une tresse noire en coton d'où ceux-ci paraissent sortir.

Rien n'est changé jusqu'au jour du mariage : dès qu'elles ne sont plus vierges, une natte plus épaisse que les autres est détachée des deux côtés de la tête et collée sur les tempes en avant des oreilles, comme un formidable accroche-cœur. Cette dernière modification s'applique à toute fille qui a perdu sa virginité, de quelque façon que ce soit. On voit ainsi qu'à première vue il est facile de lire sur la tête des femmes Ouoloffs ce qu'elles sont et ce qu'elles ne sont pas.

Je me demande l'effet que produirait chez nous l'introduction d'une semblable mode ?

Jusqu'au jour du mariage les jeunes négresses s'occupent des soins du ménage ; elles vont chercher l'eau, préparent le couscous, etc., etc.

Les pièges tendus par d'entreprenants *gourghis* réussissent souvent auprès d'elles.

A cet égard, la morale des Ouoloffs n'est pas trop grincheuse ; on s'en tire toujours au moyen d'une faible amende, et la crainte des châtiments éternels entre en faible ligne de compte dans la

vie oisive de ces sectateurs du Coran. « Parmi « les hommes, tel sera réprouvé, tel autre bien- « heureux, dit Mahomet; les réprouvés seront « précipités dans le feu; ils y pousseront des sou- « pirs et des sanglots. » — Et plus loin : « Alors « les méchants verront de leurs yeux le supplice « qu'ils ne sauront adoucir. »

En grattant à la surface pour découvrir le fond des choses, on s'aperçoit que, si Mahomet menaçait exclusivement des peines éternelles les individus rebelles à ses doctrines, de même les marabouts n'exercent leur verve que contre les incrédules; les misérables qui ont le tort d'être moins naïfs que les autres sont voués sans miséricorde à d'affreuses tortures dans l'autre monde.

Ces derniers sont d'ailleurs en petit nombre; ils n'existent même pas en dehors des centres fréquentés des Européens.

Mis en parallèle avec les Maures et les Arabes, les Ouoloffs sont des modèles de pudeur; néanmoins l'amour véritable ne fleurit pas dans la basse Sénégambie. Si l'homme recherche la femme et réciproquement, c'est l'effet du besoin; simple amour physique que l'habitude consacre et consolide; aussi les jeunes Ouoloffs ne sont point attirés vers le mariage.

Nous verrons plus loin le mobile terre-à-terre qui les guide à l'accomplissement de cet acte que

nous autres considérons à bon droit comme le plus grave, le plus délicat de notre passage ici-bas.

Qu'importe au Ouoloff une, deux, trois ou quatre femmes ! Son avenir n'en souffrira point; il possède à leur égard une libre pratique constante ; ses fantaisies matrimoniales n'ont pour limite que sa fortune.

Mais revenons à la jeunesse insouciante : c'est par elle que nous pourrons (si la chose est possible) opérer une transformation radicale, dont l'islamisme a fait jaillir les premiers effets.

Pour beaucoup de personnes, les Ouoloffs ont atteint le summum de civilisation dont ils sont susceptibles ; il faut espérer que l'avenir se chargera de prouver le contraire.

Le temps le plus solennel pour les jeunes *gourghis* est celui de la circoncision.

Aussitôt après les récoltes, les garçons du même âge (seize ans environ) se réunissent. Je dois dire en passant que les Ouoloffs ne connaissent pas leur âge ; ceux dont la naissance a coincidé avec un événement important peuvent seuls en rendre compte ; les autres n'ont aucune idée de la chose ; c'est donc en prenant les jeunes gens nés à la même époque qu'on obtient les circoncis.

Une grande réunion a lieu au préalable à la mosquée, afin de déterminer à l'avance le jour de l'opération.

Ce jour-là, un homme du village, exécuteur habituel, fait asseoir le patient sur un vase à piler le mil renversé, puis avec un aide procède d'une façon grossière et douloureuse à la cérémonie qui se fait en grande pompe.

Je passe les détails. Le résidu de l'opération est ramassé avec soin, puis placé dans un coin du boubou que doit revêtir le néophyte. Une bonne promenade aux environs facilite l'écoulement du sang ; mais la guérison complète demande de dix à quinze jours pendant lesquels le repos est nécessaire, sous peine de voir la plaie se rouvrir.

Affublés d'immenses boubous jaune-clair, couverts de leurs bijoux, les circoncis sont mis en quarantaine à cent pas du village,et chacun dans une case, avec défense de recevoir une personne du sexe ; on leur porte leur nourriture matin et soir ; ils restent là jusqu'à complète guérison. On leur tolère de temps à autre une visite au village. Dès que le danger a disparu, les jeunes opérés devenus chers aux dames et fort recherchés d'elles reprennent leurs travaux accoutumés, après force tam-tam et divertissements.

L'objet dont j'ai parlé ci-dessus est placé dans un petit sachet en toile, lequel est suspendu au cou ; c'est, paraît-il, le meilleur gris-gris contre les blessures d'armes à feu.

La circoncision est générale dans cette partie de l'Afrique ; les peuples idolâtres et fétichistes la pratiquent à l'instar des Musulmans ; elle n'est pas seulement considérée comme une pure satisfaction de principes, mais aussi comme une excellente précaution d'hygiène.

Les jeunes gens circoncis prennent aussitôt rang parmi les hommes sérieux du village ; ils sont aptes à toutes les fonctions municipales, sacerdotales et autres : c'est leur brevet de capacité.

Les jeux des Ouoloffs n'ont rien qui soit digne d'être mentionné ; ils jouent le plus souvent à la balle ; encore le font-ils assez rarement.

Les délices les plus chères des jeunes *gourghis* sont de s'asseoir en chœur sur la place du village, étendus sur le sable comme des caïmans qui se chauffent au soleil, et de palabrer ainsi des heures entières pour se dire les choses les plus sottes du monde.

Ces tendances à l'allongement s'accentuent avec l'âge.

Sur la côte les jeunes noirs se dégourdissent mieux : tantôt assis dans leurs pirogues légères, courbés en avant, les bras écartés, ils plongent avec force leurs avirons terminés en façon de cœur, s'élancent à la poursuite du poisson qu'ils entourent bientôt d'un vaste filet ; tantôt, favorisés par un temps calme, munis d'engins et de lignes, ils emploient la nuit à courir le long

du rivage ; habiles à manier l'hameçon, d'une patience éprouvée, ils connaissent en outre une foule de petites ruses propres à faire tomber dans le piège les poissons qu'ils épient.

Nageurs émérites, les jeunes riverains s'adonnent à la navigation sans trop de répugnance ; les chaloupes qui naviguent entre Gorée, Dakar, Rufisque, la petite côte, etc..., ont un équipage formé d'éléments Ouoloffs, que le goût de la mer porte à se faire inscrire. Il y a parmi eux en définitive une ressource qu'on ne rencontre pas ailleurs.

Enfin le mariage couronne cette première période.

Les deux occupations du Ouoloff seront : le *salam* et la culture des longans de mil. Il est désormais livré à l'existence sédentaire de ses compatriotes et à la griffe des marabouts. Ces derniers s'efforceront (chose facile du reste) de maintenir sur lui l'influence qu'ils ont acquise au moyen d'un mélange hétéroclite de superstitions grossières et de préceptes choisis dans le Coran ; sa jeunesse leur aura rendu la tâche facile.

Voudrions-nous intervenir à cette heure pour détourner à notre profit le cours de cette vie déjà enchaînée ? Il serait trop tard !

L'intelligence et la raison sont ensevelies sous un amas de matériaux hostiles : un miracle ne les en ferait pas sortir.

Non seulement les services que nous retirons des jeunes Ouoloffs au double point de vue matériel et intellectuel sont d'une nullité absolue, mais encore notre inaction vis-à-vis d'eux nous est nuisible, car elle est mise à profit par ceux qui nous haïssent.

Les jeunes gens des deux sexes ont perdu sans retour leurs meilleures années, sans qu'on ait exigé d'eux la plus mince apparence de soumission ; sans que rien au monde ait pu leur faire sentir qu'ils doivent respect, obéissance à d'autres qu'à ceux qui les ont si mal élevés ; sans que la moindre étincelle des avantages que nous leur offrons ait brillé sous leurs yeux ; en un mot, sans que le souffle d'une vie plus généreuse, d'un sentiment plus noble ait fait vibrer leur âme endurcie.

Tels ils sont, tels ils resteront !

Ce n'est pas tout ! Si on voulait tant soit peu s'exagérer la gravité des faits, on serait en droit de craindre qu'aucune assimilation soit possible.

Il faut avoir vu pour croire que nos moyens tentateurs, éblouissants, diaboliques pour des gens aussi peu avancés, ne produisent sur eux que l'effet d'une première pluie après la sécheresse ; elle saisit tout d'abord le sol échauffé et disparaît sans laisser traces de son passage, comme sans amener de résultats utiles. Mais encore ? Vous jugez peut-être que le Ouoloff est

saisi, étonné en face d'une de nos merveilles? Erreur! il est égayé, il éclate de rire; si vous cherchez à lui expliquer ce qui se passe, il rira de plus belle; c'est un enfant entre les mains duquel vous auriez placé un jouet se mouvant: des pompiers qui mettent en mouvement une pompe, un polichinelle en carton qui ouvre la bouche.

Je ne sais pas s'il existe un peuple auquel on puisse appliquer avec plus de justice le proverbe de Lafontaine: « Chassez le naturel, il revient au galop ».

J'ai déjà montré les jeunes noirs sortis de l'école ou de la mission reprenant sans hésiter leurs vieilles habitudes et leur ancien parler. Voici en outre un fait dont j'ai été témoin : un Ouoloff engagé dans la marine marchande et baptisé, après plusieurs voyages en France où il avait séjourné, possédant aussi bien que possible la langue française, ayant acquis un certain grade, était revenu dans son pays au bout de quinze ans d'absence pour y jouir d'une existence moins agitée. A peine a-t-il mis pied à terre que dépouillant la veste et la culotte, mon individu revêt un superbe boubou : nu-pieds, la tête rasée, criblé de gris-gris, il rejette loin de lui les vestiges de son ancienne profession, oublie volontairement le français qu'il avait appris, enfin se refait, musul-

man convaincu; c'est le plus noir de tous les noirs, roulant le couscous entre ses doigts après avoir mangé pendant quinze années en parfait gentleman. Interrogez-le, criez, suppliez, vous n'obtiendrez pas un mot de français; il vous répondra en ouoloff qu'il ne comprend pas !

Ainsi sont TOUS les Ouoloffs; pas n'est besoin de rester dix jours parmi eux pour avoir de ces exemples.

Deux moyens auxquels peuvent être apportés des modifications de détail dans la forme de l'exécution sont aptes à changer la tournure des choses :

Le premier consiste à s'emparer de la jeunesse tout entière pour lui imposer une éducation, une instruction, des usages convenus en l'isolant autant que possible.

Le deuxième est la déportation en masse.

Le premier est le plus long, le plus difficile, mais aussi c'est celui qui convient à nos mœurs et satisfait notre humanité.

Je développerai à leur place ces deux procédés, non pas à mon point de vue personnel, mais en mettant en relief les divers systèmes qui ont cours chez les personnes du pays vraiment jalouses de son avenir.

II

LE COMMERCE

En toutes choses il est bon de varier un peu. Les lecteurs me sauront gré de mettre sous leurs yeux un tableau fidèle des résultats commerciaux obtenus (exportation) de 1868 à 1881.

On a répété souvent que, quoique la plus ancienne de nos colonies et la moins éloignée (après l'Algérie), le Sénégal était aussi la moins connue. Ces quelques chiffres tracés à la hâte, serviront, je l'espère, à modifier certaines croyances erronées très répandues surtout dans les écoles. Je n'aurais pas besoin de faire un grand appel à ma mémoire pour me ressouvenir des préjugés fantastiques qui avaient cours parmi nous sur le compte du Sénégal, dans les diverses institutions qu'il m'a été donné de parcourir. A travers quelle brume épaisse mes camarades et moi ne regardions-nous point ce trop fameux pays, habité, nous semblait-t-il, par des hommes

et des animaux revêtus d'aspects mythologiques ! De quelles luttes, de quelles souffrances n'étaient-ils point payés ces fragments de gomme arrachés pour ainsi dire de ces mains barbares ! Ces mots de gomme et de Sénégal nous étaient très familiers et synonymes : tel était le résumé de nos connaissances ! Je n'exagère rien.

Aujourd'hui encore, et ailleurs que dans les livres à l'usage des établissements d'instruction secondaire, que de routines ! que d'erreurs !

Je me suis efforcé de mettre en lumière deux choses :

1° Les produits exportés ;

2° L'accroissement de ces produits dans un intervalle de temps donné.

Par l'énumération des denrées exportées du Sénégal, d'une part on pourra reconnaître que tel objet qui, à une certaine époque, n'existait pas en tant que soumis à l'exportation, prend tout à coup une importance secondaire, puis capitale ; que tel autre, au contraire, a disparu sans laisser de traces ; d'autre part, les quantités d'ailleurs officielles portées sur les tableaux ci-annexés feront ressortir les valeurs relatives des produits exportés.

Mais avant de constater les enseignements graves qui ressortent de ce simple exposé de chiffres, je voudrais détruire dans l'esprit de

bien des personnes une fausse idée d'égoïsme patriotique qui les pousse à croire que le Sénégal (j'entends par là la colonie territoriale) est le producteur unique ou même partiel des produits d'exportation.

Il n'en est rien. Tout vient du dehors, même ces fameuses gommes dont nous ne pouvons revendiquer la cent millième partie comme fruit du sol de la colonie.

Aussi ne faudra-t-il pas prendre à la lettre les entêtes pompeux des trois tableaux ci-joints, entêtes copiés textuellement sur le *Journal officiel.*

Puisqu'il en est ainsi, il y a donc, du moins pendant une portion de l'année (de décembre à juillet), un va-et-vient continuel de gens, Maures et noirs, qui apportent les uns leurs gommes, les autres leurs arachides, les troisièmes leur mil, etc., etc., qui vendent et qui achètent; leurs achats terminés, ces voyageurs annuels s'en retournent dans leur pays préparer une nouvelle récolte: c'est ce qu'on nomme: *la Traite.*

Une fois la mauvaise saison venue, tout rentre dans le calme.

La Traite est le seul genre de commerce au Sénégal ; il faut ajouter que c'est un genre spécial à cette colonie ; nous verrons un peu plus loin s'il est bon ou s'il est mauvais.

On pourrait à bon droit peut-être me taxer

d'incompétence à cet égard, aussi ai-je pris la méthode des irréfutables !

Le Sénégal a sept débouchés qui sont, en allant du Nord au Sud :

1° Saint-Louis, pour tout ce qui vient du fleuve ;

2° Rufisque, qui sert de débouché aux produits du Cayor et du Baol ;

3° La petite côte, qui comprend les ports de Joal, Portudal, Nianing et enfin ce qui sort du Saloum ;

4° Carabane, pour les produits de la Cazamance ;

5° Le Rio Nunez, pour ce qui vient de cette rivière ;

6° Le Rio-Pongo, également pour les objets traités dans cette partie ;

7° La Mellacorée, débouché des produits de la rivière.

J'ai négligé les deux derniers points qui sont très éloignés et de moindre importance ; les productions sont d'ailleurs identiques à celles du Rio Nunez et de Carabane.

De plus, j'ai pris de 1868 à 1881 trois périodes de deux années consécutives, et j'ai indiqué les exportations de chacun des cinq premiers points pendant les six années dont je parle qui sont :

1868 et 1869, 1873 et 1874, 1879 et 1880; sauf pour Saint-Louis, où, au lieu de prendre la période 1879-80, j'ai pris celle de 1877-78.

Tableau n° 1 (années 1868-69).

Ce qui frappe au premier abord, c'est le caractère bien tranché des objets de Traite à Saint-Louis ; nous voyons, en effet, des gommes, des plumes, des graines de béref (graines oléagineuses d'une sorte de melon), des gousses tinctoriales de bablah, de l'or brut, produits inconnus dans les autres points et que nous n'y trouverons pas dans la suite.

Par contre, les débouchés du Sud nous montrent des amandes de palme, de l'huile de palme, du mil, du riz, des noix de bouloucouna dont Saint-Louis n'aura jamais le monopole.

Ce tableau offre, en somme, une idée à peu près complète des divers produits qui ne varieront désormais que par la quantité.

Dès cette époque, les arachides avaient dans toute l'étendue du territoire une prépondérance énorme ; la gomme était déjà balancée depuis longtemps.

Pendant ces deux années, le total des arachides exportées a été de 41,264,683 de kilogrammes, ce qui représentait une somme de 9,903,523 fr. 92.

Rufisque comptait pour 15,905,567 de kilogrammes sur le total. Malgré cela, cette dernière ville conserve une apparence modeste pendant les années qui vont suivre.

Tableau n° 2 (Années 1873-74*).*

L'ensemble a peu varié; quelques produits ont déjà disparu pour ne plus revenir à Saint-Louis surtout : les gousses de bablah, le coton, les sésames sont nuls; en général tout a diminué à Saint-Louis, sauf les arachides. Les gommes ont perdu 593,463 kilogrammes. A Rufisque apparaissent les oiseaux vivants et empaillés, dont le total pour les deux années se monte à 42,728 paires.

Les autres points se soutiennent; dans la petite côte nous remarquons un nouveau venu : le charbon de bois. Au Rio Nunez apparaissent également les amandes de palme, nulles en 1868-69. Les colas ou goureaux prennent du corps.

Les arachides sont montées à 54,201,870 de kilogrammes, soit une somme de 13,008,448 de francs.

Tableau n° 3 *(Années* 1878-77) *pour Saint-Louis et* (1879-80) *pour les autres.*

Ce tableau est le coup de grâce donné aux gommes et en général aux productions issues de

Saint-Louis. Il ne reste que des arachides, des peaux de bœufs, des dents d'éléphants en minime quantité, des tissus de coton pour mémoire et quelques grammes d'or. Les gommes sont descendues à 2,979,722 de kilogrammes, soit une perte de moitié en l'espace de trois ans ; elles ne remonteront point.

Pendant le même espace de temps augmenté d'une année, Rufisque a pris un développement inespéré. Il se concentre, il est vrai, dans les arachides et les oiseaux, mais le résultat est magnifique.

En 1873-74 la quantité d'arachides exportées de cette ville était de 12,492,276 de kilogrammes, en 1879-80 elle atteint 40,398,851 ! pendant que tous les autres points de la colonie réunis arrivent seulement à 39,644,130 de kilogrammes.

Elle exportait aussi 82,531 paires d'oiseaux tant vivants qu'empaillés, soit 29,783 paires de plus qu'en 1873-74 ; le double des oiseaux, plus du triple des arachides !

Le petit mil afflue aussi.

La Petite-Côte, la Cazamance, le Rio Nunez, prennent de l'extension en toutes choses, le caoutchouc principalement. Les sésames ont disparu.

J'ajoute que pour Rufisque les mois de décembre de ces deux années 79 et 80, ont été omis,

de sorte que les chiffres indiqués sont encore au-dessous de la vérité.

En définitive, l'exportation des arachides pendant ces deux années a atteint 80,042,981 kilogrammes, soit un rapport de 20,010,745 francs.

CONSÉQUENCES

Eh bien ! malgré la progression des arachides, il y a gêne dès cette époque, surtout à Saint-Louis : on y est très anxieux ! Quelle nouvelle matière pourrait-on bien lancer dans le courant de la traite pour lui redonner la vie ? On cherche, et l'on n'a rien trouvé encore ! Rufisque, aujourd'hui, semble avoir atteint son apogée ; il ne faut pas être bien clairvoyant pour lui prédire sous peu le même sort qu'à Saint-Louis. Il faudra sérieusement alors songer à autre chose ; cela est si vrai que, dès à présent, les grandes maisons prévoient déjà l'instant critique et font de grands efforts pour parer l'échec en étudiant avec ardeur, en multipliant les essais. Mais toutes ces tentatives auront le sort des gommes et des arachides ! Brillants, prospères, les résultats semblent inépuisables, un vent souffle... et tout disparaît.

Mais alors, dira-t-on, c'est la lanterne magique renouvelée !

Non ! il y a là dessous une question très grave

que la Restauration avait bien comprise. Si ses efforts n'avaient point échoué par suite de circonstances imprévues et malheureuses, une prospérité stable ne serait pas à créer au Sénégal ; cette colonie, de grand avenir, je l'espère, ne serait pas aujourd'hui en butte aux souffles capricieux de la traite.

Je terminerai cet aperçu succinct par deux citations qui lui donneront le poids qu'il doit avoir.

Ce sera de plus le remède aux dangers qu'il signale !

Le 6 décembre 1873, une société d'agriculture se fondait à Saint-Louis.

Le fondateur et futur président était un grand commerçant de cette ville ; ce qui va suivre est tiré du discours qu'il prononça ce jour 6 décembre ; par leur adhésion, ses collègues de la colonie ont démontré qu'ils partageaient sa manière de voir en tous points :

« Ici, Messieurs, je me vois obligé d'aborder « un point délicat, d'autant plus délicat que je « me propose de vous entretenir du seul com- « merce qui existe dans notre colonie, du seul « qui soit connu, de la traite enfin.

« Il serait impossible de fixer, même approxi- « mativement, l'époque où la gomme a paru sur « les marchés du Sénégal ; peu à peu la con- « sommation augmentant en Europe, l'exporta-

« tion s'est accrue ; mais depuis bien des années, « Messieurs, elle a atteint son maximum, ma- « ximum qui ne saurait être dépassé ; tel il est, « tel il restera.....

« Depuis bien des années, la gomme est de- « venue le palladium de l'industrie et du com- « merce au Sénégal ; l'arachide est venue, il est « vrai, depuis plusieurs années, offrir un nouvel « élément aux transactions, *mais est-ce suffisant ?*

« Nous ne sommes pas, croyez-le bien, Mes- « sieurs, ennemis de la traite, non. Mais pensez- « vous que ce seul genre de commerce puisse « occuper les générations à venir ! Il est certain « que ce qui faisait travailler cent personnes ne « peut plus fournir des occupations suffisantes « lorsque le nombre des individus qui s'adon- « nent à ce genre de commerce a plus que dé- « cuplé..... Encore une fois nous ne demandons « pas l'abolition de la traite, seulement nous « croyons qu'il est prudent, qu'il est sage d'in- « diquer à la population de notre colonie une « voie où, si elle s'engage résolument, elle « pourra retirer des avantages inappréciables à « tous les points de vue.

« Il s'agit, en effet, pour notre chère colonie, « d'une véritable régénération. Cette régénéra- « tion, nous ne pouvons l'obtenir que par l'*agricul- « ture ; c'est là qu'est l'avenir, c'est là qu'est le « salut !* »

On ne peut rien dire de plus, rien de mieux, sinon que cette société d'agriculture a disparu comme disparaissent ici les choses même les plus louables ; elle n'existe que pour mémoire, et sous le rapport de l'agriculture, nous sommes aussi avancés aujourd'hui que le 6 décembre 1873; en effet, ce ne sont pas des négociants qui, tout entiers à des occupations bien différentes, peuvent en quoi que ce soit coopérer au développement de cette source de prospérité.

Ainsi donc, il n'a rien été créé pour les *générations à venir*. Comment se tireront-elles de ce mauvais pas ? Espérons que le chemin de fer de Saint-Louis à Dakar changera la face des choses, pour le plus grand bonheur de la colonie.

(I). — EXPORTATION. — (SÉNÉGAL)

ÉTAT des produits du cru de la Colonie exportés de St-Louis, Rufisque, Petite-Côte, Carabane, et Rio Nunez pendant les années **1868** *et* **1869.**

DÉSIGNATION des PRODUITS EXPORTÉS	ESPÈCE des UNITÉS	PRIX de la MERCURIALE	St-Louis. 1868	St-Louis. 1869	Rufisque 1868	Rufisque 1869	Petite-Côte ou Saloum. 1868	Petite-Côte 1869	Carabane ou Casamance. 1868	Carabane. 1869	Rio Nunez. 1868	Rio Nunez. 1869
Bœufs	tête	125 »	214	234	62	88	368	569	1			
Peaux de bœufs	kil.	1 20	31,724	33,607	2.429	1,534	2,114	2,997	16,803	25,140	19,000	14,581
Plumes (parure)	franc.		14,020	12,093								
Cire clarifiée	kil.	3 50	4,912	3,361					7,617	20,278	8,155	6,845
Dents d'éléphants	kil.	5 »	1,105	1,110						57	199	28
Mil (petit)	kil.	« 17	480,637	571,653	58,036	59,811	364,789	344,127		806		
Id. (gros)	kil.	« 14	25,487	818,080								
Arachides	kil.	« 24	4.672,150	3,979,759	8,259,111	7,646,454	508,214	1,512,685	4,362,126	3,278,444	4,227,110	2,818,628
Sésames	kil.	« 35	25,063	39,780					171		56,471	45,425
Béref blanc	kil.	« 20	235,398	1,053,802								
Gommes bas du fleuve	kil.	1 70	1,681,642	1,594,078								
Gommes de Galam	kil.	1 50	1,228,831	1,121.202								
Gommes friables ou avariées	kil.	« 80	108,029	44,517								
Bablah gousse tinctoriale	kil.	« 05	16,006	17,790								
Or brut	gram.		280	11,922								
Gomme copal	kil.											
Riz en paille	kil.	« 13					128	5,745	292,750	170,794	165,100	94,563
Tissus de coton (pagne)	val.						6,660	3,458				
Amandes de Palme	kil.	« 20							291,918	148,417		
Café	kil.	2 50									232	202
Huile de Palme	kil.	1 »							2,390	927	43,394	23,888
Colas dit Goureau	kil.	2 50									353	727
Coton non égrené	kil.	« 30	18,572	81,644	9,160	330	2,494	1,543	9363	106		
Cire non clarifiée	kil.	1 50			50	429						
Nattes	val.								918	3,012		
Noix de Touloucouna	kil.								31,170	19,850		
Pourghère	kil.									151		

(II). — EXPORTATION. — (SÉNÉGAL)

ÉTAT des produits du cru de la Colonie exportés de St-Louis, Rufisque, Petite-Côte, Carabane et Rio Nunez pendant les années 1873 et 1874.

DÉSIGNATION des PRODUITS EXPORTÉS	ESPÈCE des UNITÉS	PRIX de la MERCURIALE	St-Louis. 1873	St-Louis. 1874	Rufisque 1873	Rufisque 1874	Petite-Côte 1873	Petite-Côte 1874	Cazamance. 1873	Cazamance. 1874	Rio Nunez. 1873	Rio Nunez. 1874
Peaux de bœufs	kil.	1 20	120,762	12,889	30,100	29,848	13,049	33,946	19,846	25,132	38,265	25,947
Plumes (parure)	franc		58,930	60,565								
Cire clarifiée	kil.	3 »	2,380	423					16,975	11,070	5,786	4,379
Dents d'éléphants	kil.	6 »	1,004	1,089								
Mil (petit)	kil	« 15			69,283	15,200	364,601	78,683			6,059	4,052
Id. (gros)	kil.	« 10		4,257					3,590			
Arachides	kil.		7,963,408	10,475,784	2,844,575	9,647,701	993,932	1,857,442	3,849,117	6,493,956	4,828,128	5,347,103
Sésames	kil.	« 05	50	54			nulles				52,321	
Béref blanc	0 16		3,583	220,732								
Gommes { bas du fleuve	kil.	1 »	1,070,618	998,755								
Gommes { de Galam	kil.	« 80	1,665,200	1,157,622								
Gommes { avariées	kil.	« 40	73,849	218,792								
Bablah gousse tinctoriale	kil.						disparu					
Or brut	gram.			3,936								
Gomme copal												
Riz en paille	kil.	« 15					6,597	882	49,107	226,176	1,425	1,054
Tissus de coton (pagne)	franc		20,260	35,495						1,657		
Amandes de Palme	kil.	« 18							34,285	108,203	44,569	32,148
Café												
Huile de Palme	kil.	« 80							191	1,050	22.066	25,848
Colas ou Goureaux	kil.	3 »									4,662	1,276
Coton brut			nulles									
Cire non clarifiée												
Nattes												
Noix de Touloucouna												
Pourghère												
Caoutchouc brut	franc.											1,052
Charbon de bois	kil.	« 15					59,865	32,744				
Indigo	franc.								8	4	1,609	183
Roniers	franc.								420	2,000		
Oiseaux vivants	paires.				23,987	18,741						

(III). — EXPORTATION. — (SÉNÉGAL)

ÉTAT des produits du cru de la Colonie exportés de St-Louis, Rufisque, Petite-Côte, Carabane et Rio Nunez pendant les années 1879 et 1880 (sauf St-Louis), pendant les années 1878-79.

DÉSIGNATION des PRODUITS EXPORTÉS	ESPÈCE des UNITÉS	PRIX de la MERCURIALE	St-Louis. 1877	St-Louis. 1878	Rufisque 1879	Rufisque 1880	Petite-Côte 1879	Petite-Côte 1880	Cazamance. 1879	Cazamance. 1880	Rio Nunez. 1879	Rio Nunez. 1880
Peaux de bœufs	kil.	« 75		43,230	15,567	30,848	4806	18,084	29,116	37,171	44,402	45,865
Plumes (parure)												
Cire clarifiée			disparu.						2,540	900		
Dents d'éléphants		9 »	432	879					112	40		
Mil (petit)	kil.				513,677	1,500	98,624	113,636				
Id. (gros)			disparu.									
Arachides	0 20		1,106,305	9,906,015	17,327,336	23,071,825	3,988,135	4,163,768	5,018,029	4,521,277	4,903,311	6,057,390
Sésames			disparu									
Béref blanc			disparu									
Gommes — bas du fleuve		1 20	104,996	1,203,153								
Gommes — de Galam	kil.	1 10	414,854	1,130,849								
Gommes — avariées	kil.	« 50	40,635	85,245								
Bablah	kil.		disparu									
Or brut	gram.		10,238	13,027								
Gomme Copal												
Riz en paille								17,517	288,109	451,836		
Tissus de coton (pagne)			35	3,000					715	262		
Amandes de Palme	kil.	« 18							357,044	736,279	656,216	752,904
Café												
Huile de Palme	kil.	« 80							4,005	1,680	63,293	76,950
Colas ou goureaux												
Coton brut	val.		disparu.							780		
Cire non clarifiée												
Nattes	val.								1,503	2,496	73	109
Noix de Touloucouna												
Pourghère	kil.									1,500		
Caoutchouc brut	kil.								360	172	116,178	237,764
Charbon de bois	kil.											
Indigo								22,337				
Roniers												
Oiseaux vivants	paires.	« 75			9,602	30,410	4,167					
Oiseaux empaillés	paires.				23,145	10,374			4,145	400		

RÉCAPITULATION

St-Louis. —	Gommes.	Années	1868-69. .	5,778,299 kil.
St-Louis.	id.	id.	1873-74. .	5,184,836
St-Louis.	id.	id.	1877-78. .	2,979,722

ARACHIDES

Années 1868-1869		Années 1873-74		Années 1877-78 pr St-Louis Et 1879-80 pour les autres	
St-Louis . .	4,672,150k 3,979,759	St-Louis . .	10,475,784k 7,963,408	St-Louis . .	9,906,015k 1,106,305
Petite-Côte .	1,512,685 508,214	Petite-Côte .	1,857,442 993,932	Petite-Côte .	4,163,768 3,988,185
Rio Nunez. .	2,818,628 4,227,110	Rio Nunez. .	5,347,108 4,828,128	Rio Nunez. .	6,057,390 4,903,811
Cazamance. .	3,278,444 4,362,126	Cazamance. .	6,493,956 3,849,117	Cazamance. .	4,521.177 5,018,029
Total	25,359,116k	Total	41,808,870k	Total. . . .	39,664.130k
Rufisque. . .	15,905,567	Rufisque. . .	12,492,276	Rufisque . .	40,398,851
Total général	41,264,683k	Total général	54,201,146k	Total général	80,042,981k

UNE EXCURSION
EN MACÉDOINE

PAR

M. CHERVAU, Inspecteur des Forêts

UNE EXCURSION

EN MACÉDOINE

Chargé par le gouvernement Ottoman d'explorer les forêts de la Macédoine et de lui signaler plus particulièrement celles d'entre elles qui offriraient les ressources les plus grandes et le plus facilement réalisables, nous avons parcouru, au commencement de l'année 1867, toute la partie méridionale de cette province ainsi que le bassin du Carasou, vers le nord-est. Sans perdre de vue l'objet principal de cette mission, nous avons observé avec soin ce pays si fameux dans les fastes du passé. Nous avons noté, chemin faisant, les principaux traits de sa physionomie que nous nous sommes efforcé de reproduire, avec le sentiment de notre insuffisance, dans l'exposé qui va suivre.

Croquis de la contrée. — Villes ou villages. — Chemins. — Cours d'eau. — Ports, baies et masses boisées.

La Macédoine est une contrée fertile, mais insuffisamment peuplée. La ville de Salonique, chef-lieu du Saudjak et résidence du Vali ou

gouverneur général, y tient le premier rang, et de beaucoup, par sa situation privilégiée et par son importance numérique et commerciale. Celle de Sérès vient immédiatement après. On doit citer ensuite les petites villes ou bourgades de Nevrokop, Caraféria, Vodina (*l'antique Edesse*), Menlik, Raslouk, Demirhissar (*l'ancienne Héraclée*), Khatrin, Soho, Nigritza, Poliéro, Galatz et Larigova, ces trois dernières au centre de la Chalcidique. Les villages sont assez clairsemés et, dans les montagnes, particulièrement dans celles qu'habitent les Bulgares, ils se composent d'une foule de hameaux souvent dispersés au milieu des bois et des broussailles.

Les chemins, sans être mieux entretenus qu'en Thessalie, (*voir le bulletin n° 2 de la Société de géographie de Dijon, année 1882*) et tout en offrant moins de traces d'anciennes voies ferrées, y sont toutefois dans un état de viabilité moins déplorable, ce qu'il faut attribuer à la plus grande résistance du terrain naturel dont le granit forme, sur bien des points, l'élément dominant. Deux grandes routes partant de Salonique pour aboutir, l'une à Sérès, l'autre au Monastir, étaient en construction depuis quelques années. Nous avons vu la première sur la plus grande partie du tracé et nous avons été frappé de l'extrême lenteur avec laquelle s'exécutaient les travaux. Sur un développement de

8 à 10 kilomètres à partir de Salonique et de 5 à 6 à partir de Sérès, la chaussée et l'empierrement étaient à peu près terminés ; encore ces deux tronçons offraient-ils des solutions de continuité partout où des plis de terrain rendaient nécessaire l'établissement de quelque pont ou autre ouvrage d'art. Cette lenteur dans l'exécution faisait craindre que les portions de route les premières faites ne fussent profondément dégradées et ne réclamassent d'importantes réparations, lorsqu'on aurait terminé les derniers tronçons. Les habitants des villes et des villages intéressés à la construction de cette route en payaient les frais soit par corvée, soit par contribution, suivant un tarif uniforme, moyennant le versement annuel de 40 piastres par homme, 20 piastres par cheval ou mulet et 10 piastres par âne. Les bêtes à cornes étaient affranchies de toute contribution.

S'il est vrai de dire qu'on se préoccupe peu, dans ce pays, de l'entretien des voies de communication existantes, il n'est que juste de faire une exception en faveur de la confédération monacale du mont Athos, qui a doté d'un système de viabilité relativement excellent la presqu'île orientale de la Chalcidique dont le territoire lui appartient sans partage. On rencontre là un réseau complet de chemins muletiers bien empierrés, reliant entre eux les divers monastères

dont ils facilitent les relations, mais assez indifférents à l'intérêt général.

Une digression nous semble ici nécessaire pour entrer dans quelques détails sur cette terre classique du célibat.

Parti de Salonique le 3 février 1867, et franchissant à petites journées les étapes d'Arsetnica, Larigova et Erissos, nous sommes arrivé, le 7, aux portes du mont Athos dont la nature seule a fait les frais et qui consistent en deux immenses blocs de rochers dont les faces internes sont verticales et séparées l'une de l'autre par un intervalle de deux ou trois mètres. A partir de là, nous avons traversé une série de mamelons verdoyants couverts d'arbousiers, de chênes verts, de pins. d'oliviers, de lauriers, de genêts, de magnifiques bruyères, d'ajoncs, d'arbres de Judée, etc., et, après deux heures de marche, nous sommes arrivé, par un chemin pavé et une longue avenue d'ifs, au grand couvent d'Hilandar auquel ses murailles crénelées donnent l'apparence sévère d'une forteresse. Grâce aux lettres de recommandation du consul de Russie à Salonique dont nous avions eu soin de nous munir, nous avons reçu, dans ce cloître, un accueil cordial et bienveillant. On nous servit à dîner du poisson frit et bouilli, d'excellent pilaf au beurre frais, du miel, des noisettes et des oranges. Un immense salon garni de canapés

fut mis à notre disposition pour passer la nuit.

Le lendemain nous recevons la visite matinale de l'un des pères qui s'offre de nous faire visiter l'église. Nous pénétrons à sa suite dans le sanctuaire. Il nous montre avec orgueil d'abord le tombeau de saint Siméon, puis une vigne et un escalier en bois très anciens dont nous ne saisissons pas bien le rapport avec le saint homme. Il ordonne ensuite à un frère de dépouiller de la soie qui l'enveloppe un sceptre dont la pomme est couverte de perles et de brillants ; c'est un cadeau de l'empereur Alexis Comnène. Derrière le tabernacle, il fait ouvrir un placard rempli de coffrets en argent ciselé, de calices d'or et d'argent, présents des grands de la terre. Il tire enfin de ce placard un livre qu'il prétend être un autographe de saint Chrysostôme. On remarque, dans ce manuscrit, de grandes lettres dorées ; c'est qu'apparemment le saint qui parlait d'or écrivait de même. Ce sont les évangiles qu'il aurait ainsi calligraphiés. L'église, dont le vaisseau est assez vaste, n'a pas grand caractère architectural. Le seul objet qui y ait attiré notre attention est une chaire à prêcher en écaille d'un travail achevé.

Notre vieux guide nous conduit de là au 4e étage du couvent, dans un grand salon où les principaux pères sont assemblés et causent, leur chapelet à la main. *L'Egemonos* ou Directeur

(III). — EXPORTATION. — (SÉNÉGAL)

ÉTAT des produits du cru de la Colonie exportés de St-Louis, Rufisque, Petite-Côte, Carabane et Rio Nunez pendant les années 1879 *et* 1880 *(sauf St-Louis), pendant les années* 1878-79.

DÉSIGNATION des PRODUITS EXPORTÉS	ESPÈCE des UNITÉS	PRIX de la MERCURIALE	St-Louis. 1877	St-Louis. 1878	Rufisque 1879	Rufisque 1880	Petite-Côte 1879	Petite-Côte 1880	Cazamance. 1879	Cazamance. 1880	Rio Nunez. 1879	Rio Nunez. 1880
Peaux de bœufs	kil.	« 75		43,230	15,567	30,848	4806	18,084	29,116	37,171	44,402	45,865
Plumes (parure)												
Cire clarifiée			disparu.						2,540	900		
Dents d'éléphants		9 »	432	879					112	40		
Mil (petit)	kil.				513,677	1,500	98,624	113,636				
Id. (gros)			disparu.									
Arachides	0 20		1,106,305	9,906,015	17,327,336	23,071,825	3,988,135	4,163,768	5,018,029	4,521,277	4,903,311	6,057,390
Sésames			disparu									
Béref blanc			disparu									
Gommes bas du fleuve		1 20	104,996	1,203,153								
Gommes de Galam	kil.	1 10	414,854	1,130,849								
Gommes avariées	kil.	« 50	40,635	85,245								
Bablah	kil.		disparu									
Or brut	gram.		10,238	13,027								
Gomme Copal												
Riz en paille								17,517	288,109	451,836		
Tissus de coton (pagne)			35	3,000					715	262		
Amandes de Palme	kil.	« 18							357,044	736,279	656,216	752,904
Café												
Huile de Palme	kil.	« 80							4,005	1,680	63,293	76,950
Colas ou goureaux												
Coton brut	val.		disparu.							780		
Cire non clarifiée												
Nattes	val.								1,503	2,496	73	109
Noix de Touloucouna												
Pourghère	kil.									1,500		
Caoutchouc brut	kil.								360	172	116,178	237,764
Charbon de bois	kil.											
Indigo								22,337				
Roniers												
Oiseaux vivants	paires.	« 75			9,602	39,410	4,167					
Oiseaux empaillés	paires.				23,145	10,374			4,145	400		

RÉCAPITULATION

St-Louis. —	Gommes.	Années	1868-69. .	5,778,299 kil.
St-Louis.	id.	id.	1873-74. .	5,184,836
St-Louis.	id.	id.	1877-78. .	2,979,722

ARACHIDES

Années 1868-1869		Années 1873-74		Années 1877-78 pr St-Louis Et 1879-80 pour les autres	
St-Louis . .	4,672,150k 3,979,759	St-Louis . .	10,475,784k 7,963,408	St-Louis . .	9,906,015k 1,106,305
Petite-Côte .	1,512,685 508,214	Petite-Côte .	1,857,442 993,932	Petite-Côte .	4,163,768 3,988,185
Rio Nunez. .	2,818,628 4,227,110	Rio Nunez. .	5,347,108 4,828,128	Rio Nunez. .	6,057,390 4,903,311
Cazamance. .	3,278,444 4,362,126	Cazamance. .	6,493,956 3,849,117	Cazamance. .	4,521.177 5,018,029
Total	25,359,116k	Total	41,808,870k	Total. . . .	39,664.130k
Rufisque. . .	15,905,567	Rufisque. . .	12,492,276	Rufisque . .	40,398,851
Total général	41,264,683k	Total général	54,201,146k	Total général	80,042,981k

taille dont les feuilles linéaires très fines imitent une chevelure.

L'Egemonos de Cotlomoussi, après une réception pleine d'aménité, nous conduit lui-même dans la salle à manger où l'on nous sert, sur une table très proprement mise, une soupe au riz, du poisson, des œufs à la coque, une omelette, une salade, des sardines, du fromage, des noisettes et des oranges, sans oublier deux sortes d'excellent vin. L'usage de la viande est rigoureusement proscrit. Rentré dans le salon de conversation, nous jetons machinalement les yeux sur un portrait de la reine de Grèce, et comme nous exprimons à notre hôte notre étonnement de ce que nous croyons être une contravention, il nous dit que les souveraines ont seules le privilège d'habiter en effigie la montagne sainte où il leur est interdit, comme à tout autre femme, de pénétrer en personne. Cette bizarre interdiction s'étend même aux femelles des animaux domestiques et nous n'avons, en effet, pendant un séjour de cinq à six jours dans la presqu'île, découvert aucune compagne à aucun des nombreux animaux mâles que le caprice du sort y a jetés. Les animaux sauvages échappent seuls à cette continence obligatoire, parce qu'il est impossible de les y contraindre.

Parmi les 3 ou 4,000 âmes qui forment la population de Karès, le plus habile ne saurait

découvrir un seul représentant du sexe aimable. Cette population, jointe aux 3,000 ou 3,500 religieux qui fourmillent dans les monastères, constitue une république masculine de 6 à 7,000 habitants, qui se recrute par l'importation et qui tire également du dehors une partie de ses moyens d'existence.

Il est temps de clore cette parenthèse pour revenir à notre sujet.

Les principaux cours d'eau qui arrosent la Macédoine sont le Vardar et l'Indjé-Carasou, qui versent leurs eaux dans le golfe de Salonique, et le Carasou qui a son embouchure dans le golfe d'Orphano.

Le Vardar est le plus considérable. Sa largeur moyenne, à 5 ou 6 lieues de son embouchure, est d'au moins 150 mètres. Il est navigable sur une grande partie de son cours, et, comme il traverse une vallée large et très fertile, il sert de véhicule à une grande quantité de produits agricoles. Ces produits sont transportés sur des bateaux plats construits avec les matériaux que fournissent les forêts riveraines. Une fois arrivés à Salonique, ces bateaux sont dépecés et leurs débris vendus sous forme de planches et de madriers. C'est le bois de pin qui en fait à peu près exclusivement les frais. L'Indjé-Carasou et le Carasou ne sont pas flottables ; le second seul paraît être utilisé sous ce rapport dans la

partie de son cours qui s'étend du village de Serbin à la hauteur de Sérès, sur un développement de 70 à 80 kilomètres.

Le régime des eaux de ces trois grandes artères est loin d'être régulier, leurs principaux affluents étant alimentés par les ruisseaux des montagnes qui sont plus ou moins torrentiels. Il en résulte des crues accidentelles ou périodiques qui ne font qu'ajouter à la fécondité des plaines où elles se produisent. C'est ainsi que les habitants de la vallée de Sérès considèrent les débordements du Carasou comme un véritable bienfait.

Il n'est pas rare de rencontrer dans cette région des ruisseaux dont les uns se perdent sans retour dans les entrailles de la terre, et dont les autres disparaissent momentanément pour reparaître après un cours souterrain plus ou moins prolongé. On peut voir un curieux exemple de ces derniers à une demi-heure environ de Demir-Hissar ou Héraclée, dans une gorge étroite formée par les contreforts escarpés d'une assez haute chaîne de montagnes. A 5 ou 6 kilomètres de son origine, elle est complètement fermée par un barrage naturel perpendiculaire à sa direction, d'une épaisseur d'environ 100 mètres, terminé supérieurement par une surface plane et latéralement par des rochers à pic ayant de chaque côté, vers le milieu, 70 à 80 mètres

d'élévation. Les eaux du torrent qui coule au fond de la vallée n'ayant pu franchir cet obstacle, ont miné, pour se frayer un passage, les couches inférieures plus délayables. Leur lit, à leur entrée dans le souterrain, est parsemé d'immenses blocs de poudingues et cette entrée, semblable à celle d'une grotte, est une énorme voûte de 25 à 30 mètres de hauteur hérissée de pointes, de dentelures, de mille saillies aux formes bizarres dues aux capricieuses découpures des tufs calcaires. L'eau s'engouffre avec bruit au bas de cette voûte, dans un trou relativement très étroit pour sortir à 100 mètres plus loin sous les arcades ruisselantes d'une seconde voûte non moins vaste que la première et plus curieuse encore par la forme des stalactites dont plusieurs ressemblent à d'immenses fougères pétrifiées.

Les lacs sont assez nombreux dans ce pays. Au nombre des principaux nous rangerons ceux de Takinos ou Cercine, d'Yénidjé, de Béchik ou Bolbe, et de Langaza. Ce dernier est un des plus petits ; on dit qu'il est très poissonneux et que la pêche en a été affermée par l'Etat, moyennant une redevance annuelle de 200,000 piastres, à un particulier qui, à son tour, prélève la dîme sur les pêcheurs.

Les eaux thermales sont très abondantes. Nous en avons trouvé à Vassilica, Sédirvak,

Démirhissar, Langaza et Raslouk. Dans cette dernière localité les sources sont très nombreuses; leur température dépasse 70° ; celle des eaux de Sédirvak atteint près de 100°. La plupart de ces eaux sont ferrugineuses. Les paysans ne paraissent pas leur attribuer de propriétés curatives. Ils s'y baignent néanmoins dans des établissements d'assez chétive apparence, quoique bâtis en pierres ou en briques, et il va sans dire que le confortable le plus élémentaire en est banni.

Les rivages de la Macédoine sont extrêmement découpés. Outre les ports de Salonique et de la Cavale, il existe de nombreuses baies où sont établies des échelles accessibles aux petits bâtiments. Les principales sont celles de Khatrin, Lipchiada, Sprovalta, Aï-Dimitri, Palimana, Stavros et Arsetnica. Le port de Salonique est très vaste. Creusé par la nature, il ne présente aucune trace d'ouvrages d'art; tel quel, il offre aux navires qui y stationnent toutes les garanties désirables de sécurité.

La masse boisée la plus considérable à beaucoup près de cette région est celle que forment les deux forêts de Kroupnik et de Serbin, situées en regard l'une de l'autre, sur les deux rives du Carasou, à 25 lieues environ de la mer.

La première, sur la rive droite du fleuve, est peuplée de chêne blanc et de hêtre. Mais nous

ne l'avons point parcourue, bien qu'elle nous ait paru assez vaste et assez riche, parce qu'elle est assise sur une chaîne de montagnes très escarpée, que la vidange présente des difficultés presque insurmontables et que le chêne, qui domine dans les peuplements, n'est pas flottable en raison de sa densité.

La seconde repose sur les premiers contreforts de la chaîne du mont Rhodope, qui court du nord-ouest au sud-est, à peu près parallèlement au lit du Carasou. Son origine peut être fixée à la hauteur du village de Ploska, à 5 ou 6 lieues au delà de Menlik, et elle se prolonge à peu près sans interruption jusque dans le Sandjak de Kiustendil, sur une longueur approximative de 60 kilomètres et une profondeur moyenne de 6 kilomètres, ce qui en porterait la contenance totale à 36,000 hectares.

Le sol sur lequel elle est assise est éminemment propre à la culture forestière ; il provient de la décomposition des roches granitiques qui se désagrègent très aisément sous les influences atmosphériques ; il est généralement profond et substantiel et revêtu d'une épaisse couche d'humus.

Les essences résineuses, si l'on considère l'ensemble de cette vaste superficie, sont à peu près maîtresses exclusives du terrain, le hêtre n'existant que par places, tantôt en mélange

avec elles, tantôt par petits bouquets isolés. Le pin sylvestre et le pin d'Autriche sont les deux essences dominantes ; puis viennent, par ordre décroissant d'importance, le sapin, l'épicéa et le pin Cembro. La consistance des peuplements est extrêmement variée. Ici on est en présence d'arbres de tous âges confusément mêlés ; là se trouvent de jeunes semis naturels, plus loin des arbres d'âge moyen, puis d'autres qui ont atteint ou dépassé le terme de leur exploitabilité. La végétation est presque partout très active, les futaies remarquables par la régularité, par la rectitude et souvent par les belles dimensions de leurs tiges. Il n'est pas rare de rencontrer des arbres de 2 mètres à 2 m. 50 c. de circonférence à 1 mètre du sol, sur 35 à 40 mètres de hauteur, dont le bois est parfaitement sain. Un spectacle grandiose et saisissant s'offre aux yeux du voyageur qui, pour se rendre de Cénakof à Rasslouk, pénètre dans les profondeurs de ces immenses solitudes boisées. Des hêtres et des sapins plusieurs fois séculaires, mesurant 3 à 4 mètres de circonférence, élèvent leurs cimes à des hauteurs de 40 à 45 mètres et couvrent de leur ombrage éternel les innombrables rejetons nés à leurs pieds, tandis que d'autres, vaincus par le temps ou brisés par les orages, jonchent la terre de leurs débris gigantesques confondus dans un inexprimable désordre. La hache du

paysan bulgare n'a pas encore profané ce spécimen de la forêt vierge devenue si rare dans nos pays d'Europe.

L'état de conservation des massifs se lie naturellement au plus ou moins de facilité avec laquelle s'effectue la vidange des produits et, à cet égard, la forêt de Serbin peut être divisée en deux zones, l'une au nord, l'autre au sud du village d'où elle tire son nom. La première, plus éloignée du point où le Carasou commence à devenir flottable, a échappé jusqu'ici aux entreprises du commerce local et n'a guère servi qu'à subvenir aux besoins des villages environnants. Aussi renferme-t-elle un matériel exploitable qui pourrait faire l'objet d'une importante concession et que nous n'évaluons pas à moins de 3 millions de mètres cubes. La deuxième, desservie par quatre échelles établies sur les bords du Carasou, fournit depuis longtemps au commerce intérieur, et a même fourni à l'exportation un contingent relativement considérable qui n'est pas en harmonie avec la possibilité.

Depuis plusieurs années déjà, des spéculateurs locaux se sont installés dans cette région jusqu'à la hauteur du village de Kreschna et y ont établi des scieries au nombre de huit à dix. D'énormes pièces, débitées sur place en tronces de 2 m. 20 c. de longueur, sont converties en planches et transportées à dos de mulet sous

cette dernière forme jusqu'aux échelles du Carasou. De leur côté, les paysans installés dans de misérables huttes au milieu ou sur les rives des bois sur lesquels ils empiètent par des défrichements successifs, y vont couper des arbres de faibles dimensions, les façonnent grossièrement et les transportent jusqu'aux mêmes échelles par des chemins de traînage en fort mauvais état. Là ces pièces de menue charpente dont les plus fortes mesurent 9 mètres de longueur sur 0 m. 11 et 0 m. 16 d'équarrissage, sont livrées par eux à raison de 12 à 14 piastres l'une. Elles sont alors assemblées en radeaux avec les planches et flottées moyennant un prix uniforme de 10 paras jusqu'à Sérès ou à une moindre distance, pour subvenir aux besoins de la consommation locale.

Ce n'est pas que le Carasou ne soit flottable jusqu'à la mer. Il résulte de renseignements concordants recueillis à diverses sources qu'un marchand de bois en a fait l'expérience vers 1860, et qu'il a fait passer par cette voie des pièces de fortes dimensions à destination de l'Egypte et tirées des massifs aujourd'hui épuisés qui dominent le village de Ploska. Des bâteaux de pêche remorquaient les trains dans la traversée du lac Takinos, moyennant une faible rétribution. Le flottage des grosses pièces, dans l'état actuel du lit du fleuve, n'est possible

qu'au moment des grandes crues et pendant une vingtaine de jours seulement chaque année. Au delà de Kreschna le passage des radeaux devient impossible, les eaux se trouvant resserrées sur quelques points entre des blocs de rochers ; mais il existe précisément en cet endroit, sur la rive droite du cours d'eau, une très bonne route aboutissant à l'échelle de Kreschna. Aussi les habitants du village de Serbin ont-ils établi à peu de frais un chemin de traînage reliant la forêt à cette route, dont ils se servent pour conduire en voiture jusqu'à cette échelle une grande quantité de pièces de charpente et de planches semblables à celles dont il vient d'être parlé.

Toute cette partie méridionale de la forêt de Serbin a été et continue d'être le théâtre des plus déplorables abus. Les coupes à blanc étoc, les incendies, les défrichements, le parcours des bestiaux y ont accumulé bien des ruines ; et, cependant, on y trouve encore sur le tiers environ de son étendue, c'est-à-dire sur 5,000 hectares au moins, des cantons qui ont échappé à ces diverses causes de destruction et qui présentent encore un très sérieux intérêt. On peut, sans crainte d'exagération, en évaluer la possibilité à 12,000 mètres cubes, ce qui ferait, en portant le prix du mètre cube à 4 francs seulement, un revenu de 48,000 francs ou 208,000 piastres,

lequel serait susceptible de s'accroître dans de notables proportions à la suite de l'établissement d'une administration régulière. Il serait facile au gouvernement Ottoman de se substituer, dans la perception de ce revenu, aux spéculateurs qui en profitent sans s'inquiéter du capital qu'ils gaspillent. Il lui suffirait d'interdire le commerce libre des bois, d'appliquer le règlement forestier qui a été élaboré en conseil d'État et d'organiser la surveillance. Ces nouvelles mesures ne sauraient rencontrer d'obstacles de la part de la population locale aussi paisible que respectueuse de l'autorité, et dont les intérêts d'ailleurs continueraient d'être satisfaits, sous une autre forme, par la rémunération du travail. En effet, le commerce intérieur tire de cette région et continuera d'en tirer, parce qu'il ne trouverait pas ailleurs d'approvisionnement suffisant, la plupart des bois de construction destinés à la ville de Sérès et à ceux des nombreux villages de la vallée du Carasou, qui sont déshérités de bois. De là une source de salaires pour les paysans chargés de l'abatage, du façonnage et du transport des diverses espèces de marchandises. Malheureusement l'incurie traditionnelle de l'administration Ottomane ne permet guère, même aux plus optimistes, d'espérer que jamais cette salutaire réforme s'accomplisse.

Sur les flancs du mont Homolonda et sur les

croupes arrondies de ses nombreux contre-forts, qui forment la partie centrale de la Chalcidique, subsistent des vestiges encore imposants par places d'une ancienne et vaste forêt de bois feuillus où dominait et domine encore le chêne blanc, mêlé au hêtre et au châtaignier. Lorsqu'on parcourt ces montagnes formées par le soulèvement des roches éruptives et dont le sol convient si bien à l'éducation des arbres, on est frappé de l'aveugle acharnement avec lequel les paysans détruisent ces richesses naturelles qui les entourent. On traverse, en allant de Galatz à Arsetnica, un vaste plateau ondulé, couvert des débris mutilés d'une forêt de chêne qui a maintenant toutes les apparences d'un pré-bois. On découvre de là tout un système de monticules recouverts de taillis de chêne plus ou moins clairiérés et abroutis, tantôt simples, tantôt surmontés de futaies ébranchées et écimées, rarement intactes. Des terres cultivées, semées parmi ces ruines, indiquent les conquêtes successives de l'agriculture sur la forêt. A trois heures environ de Larigova existe un joli taillis-sous-futaie de chêne rouvre dans un bon état de conservation, mais d'une étendue restreinte. D'autres taillis de la même essence, clairiérés et ravagés par la hache et le pâturage, le séparent d'une futaie mélangée de chêne et de hêtre, où des semis naturels de tous âges croissent

sous des arbres encore assez nombreux, dont les uns sont droits et élancés, les autres tortueux et étalés en branches. C'est le massif de Varvara et Yénikenï, d'environ 15 lieues de tour, appartenant à l'arsenal de Constantinople, qui y a fait établir une route par corvées, vers l'année 1861. Cette route est accessible aux voitures et relie, sur un parcours de six à sept heures, le centre de la forêt à l'échelle d'Aï-Dimitri. L'administration de l'arsenal fait exploiter les arbres qui lui conviennent sans règle, sans mesure et sans souci du lendemain. Elle paie 100 paras (environ 0 fr. 60 cent. par jour et par ouvrier), et fait longtemps attendre aux intéressés ce salaire dérisoire.

Il y a quelques années, un incendie a presque entièrement détruit une belle forêt de pins sylvestres, qui constituait la principale richesse de la presqu'île de Longos. Il n'en reste plus que des débris.

Topographie, orographie, hydrographie. — Climat. — Sol. Ressources minérales, végétales, animales.

Le pays que nous avons parcouru est extrêmement accidenté. Les montagnes occupent au moins les trois quarts de la superficie totale; elles sont d'autant plus élevées qu'on pénètre plus avant dans l'intérieur. Les principaux som-

mets de la chaîne aux pieds de laquelle s'étend la forêt de Serbin, et qui n'est qu'une ramification de la chaîne du mont Rhodope, paraissent élevés de près de 3,000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Au dire des gens de la localité, il existe sur ces sommets des lacs d'une grande étendue. Il serait difficile de rapporter à un système quelconque de direction les nombreux soulèvements qui déterminent le relief actuel de la contrée ; on se trouve en présence d'un véritable chaos.

Lorsqu'on remonte le cours du Carasou, on s'engage, en quittant la vallée de Sérès, dans un étroit défilé bordé de hautes montagnes. Ce défilé s'ouvre dans un vaste espace circulaire dont le sol tourmenté est hérissé d'aiguilles granitiques, qui ont résisté à l'action dissolvante des eaux. Au delà de cet espace, une nouvelle gorge étroite et profonde encaisse les eaux du fleuve. Elle aboutit à un cirque semblable au précédent, sauf qu'on n'y voit plus d'aiguilles granitiques, et, si l'on continue sa route, on est frappé de cette singulière alternance de cirques et de défilés qui se succèdent pour ainsi dire indéfiniment. Il paraît que cette disposition, d'un effet très pittoresque, n'est pas particulière au Carasou et qu'on l'observe également sur plusieurs autres points.

Les deux plaines les plus considérables que

nous ayons vues sont d'abord celle qui s'étend entre l'Indjé-Carasou, le Vardar et le golfe de Salonique, puis la vallée de Sérès ayant la forme d'une ellipse dont les diamètres seraient d'environ 3 et 8 lieues.

Nous avons dit plus haut quels sont les principaux cours d'eau, leur régime, leur utilité. Nous ajouterons qu'ils sont plus nombreux, plus également répartis et moins irréguliers dans leur débit que ceux de la Thessalie, ce qui rend plus rares les sécheresses dont cette dernière province a souvent beaucoup à souffrir.

Le climat, dans les presqu'îles de la Chalcidique, est comparable à celui de Nice. L'olivier et le laurier y croissent spontanément, et l'on y cultive l'oranger en pleine terre. Au fur et à mesure qu'on s'éloigne des côtes, le climat devient plus rude. Au delà de Sérès et de Vodina, l'olivier cesse de croître spontanément et ne se cultive plus que par places dans quelques petites vallées privilégiées. On retrouve là à peu près le climat du midi de la France. La moyenne de la température observée du 20 mars au 20 avril 1867, entre Raslouk et Sérès, a été de 12°,15; celle observée dans les environs de Salonique et dans la Chalcidique, du 20 janvier au 20 mars, a atteint 9°,40, y compris six jours passés dans les couvents du Mont-Athos (du 7 au 12 février), où elle a été de 12°. Les extrêmes ont été, dans

le premier intervalle, de 1° et 25°; dans le second, de — 1° et + 22°; au Mont-Athos, de 4° et 19°.

Le calcaire semble être l'élément dominant dans l'ossature des montagnes. Les roches primitives y occupent aussi une place importante. La grande chaîne qui domine la vallée de Serbin est granitique. Il résulte de l'inégalité de la répartition et de la multiplicité de ces éléments minéralogiques une grande diversité dans les sols, surtout dans les petites vallées et sur les plateaux. Dans les grandes vallées, comme celles de Vardar et du Carasou, le sol, d'origine alluviale, doit à l'intimité du mélange de ses principes constitutifs, argile, calcaire, silice, etc., à sa profondeur, à l'arrosement des cours d'eau qui le baignent, une fertilité toute exceptionnelle. Il n'en est pas de même dans les montagnes et particulièrement dans celles où domine le granit. Le plateau de Raslouk, qui est dans ce cas, ne produit que quelques céréales, du seigle entre autres et de l'herbe.

Le Carasou, comme la plupart de ses affluents, charrie et dépose sur ses bords du fer à l'état pulvérulent. Ces dépôts s'observent plus particulièrement dans la région comprise entre Sérès, Demir-Hissar, Menlik et Névrokop. Il y a là de nombreux gisements de roches ferrifères dont les principaux sont en cours d'exploitation. On

ne saurait concevoir de procédés d'extraction et de fabrication plus rudimentaires que ceux employés par les indigènes qui végètent dans cette misérable industrie. L'eau est utilisée comme moteur, mais seulement pour le jeu des soufflets. Quant aux marteaux, ils sont maniés à force de bras par les ouvriers. Au dire d'un voyageur qui vient d'explorer, au point de vue métallurgique, les environs de Salonique, les principaux gisements de fer et de plomb de la Macédoine se trouveraient entre Orphano et la Cavale. Ce voyageur n'a rencontré là que les emplacements et les débris des anciennes exploitations qui n'avaient lieu que très superficiellement, et il ne doute pas qu'on ne découvre, en creusant des galeries suffisamment profondes, des filons d'une exploitation avantageuse.

Nous avons aperçu des lambeaux de terrain houiller sur les flancs d'une des collines aux pieds desquelles est bâtie la ville de Sérès.

La flore et la faune de la Macédoine diffèrent peu de celles de la Thessalie. Les corneilles y sont moins nombreuses, mais les cigognes y sont répandues en nombre plus considérable. Comme les habitants, qui savent apprécier leurs services, ne leur font jamais aucun mal, elles sont aussi familières que des oiseaux de basse-cour. Elles nichent tantôt sur les toits, tantôt dans les arbres et surtout dans les platanes, en

compagnie de nombreux moineaux qui s'installent au-dessous d'elles. Debout sur leur nid, le bec dans le gésier, une patte sous le duvet, elles paraissent abîmées dans de profondes réflexions dont ne réussit pas à les tirer le ramage assourdissant de leurs turbulents voisins. Elles se répandent, à l'heure des repas, dans la campagne environnante et flânent avec majesté, sans se soucier des passants, le long des filets d'eau qui sillonnent les prairies.

Population. — Chiffre des habitants des principaux centres. — Mœurs. — Coutumes.

La Macédoine est plus populeuse que la Thessalie. Les chiffres suivants font connaître le nombre approximatif des habitants de races diverses fixés dans les principaux centres :

	MUSULMANS	GRECS	JUIFS	BULGARES	ÉTRANGERS	TOTAL
Salonique......	20000	5000	45000	»	1000	71000
Sérès........	4000	4600	400	»	»	9000
Nevrokop.....	2300	1000	»	»	»	3300
Caraféria......	1200	1600	200	»	»	3000
Vodina.......	700	1200	»	800	»	2700
Poliero.......	»	2500	»	»	»	2500
Demir-Hissar....	1000	1500	»	»	»	2500
Menlik.......	900	1500	»	»	»	2400
Kaslouk......	800	»	»	1500	»	2300
Khatrin.......	800	800	»	600	»	2200
Galatz........	»	2000	»	»	»	2000
Larigova......	»	1800	»	»	»	1800
	31700	23500	45600	2900	1000	104700

La ville de Salonique est bâtie en amphithéâtre, au pied et sur les flancs d'une grande colline dominée par une citadelle. Elle est entourée de hautes murailles crénelées formant souvent double enceinte et assez bien conservées. On y compte plus de vingt mosquées, dont quelques-unes sont d'anciennes églises appropriées par les Turcs à l'exercice de leur culte. Ils ont badigeonné quelques colonnes, supprimé les autels, substitué aux peintures des barbouillages sans nom ou des inscriptions de versets du Coran. Partout règnent à profusion des lustres et des lampions suspendus à des fils de fer horizontaux.

Le premier secrétaire du gouverneur général nous a fait ouvrir les portes des deux principales mosquées. Nous avons admiré, dans la première, le plafond de la grande nef, formé par une série de poutres en bois de 15 mètres de long sur $0^{m},50$ d'équarrissage, encadrant une innombrable quantité de poutrelles secondaires dans un remarquable état de conservation. On y voit aussi de belles colonnes de porphyre vert dont deux fixent plus particulièrement l'attention, parce qu'elles sont d'un seul bloc et surmontées d'aigles ciselés dont on a respecté la tête, ce qui est tout à fait surprenant. Cet édifice renferme le tombeau de la fille d'un ancien empereur, dont une inscription grecque nous

aurait permis de découvrir au moins le nom, si nous avions su la déchiffrer. Les chrétiens sont admis à rendre leurs hommages à ce monument funèbre. On arrive à la seconde mosquée, appelée Sainte-Sophie, en traversant une cour au centre de laquelle une jolie fontaine répand en abondance ses eaux limpides dans un réservoir de marbre en forme de coupe. Cette mosquée diffère des autres en ce que sa longueur est moindre par rapport à sa largeur et en ce qu'elle possède deux coupoles. A la voûte de l'une d'elles, on remarque des peintures à fresque, qui représentent alternativement des arbres et des personnages bibliques. Dans l'autre, on distingue encore une immense image de la Vierge sur fond d'or. La figure est presque effacée, mais le corps et les draperies sont à peu près intacts. L'édifice est soutenu par d'énormes piliers quadrangulaires auxquels sont mêlées quelques colonnes cylindriques. Au bas d'un de ces piliers se trouve une chaire taillée dans un bloc de porphyre vert, parfaitement sculpté. Cette chaire, d'après la tradition, serait celle de saint Paul.

Non loin de là s'élève, dans une des rues principales, l'arc de triomphe de Constantin avec ses bas-reliefs si vigoureusement modelés et si malheureusement mutilés par le vandalisme musulman. Tous les personnages ont été systé-

matiquement décapités par les sectateurs du prophète, qui considèrent la représentation de la figure humaine comme un défi jeté à la divinité.

On rencontre à chaque pas les débris dispersés d'antiques monuments, des marbres, des fragments de statues, des tronçons de colonnes tantôt gisants dans des terrains vagues ou des cimetières, tantôt mêlés à de vulgaires matériaux dans de grossières constructions.

Le bazar est un vaste labyrinthe de rues étroites et tortueuses où règne une obscurité constante, produite par les toits en planches qui le mettent à l'abri de la pluie. C'est là que se concentre toute l'activité commerciale du pays.

En sortant de la ville par la porte de l'Ouest, on arrive, en quelques minutes, à une sorte de promenade publique plantée de platanes et d'ormes séculaires plus ou moins mutilés. Une fontaine, une cabane et quelques pierres tumulaires, dispersées çà et là, les cimes neigeuses du mont Olympe à l'horizon, une vue magnifique sur la mer, et, pour animer ce tableau, des corneilles et des chiens errants guettant au bord du golfe quelque épave échappée aux mouettes et aux goélands, des groupes de musulmanes aux vêtements bariolés, nonchalamment assises dans l'attitude d'une contemplation

béate, un vieux Turc fumant philosophiquement son tchibouque sur la tombe d'un croyant, telles sont les principales réminiscences de notre visite à ces lieux pittoresques.

Les habitants des divers cultes sont séparés et confinés dans des quartiers différents, à de rares exceptions près. Les Juifs forment la grande majorité de la population. Puissants par le nombre autant que par leur aptitude aux affaires commerciales, ils jouissent, dit-on, de certains privilèges et ne se ressentent nullement de la déconsidération bien marquée qui atteint leurs coreligionnaires dans tout le reste de l'empire. Ils offrent le saisissant contraste des plus grandes fortunes et des plus grandes misères, et rien ne saurait donner une idée de l'aspect que présentent certaines rues populeuses où des troupes d'enfants déguenillés, au teint hâve et maladif, grouillent parmi les immondices dans une atmosphère corrompue.

Les artisans et les fonctionnaires se recrutent presque tous parmi les Grecs et les Turcs ; ceux-ci sont détenteurs de la plus grande partie de la propriété foncière.

Dans tout le midi de la Macédoine et notamment sur les côtes de la Chalcidique, les Grecs forment l'immense majorité de la population. Les musulmans se trouvent presque partout, mais en minorité. Au fur et à mesure qu'on re-

monte vers le nord, l'élément grec disparaît peu à peu pour faire place à l'élément bulgare qui domine déjà à la hauteur de Menlik. A Raslouk et au delà, on ne rencontre plus que des Bulgares mêlés à quelques musulmans. Ces derniers, dans certains villages, se font remarquer par leur haute stature, leurs traits fortement accusés, leur physionomie fière et expressive.

Les Bulgares sont essentiellement agriculteurs. C'est une forte race qui joint à la sobriété des Orientaux les habitudes laborieuses des peuples du Nord. Ils sont pleins de douceur et de soumission, très hospitaliers, très affables pour les étrangers et d'une grande simplicité de mœurs. Beaucoup plus calmes que les Grecs, ils n'en ont ni les instincts artistiques ni la vive intelligence. Ils cachent, sous une apparente bonhomie, un certain esprit de défiance et de ruse. Ils se terrent plutôt qu'ils ne se logent dans des espèces de huttes sans étages dont le sol est formé de terre battue et qu'un demi-jour éclaire à peine, par suite de l'habitude où ils sont de réduire les ouvertures au strict nécessaire. Dans un grand nombre de ces habitations, où un homme de taille moyenne peut à peine se tenir debout, il n'existe qu'une ou deux portes très surbaissées et pas une seule fenêtre. Dans les principaux centres, les propriétaires les plus aisés ne sont pas aussi misérablement installés,

et leurs demeures sont à peu près disposées comme celles des Grecs et des musulmans.

Le paysan bulgare ne quitte jamais ses armes, qui consistent d'ordinaire en un coutelas et une paire de pistolets assujettis à la ceinture dans une sacoche de cuir ; il y joint un fusil à pierre lorsqu'il se livre à la chasse qu'il aime passionnément. Il est vêtu de peaux de chèvre ou de mouton et les femmes tissent et façonnent, dans chaque maison, les tissus grossiers de laine qui complètent ce vêtement élémentaire. Elles-mêmes portent, ainsi que leurs filles, une robe fort courte par-dessus une très longue chemise, un tablier à grands dessins retenu par une immense ceinture, un collier et un fez garni de pièces d'or ou d'argent. Les individus des deux sexes professent un grand respect pour les étrangers et se lèvent avec empressement sur leur passage.

Nous avons assisté à un office du soir dans la petite église de Karakeuï. Les hommes se tenaient debout et découverts, la tête à demi rasée, avec de longues mèches de cheveux retombant sur les épaules et faisaient, à la façon des Russes, des signes de croix d'une fréquence et d'une amplitude extraordinaires. Les femmes, comme chez les Grecs, étaient cachées derrière des grillages dans une galerie supérieure. Quelques-unes d'entre elles allumaient, en sortant,

de petits cierges qu'elles plaçaient sur des tombes dans de petites boîtes à ce destinées, et priaient pour le repos des âmes de leurs parents morts.

Le 15 avril 1867, nous cheminions avec notre escorte, par une chaleur de 25 degrés, le long d'un petit ruisseau ombragé de grands arbres et de buissons d'aubépine en fleurs où chantaient les rossignols et où butinaient les abeilles. Une vue ravissante sur la plaine verdoyante du Carasou, sur le lac Takinos, sur le mont Athos, nous faisait oublier les nombreuses morsures des parasites qui nous avaient tenu compagnie dans notre dernier gîte, et nous savourions le charme de cette existence nomade où chaque jour apporte de nouvelles impressions et découvre de nouveaux horizons. Nous arrivions, vers six heures du soir, à la très coquette petite ville de Sérès que nous avions quittée depuis deux mois et que nous retrouvions dans sa magnifique parure du printemps. Partout régnait une animation extraordinaire; partout retentissaient des coups de fusil et de pistolet. On était à la veille du Baïram, c'est-à-dire de la fête du Sultan auquel on devait amener le lendemain, en grande pompe, une belle esclave choisie parmi les plus belles de son Empire. A cette occasion tous ses sujets, sans distinction de culte et de race, étaient en liesse et allaient se livrer,

pendant trois jours consécutifs, à toute sorte de réjouissances. Des tambours et des cornemuses circulaient dans la ville et mêlaient au bruit de la fusillade celui de leurs assourdissantes symphonies. Des bohémiennes revêtues de tous leurs atours se pavanaient dans les quartiers les plus fréquentés, prêtes à charmer par leurs danses à huis clos les regards de ceux qui n'échapperaient point à leurs séductions.

En remontant le ruisseau qui traverse la ville, on arrive à une rivière assez large qui la baigne et la longe du côté de l'Est et dont le lit, couvert de sable fin, est creusé dans un amas confus de roches en décomposition qui ont, par leur désordre, un aspect fort original. La rive gauche est à peu près nue ; mais la rive droite est bordée de nombreux platanes, de peupliers de Hollande, d'ormes et de saules pleureurs. Sur les côteaux voisins croissent des arbres fruitiers de tout genre, noyers, pommiers, poiriers, coignassiers, néfliers, oliviers, figuiers, amandiers, pruniers, pêchers, etc. C'est là la promenade favorite des habitants de Sérès. La plupart s'installent dans des cafés en plein vent, fument le tchibouque ou le narguilhé, hument le café et le mastic, tandis que d'autres jouent aux cartes ou au tric-trac. Les élégants du lieu font de la haute école sur des haquenées toutes couvertes de pompons et de banderolles aux cou-

leurs éclatantes. Ils chaussent des étriers d'un autre âge et n'ont que des cordes pour étrivières et pour rênes. Ils ne connaissent pas les premières règles de l'équitation ; mais ils sont d'une solidité à toute épreuve et leurs bêtes, extrêmement nerveuses, se prêtent docilement à toutes les exigences de leurs fantasias. Parmi les costumes bigarrés de la foule, on distingue les pantalons et les vestes couleur amaranthe de jeunes grecs qui passent pour les princes de la fashion.

Les femmes ne fréquentent pas cette promenade. Dans l'intérieur de la ville qui ressemble à un immense jardin, tant les arbres y sont nombreux, une partie de la population célèbre le Baïram par des festins en plein air, à l'ombre des ifs, des micocouliers, des ormes et des platanes. L'agneau rôti et le pilaf traditionnel forment le fond de tous ces menus. Il ne faut pas oublier non plus le poulet au riz, les œufs frits nageant dans une sauce noirâtre, les petites boules formées d'un mélange de farine, de miel, de beurre et d'œufs, la salade, les amandes et les noisettes.

Les Grecs font éclater leur joie bruyante jusqu'aux abords et souvent même jusque dans l'intérieur des églises, où ils tirent des coups de pistolet et lancent des pétards au milieu des assistants. Le premier coup de cloche donne le signal de cette fusillade, et souvent le prêtre lui-

même fournit de la poudre à ces artilleurs d'un nouveau genre.

L'un des meilleurs souvenirs que nous ayons rapportés de notre voyage au mont Athos est sans contredit celui d'un mariage grec auquel nous avons eu la bonne fortune d'assister dans la petite ville de Larigova. Nous venions de nous installer dans la maison très confortable d'un des notables habitants du lieu, nommé Despo, et, après un modeste dîner, nous étions introduit dans la famille composée du père et de la mère, d'un fils et d'une fille âgés d'une vingtaine d'années et nommés l'un Georges, l'autre Marie-Reine-Anastasie. Un ami de la maison, jeune et beau grec d'une trentaine d'années, se trouvait là. Il se donnait le titre pompeux de docteur, parce qu'il avait ébauché des études médicales et, comme il savait quelques mots de français, nous avions recours à lui pour converser avec nos hôtes. Tout à coup des sons lointains frappent nos oreilles. Ces sons se rapprochent et l'on distingue bientôt des chants nasillards mêlés de cris et de vociférations. Un essaim de folâtres jeunes filles fait irruption dans la chambre, toujours chantant et gambadant. Elles sont vêtues, à la façon des bayadères, de pantalons bouffants et de vestons à larges manches. La tête ornée de fleurs naturelles, elles laissent leurs luxuriantes chevelures flotter en désordre

sur leurs épaules. On eût dit de véritables bacchantes. Elles viennent inviter la famille Despo à assister le lendemain matin au mariage d'une de leurs amies qui, naturellement, ne fait point partie du cortège. Elles se retirent bientôt pour aller faire, de la même manière, d'autres invitations.

Le lendemain, vers 10 heures, les invités se rendent, avec le futur, à la maison de la fiancée. Le cortège se forme et se dirige vers l'église, bannière en tête. Durant tout le trajet, le bruit des cloches se mêle à celui des salves dont la jeunesse levantine est partout si prodigue. Le docteur nous fait prendre à l'avance, dans une stalle près de l'autel, un excellent poste d'observation.

Un pope d'une cinquantaine d'années, les cheveux et la barbe en désordre, la poitrine à demi nue, achevait de tout disposer pour la cérémonie et distribuait des noix à quelques enfants dont il réprimait ensuite la turbulence et de la voix et du geste.

Les fiancés sont placés debout, en face de l'autel, ayant derrière eux l'un son garçon, l'autre sa fille d'honneur qui, par une légère pression sur la nuque, leur font courber la tête autant de fois que le rituel le commande, et Dieu sait si leurs nutations ont été fréquentes. Avant de leur donner la bénédiction nuptiale, on les

coiffe l'un et l'autre d'une sorte de casque métallique à claire-voie ayant à peu près la forme d'un panier à salade renversé. Le prêtre s'avance alors vers eux et leur donne la communion sous les deux espèces ; puis il met l'anneau nuptial au doigt de la fiancée et le bénit. On les débarrasse aussitôt, elle et son mari, de leur singulier couvre-chef. Dès que l'office est terminé, les deux époux forment la chaîne avec leurs parents et leurs amis, le pope prend la jeune femme par la main et, après avoir fait serpenter cette grappe humaine deux ou trois fois autour d'une table ronde sur laquelle sont déposés les saints évangiles, il se dirige, en continuant cette ronde, vers le bas de l'église, entraîne le cortège au dehors, traverse la place où stationne une foule avide de voir commencer les danses et se rend dans la maison du nouveau marié où l'attend un copieux déjeuner. Nous le précédons, conduit par notre obligeant docteur. On nous barre le passage en haut de l'escalier; un medjidié fait tomber la barrière à la satisfaction des gars de céans, qui prélèvent ainsi l'impôt traditionnel sur les invités.

Nous nous installons à une fenêtre donnant sur la place, tout en regrettant de ne pouvoir observer en même temps ce qui se passait dans les pièces où les mariés s'étaient retirés avec

leur suite. Deux ou trois orchestres s'organisent. Les jeunes gens, dans leur gracieux costume albanais, ouvrent la danse. Les jeunes filles suivent le mouvement, parées de leurs plus beaux atours. De petits fez couverts de médaillons et coquettement posés sur le sommet de la tête, des branches de lierre ou de sapin, des perce-neige, des narcisses artistement disposés avec des fleurs artificielles dans de magnifiques cheveux soigneusement nattés, des chemises brodées ouvertes sur la poitrine, des robes fortement échancrées depuis le cou jusqu'au bas des seins, de petits vestons à collet droit avec passementeries et écusson à la taille, des manches à extrémités flottantes avec une sorte d'aileron superposé, de grands tabliers retenus par une ceinture massive couverte de médailles et de pendeloques, des babouches aux extrémités recourbées en forme de bec, tel est, autant qu'il est permis à un profane de le décrire, le vêtement de ces filles de la Grèce qui se distinguent entre elles par une infinie variété dans la couleur des étoffes et dans l'ajustement des chevelures.

Elles ont, en général, la taille assez forte et cambrée et le profil de leur race. Beaucoup d'entre elles sont jolies ; quelques-unes ont une grande distinction native. L'une d'elles a particulièrement fixé notre attention ; c'était une

belle et fière créature aux formes opulentes, que le docteur comparait à Junon et qui dansait, en effet, avec autant de majesté que l'eût fait la reine de l'Olympe.

Vers quatre heures du soir, on installe sur une natte, à l'une des extrémités de la place, une petite table sur laquelle on apporte du pain, du fromage, des noix et du vin. C'est la collation destinée au père de la jeune femme, qui vient s'asseoir et fumer là avec quelques proches. La mariée vient derrière les comestibles et fait à son père, en passant, trois ou quatre profondes salutations. Elle se mêle ensuite à l'un des groupes de danseurs qui continuent la ronde en la ralentissant et, à chaque minute, elle s'incline profondément et devant son père et devant la foule, tandis que les jeunes filles crient de plus belle et que leurs cavaliers, rejetant le corps en arrière, poussent de formidables hourras. Ce manège dure plus d'une demi-heure. Les abords de la place sont encombrés de mères et de nourrices, qui assistent à ce spectacle portant leurs enfants sur le dos dans des espèces de foulards qu'elles attachent sur la poitrine. Mlle Anastasie Despo assiste au bal sans y prendre part. La mariée danse avec plus d'animation que jamais. Des voisins généreux font des largesses à la foule en jetant de leurs fenêtres sur le sol des noix et de petits morceaux de pain, que

ramassent les enfants et même les danseurs pour les manger séance tenante.

Vers le déclin du jour les groupes de spectateurs s'éloignent, entraînant par degrés ceux des danseurs et, quand tout s'est évanoui, nous regagnons notre gîte, après avoir refusé par discrétion et avec regret d'accompagner le docteur à la maison nuptiale où il devait y avoir un festin suivi de danses. Le lendemain, dans l'après-midi, cédant à un vif sentiment de curiosité, nous nous rendons sur la place, près de l'église ; presque au même instant, nous y voyons déboucher une foule de jeunes gens des deux sexes, bande joyeuse sautillant et chantant qui entraîne la mariée dans son tourbillon. Celle-ci, comme la veille, est entièrement vêtue de blanc, la tête ornée d'une couronne, et deux de ses compagnes, veillant à sa toilette, rajustent son voile lorsqu'il est dérangé par le vent. Les détonations d'usage préludent à la danse ; les rondes s'organisent ; le docteur et le jeune Despo nous entraînent dans un groupe et nous font prendre part à leurs ébats chorégraphiques, à la grande joie des spectateurs qu'amuse notre inexpérience. Après une demi-heure de cet exercice, nous nous rendons chez les parents du jeune époux qui nous reçoivent avec la plus grande cordialité. Melle Despo chante la romance classique : Εἰς το ρευμα της ζωης μου, accompagnée par

son frère sur une sorte de guitare. Elle aurait une voix fort agréable, si elle ne nasillait pas, suivant l'usage oriental. Le docteur organise un quadrille, puis nous force de danser avec lui des valses et des polkas dont il fredonne les airs, au grand ébahissement des assistants. La mariée, qui n'a point quitté son voile, vient voir cette comédie, puis elle nous offre un verre de vin et nous jette sur l'épaule un foulard fabriqué dans le pays, nous priant de le garder en souvenir d'elle.

Tandis que les invités dînent dans une salle assis à la turque autour de plusieurs plateaux métalliques, on sert sur une table, dans une salle contiguë, le repas de la famille auquel nous sommes convié et qui se compose de deux poulets rôtis, de fromage et de raisins secs. On boit à la ronde, dans un verre commun, d'excellent petit vin du cru. Les danses succèdent au dîner et nous prenons congé de nos hôtes vers 10 heures du soir. Les nouveaux mariés quittent la chambre nuptiale où ils s'étaient déjà retirés, pour nous baiser la main et nous faire leurs adieux, et nous les quittons en leur souhaitant toutes sortes de prospérités.

Administrations. — Services publics.

Tout ce que nous avons dit des administrations et des services publics en Thessalie peut

trouver ici sa place, avec cette réserve que les Bulgares nous ont paru beaucoup moins soucieux que les Grecs de l'instruction de leurs enfants, et particulièrement des filles.

Droits civils et politiques. — Charges. — Impôts. Capitations. — Corvées.

(Voir ce chapitre concernant la Thessalie.)

Agriculture. — Étendues cultivées. — Modes de culture. — Cultures principales. — Constitution de la propriété. — Comment se partagent les charges et les profits. — Bestiaux.

L'agriculture, en Macédoine comme en Thessalie, est la première et pour ainsi dire la seule ressource des habitants. Elle y est également très arriérée; mais, comme la population est un peu plus dense et compte dans la race bulgare des ouvriers plus industrieux, les étendues cultivées sont relativement plus considérables et la culture un peu moins imparfaite. On peut évaluer à la moitié du territoire le domaine agricole de la région que nous avons parcourue.

La charrue et la houe sont les deux principaux instruments de la culture. La première n'offre, avec celle que nous avons décrite ailleurs, aucune différence si ce n'est que, dans les localités habitées par les Bulgares, le mancheron, au lieu d'être simple, se compose d'une

double branche qui permet l'usage des deux mains. On ne voit nulle part ces lourds arabas à deux roues pleines, si communes dans la Thessalie. Lorsque le transport en voiture est possible, il se fait à l'aide de chars à quatre roues à rayons mobiles autour d'essieux métalliques et disposés de façon à recevoir le chargement à une grande hauteur au-dessus du sol.

Aux environs de Sérès, on commence à répandre de l'engrais dans les vignes. Cet usage se généralise à mesure qu'on avance vers le nord et s'applique également à toutes les cultures dans la vallée de Raslouk. Pour la première fois nous avons remarqué des arbres fruitiers greffés dans certains villages riverains du Carasou. Ce sont des greffes en fente assez grossièrement pratiquées. Dans certaines localités, on se sert d'échalas pour étayer les ceps de vigne.

Il existe, dans toute la région montagneuse qui confine à la forêt de Serbin, une population bulgare disséminée dans de misérables huttes, qui se livre avec ardeur au défrichement. Le feu est son principal auxiliaire ; elle promène l'incendie dans les bois, partout où elle trouve une place à sa convenance, et, lorsque ces places sont épuisées par un certain nombre de récoltes, elle les abandonne pour en défricher de nouvelles. Il n'est pas rare de rencontrer de ces

défrichements en plein massif, à plus d'une heure de distance de toute habitation et jusqu'aux altitudes de 1,500 à 1,600 mètres. Les céréales et spécialement le seigle sont les seules récoltes de ces parages.

Les principales cultures de la province sont les céréales, le coton, la vigne et le tabac. Le mûrier et l'olivier n'offrent qu'un intérêt secondaire. La culture du coton qui avait pris, pendant la guerre d'Amérique, un prodigieux développement, s'est réduite à de bien moindres proportions, et cette décroissance continue chaque année pour des causes que nous avons indiquées.

Les vignobles occupent une place assez considérable dans le pays. Les vins récoltés dans les environs de Salonique et de Sérès sont assez estimés et franchissent un peu les limites d'une réputation locale. Les habitants de Menlik, qui sont presque tous vignerons, conservent avec un soin tout particulier les vins généreux provenant des coteaux siliceux qui dominent leur village. Ils creusent à cet effet, dans les roches, de véritables celliers où sont disposées horizontalement d'immenses futailles parfaitement conditionnées.

La concentration de la propriété foncière entre les mains d'un petit nombre de particuliers, qui est la règle en Thessalie, devient l'exception en

Macédoine. On ne remarque guère de grandes exploitations que dans le Sud ; encore les tchifliks n'y sont-ils pas très nombreux. Chez les Bulgares, la division de la propriété est poussée beaucoup plus loin que chez les Grecs et les musulmans. Quant à la constitution de cette propriété et à la répartition des charges et des profits entre le preneur et le bailleur, les choses se passent à peu près comme en Thessalie.

Le prix des terres arables à Vodina, contrée fertile à douze heures de Salonique, varie de 90 à 450 piastres par deunum de 40 archines au carré, ce qui fait à peu près 230 à 1,150 francs par hectare.

Les bestiaux semblent appartenir aux mêmes types qu'en Thessalie. Les buffles ne sont communs que dans la plaine et dans la zone méridionale. Quelques cultivateurs des environs de Salonique élèvent des chameaux qu'ils emploient au transport de leurs denrées. Ces animaux se rendent au marché en caravanes et forment, liés à la queue les uns des autres, de longues files invariablement précédées d'un âne qui ouvre la marche. Ils ont un aspect misérable, et leur allure est d'une lenteur désespérante. On les fait travailler de très bonne heure, bien avant qu'ils aient pris leur développement, et cette circonstance concourt, avec l'influence d'un climat qui

n'est pas encore assez doux pour eux, à les étioler de la sorte.

Industrie. — Mines, manufactures. — Principaux objets de fabrication. — Salaire des ouvriers.

L'industrie, limitée à un très petit nombre d'objets, ne s'exerce que par des procédés très primitifs. Il en faut excepter quelques établissements plus perfectionnés dus à l'initiative d'industriels étrangers. Telle est l'usine à vapeur établie à Sérès par une compagnie anglaise, qui l'avait outillée d'abord pour la fabrication des étoffes de coton; mais, s'étant vite aperçue que cette fabrication n'était pas favorable à ses intérêts, elle y a renoncé, s'est bornée et se borne encore aujourd'hui à nettoyer, égrener et emballer le coton brut qu'elle expédie en France et en Amérique. Cette usine occupe une trentaine de femmes et douze à quinze hommes. Elle consomme du charbon de terre extrait des monticules voisins, où de nombreuses fouilles ont été faites ; les gisements, dont on n'a découvert que les plus superficiels, n'ont pas une grande puissance. Il faut mentionner encore le moulin construit près de Salonique, au bord du golfe, par un négociant français. Ce vaste établissement fabrique une grande quantité d'excellente farine. Il est très en vogue au-

jourd'hui et alimente une partie de la ville. C'est la seule usine à vapeur qui soit à Salonique et dans les environs.

Il existe dans cette ville une vingtaine de filatures de soie d'une installation plus ou moins défectueuse, n'occupant que des ouvrières, des femmes et surtout des enfants dont le salaire varie de 3 à 5 piastres par jour.

Nous avons dit plus haut quelques mots de l'industrie métallurgique. Pour clore ce rapide exposé des ressources industrielles du pays, nous ajouterons que les tuileries y sont assez nombreuses et que la tannerie y occupe une place assez importante. Les écorces de pin sont fréquemment utilisées, à défaut d'écorces de chêne, pour le corroyage des peaux, et il y a de vastes dépôts de ces écorces près du port de Salonique.

La meunerie, sauf l'exception que nous venons de citer, n'est pas plus avancée qu'en Thessalie, et l'huile s'extrait des olives par les mêmes procédés.

Commerce. — Intérêts de l'argent. — Matières importées, exportées. — Prix des transports. — Salaires des ouvriers de l'agriculture.

Le port de Salonique est le principal centre commercial de la région, et il s'y fait des transactions assez nombreuses et assez importantes.

Elles le seraient bien davantage si les capitaux, source de tout progrès, étaient suffisants pour vivifier les ressources agricoles et développer les forces industrielles du pays. Malheureusement l'argent est rare et les institutions fiduciaires, parmi lesquelles il faut citer en première ligne l'agence de la banque ottomane à Constantinople, qui a rendu et rend encore de grands services par le développement du crédit, ont encore beaucoup à faire sous ce rapport. Cette rareté relative des capitaux, le peu de sécurité des transactions qu'attestent d'assez fréquentes faillites, expliquent le taux élevé des placements. Le taux légal de 12 °/₀ est presque toujours dépassé, et le prêteur tire ordinairement de son argent au moins 2 °/₀ par mois, sans que ce taux énorme soit considéré comme usuraire.

Les matières destinées à l'exportation sont transportées par terre ou par eau à Salonique, où les spéculateurs qui les ont achetées aux paysans les déposent, pour les écouler en temps opportun, dans de vastes magasins ou docks.

Les céréales (blé, orge, seigle, maïs) tiennent le premier rang parmi les denrées exportées. Nous citerons ensuite, autant que possible par rang décroissant d'importance, le coton, le tabac, les laines brutes, le bois, la soie, l'huile d'olive. Le bois est surtout à destination de Smyrne et d'Alexandrie; le reste est dirigé sur

l'Europe, particulièrement à Marseille et en Italie.

Les produits agricoles sont considérables. L'absence ou le mauvais état des voies de communication détermine, dans certaines localités éloignées, une vilité de prix extraordinaire, et l'on nous a cité tel village où l'hectolitre de blé se serait vendu environ 20 piastres (4 fr. 60 c.). La seule vallée de Sérès, à l'époque où la culture du coton était le plus florissante, en produisait annuellement près de 3 millions d'oques, c'est-à-dire près de 4 millions de kilogrammes, dont la vente, faite sur le pied de 30 piastres l'oque (ce prix était descendu à 12 piastres en 1867), représentait une somme de 90,000,000 de piastres (environ 21,000,000 de francs).

Les principales matières importées sont :

1° Des étoffes communes de laine et de coton provenant en grande partie d'Angleterre ;

2° Le savon, le sucre, le café, le riz, bien qu'il existe quelques rizières dans le pays, divers autres articles d'épicerie, des denrées pharmaceutiques, etc. ;

3° Différents métaux, tels que le fer, l'acier, le cuivre, le plomb et les articles dits de Paris.

Il ne nous a pas été possible de recueillir, sur l'importance relative des importations et des exportations, des données statistiques qui soient dignes de quelque confiance.

Les transports se font presque tous en arabas dans la plaine et particulièrement aux environs de Salonique.

On peut appliquer à la partie de la Macédoine dont nous nous occupons tout ce qui a été dit sur la Thessalie en ce qui touche le prix des transports, le salaire des ouvriers de l'agriculture, le prix des bestiaux et des principales denrées.

EXCURSION

DANS

LE ROYAUME DU TANJORE

(INDES FRANÇAISE ET ANGLAISE)

PAR

HENRI NOELLAT
Président du Tribunal civil de Saïgon

PREMIÈRE PARTIE

PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE

par

M. CAUMONT-BRÉON

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Henri Noëllat naquit à Meuilley, canton de Nuits (Côte-d'Or), le 18 février 1829. Il était le fils aîné de Bénigne Noëllat et d'Anne Seguin, pauvres vignerons qui avaient peine à nourrir leurs cinq enfants.

Un excellent homme, l'abbé Gruet, curé d'Arcenant, qui avait remarqué l'intelligence précoce et la mémoire du petit Henri, se chargea de lui donner les premières leçons. L'enfant fit de rapides progrès et, quand il eut quinze ans, son protecteur réussit à le placer avec bourse entière au collège de Dijon. Là, le jeune Noëllat remporta les premiers prix, même quand il faisait deux classes, en une année, et obtint en 1840 le diplôme de bachelier.

Dès lors, il se destina au barreau où semblait l'appeler une facilité d'élocution remarquable. Il put faire son stage chez Me Chaix-d'Est-Ange et suivre en même temps les cours de l'Ecole de Droit. Il payait ses inscriptions et pourvoyait à

ses besoins matériels à l'aide de leçons qu'il donnait. Il passait sa thèse le 10 juillet 1856.

Pendant le cours de ses études de droit, il fit la connaissance du Père Lacordaire, bourguignon comme lui, et qui, croyant reconnaître en Noëllat l'étoffe d'un orateur sacré, voulut l'attacher à sa congrégation. Le jeune homme faillit se laisser entraîner, mais je l'engageai avec énergie à résister. De son côté, l'abbé Gruet fulminait contre le dominicain ambitieux et plein d'orgueil qui lui ravissait ainsi ses plus chères espérances. Il s'apprêtait même à partir pour Paris ; mais il se contenta d'écrire à Henri d'abord, puis aussi, je le crois, au Père Lacordaire dont il voulait *laver d'importance le béguin*, disait-il.

Noëllat plaida sa première cause à la Cour d'assises de Paris le 27 juillet 1857, et dès ce moment commencèrent ses succès oratoires.

Ce fut Me Chaix-d'Est-Ange qui l'engagea à entrer dans la magistrature coloniale. Il vint aussitôt nous consulter, l'abbé Gruet et moi. L'abbé ne voulait pas consentir à ce départ; il ne céda qu'après la promesse d'un court séjour dans les colonies et en considération de l'avenir brillant offert à son protégé. Henri, lui non plus, ne pouvait se décider à quitter son pays, sa Bourgogne, ses amis. En janvier 1862, il finit cependant par accepter les fonctions de juge au tribunal de première instance de Karikal.

Au bout de dix-huit mois, il fut nommé président du même tribunal : en cette qualité, il présidait à la fois le tribunal correctionnel, le tribunal de commerce et souvent les assises.

Le 27 juillet 1864, Henri Noëllat contracta un brillant mariage avec une créole, Mlle Aline Couppé, du Port-Blanc.

En février 1865, il était nommé président du tribunal civil de Saïgon et chargé de l'organisation du service judiciaire dans ce pays. Pour prix de son dévouement, on lui faisait entrevoir la décoration, puis le siège de président à Pondichéry. Il avait en ce moment un traitement de douze mille francs.

Tout à coup je reçus une lettre de Saïgon, datée du 28 août 1866. Noëllat, atteint de la fièvre paludéenne qui était venue compliquer une gastralgie dont il souffrait déjà, avait obtenu un congé et il m'annonçait son départ pour la France.

A bord du bateau à vapeur *la Creuse* où il s'embarqua le 25 septembre 1866, il sentit bientôt ses forces s'affaiblir de plus en plus et il mourut le 22 octobre dans les bras de sa jeune femme, pendant la traversée.

Doué des plus belles facultés de l'esprit et du cœur, mon cher ami s'éteignait à l'âge de 37 ans, presque au début d'une carrière si pleine d'espérances.

Ses parents sont morts à Larrey, près de Dijon, et son frère cadet, ancien élève de Saint-Cyr, est actuellement colonel au 18e régiment d'infanterie. Il a publié un ouvrage important : *l'Algérie en 1882*.

Henri Noëllat s'occupait aussi de littérature. Il avait publié dans ses moments de loisir une très curieuse et très originale étude sur les mœurs et le langage des paysans de nos villages, au milieu desquels il avait vécu et qu'il se faisait une fête de revoir. Son livre intitulé *Pâquerette*, qui n'était que l'introduction à un grand ouvrage sur les races bourguignonnes, eut un succès complet dans nos vallées. Plusieurs de nos vignerons se sont reconnus dans les types qu'il a crayonnés et se plaisent encore à rappeler les passages où brille l'esprit bourguignon.

CAUMONT-BRÉON.

EXCURSION

DANS

LE ROYAUME DU TANJORE

(INDES FRANÇAISE ET ANGLAISE)



I

Le 8 septembre 1862, nous jetions l'ancre, en rade de Karikal, vers sept heures du matin.

De légères ondes de sables du milieu desquelles surgit une construction à toit plat et qui est le bureau du port, des lignes de palmiers dans le lointain, des îlots ou des massifs de verdure disséminés çà et là sur un sol sablonneux et grisâtre, puis, au centre de ce paysage déjà incendié par les ardeurs du soleil, les nappes d'un fleuve sans vie apparente venant mourir dans les flots de l'Océan, tels furent les premiers objets qui frappèrent nos regards.

Nous allions fouler le sol de l'Inde, et ainsi que nous l'apprirent les couleurs qui flottaient

au mât de pavillon, nous allions le fouler sous la protection du drapeau français.

En moins d'une heure, le pont fut envahi par une troupe de *macouas* au teint bronzé, bateliers indigènes qui nous offrirent leur *chelingue* pour descendre à terre.

Nous acceptâmes.

Chacun de nous se laissa glisser dans les bras des bateliers et prit place soit sur les planches transversales qui, dans ces régions où les commodités du luxe sont inconnues, doivent servir de banquettes, soit sur l'avant ou l'arrière du bateau, soit même sur les poutres à peine dégrossies qui le bordent, puis nous nous abandonnâmes à nos guides.

Ceux-ci étaient déjà à leurs postes, les mains sur les rames. Ils entonnèrent leur chant et sur un signe du *nagouda* ou patron, nous nous élançâmes vers la barre dont les eaux bondissaient en mouvements écumeux sur la grève.

Nous traversâmes heureusement et commençâmes à remonter le fleuve de l'Arselar, pour atteindre la ville qui se dissimulait à l'ombre d'une végétation tropicale, à environ trois kilomètres de distance.

Nos bateliers attirèrent tout naturellement notre attention.

Les *macouas* vont nus. A l'exception d'une bande de toile dont ils se ceignent le milieu du

corps et qu'ils appellent *chomin*, ils ne portent ni vêtement ni chaussure, pas même leurs cheveux, qu'ils rasent. Nous nous trompons : chaque matin, après les prières du soleil levant dites *pousseï*, ils se tracent sur le front deux lignes parallèles en rouge et en jaune, en l'honneur du dieu Siva; en outre ils se passent aux doigts de pied des anneaux de cuivre ou d'argent; mais à part cette double et mince concession aux convenances, ils ignorent absolument l'industrie du tailleur, ainsi que celle de ses nombreux collègues.

Quoique ces hommes, qui sont de caste et conséquemment issus de Brahma, appartiennent à la société Indoue, ils vivent néanmoins à l'écart. Ils se groupent par villages de cinquante à soixante cases, sur le bord de la mer, s'y construisent des paillottes à l'aide d'*olles* ou feuilles de palmiers tressées, puis y élèvent une pagode soit au même dieu Siva, soit à l'un des innombrables génies du mal que leur enseigne le paganisme. Le signe religieux une fois bâti, ils sont constitués en communautés.

Leur principale occupation est la pêche. Au jour et à l'heure favorables, ils se réunissent, poussent à l'eau leurs *catimarons*, troncs d'arbres reliés par des cordes, dont ils se servent en guise de barques, et se précipitent à travers la barre, pour aller pêcher au loin leur nourriture.

Ce ne fut pas sans émotion que nous vîmes ces pêcheurs envahir soudain la mer et voguer, debout sur leurs troncs d'arbres, luttant avec un simple bambou contre les mobiles précipices qui se creusaient à chaque minute sous leur audace. Mais nous devions, plus tard, assister à un spectacle non moins curieux, à Madras. Lorsque le paquebot eut jeté l'ancre, nous vîmes accourir du rivage et même de tous les points de la rade où mouillait quelque navire, des centaines de *demi-catimarons*, deux morceaux de bois tenus par des cordes, sur chacun desquels se tenait un *macoua* assis en tailleur et ramant avec deux battoirs. Or, à ce moment, la mer était furieuse, de sorte que ces poissons humains, lancés par les vagues, tantôt faisaient des bonds prodigieux, tantôt venaient se heurter contre les flancs du navire avec une violence qui nous faisait palpiter d'une naïve terreur. Quelques passagers leur jetaient divers paquets et aussitôt ils prenaient leur élan vers le rivage. Nous comprîmes qu'ils faisaient le métier de commissionnaires; franchement il eût été moins dangereux de l'exercer, rue de la Chaussée-d'Antin, sous la veste de quelque pacifique auvergnat. Il est vrai que c'eût été moins lucratif, car ces commissionnaires se payent 3 roupies et 1/2 (8 francs 75 centimes), par course.

Ces hommes sont d'ailleurs et partout d'une

ignorance absolue. Il y a plus, c'est qu'ils repoussent avec une énergie invincible les efforts que l'administration a faits de tout temps pour les instruire et pour les rattacher par là à la civilisation européenne dont le mouvement emporte les autres indigènes.

Mais il faut rendre aux nôtres cette justice, que la lourde chelingue fuyait sous l'impulsion de leurs mains, comme si elle eût été poussée par l'énergie d'une machine à vapeur. Chaque fois qu'une note de leur chant tamoul tombait sur les huit rangs de rames, la proue fendait violemment les eaux du fleuve et nous jetait d'une coudée en avant. Nous allions comme par bonds et, somme toute, la seule chose que nous pussions désirer de ces pauvres gens, c'est qu'ils fissent bien leur métier : la providence et, par celle-ci, l'administration française qui est si dignement représentée sur cette terre lointaine, finiront sans doute par dompter les rébellions de ce peuple primitif.

Deux mots sur les chelingues.

A voir ces bateaux, dont l'assemblage paraît si défectueux, on nierait qu'ils pussent même remonter un fleuve; et pourtant, ils sont les seules constructions qui bravent impunément les secousses orageuses de la barre, les seules qui puissent desservir les rades et mettre le continent indien en communication avec les na-

vires étrangers. D'ailleurs, ils peuvent faire plus que le service des rades; pourvus d'un mât et d'un gouvernail, ils tentent la mer, transportent des riz, des huiles de coco sur les divers points de la côte, s'avancent jusqu'à Colombo, pêchent les perles à Ceylan, parfois même se hasardent jusqu'à Singapour et à Shang-Haï.

Les principales pièces en sont faites de bois de teck; le reste est en palmier. Les planches sont fixées à la charpente par quelques clous; des cordes en filaments de coco sont enfoncées dans les intervalles à coups de ciseau, et une couche de goudron est étendue sur le tout. Quant aux agrès et apparaux, ils se réduisent à peu de chose, un mât, un gouvernail que retiennent des nœuds de corde sur le haut de la poupe et une vingtaine de rames. Ces rames affectent une forme toute particulière; elles se composent d'une tige de bambou longue de trois à quatre mètres et d'une pelle arrondie qui en termine l'extrémité.

Sans doute ces bâtiments ne subiraient pas de traversées fatigantes : aussi les *nagoudas* ou patrons ne les y exposent-ils point. Ils se contentent de suivre les courants que les moussons déterminent à des époques périodiques, soit pour effectuer leurs courses, soit pour rentrer au port d'embarquement. La chelingue armée en mer,

c'est-à-dire munie d'une voile et d'un mât d'artimon, s'appelle *Dhony.*

Mais ceux des musulmans qui s'adonnent au commerce maritime, les *chouléas*, arment des bricks. Or, ces bricks sont généralement bien construits et suffisamment pourvus. Ce sont ces bâtiments surtout qui servent au commerce indigène entre l'Inde et les principaux points de l'extrême Orient.

En route, nous eûmes occasion de parcourir un journal officiel qui s'imprime à Pondichéry et nous y trouvâmes un compte rendu du mouvement de la rade de Karikal. Nous en extrairons les deux passages qui suivent, afin d'édifier le lecteur sur les appellations locales qui ne nous parurent pas dépourvues d'une certaine originalité.

Entrées. 3 Septembre. Dhony Sivagamy-Aden, patron Mouttapoullé; 60 tonneaux; de Pondichéry; graines de coton, palmiers, tamarin et divers. — Trois mâts-barque Miramadou, patron Meïdine-Pitché, 100 tonneaux; de Jaffna; lattes de palmiers, bois de sandal et de satin, plomb et divers. Etc., etc., etc.

Sorties. Chelingue, N° 36, patron Mourougain, pour Nagour, arrach, huiles de coco. — Dhony Agamoud-Hamid-paravy, patron Mourougapoullé, areck coupé, riz, cachou, sésame; pour Trinquemalé. — Brick Vanderer, patron

Canagasabé, pour Colombo; riz, coton, moutarde et divers. — Brick Amourda-Saoundiramanoumany, patron Mohamoud Ibramhsaïb, pour Colombo, riz, tamarin et divers, etc., etc.

Le même journal contenait des affiches de ventes par autorité de justice, qui pourront également édifier le lecteur sur les lieux-dits.

PREMIER LOT.

Une parcelle de terre à menus grains
Appelée Manalpounjé, sise à Bahour, contenant 52 coujis et 1/2.

DEUXIÈME LOT.

Une parcelle de terre à Nelly
Appelée Moudelicoutaguénaujé
Sise à Melaparicalapett, contenant 16 coujis et 1/2.

TROISIÈME LOT.

Une parcelle de terre à Nelly
Appelée Vattiarmodoupounjé
Sise à Aratchicoupom, contenant 2 vélys, 6 mas, 12 coujis.

Lesdits immeubles saisis sur Mouttoucomarassamy cavoundin, Périatambycavoundin et Virasamycavoundin, à la requête de Sinnasangchettiar.

Pour annonce

Covindasamy, Conseil agréé poursuivant.

Mais laissons cette pénible lecture.

En vingt-cinq minutes, nous eûmes atteint le point de débarquement et nous descendîmes près d'un pont en briques soutenu par six belles arches. Nous montâmes sur ce pont, afin de jouir du paysage dont nous avions pressenti les mâles beautés. Devant nous, à l'orient, descendaient les eaux blanchâtres de ce même Arselar que nous venions de remonter, un fleuve qui se rattache au Cavéry, l'une des grandes artères de l'Inde et qui est consacré par les traditions religieuses du Brahmanisme. Des femmes y puisaient l'eau lustrale, en grand nombre ; des indiens, plongés à mi-corps, y faisaient leurs premières ablutions, indiens de caste inférieure ou musulmane, car pour les Hindous la prière n'aurait point d'efficacité et la purification ne serait point complète dans ces eaux que souillent les embarcations des *Capokaren* (hommes de navire ou étrangers). Des chelingues chargées criaient sous le chant des rameurs. A droite se déroulait une plaine du plus beau vert, entrecoupée de canaux d'irrigation : et sur cette teinte qui donnait le ton au paysage, se détachaient des cocotiers, des touffes d'aloès, des jets de cactus, des lignes de palmiers ; plus loin, aux derniers plans, surgissaient des familles de flamboyants aux dômes vêtus d'une pourpre éclatante. A gauche, fuyait jusqu'aux crêtes mou-

tonneuses des vagues une chaussée couverte, une foule aux couleurs bigarrées, et dans le fond, la mer, l'immensité! — A l'occident, se miraient dans le fleuve des minarets, des pagodes, des pyramides de bois de Sandal, des navires démâtés et entre ces divers édifices jaillissaient sous mille formes diverses, les massifs d'une indescriptible végétation peuplée d'oiseaux de toute nature et de toute espèce. Au nord, une large et belle rue se développait sur une longueur d'environ 200 mètres et aboutissait à un monument aux proportions princières. On nous dit que cette rue était celle du Gouvernement et ce palais, l'hôtel du chef de service. — Au sud, un étang encaissé dans une bordure de longs roseaux, réfléchissait un assemblage de toits arrondis à l'instar de ceux qui couvrent le sanctuaire des pagodes. Nous crûmes d'abord à la présence de quelque temple consacré à Vichnou; mais nous apprîmes que ce monument est un simple tombeau, lieu de retraite que s'est construit une veuve brahmine, pour le jour où le bûcher aura dévoré ses chairs.

Nous payâmes nos ***macouas*** au-dessus du tarif, qui ne leur alloue que 12 caches ou 15 centimes par tête. Aussi nous montrèrent-ils, dans un accès de joie, leurs dents rougies par l'usage du bétel et dans l'espoir de gagner un nouveau ***sombalom*** ou pourboire, ils nous conduisirent

triomphalement au modeste hôtel de Karikal.

Dans l'Inde, l'hôtel n'existe pas, à proprement dire. Les Européens y sont si peu nombreux que le besoin de ces sortes d'établissements ne s'y fait point sentir ; mais aux abords des villes et, de distance en distance, sur les routes s'ouvrent des *Bengalows*, hôtelleries entretenues soit par des particuliers, soit par le gouvernement du district, où le voyageur dispose de tout ce qui lui est strictement nécessaire, en fait de mobilier, vaisselle, tables, chaises, lits et matelas. Il n'a d'autre souci à prendre que celui de sa nourriture, et encore ce souci n'est-il pas cuisant ; à peine est-il descendu de voiture que les domestiques se dispersent à la quête des provisions. Ils reviennent bientôt chargés de riz, de volailles, de mouton et des légumes que produit le pays, de *brèdes*, de *bringelles*, de concombres, etc. Le cuisinier installé ses vases en terre sur deux briques, rompt des galettes d'un combustible particulier à l'Inde, qui est composé de bouse de vache et de paille et allume son feu. Une heure après, le poulet (*coji*) fume des assiettes fabriquées à Manchester.

Certes, une telle façon de voyager paraîtrait primitive à ceux qui ont la funeste habitude du confort et les énervantes facilités de la vie civilisée; pourtant elle n'est point sans charmes. Elle laisse d'abord au voyageur l'indépendance

la plus absolue, une liberté sans autres limites que le devoir, qui ne saurait être comme en France où le moindre geste extérieur se heurte au garde champêtre ou au sergent de ville. Vous pouvez traverser l'Inde entière, à l'aide de ces hôtelleries, sans que personne se soucie de vous. Vous ne serez tenu que d'une formalité, d'inscrire votre nom sur le registre que le gardien du *Bengalow* vous présentera au départ, et d'y mentionner les observations que vous avez à faire contre ce gardien, le tout s'il vous plaît d'inscrire et d'observer, car, en dernière analyse, cette formalité a été imaginée dans votre intérêt et nullement au profit de l'autorité qui, en pays anglais, n'a point le temps de vous connaître. Libre à vous d'aller, de venir, de vous enfoncer dans les jungles ou dans les forêts, d'épier le tigre, d'attaquer le bison, de tendre des pièges à l'éléphant ! Libre à vous, si vous avez l'esprit cultivé, de franchir le seuil des nombreux et splendides monuments qui couvrent le sol et d'en fouiller les détails les plus intimes ! Les Indiens vous salueront partout avec respect et, pour peu que vous sachiez l'anglais, les collecteurs seront heureux de vous recevoir avec la plus courtoise urbanité. Les Bengalows sont d'ailleurs généralement construits au milieu de sites pittoresques, à l'abri d'une végétation dont les magnificences émeu-

vent jusqu'aux larmes. Vous n'aurez qu'un danger à courir, c'est, si vous êtes pourvu de valeurs qui puissent tenter les *corvas* (caste de voleurs), de perdre votre fortune avec votre vie. Mais aussi rien ne vous force à ployer sous le chiffre des banknotes.

Par une exception qu'explique son importance relative au point de vue du commerce maritime, Karikal a plus qu'un Bengalow : il a un hôtel. Nous nous y installâmes de notre mieux.

Mais les détails de notre installation méritent d'être rapportés. Le premier acte du voyageur qui s'arrête, dans l'Inde, consiste dans les ablutions. On y procède de différentes manières, soit en se plongeant dans des baignoires stuquées dont le poli égale celui du plus beau marbre, soit en se laissant verser sur la tête et de là sur le corps une série de *panelles* ou cruches d'eau froide, soit en se faisant frotter et masser les chairs. Et nul ne peut s'en dispenser ; car, sous ce climat brûlant et poudreux, le corps étouffe dans ses vêtements comme dans un bain russe, et la poussière, une poussière fine et cuisante soulevée par les vents de terre, s'incruste dans les pores de la peau comme le ferait une nuée d'implacables parasites.

Ces ablutions faites, nous choisîmes nos domestiques. Le bruit de notre arrivée avait mis en émoi la *parcherie* ou quartier des parias et

avait attiré une trentaine de ceux-ci à l'hôtel. Nous les trouvâmes si laids, si noirs et si repoussants d'expression que nous les congédiâmes. Nous savions d'ailleurs que le contact de ces malheureux nous imprimerait une souillure irrémissible aux yeux des Indous de caste, et comme nous nous proposions d'aborder les hauteurs de cette singulière société, nous sacrifiâmes au préjugé.

On nous amena des Malabars.

Aux interpellations que je lui fis, le mien déclara qu'il s'appelait Tangaprégassapoullé, fils de Mouttousamypoullé, né à Cassacoudy-Tenebady, maganom de Karikal. L'étrangeté de ces désignations, peut-être aussi la volubilité et le sérieux comique avec lesquels cet aristocrate se débita lui-même, firent que nous lui éclatâmes au nez. Nous eûmes tort, en cela ; car, en perdant notre gravité, nous venions de nous amoindrir ; mais aussi que de singularités et surtout que d'orgueil dans ces désignations ! L'étymologie de Tangaprégassapoullé se décompose en *Tangom*, qui veut dire or pur ; *prégassen*, qui veut dire lumière du soleil, et *poullé*, qui indique la caste, caste noble. J'avais donc pour valet un monseigneur composé d'or pur et de rayons solaires. Et le nom de son père n'était pas moins prétentieux. *Mouttou* signifie perle ; *samy*, dieu ; de sorte que ce même valet avait pour auteur

immédiat un second seigneur qui était la perle des dieux ou le dieu des perles.

Mes compagnons n'avaient pas été moins heureux dans leur choix : l'un possédait Arossiassamymodély, c'est-à-dire un archiseigneur devenu l'incarnation de dieu, ***samy***, et de la santé, ***arokiom***, ***modély***, de caste extranoble; l'autre avait mis la main sur Rassamodely, l'archiseigneur roi, ***Rassa*** ou ***Raïa***, roi.

Nous convînmes du prix, qui fut fixé à cinq roupies (12 francs 50) par mois, pour chacun. Mais, suivant l'usage, nous dûmes avancer une partie de la somme; sur ce point, le ***mâmoul*** ou la tradition est impitoyable, et nous dûmes nous exécuter, sous peine de désertion immédiate. Tangaprégassapoullé et ses confrères prirent nos roupies, et, les plaçant sur l'index, les firent sauter du bout du pouce. Le son produit leur ayant révélé de la monnaie de bon aloi, ils portèrent respectueusement la main droite à leur front et nous offrirent le ***Salem, Ayavès !*** Salut, nobles maîtres! Nous étions de grands hommes.

Tangaprégassapoullé, que j'appellerai désormais Tangom, pour être plus bref, me présenta ensuite le complément nécessaire de mon personnel : le ***cousinikaren***, cuisinier; le ***rôtikaren***, boulanger; le ***vannan***, blanchisseur; l'***istrikaren***, blanchisseur; l'***ambattenu***, barbier; le ***païa***, commissionnaire; la ***thanygarchi***, balayeuse; le ***méty***,

homme de peine; le *toty*, chargé des fonctions viles du logis.

J'avais dix domestiques, et ces dix domestiques me coûtaient 40 roupies ou 100 francs par mois. En multipliant ce chiffre par 2, vous aurez la somme approximative de ce que ces gens pouvaient me voler, au dehors, sur les divers achats confiés à leur probité, ce qui faisait un total de 300 francs en bonnes et valables espèces. Ajoutez-y 100 francs comme valeur représentative des innombrables filouteries que les Indiens commettent au préjudice du blanc, en linge et tous objets qui peuvent leur tomber sous la main, vous aurez un total définitif de 400 francs par mois, 4,800 fr. par an, pour un modeste ménage de garçon.

En retour, nous devions être très mal servis. Le domestique indien est d'une paresse dont rien n'approche. Il est vrai que s'il est fainéant au delà de toute expression, il est menteur, lâche et gourmand. L'un compense l'autre.

Au dire des Européens et des créoles que nous eûmes l'occasion de voir, cette domesticité est un fléau. Les ardeurs du climat ne permettant à l'homme de race ni travail manuel, ni course au dehors, il en résulte que, pour les choses du moindre intérêt, il faut recourir aux gens de service, et par conséquent s'abandonner à leur merci. Mais le trait le plus caractéristique de

l'esprit indien, c'est une fécondité surprenante pour le mensonge : il n'y a pas de filouterie, pas de vol, pas de trait d'école buissonnière, pas d'invention calomnieuse, qu'il n'explique le plus honnêtement du monde et sur-le-champ avec une impassibilité que rien ne déroute.

Mais revenons aux nôtres. Le règlement de leurs intérêts, quelque modiques qu'ils fussent, nous prit beaucoup de temps, à raison des difficultés que l'interprétation soulevait, à chaque mot, entre des Européens, pour qui le tamoul était de l'hébreu, et des Malabars, pour qui le français était presque du grec.

Toutes choses convenues, nous voulûmes nous reposer; mais au mot de sommeil, Tangom poussa une exclamation indescriptible; s'il avait eu des cheveux, vain ornement dont le rasoir le dépouillait à chaque renouvellement de la lune, ces cheveux se seraient hérissés. Dormir dans un hôtel de parias... quel outrage au divin Brahma! Force fut de céder et de nous livrer à nos gens qui, après de longues recherches et d'interminables embarras, nous traînèrent à leur remorque, à l'extrémité d'un faubourg dit Covilpattou, dans une maison construite à l'européenne, nouvelle manœuvre qui nous demanda trois mortelles heures, et encore n'étions-nous qu'au début de nos angoisses, car les charrettes, sur lesquelles nous avions placé nos bagages, ne

nous rejoignirent qu'à la nuit. Interpellés sur une telle inconvenance, les bouviers nous répondirent très gravement, le premier qu'il avait brûlé son grand-père Aïaconnou (dans l'Inde on brûle les morts), le second qu'il avait marié sa sœur Minatchyammalle, le troisième qu'il avait assisté au percement d'oreilles de son jeune frère Sinnatamby. La vérité est qu'ils n'avaient commis ni sépulture, ni mariage, ni cérémonie d'initiation, mais qu'ils avaient passé leur journée à dépenser en libations d'arrack le ***sombalom*** que nous avions eu l'imprudente générosité de leur fournir le matin. En les attendant, nous nous étions assis à l'ombre d'un manguier, et nous trompions notre impatience, tantôt en étudiant l'art culinaire indien dans les gestes de notre cuisinier, qui procédait en plein air, à quelques mètres de nous, tantôt en observant les passants sur la route.

La cuisine se fait à peu de frais dans l'Inde. Moyennant 2 francs 50 on se procure, au bazar, une demi-douzaine de ***chatys*** (écuelles), qui fonctionnent en guise de marmites; autant de ***panelles*** pour puiser, charrier et verser l'eau ; douze moitiés de cocos, armées de tiges de bois, pour transvaser le bouillon... et c'est tout. Les mets les plus recherchés, fussent-ils des paons du Tanjore ou ces délicieux poissons que les Indiens pêchent dans l'Arselar et ses congénères sous le

nom de *pampes*, cuiront le mieux du monde à l'abri de ces modestes parois. N'omettons pas, toutefois, le complément nécessaire de toute batterie honorable, la pierre en granit de Trichenapaly et son rouleau, pour broyer les piments. Le tout revient à 3 roupies ou 7 francs 50.

L'Indien se contente de moins encore, en voyage. Il attache aux ridelles de sa charrette deux panelles dont l'une contient le *sourou*, riz décortiqué qui, en tous lieux et en toutes circonstances, est la base de sa nourriture, et dont l'autre doit cuire ce que contient la première. Lorsque le Vandikaren arrête les bœufs sur le terrain de la *chaudrie*, construction qui est aux indigènes ce que le *bengalow* est à l'Européen. le maître descend, place la panelle culinaire entre deux briques, allume le feu à l'aide d'un charbon qu'il souffle sur de la bourre de coco, et attend patiemment, accroupi, que son dîner ait suffisamment bouilli; puis il le roule en boulettes, et s'empâte à l'aide de ses doigts, sans plus de cérémonie. L'eau de l'étang voisin, quelque verdâtre qu'elle soit, se charge de précipiter les aliments et de laver les fourchettes.

Pendant ce temps, les bœufs mangent leur *coulou*, un composé de lentilles bouillies et de graines de coton crues.

Mais ce qui nous intéressa le plus, ce fut de voir les divers éléments de la population se

croiser sur la voie. Rien de plus pittoresque. Tantôt ce sont des groupes de musulmans qui s'avancent dans toute la majesté de leurs proportions physiques, le buste nu, la tête rasée et couronnée, plutôt que couverte du *coula* (bonnet en rotin); poussant du pied des babouches en cuir jaune; tenant de la main droite le foulard rouge destiné au bétel et ramenant de la main gauche sur le haut de l'épaule l'extrémité de l'étoffe rayée dont ils se ceignent les reins. Tantôt ce sont des femmes indiennes qui vont, nouvelles Rébecca, puiser l'eau du ménage, le *sombou* sur la hanche gauche, le cou, les oreilles, le nez, les bras et les pieds chargés de bijoux. Celles qui sont mères portent leur *poullé*, enfant, sur la hanche droite, à moins que le père n'ait à suivre la même route, cas auquel c'est lui qui se chargera du fruit commun, en le juchant à califourchon sur son épaule. Tantôt ce sont des Indiens de haute caste, des *modély*, des *vellaja*, des *poullé*, qui vont en visite, drapés dans de longues étoffes blanches rayées de bandes d'or, la toque pointue sur la tête, bagues aux doigts, rubis ou émeraudes aux oreilles. Tantôt c'est une famille d'*Appas* (brahmes), qui revient de l'étang aux ablutions. Le chef de famille précède; vous le reconnaîtrez aux barres de cendre qu'il s'est tracées sur les bras et sur la poitrine, en signe de pénitence; aux raies formant une sorte de lyre

qui ennoblissent son front ; au cordon sacré qui pend sur sa poitrine nue. Derrière lui viennent ses fils, adolescents, à l'expression fine, au type aristocratique, au teint clair. Ceux qui sont initiés portent aussi le cordon sacré. Puis viennent les femmes et les filles, créatures aux formes vigoureuses, au regard fixe et fier, drapées à la brahmine dans de vastes *pagnes* aux couleurs sévères. Voyez la mère et la fille tenir chacune par un bout le pagne de la veille qui vient d'être lavé dans l'eau de l'étang et qu'elles font ainsi sécher au soleil, tout en revenant au logis. Cette autre fait sécher le sien sur son corps, tout simplement. Tantôt ce sont de malheureux *panéals* (serfs de la glèbe) ou des *coulis*, qui vont reprendre leurs travaux, vers deux heures de l'après-midi. Ils ne portent d'autre vêtement qu'un linge incolore roulé en turban sur leur tête et un *langouty*, par pudeur. Leurs traits sont durs, maigres ; leurs yeux éteints ; leur peau huileuse et noircie par le soleil. Ces hommes sont les damnés du monde indien : quiconque est touché par l'un d'eux demeure fatalement souillé, et, par une autre fatalité non moins redoutable, communique sa souillure à quiconque il touche lui-même, et ainsi de suite, de sorte que la société entière serait menacée d'un cataclysme, si le sage Manou n'avait indiqué le remède. « La souillure produite par le pied du paria, dit-il, est

purifiée par la bouse de vache étendue d'eau; la souillure produite par la main du paria, par son bras, son dos, sa poitrine, est purifiée par une aspersion de *mantégue* (beurre fondu)». Somme toute, il suffit d'appliquer un peu de graisse sur la plaie, en guise de caustique. Et à travers ce peuple aux allures et aux costumes si divers, vont et viennent, traînées par des bœufs à bosse, de longues files de charrettes, les unes surmontées d'un toit arrondi et tressé d'*olles* de cocotiers sous lequel gîtent femmes et enfants, d'autres chargées d'outres en peaux de buffles, récipients des huiles qui viennent de l'intérieur. Parfois aussi vous entendrez le cri strident et plaintif des *boïcs* qui fendent la foule, ployés en deux sous le poids de leur palanquin, tout ruisselants de sueur.

Mais ce même jour, nous fûmes témoins de scènes plus caractéristiques encore. Au sortir de la pagode de Péroumalcaril où venait de se célébrer quelque fête pompeuse, la foule se dirigea vers une *tope*, ou plantations de cocotiers, à quelque distance de notre station, et deux coqs, dits *chatigans*, aux pattes naturellement armées de crochets redoutables, furent mis en présence.

Un frisson de joie parcourut l'assemblée qui se divisa tout de suite en deux camps.

Les paris commencèrent.

Pendant près de 45 minutes, temps que dura

la première période de la lutte, les indiens se livrèrent à des gestes, des cris, des transports, des trépignements dont nous n'eussions point soupçonné la frénésie, à les juger aux froides apparences sous lesquelles ce peuple dissimule la ténacité et la profondeur de ses passions.

Les deux combattants ne paraissaient pas devoir s'abattre de sitôt avec les simples armes dont dame nature les avait pourvus, le propriétaire les munit de griffes de fer; puis il leur fit avaler deux ou trois gouttes d'arrack qui ravivèrent leurs forces.

Ce fut le moment décisif pour les parieurs. Roupies, foulards, turbans, bagues, bijoux, bracelets tombèrent sur le sol, à titre d'enjeux..... et le combat était fini depuis longtemps, l'un des deux champions gîsaït sur le sol, la crête et les yeux déchirés, que la foule s'enivrait encore bruyamment des émotions de cette scène.

Après le combat des coqs vint celui des béliers, qui fut vraiment émouvant et contraignit les spectateurs à une attention recueillie. Pendant trois quarts d'heure, les rivaux fondirent l'un sur l'autre en se foudroyant de coups formidables. A la fin, l'un d'eux tomba le crâne fracassé.

Nous apprîmes que cette dernière lutte avait coûté à l'un des perdants, huit hectares de terre rizière, trois étangs et un pagotin dédié au dieu

Stri-Rangam, près de 2,500 roupies (6,250 francs).

L'intérêt que nous prenions à ces nouveautés était si vif que nous ne nous aperçûmes pas que le jour allait disparaître. Et pourtant le soleil se couchait en incendiant la moitié du ciel de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, spectacle qui nous saisit d'admiration.

La nuit fut splendide. Le firmament était d'une transparence qui nous laissait plonger du regard et errer de la pensée jusque dans les régions les plus lointaines des profondeurs divines. De molles et douces clartés baignaient l'atmosphère, des nuées d'insectes lumineux, en se jouant sur les arbres, éclairaient de lueurs nomades des touffes de manguiers et de tamariniers à gauche, des lignes de palmiers à droite, de sombres et puissantes masses de multipliants de toutes parts. Et sur cette nature si bruyamment agitée le jour, planait un silence dans les solitudes duquel nous eûmes bientôt repris la conscience et l'énergie de notre individualité. N'exagérons rien, cependant, en ce qui touche la majesté du silence, aux nuits de l'Inde. Les étangs peuplés d'énormes grenouilles, y râlent à tue-tête et, de temps à autre, des bandes errantes de chacals y poussent de longs vagissements autour des cimetières et des bûchers.

Quant à notre repas, il avait été des plus

somptueux : riz, mouton, volailles, dinde, bredes, bringelles, oranges, pâtisseries et sucreries, rien n'avait été ménagé par notre *consinikaren* et notre *rôtikaren*. Il est vrai que, faute de cuillers et de fourchettes, nous avions dû manger avec nos doigts, à la mode indienne ; il est encore vrai qu'à défaut de vaisselle, les mets nous avaient été servis dans des feuilles de bananiers tressées en plats, tordues en soucoupes et en soupières. Mais ce détail même, qui eût pu nous paraître désagréable ailleurs, ne fit que stimuler notre gravité à six mille lieues de la France.

Le dessert ne fut pas omis. Tangom, à qui la gravité de son rôle de *danbachi* ou régisseur, imposait quelque peu de courtoisie, nous servit des pamplemousses de la plus belle apparence, des mangues, des noix d'acajou, des pistaches surtout qui, rôties au feu des charbons, nous parurent d'une pâte très délicate.

Grande fut notre surprise lorsque nous sûmes que tout compte fait, nous avions dépensé 3 fanons 12 caches, soit 1 fr. 50 par tête ! plus grande encore fut-elle, lorsque, le lendemain, nous apprîmes que Tangom, en bon indien, nous avait compté ses dépenses au double. Comme on le voit, la vie matérielle est à vil prix, dans l'Inde.

Lorsque nous quittâmes la table, nous fûmes

conduit sous une varandah (péristyle) extérieure où de longs fauteuils en rotin garnis de planchettes pour les pieds, nous attendaient, rangés en cercle autour d'un massif guéridon en bois de Singapour.

Ce guéridon portait lui-même son offrande, un thé odorant qui fumait dans de fines tasses de Chine et, à côté, de longs cigares de Trichenapoly. Décidément, la Providence voulait nous faire aimer l'Inde, même après les déboires que nous avions eu à y subir.

Nous le pensâmes du moins. Nous savourions les délices de cette existence inespérée, lorsque Tangom nous présenta le propriétaire de la maison, un musulman taillé dans de fort belles proportions et très richement vêtu.

Par respect pour nous, il avait laissé ses babouches à la porte et marchait pieds nus, mais la tête couverte, suivant l'usage traditionnel des Orientaux.

Il nous fit le salam accoutumé et nous pria de l'excuser de l'installation imparfaite du logis : le temps, les charrettes, les coulis lui avaient manqué.

Nous lui demandâmes son nom et son histoire. Il nous répondit qu'il s'appelait Mougamadousaëbmiralévémarécar, fils d'Ibrahmsaëbmiralénimarécar; qu'il était *chetty* (marchand), *marécar* (armateur) et *mirasdar* (propriétaire).

Quant à son histoire, nous la raconterons en quelques lignes.

Le saïb ou seigneur était né à Nagour, ville anglaise voisine de Karikal, à l'ombre d'une mosquée dont son père était tout à la fois le desservant et le maître d'école, ainsi que l'indique le mot *lévé* (prêtre-professeur), qui se trouve intercalé dans les jointures de son nom. A neuf ans, âge où les enfants mâles sont enlevés aux femmes et un soir qu'il s'amusait à émietter des pâtisseries aux pigeons de la mosquée, il fut saisi par deux bras vigoureux, dont l'un lui enfonça le bout d'un chomin dans la bouche et dont l'autre le glissa sous la paille d'une charrette. La nuit, les ravisseurs le vendirent au patron du brick Meïdine-Samdany qui mouillait en rade de Nagour, pour la somme de 50 roupies de la Compagnie et le lendemain, il fuyait sur l'Océan, dans la direction de Singapour.

La traversée fut heureuse ; mais il paraît que la vie de mousse déplut à l'enfant, car, un jour il enjamba la rampe du bord, se jeta à la nage et parvint à gagner la ville. Là, il s'adressa au premier musulman indou qu'il rencontra et lui raconta son histoire. Ce musulman s'intéressa à lui, l'adopta, à défaut de fils légitime et, en mourant, lui légua le produit de ses longues et patientes veilles, environ 400,000 roupies, libé-

ralité qui avait permis à notre mésasdar de rentrer dans l'Inde.

Aujourd'hui, poursuivit-il, grâce à Allah ! je suis heureux. J'ai trois bricks sur l'Océan, l'Hydross, le Futtah-Mariam, le Canavady-poravy, cinq dhonys et huit chelingues; mais hélas ! le bonheur parfait n'est point de ce monde.... si seulement !.... — si seulement....?

Si seulement Allah avait daigné me donner un fils !.... Mais, reprit-il, après une pause et en étouffant un soupir, à défaut de postérité légitime le saint prophète me permet de m'en créer une, par voie de l'adoption... je me propose d'acheter un fils et de l'adopter.

C'est ainsi, en effet, que les musulmans se recrutent parfois, dans le sud de l'Inde. Ils achètent des fils, des filles, des femmes au marché. Et souvent ce marché est, quoique clandestinement, approvisionné par les soins des Corvas ou Corvèves, bandes nomades qui descendent des monts Nelghiérys pour infester la plaine de leurs brigandages. De cette façon, le saïb se proposait de rendre indirectement à quelque enfant volé tout le bien que le patron du Meïdine-Shamdany lui avait fait à lui-même. Au surplus, ses aventures ne paraissaient avoir produit qu'une impression médiocre sur son esprit, car il jouissait d'une santé florissante et sur ses lèvres, empreintes tout à la fois de finesse et de

bonté, errait un sourire d'inaltérable satisfaction.

Nous apprîmes plus tard que cet homme avait consacré de grosses sommes soit en acquisitions au profit des mosquées, soit en aumônes directes, soit surtout en construction de chaudries.

Quoi qu'il en soit, onze heures sonnaient au timbre de la caserne des cipahis, que nous nous entretenions encore des singularités du jour.

Vint le coucher.

Le lit, dans l'Inde, n'existe guère que pour l'Européen, car les indigènes dorment généralement sur le sol, soit sur la terre battue de leurs poyals (varangues extérieures construites à l'indienne), soit sur des nattes. Nos matelas se composaient de bourre de coco, substance filandreuse, mais dure et courte. En retour et pour nous préserver des moustiques, de blanches gazes descendaient de nos ciels-de-lit, comme l'eussent fait les draperies d'un dais et nous enveloppaient corps et âme.

Quelque peu moelleuse que fût cette couche, nous dormîmes d'un sommeil calme et réparateur, jusqu'au lever du soleil, ou mieux jusqu'au lever des corbeaux, dont les insupportables croassements nous assaillirent, dès les premières lueurs du jour.

Au moment où j'entr'ouvrais les gazes de ma

moustiquaire, l'un de ces corbeaux fuyait sous les coups de becs d'un milan brâme, en emportant une série de vertèbres qui me parurent avoir appartenu à l'épine dorsale de quelque reptile. Tangom, qui épiait mon réveil, couché sur une natte de rotin, au seuil de ma chambre et à qui je fis part de mes impressions, me confirma dans ma pensée.

Rombo pambou Iroukoudou! fit-il, il y a beaucoup de serpents ici. Et tout en émiettant ces douces syllabes qui me firent frissonner, l'indien étendit la main vers le taty (rideau de paille), qui abritait ma fenêtre contre les rayons du soleil levant, et ramena une robe d'un mètre de long, un tissu d'une finesse incomparable et que, malgré mes résistances intérieures, je fus contraint de reconnaître pour une peau de couleuvre. Tangom, pour achever ma défaillance, détacha un brin d'herbe et le pointa successivement aux deux faces latérales du front, sur des saillies reliées entre elles comme des verres à lunettes. Cette robe avait appartenu à une cobra capella, reptile dont la morsure donne infailliblement la mort.

— Mais, observai-je, c'est la nuit dernière que cette capella s'est dépouillée, à travers le taty.

— Ama! (oui).

— Et elle a sans doute rôdé dans l'appartement!

— Ama !

— Et il ne serait pas impossible qu'elle y fût encore ?

— Ama !

— Que Vichnou te confonde ! mais cherche-la !

L'indien me montra ses blanches dents, puis il me répondit que ce n'était point son affaire, mais celle du pambou karen, l'homme aux serpents. Sur ce, il enveloppa sa découverte dans une écorce de bananier et remit le tout au païa, en lui enjoignant d'aller quérir un jongleur ; puis il appela le totykaren qui, sur un geste de lui, m'apporta mes babouches.

— Mais toi ! lui dis-je, es-tu donc trop grand seigneur pour me tendre mes chaussures ?

— Moi ! exclama-t-il, en se redressant, comme si je l'eusse touché d'un fer chaud, mais je suis de caste !

La caste est fort commode pour les valets qu'elle exempte de service, mais fort incommode pour les maîtres que ce déplorable préjugé entrave à chaque instant dans les détails de la vie privée et à qui il occasionne un grave surcroît de dépenses. Il est vrai que même en France et partout où la vie sociale est constituée, la noblesse d'origine prohibe certains actes à ceux qui ont le bénéfice de cette investiture ; mais, dans l'Inde, le contraste entre l'orgueil de la

naissance et la bassesse des instincts est si violent que la fierté, chez ces misérables, est comme une insulte à la raison. J'essayai bien de faire comprendre à Tangom que la déchéance ne pouvait pas consister dans un acte purement matériel conçu et exécuté sans intention déloyale ; je perdis mon français, mes efforts et ensemble les 25 minutes que me prit cette leçon de morale, la seule, hélas ! que j'eus le courage de semer sur cette vieille terre des préjugés, tout mon échec fut complet.

Nos pères ont toujours pensé ainsi, objectait le rebelle ; or, je dois penser comme eux, moi qui leur offre le gâteau funèbre !

Bien, Tangom ! bien, mon ami ! Revenons aux pambous.

Le charmeur est là, fit-il, si *doreï* (monsieur) veut voir.

J'acceptai avec empressement.

Le charmeur, être à demi sauvage descendu de ces régions où l'homme gîte entre les fourches des arbres pour se préserver du tigre, forme vêtue d'un noir abyssinien, aux cheveux longs et pendants, à la barbe épaisse, aux traits haves et durs, entra d'un pas inquiet et servile, se courba jusque sur le sol, puis, rassuré par l'expression de ma physionomie qui ne traduisait que la surprise, il procéda aux perquisitions.

Tout fut fouillé, trous, interstices, parois du

mur, plancher et plafond, et le pambou-karen ne paraissait deviner la présence d'aucun justiciable, lorsque tout à coup ses noires prunelles s'allumèrent. Il resta quelques secondes, le regard fixé dans la direction d'une fente qu'on n'avait point encore aperçue et qui s'ouvrait sous mon lit, ni plus ni moins.

Pambou ingué! (le serpent est là)! grommela-t-il d'un ton guttural. Et aussitôt il tira d'une peau de buffle tordue en façon de sac un instrument de musique des plus grotesques, sorte de fifre monté sur une gourde et percé de trois trous; puis un panier plat, circulaire, formé de deux assemblages tressés, s'emboîtant l'un dans l'autre; puis un petit samy ou bon dieu, composé d'une tête de Siva en os enjuponnée de guenilles rouges et vertes qu'il posa respectueusement sur chacun de ses yeux, puis sur sa poitrine, en signe d'invocation.

Ces préparatifs terminés, le charmeur se mit à l'œuvre. Il s'accroupit et tira des sons nasillards de son instrument pendant environ dix minutes.

Durant cet exercice, Tangom était devenu plus que sérieux : il était inquiet. J'en induisis qu'il avait confiance dans le savoir-faire de cet homme, et, instinctivement, je m'éloignai tout à la fois et de l'issue par laquelle le reptile pouvait sortir et de l'homme qui sollicitait sa sortie.

Bien m'en prit, car j'étais à peine sur le seuil

de la porte que la bête apparut, nouant et dénouant ses anneaux avec cette froide circonspection qui caractérise ses congénères. Et toutefois s'il était possible qu'un serpent fût beau, celui-là nous l'eût paru. Au bout de cinq minutes d'observation, lorsqu'il vit que rien d'hostile ne le menaçait, il s'avança, prêta l'oreille, s'avança encore, puis enfin s'abandonna presque sans réserve aux voluptés intimes du sens musical, se dressa fièrement sur le milieu du corps et resta, la tête haute, l'œil fixe et calme, savourant les mélodies du Beethoven indien. De temps à autre, chaque fois que le charmeur baissait la tête et l'instrument, geste qui constitue le commencement de la fascination, il imitait le charmeur.

Cependant celui-ci ne le quittait point des yeux. Tout ce que cet homme avait de puissance interne, il l'avait condensée dans son regard et la précipitait par effluves magnétiques en une irradiation continue, tenace, invincible; en même temps, les sons de son instrument s'échappaient tantôt plus rapides, tantôt plus tendres ou plus impérieux.

Il vint un moment où le reptile, à demi vaincu, fut sur le point de toucher le fifre enchanteur; c'est à peine si un intervalle de quelques centimètres séparait la tête de l'un du bois de l'autre.

Le charmeur, par un geste d'une souplesse admirablement calculée, sans que le corps en

lui eût commis un froissement perceptible, se trouva reculé d'un mètre, non point qu'il eût eu peur, mais il essayait la docilité de son esclave.

La capelle glissa jusqu'à lui, en laissant échapper de légers sifflements et en pointant de distance en distance les jets de sa langue fourchée sur le regard du fugitif, signes probables de mécontentement.

Le moment était venu. Quelques gestes rapidement exécutés autour de la bête achevèrent la fascination. Le charmeur la saisit par l'extrémité de la queue, se releva vivement, et, tout en secouant ce fouet à moitié endormi, mais capable de laisser la mort dans un coup de dent, il l'enroula dans son panier et la couvrit.

Le tout avait été exécuté avec une prestesse qui nous étonna.

Mais notre étonnement fut au comble lorsque, sur ordre de tuer le reptile, le charmeur se précipita à mes genoux et cria miséricorde.

— Samy! Samy! (c'est un dieu ! c'est un dieu) ! s'écria-t-il, tantôt en entourant le panier d'étreintes convulsives, tantôt en traçant des signes cabalistiques autour de mes babouches à l'aide de sa tête d'ivoire enguenillée, tantôt en portant cette tête au-dessus de son turban ; puis, tout à coup, il déborda en sanglots, en paroles et en gestes d'une étrangeté indescriptible.

Au dire de Tangom, qui m'expliqua cette

pantomime, le ciel m'accablerait des derniers maux, si je commettais un tel sacrilège, de la fièvre, du choléra, du débordement, du feu, du tigre et de la corde!

Je fus assez naïf pour me laisser attendrir, et je le chassai avec son singulier bon dieu. Mais le drôle avait joué la comédie, rien de plus : le serpent lui avait plu, et il s'était proposé de le faire servir au succès de ses jongleries.

Une heure après, cet homme revint, en se frappant l'estomac, et en me murmurant d'un ton plaintif qu'il n'avait point de riz à loger dans ce malheureux récipient; et en même temps, pour m'exciter à la commisération, il tira ou parut tirer de ses oreilles deux scorpions noirs d'une taille énorme qu'il jeta à mes pieds.

D'horreur, je me saisis d'un fouet, tout en lui jetant une roupie, et je levai mon arme; mais le cuir siffla dans le vide : notre homme avait disparu, et la roupie aussi.

Mais en cédant à un acte de charité (pitché), j'avais commis une faute lourde, ainsi que Tangom me le fit observer. Mon serviteur ajouta que ce trait d'impatience allait mettre toute une bande en émoi et l'accrocher à mon épiderme avec une ténacité telle, que Virin lui-même, quoique démon du mal, pourrait bien ne pas en venir à bout.

Prophétie funeste et trop vite réalisée! Dix

minutes après, au moment où je franchissais le seuil du jardin, une vingtaine de petits négrillons, mâles et femelles, couverts de cheveux roussis pour tout vêtement, m'entourèrent et m'enlacèrent dans un cercle de supplications, de cris, de larmes et de gestes si impérieux, que celui de Popilius ne fut certainement qu'une fiction, comparé au mien, tant les mailles étaient serrées et cuisantes. Mes oreilles criaient de douleur. Un mot surtout, pitché, n'y pénétrait qu'en s'y enfonçant comme des pointes d'acier. De guerre lassé, je capitulai et fis une distribution de caches à cette implacable marmaille. Mais celle-ci était à peine congédiée, qu'une autre troupe m'enveloppa de nouveau; puis accoururent les adultes, hommes et femmes, puis les vieillards, les louches, les boiteux, les lépreux, les épileptiques, toute une masse formidable de mendiants et d'infirmes devant laquelle je reculai.

Heureusement, l'un de mes compagnons vint à mon aide. Il s'arma de son fusil, ajusta une grappe de coco à quelque demi-mètre au-dessus des têtes et fit feu. Le bruit de l'explosion et la chute des fruits suffirent : les importuns se dispersèrent comme l'eût fait une volée de perdrix à la vue du faucon.

Les armes à feu causent d'indicibles terreurs à l'Indien. Deux cents braves, choisis parmi les kchatrias ou guerriers les plus renommés, d'illus-

qui détrempent le caliman, ou sous la violence des bourrasques qui en déracinent les bambous et en enlèvent la toiture.

Tout cela peut paraître misérable à l'européen et, somme toute, ne l'est pas plus que les chalets des Suisses ou les maisons en terre durcie des champenois : car l'indien ne reste chez lui et n'a besoin de lieu de retraite que pour manger, le seul acte qui lui paraissè honteux et qu'en conséquence il ait à dissimuler aux regards d'un public indiscret ; quant au reste, il vit en plein air, à l'ombre de ses cocotiers et il dort soit sur son poyal, soit tout autre part, pourvu qu'en s'éveillant, il aperçoive son beau ciel. Nul climat n'est plus clément que celui de l'Inde, pour les siens. N'était la saison des pluies qui engendre le choléra et sévit sur les infirmes, les faibles, les vieillards et les enfants, l'indien pourrait soutenir que les traditions bibliques sur le paradis terrestre sont un fait pour lui et que l'ange au glaive flamboyant ne lui a point encore apparu sur le seuil. Aussi l'amour de l'indien pour son pays est-il indomptable. Quelle que soit la rive sur laquelle l'ait jeté le jeu des choses, il ne songera qu'à revoir sa tope, son mané d'habitation, le pagotin où il a adoré Siva, au coucher du soleil et son aldée, lieu qui, durant sa vie entière, sera le foyer de ses affections et surtout de ses haines.

Le jardin de Mangamadousaïb est l'un des plus beaux qu'il nous ait été donné de voir. Mais il faut prendre ce mot de jardin dans le sens de plantation, le seul que lui donnent les indigènes et autres, car l'horticulture nous a paru un art inconnu sur la côte de Coromandel. Au nord et à l'ouest du Bengalow, sur une étendue de près de deux milles, se déroulait un vaste terrain planté de mauguiers, de tamariniers, d'éloupés et d'une multitude d'autres arbres dont les voûtes ombreuses, les fleurs éclatantes, les fruits pendants par grappes énormes nous saisissaient d'admiration. Et çà et là, comme si cette terre aimée du ciel eût été stimulée par sa propre fécondité, çà et là, sur le bord des canaux d'irrigation, près des puits, partout où l'humidité avait pu pénétrer le sol, surgissaient spontanément des touffes d'aloès, des cannes à sucre, des massifs d'ananas. Plus loin, soit dans les veines plus sèches et à côté d'inextricables broussailles, soit surtout aux limites de la propriété, de sombres et puissantes raquettes s'engendrant les unes par les autres, s'entrelaçaient en défendant l'approche du lieu, défendues elles-mêmes contre la dent du buffle par les pointes acérées et cuisantes de leurs piquants. — A l'est, des champs d'indigos, au vert pâle, fuyaient jusqu'à des lignes de vacouas, ou ananas sauvages. Au sud et sur le bord de la route, s'élevaient des multipliants.

Faisons comme ce brahme mendiant qui, las de sa course, s'arrête sous l'un de ses arbres, à l'ombre de sa fraîcheur hospitalière... quelle majestueuse construction! Voyez! le tronc principal, que n'embrasseraient pas dix hommes réunis, semble sortir de terre en se tordant sur lui-même ou mieux en appelant à son aide, pour s'élever en un piedestal qui soit digne de ce colossal édifice, une multitude de troncs voisins et en les pétrissant de plis et de replis innombrables dans sa propre substance, de façon que leurs puissances, fondues dans les siennes, ne forment plus qu'un seul et même être, une seule et même vie. Et plus haut, à chacune des ramifications dans le jeu desquelles se développe ce tout gigantesque, même travail, même énergie! Aussi viennent le temps et les siècles! Lorsque ces branches auront atteint leur quarantième mètre en hauteur, elles n'auront point encore épuisé leurs forces vitales; non! elles redescendront en racines vers le sol, s'y fixeront et de chacune d'elles naîtra un nouveau tronc, un nouveau labeur. Arbre surprenant qui paraît avoir eu, par instinct, l'ambition d'envahir la surface entière du globe et qui aboutit à cet incomparable mérite d'abriter des centaines d'hommes, sous un ciel embrasé; d'offrir le repos et le gîte à de nombreuses troupes de voyageurs. Qu'elles y viennent sans crainte; il

y aura place et discrétion pour tous, entre ces lignes multiples de colonnes, sous ses masses d'ombres qui se projettent au loin, sur un rayon de vingt-cinq à trente pieds. Et tout est bruit, tout est vie dans les mystères de ces dômes aériens ; des nuées de tourterelles et de ramiers y roucoulent, des perruches à robes vertes y échangent leurs cris stridents; des milliers d'oiseaux aux plumes brillantes, frêles comme des papillons et vifs comme l'étincelle, y pétillent de fleurs en fleurs.

Mais pardon de ce mouvement ému; je reviens à mon rôle de narrateur.

Nous ne nous doutions guère qu'en visitant la tope de Maugamadousaïb, nous aurions l'occasion d'assister à une leçon de droit. Et pourtant il advint ainsi. Au détour de notre multipliant, nous nous trouvâmes tout à coup en face d'une assemblée gravement recueillie sous la parole d'un gourou (savant, directeur spirituel). Ce jurisconsulte tenait en main un paquet d'olles régulièrement découpées, reliées à une de leurs extrémités par une ficelle et enchâssées entre deux planchettes de bois, c'était son code. Une trentaine de disciples et de curieux l'écoutaient dans un respectueux silence; les disciples étaient vêtus d'étoffes jaunes, mais nous devons le constater à la louange des docteurs européens qui se revêtent de la toge, leur collègue indou était

absolument nu, comme les solitaires et les fakirs pénitents.

Nous nous arrêtâmes et nous assistâmes, quoique sans y rien comprendre, aux explications du savant, pendant près d'une demi-heure.

Le lendemain nous apprîmes qu'il avait traité des jugements de Dieu, en matière judiciaire. On nous permettra de reproduire la traduction du texte, telle qu'elle nous a été fournie par un officier supérieur du commissariat de la marine (1).

I. — Jugement de Dieu par la balance.

« Après avoir installé une balance ayant la forme, les dimensions et les ornements prescrits, on doit d'abord faire monter le patient sur l'un des plateaux et l'ayant pesé, constater son poids; puis l'en descendre, et, après avoir honoré l'image de la justice et des autres divinités placées à l'aiguille et ailleurs sur la balance, avoir attaché le titre au front du patient, invoqué la déesse de la justice et fait articuler, par le patient, ce qu'il doit dire; ces formalités et autres dispositions préparatoires accomplies, on le re-

(1) Législation Hindoue publiée sous le titre de Vyavahara-Sara-Sangraha, ou abrégé substantiel de droit par Madura-Kandas-vamé-Pulavar, professeur au collège de Madras, traduite du Tamil, par F. E. Sicé, commissaire-adjoint de la marine.

placera sur le plateau et on le pèsera une seconde fois. Si le poids est égal ou supérieur à celui qu'on a déjà constaté, l'adversaire sera condamné à l'amende; s'il est inférieur, le patient subira la peine. »

2. — *Jugement de Dieu par le feu.*

« Que dans le temple divin glorieusement honoré, le chef de la justice choisisse un endroit où le sol ait été purifié et y dispose, avec de la bouse de vache, en commençant par l'est et en finissant par l'ouest, neuf *mandala* (cercles) mesurant seize pouces, avec des espaces intermédiaires ayant la même dimension. »

« Qu'il éparpille sur tous les mandala de l'herbe, *dharba*, en ayant soin d'en diriger la pointe vers l'est et invoque, dans les huit premiers, suivant l'ordre ci-après, la présence de Agni, Varuna, Vayn, Yama, Indra, Kubéra, Soma, Suria et dans la neuvième, celle de tous les autres dieux. »

« Que, vers le sud et non loin du premier mandala, ayant apporté et allumé du feu, puis procédé à la cérémonie propitiatoire dite *Sandiomam*, on y mette à chauffer à deux reprises, un morceau de fer de huit pouces de long et du poids de cinquante *pola*; qu'à la troisième reprise, on invoque la déesse de la justice. Ayant ensuite honoré cette divinité et accompli toutes

les pratiques générales, qu'on place le patient dans le premier mandala, la face tournée à l'est; que lui ayant alors fait rapprocher et ouvrir les mains, après les lui avoir fait frotter avec du *nelly* et marquer les callosités, s'il s'en trouvait, avec de la teinture rouge ou autre, qu'on y pose sept feuilles de figuier d'Inde et qu'on fasse dessus sept tours avec du fil blanc; que l'on y ajoute sept feuilles de *Vanni* (prosopis specigera), sept brins de chiendent, sept fleurs et un mélange de grains de riz coloré de safran et imbibé de lait caillé. Après avoir invoqué Agni et fait articuler, par le patient, tout ce que l'on doit lui faire déclarer, que l'on enlève le morceau de fer avec des pincettes et qu'on le lui mette dans les mains. Que celui-ci le tenant, s'avance, marchant légèrement sur le mandala, à commencer par le deuxième, mais sans poser les pieds dans les espaces intermédiaires et le dépose dans le neuvième. »

« Si, après lui avoir fait frotter de nouveau les mains avec du netty, comme auparavant, on ne voyait apparaître jusqu'au soir aucun indice, tels qu'ampoule, etc., il devra être reconnu innocent. »

3. *Jugement de Dieu par l'eau.*

Que, sur le bord d'un lac ou tout autre réservoir plein d'eau et dans lequel il n'y aurait ni

crocodile, ni poisson, ni sangsues, ni goémon, ni herbe marine, ni vase, ni lame, on érige, dans un endroit où le sol serait de niveau, un *torana* et un autre éloigné du premier de cent cinquante coudées; que, dans ce lac, on fixe, à la profondeur moyenne des eaux, un poteau. Qu'ayant retenu le patient au pied de ce poteau, on procède au pudja de Varuna et aux autres pratiques générales. Ensuite qu'au pied de chacun des torana du rivage, on place un homme robuste et agile. L'un d'eux devra lancer trois flèches, et l'autre aller prendre celle de ces flèches qui aurait été lancée avec une force moyenne et venir se remettre à sa place. »

« Tandis qu'il en est ainsi, que le patient plonge au signal donné par le chef de la justice, en frappant des mains; si, durant l'intervalle employé pour aller rapporter, en courant, la flèche et se tenir auprès de celui qui l'a lancée et par celui-ci, pour se rendre en courant, au pied du premier torana, le patient continuait à rester plongé, de manière à ne laisser voir ni sa tête ni aucun de ses membres, qu'on le déclare innocent. »

4. — *Jugement de Dieu par le poison.*

« Dans le temps divin, le chef de la justice, à jeun, pur d'esprit et de corps, doit, après avoir accompli, selon les règles, le pudja et autres

cérémonies concernant la déesse de la justice, faire placer le patient, également pur d'esprit et de corps, la face tournée au sud, et poser sur sa tête le titre de la réclamation, prendre ensuite du poison provenant soit de la montagne de l'Himalaya, soit de la corne des animaux ou de *la Vasanabha* (acorus calamus), du poids de sept *avam*, qu'on mélangera dans trente parties de montègue et qu'on fera manger au patient, après l'avoir exorcisé. »

« Si, à partir de l'instant où le patient aura mangé et jusqu'à ce qu'on ait frappé cinq cents fois des mains, il ne s'ensuivait ni hérissement de cheveux, ni sueur froide, ni enflure de visage, ni changement de teint, ni tremblement, ni pesanteur des paupières, ni suffocation, ni embarras de transpiration, ni cessation de vie, il devra être reconnu innocent. Qu'alors un médecin lui donne le remède nécessaire pour empêcher l'effet du poison, et que, pendant cinq jours, on le soigne de manière à le guérir. »

5. — *Jugement de Dieu par l'eau lustrale.*

« Si le patient croit en quelque divinité, qu'on prenne de l'eau qui aura servi aux ablutions et autres cérémonies de cette divinité ; s'il reconnaît tous les dieux comme égaux, de l'eau d'ablution de l'image du soleil ; s'il s'agit d'un

voleur, d'un homme vivant de la profession des armes, de l'eau d'ablution de Dhurga et des autres divinités terribles et que l'on apporte cette eau devant le conseil du Roi; et, après avoir procédé à l'invocation de la déesse de la justice, et aux autres pratiques générales; qu'on lui en fasse boire trois fois autant que la main peut en contenir. »

« Cela fait, il arrivera, avant le vingt-unième jour, des malheurs inattendus soit au patient, soit à ses enfants ou à ses parents. Ce serment peut se prêter à l'occasion d'un procès de modique valeur ou de valeur considérable. Si sept jours après le jugement de Dieu par l'eau lustrale ordinaire et 21 jours après le jugement de Dieu par l'eau lustrale sacrée, il n'en résultait aucun malheur de la nature ci-dessus indiquée, que le patient soit déclaré innocent. »

6. — *Jugement de Dieu par le riz cru.*

« Ayant versé de l'eau d'ablution de l'image du soleil dans un vase de terre, qu'on y mette à tremper, pendant un jour, du riz provenant du nelly chamba; que, le lendemain, après avoir invoqué la déesse de la justice et procédé aux autres pratiques générales, on donne trois poignées de ce riz au patient pur d'esprit et de corps, lequel devra le mâcher et le cracher sur

une feuille de Maravuri ou de figuier sacré. »

« Si ce riz, ainsi mâché et craché, se trouvait mêlé de sang, si les joues, la partie inférieure de la bouche présentaient des déchirures, le patient devra être reconnu coupable. »

7. — *Jugement de Dieu par le poids bouillant.*

« Que le chef de la justice devant le Conseil du roi fasse verser 20 polam de mantègue dans un vase de fer, de cuivre ou de terre, de forme circulaire et mesurant 16 pouces de large sur 4 de profondeur; qu'au moment où la mantègue bout, on y jette un morceau d'or ou de tout autre métal, du poids d'un *mâcha* poinçonné. Puis, après avoir procédé à l'invocation de la déesse de la justice et autres pratiques générales, et tandis que la mantègue est au point où, - à l'aide de feuille verte, elle peut entrer en ébullition, que le patient en retire avec sa main, le morceau de métal. »

« Si la main présente des ampoules ou autre indice de brûlure, que le patient soit déclaré coupable. »

8. — *Jugement de Dieu par le fer rouge.*

« Après avoir fait chauffer un morceau de fer mesurant 8 pouces de long, sur 4 de large et 13 d'épaisseur, puis procédé à l'invocation de la

déesse de la justice et aux autres pratiques générales, et tandis que le fer est rouge, au point de se confondre avec le feu, que le patient le lèche. »

« Si la langue ne présente ni brûlure, ni autre lésion, que le patient soit reconnu innocent. »

9 — *Jugement de Dieu par l'image de la justice.*

« Que l'on fasse fabriquer en argent l'image de la justice, et en plomb, ou en fer ou en tout autre métal de cette espèce, celle de l'injustice.

« Ou bien que l'on peigne sur une toile ou sur une feuille l'image de la justice en blanc et celle de l'injustice en noir. Après avoir placé ces deux images dans des boules de terre ou de bouse de vache et caché celles-ci dans un vase, puis procédé à l'invocation de la déesse de la justice et aux autres pratiques générales, puis enfin honoré les deux images, que le patient choisisse l'une d'elles. »

« Si l'image retirée par le patient se trouvait être celle de la déesse de justice, qu'on le déclare innocent. »

. . . .

« Que le roi, après avoir remis à celui qui a justement triomphé dans le procès, le jugement lui donnant gain de cause, rédigé dans les formes voulues, l'en félicite comme il convient. »

N B. Il ne sera pas sans intérêt d'ajouter que le juge ne reconnaît pas indifféremment à ces jugements de Dieu, dans toutes les causes où les éléments du procès ne suffisaient pas à former la conviction, mais qu'il prescrivait tantôt l'un, tantôt l'autre, suivant l'importance du litige. Le Vyavahara-Sara-Sangraha règle cette prescription ainsi qu'il suit :

« S'il s'agit de plus de 400 *nichka* (onces « d'or), c'est le jugement de Dieu par le poison.

« De plus de 320, celui par le feu.

« De plus de 240, celui par l'eau.

« De plus de 160, celui par la balance.

« De plus de 24, celui par l'eau lustrale spéciale.

« De plus de 6, celui par le riz cru.

« A l'homme parfait (Brahmane).

« S'il s'agit de plus de 5 nichkas, le jugement de Dieu par l'image de la justice.

« De plus de 3, celui par l'eau lustrale ordinaire.

« D'un peu moins de 3, celui par les fleurs.

« A l'homme ordinaire (Kchatria, Vaisya).

« S'il s'agit de plus de 2 nichkas 1/2, le jugement de Dieu par l'image de la justice.

« De plus de 2, le serment en touchant le pied de la divinité et celui de son père.

« De plus de 1 1/2, le serment en touchant la tête de son enfant, de sa femme et d'autres personnes.

« A l'homme vil (Sudra).

« S'il s'agit de plus de 1 nichka 1/4, le juge-
« ment de Dieu par l'image de la justice.

« S'il s'agit de plus de 1 nichka, le serment
« de perdre le fruit résultant d'un sacrifice, de
« la fondation d'un étang, d'une pagode, etc... »

Quant aux graves renseignements que contiennent ces distinctions législatives, sur les caractères du génie indou, nous les abandonnons à l'initiative du lecteur. Nous nous contenterons, puisque nous avons prononcé le mot de nichka, de résumer en quelques lignes le système monétaire qui était en usage chez cet antique peuple, il y a quelques milliers d'années.

Le voici, d'après Manou, du moins pour les pièces d'or.

« L'atome de poussière qui nage dans le rayon solaire introduit par un petit trou, s'appelle trsarénu ;

« Le poids de 8 trsarénu, ir ;

« Celui de 3 ir, mankadagu ;

« Celui de 3 mankadagu, venkadagu ;

« Celui de 6 venkadagu, nadutavayam ;

« Celui de 3 nadutavayam, kundi ;

« Celui de 5 kundi, macha, dit aussi karutcha
« et atcha.

« Celui de 16 macha, chacra ;

« Celui de 4 chacra, pala, dit aussi nichka.

« Celui de 10 pala, dharara. »

Quel qu'ait été le mérite de cette singulière législation, elle n'a plus aujourd'hui d'utilité pratique; car les collecteurs anglais et les magistrats français appliquent aux indigènes les règles de la procédure métropolitaine, sans plus se soucier de ces vieilleries que les juridictions françaises ne se soucient de ces mêmes jugements de Dieu que nous retrouvons dans l'histoire des temps féodaux. La raison européenne, la plus haute et la plus sage que l'Inde ait encore connue, se substitue chaque jour à celle du brahmanisme.

Mais avant de quitter ce bel arbre sous lequel le vieil esprit de l'Inde venait de ressusciter devant moi, qu'il me soit permis de raconter une méprise dont je fus victime, à ma grande confusion. Les bœufs d'une voiture (*vandy*) appartenant à quelque voyageur, avaient été dételés et ruminaient à côté de moi, non moins graves ni moins attentifs que les disciples du Gourou : or, tous les Indiens qui passèrent devant moi, joignirent les mains en courbant le front.

— Que ces braves gens sont polis ! dis-je à un voisin. Ils ne passeraient pas devant un européen sans le saluer.

Ce voisin me répondit en riant que c'étaient les bœufs, et non ma personne, qui étaient l'objet de cette vénération. Et, en effet, je ne tar-

dai pas à me convaincre de cette vérité : *Errare humanum est !!*

Nous avons affirmé plus haut que la raison européenne se substitue chaque jour à la pensée législative du Brahmanisme, et le fait est constant ; mais ce fait est loin d'être accompli, surtout dans les régions inexplorées de l'intérieur où l'autorité anglaise est plus nominale qu'effective.

Là, les rajahs, quoique déchus des attributions exécutives de la souveraineté, les chefs de castes, les assemblées de brahmanes et même de parents y exercent encore une juridiction très réelle. Il ne sera donc pas sans intérêt d'esquisser, — ne fût-ce qu'à grands traits et dût le lecteur se reporter de quelques siècles en arrière, — les formes de la procédure indienne, telles qu'elles ont été tracées par Manou, par divers *Munis* ou sages ; et pour rendre l'intelligence du drame judiciaire plus facile, nous le mettrons en action.

Or, la nommée Oumméammalle (fille-oiseau) est appelante devant le Çastrita ou tribunal du roi, d'une décision rendue contre elle par une assemblée de Brahmanes, en la ville de Mayavarom, et qui la condamne à la déchéance de ses droits domestiques, pour faits d'inconduite.

L'action qu'elle intente ainsi, par voie d'appel, devant la juridiction souveraine, se nomme Vyavahara ; elle en a obtenu la formule du

comptable qui, tout en inscrivant son nom sur le rôle général et sous un numéro d'ordre, a perçu d'elle la somme de 120 chacras, (environ 40 francs), pour indemniser le trésor; et, cette formule, elle la tient dans sa main droite, écrite au poinçon sur une feuille de palmier, en attendant que le greffier appelle son nom.

Si elle obtient gain de cause, il lui sera délivré par le même comptable, sous la signature du roi et du greffier, un Radja-Çasana-Nictchaya (jugement rendu du chef du roi), soit sur simple olle, soit sur une tablette de marbre, soit même sur une plaque de cuivre, d'or ou d'argent, mais à ses frais.

Nous avons eu occasion de voir plusieurs de ces titres qui se conservent précieusement dans les familles indigènes.

Mais d'abord, quel peut ou quel pouvait être l'aspect d'un prétoire dans l'Inde?

Le Vrihaspati dit à ce sujet :

« Le tribunal où siège le roi doit être situé à « l'est de son palais, construit avec toute l'élé- « gance possible, au milieu de la forteresse et « entouré de murs. Ce tribunal doit avoir son « entrée à l'est, être orné de riches décorations et « de festons de fleurs; parfumé d'encens ; garni « de sièges ; muni de vases contenant des den- « rées, les neuf pierres précieuses, du feu, de « l'eau et être décoré de statues et de tableaux

« représentant des divinités. Au milieu de ce « tribunal de justice, le roi, après avoir accom-« pli ses ablutions et ses observances journa-« lières, pur et pieux envers la divinité, vêtu « de riches habits, paré d'ornements précieux « et de fleurs odoriférantes, ayant salué affec-« tueusement son gourou, son prohita et les « brahmanes de distinction, donnant à son « visage et à toute sa personne un aspect bien-« veillant, accompagné de ses ministres et l'âme « élevée à Dieu, prend son siège de juge, le « visage tourné vers l'est.

« Les juges, le comptable et le greffier font « face, les premiers au nord, le second à l'ouest « et le troisième au sud.

« Le roi, le chef de la justice, les conseillers, la « loi, le comptable, le greffier, l'or, le feu, l'eau « et l'huissier, sont qualifiés de Daçanga (les dix « membres).

« Le roi (la tête) ordonne les peines corporelles « et les peines pécuniaires.

« Le chef de la justice (le front) écoute les dé-« clarations des parties, les examine et en rend « compte au roi. Il applique la peine de l'admo-« nition et de la censure.

« Les conseillers (les épaules) instruisent les « causes.

« La loi (la main) indique le gain de la cause, « les juridictions et les pénalités.

« Le comptable et le greffier (les jambes)
« comptent les espèces et écrivent les déclara-
« tions des parties.

« L'or, le feu, l'eau (les yeux) servent au ser-
« ment.

« L'huissier (le pied) appelle les témoins, les
« conseillers, les parties et garde les dépôts. »

Divers Munis ajoutent :

« Or donc, qu'ayant pris siège au milieu du
« tribunal ci-dessus, le roi, réuni à tous les mem-
« bres et exempt de colère, d'avarice, de haine
« et d'envie, examine les contestations et qu'il
« décide en s'appuyant sur la loi (Aranul) et sur
« la tradition (Porunul), qui est une partie acces-
« soire de la loi, traitant des devoirs du souverain.

. . . .

« Le roi tiendra audience, le matin, depuis
« sept heures et demie sonnées jusqu'à midi,
« tous les jours, excepté le 8e et le 14e de la lune
« croissante et décroissante, ainsi que la nouvelle
« et la pleine lune. »

Comme on le voit, les sages Indous avaient une très haute idée de la justice, et le grand juge devait employer son temps.

Mais entrons à l'audience.

Oumméammalle est introduite par l'huissier.

Interpellé par le chef de la justice, qui nous parut faire fonctions de président, en face du Rajah à qui revenait la présidence d'honneur et

le droit de prononcer, un Niyukta ou Pandit faisant fonctions de conseiller rapporteur, se leva et après s'être prosterné à plusieurs reprises devant le Rajah, exposa qu'Oumméammalle, fille de Striramasastriar, femme de Gourousamysastriar, âgée de 14 ans, était appelante d'une décision de brahmanes, qui l'avait condamnée pour manquement à la foi conjugale, raconta succinctement les faits de l'accusation, tels qu'ils résultaient des témoignages recueillis et donna lecture du jugement, qui était ainsi conçu :

« Les Brahmanes soussignés, constitués en assemblée, sur requête de Gourousamysastriar, entre son épouse et lui,

Parents et témoins entendus,

Décident :

« Oumméamalle dont le manquement à la
« vertu est devenu public, sera privée du droit
« de concourir à l'accomplissement des devoirs
« prescrits par la religion et par les lois, ainsi
« que de toute autorité. Qu'elle ait la tête rasée
« et soit réduite à coucher par terre, nourrie et
« vêtue de ce qu'il y a de plus commun, con-
« trainte à approprier les lieux malpropres et à
« n'habiter que l'endroit qui lui sera assigné dans
« la maison. »

« Signé : PITCHOUVAYER, AYAVAYER.
« NANOUVAYER, RAMASSAMYAYER,
« SAMYSASTRIAR. »

L'huissier introduisit les témoins que nous appellerions à charge.

Le chef de la justice les interpella successivement sur leurs nom, filiation, caste et âge ; il insista sur le point de savoir s'ils ne se trouvaient pas dans la nombreuse catégorie des incapables, notamment s'ils n'étaient ni orfèvres et autres artisans, danseurs, chanteurs, louangeurs et débitants de callou ; s'ils n'étaient point brahmanes débitants de drogues, de poison, de gâteaux ou de spiritueux; s'ils n'étaient ni usuriers, ni lépreux, ni hydropiques, épileptiques, possédés du diable, sourds ou libertins.

Les réponses à ces demandes ayant été positivement négatives, il ordonna que les témoins, suivant qu'ils étaient Sudra, Vaïsya, Kchatria ou Brahmanes, fussent divisés en quatre séries et qu'ils prêtassent serment chacun suivant la formule de sa caste.

Trois témoins Sudra s'avancèrent d'abord, tenant en main, le premier des grains de sésame, le second un paquet de chiendent, le troisième une tuile faite de terre glaise et prononcèrent successivement la formule sacramentelle : « Puissent tous les crimes m'être imputés ! » sous-entendu, si je ne dis pas la vérité.

Vint ensuite un témoin Vaïsya. Il jura ainsi : « Périssent ma vache, mes grains, mon or, sans m'avoir profité ! »

Puis un témoin Kchatria qui jura ainsi : « Périssent ma monture, mes armes, sans m'avoir servi ! »

Deux témoins Brahmanes vinrent clore cette liste de témoins à charge ; ils jurèrent ainsi : « Que le bien résultant de l'aveu de la vérité soit perdu pour moi ! »

Mais nous omettons une allocution que leur fit le roi, avant que le chef de la justice les admît à la prestation de serment.

D'après une jurisprudence fixée par les Munis, il s'adressa aux témoins, en présence des parties, et leur dit du ton le plus doux :

« Veuillez déclarer la vérité sur ce qui est à « votre connaissance, relativement aux affaires « survenues entre les deux parties. Celui qui « dira la vérité aura pour récompense le bonheur « dans cette vie et dans l'autre, le paradis des « justes. La sublime charité, la piété, la justice « ne sont rien autre que la vérité ; la divinité, « c'est l'image de la vérité et de l'humanité ; « celui dont l'esprit persévère dans la vérité, « s'égale à la divinité dans ce monde ; point de « vertu préférable à la vérité, et point de péché « plus nuisible que le mensonge. Les pécheurs « s'imaginent que les autres ignorent les fautes « qu'ils commettent ; mais les dieux, les huit, « y compris Indra, les cinq éléments, le soleil, « la lune, la conscience et le dieu de la vertu

« voient tous ceux qui habitent le monde ; par
« conséquent, le mal que l'on fait se dévoilera.
« Le faux témoin précipite dans l'enfer ses des-
« cendants jusqu'à la septième génération,
« détruit tous les bienfaits qui ont pu honorer
« les sept générations qui l'ont précédé, s'égale
« à l'assassin d'un Brahmane, à l'infanticide et
« au parricide, se prépare les vingt-huit enfers
« et autres lieux de souffrances horribles ; puis,
« renaissant dans le corps du pourceau des villes,
« de l'âne, du chien, de la poule d'eau, du ver
« de terre, reprenant de nouveau la forme
« humaine de l'aveugle-né, du sourd de nais-
« sance, du lépreux, du muet ; devenant enfin
« un homme toujours en proie à une faim et à une
« soif ardentes, il se verra condamné à demander
« l'aumône, avec sa femme, chez son plus cruel
« ennemi. »

Après cette allocution du Rajah, le chef de la justice, reprenant la direction des débats, ordonna qu'il fût procédé à l'audition des témoins. Mais à ce moment, le défenseur d'Oumméammalle souleva un incident des plus hardis : il récusa le chef de la justice lui-même, soutenant qu'il n'était versé ni dans le Mimamsa, ni dans le Lakchana ; qu'il n'avait point étudié les dix-huit sortes de contestations, ni les huit mille distinctions ; qu'enfin, il n'était ni patient, ni impartial, ni doué d'un esprit pénétrant.

Des murmures d'une désapprobation générale accueillirent ces dernières paroles ; mais l'auditoire restant muet sur les premières, il fut rendu compte de l'incident par le plus ancien des Pandit, ou Niyukta, conseillers, au Rajah qui constitua sept Brahmanes de distinction, en jury ; ce jury interrogea, séance tenante, le magistrat récusé et déclara qu'il était doué de toutes les qualités intellectuelles dont l'avait spolié le malencontreux avocat.

Cet incident vidé, on passa outre aux dépositions des témoins, puis aux plaidoieries. Oumméammalle fut éloquemment défendue par un Cicéron au teint bronzé. Voici le résumé de ses moyens préliminaires.

Après avoir affirmé que sa cliente avait, conformément à la première portion du lot que le sage Manou a assigné à la femme, l'amour de son lit, de son siège et de sa parure, mais qu'elle n'avait rien de l'autre moitié, ni colère, ni concupiscence, ni envie ; qu'elle n'usait ni d'oignon, ni d'ail, ni de callou, ni de ganjah, ni de viande, toutes choses impures ou enivrantes ; qu'elle se levait matin, nettoyait la maison, tenait prêt le lait caillé, les fleurs, les bourgeons et autres objets nécessaires pour le pudja : qu'elle s'abstenait de paroles dures ; qu'elle était susceptible d'enfanter des héros, il en vint à conclure : 1° suivant un autre texte de Manou, que l'action

intentée contre elle par son mari était assimilable au vol et qu'en conséquence ledit mari était passible des peines infligées aux larrons ; 2° suivant un texte du Yadjinavalkya, que l'action en adultère étant assimilable à la répudiation et que l'action n'étant fondée, le mari devait être tenu de donner le tiers de ses biens à sa femme, en réparation du scandale produit.

Mais la réponse de l'accusateur public, lequel n'était autre que l'infortuné Gourousamysastriar, fut des plus énergiques. Avant même d'arriver aux faits constitutifs du crime, il soutint et démontra qu'Oumméammalle avait forfait aux prescriptions de tous les livres sacrés relatifs aux devoirs de l'épouse ; qu'elle disait des mots inconvenants, regardait par la fenêtre, riait aux éclats, s'enivrait, dormait le jour ; qu'elle mangeait dans le même plat que les personnes autres que son gourou, (son mari) ; puis il ajouta, chose grave ! qu'au mois *d'Avany* dernier, lors de l'accomplissement d'une cérémonie religieuse, elle s'était souillée la main par le contact de femmes habituées au callou, et qu'en conséquence, ayant commis un sacrilège digne des huit premiers enfers, elle ne pouvait plus être reçue au lit conjugal.

Vint ensuite l'accumulation des charges, charges écrasantes, mais dont la gravité n'empêcha pas le renvoi pur et simple de l'accusée.

Trois Pandit sur cinq avaient reçu de grosses sommes du père d'Oumméammalle et le rajah ayant reçu une quatrième qui, à elle seule, égalait les pourboires réunis de ses trois conseillers, il était impossible que le crime existât juridiquement dans les faits. Ceci est de tradition indienne, même de notre temps.

Aussi le rajah, après avoir invoqué l'image de la justice et procédé aux autres pratiques générales, prononça-t-il l'acquittement d'un ton solennel et convaincu; puis, remettant sa décision en bonne et due forme à la jeune brahmine, il la félicita de l'heureuse issue de son affaire, suivant la prescription du grand Manou.

Comme trait d'audience, nous citerons le fait suivant. Le Rajah suivait très attentivement les dépositions des témoins; or, soit qu'il voulût écarter les charges qui pesaient sur Oumméammalle en se servant des moyens que lui fournissait la doctrine des Munis, soit qu'en effet, il eût constaté certains indices de faux témoignage, dans le cours des dépositions, il rejeta les affirmations de deux sudra, parce qu'ils s'étaient léché les coins de la bouche et mordu les lèvres, et celle d'un brahmane, parce qu'il avait transpiré du front et bredouillé (1).

(1) Tous ces détails sont extraits du Vyavahara-Sara-Sangrapha que nous avons cité plus haut.

Autre trait. Les témoins déposèrent après avoir ôté leur coiffure et leurs chaussures, mis leur pagne en écharpe, tourné leur face à l'est ou au nord, pris dans leurs mains de l'or ou de l'herbe dharba.

Cette tradition s'est d'ailleurs partiellement maintenue, dans nos établissements, sous l'empire de la loi française. Ainsi, conformément aux arrêtés locaux en vigueur, nos magistrats ne reçoivent les serments des indigènes qu'autant que ceux-ci portent à la main soit un caillou du Gange, s'ils sont brahmanes, soit de l'herbe dharba trempée dans l'eau lustrale. Il n'y a d'exception que pour le paria, à qui un *pandaram* ou moine mendiant se contente de frotter le front et le cou de cendres.

Ces pratiques accomplies, la conscience des témoins est juridiquement enchaînée à la manifestation de la vérité ; et quelle chaîne, grand Dieu ! Jamais peuple ne se joua plus impudemment de la sainteté du serment. Au surplus, l'extrémité des rigueurs édictées, dans l'ancien droit, contre le faux témoignage, prouve suffisamment que dès l'époque la plus reculée, ce crime était déjà, ce qu'il est encore de notre temps, d'une fréquence déplorable. Autrefois, le témoin convaincu était frappé d'une amende de 1000 pana et, en outre, dépouillé de ses vêtements et de ses biens, s'il était brahmane ; con-

damné à avoir ou les dents brisées, ou la langue et les lèvres coupées, suivant les circonstances, s'il appartenait aux autres classes.

Mais rentrons à l'audience.

Après l'affaire d'Oumméammalle, vinrent trois procès criminels, trois questions de viol ; le premier crime avait été commis par un brahme sur une brahmine ; il fut puni d'une amende de 1000 pana. Le second avait été commis par un kchatria sur la personne d'une autre brahmine ; il fut puni de la confiscation de tous les biens et de la mutilation. Le rajah ordonna ensuite, comme peine accessoire, que le coupable serait attaché sur le dos d'un âne et ignominieusement promené autour de la ville. Le troisième consistait en un attentat commis par ruse sur la personne d'une femme de caste inférieure par un homme de même caste : le coupable fut puni de la confiscation et condamné à porter au front un *pudendum muliebre*, imprimé par un fer rouge.

Au jugement de la première de ces causes, il ne fut, à notre grande surprise, observé aucune règle ou formalité de procédure : nul témoin ne fut entendu. Nous trouvâmes l'explication de cette périlleuse singularité, dans le texte suivant, extrait de divers Munis :

« Si un étranger attente à la vertu d'une « brahmine qui n'éprouverait point de passion

« pour lui, qui n'aurait jamais failli et qui au-
« rait toujours été de bonnes vie et mœurs ; si
« les cheveux défaits, les parures et vêtements
« dérangés, les yeux hagards, et portant sur
« elle des traces profondes d'ongles et de dents,
« elle versait des pleurs en se lamentant et en
« s'écriant de manière à ce que tous pussent
« l'entendre : « Voici comme un tel m'a traitée ! »,
« que le souverain, après l'avoir fait venir à son
« tribunal et s'être éclairé sur le malheur dont
« elle est devenue victime, sans recourir ni aux
« témoins ni aux jugements de Dieu, mais en
« considérant seulement les traces d'ongles et
« autres indices trouvés sur sa personne, con-
« damne celui qui l'a ainsi violée à une amende
« de 1,000 pana, si c'est un brahme. »

Les faits de la cause rentraient d'ailleurs complétement dans les termes de ce texte et comme l'accusé ne possédait pas l'éloquence pécuniaire d'Oumméammalle, on lui fit tout simplement application de la loi, quelle que fût la sainteté de sa brahmanique origine.

Entre ces grosses et scandaleuses affaires, il s'en glissa une de proportions presque imperceptibles, tant les débats furent courts et les accusés peu influents. Il s'agissait de deux Vaisya, homme et femme, qui s'étaient entendus, fort pacifiquement d'ailleurs, pour frauder l'un et l'autre la foi conjugale. Si les faits avaient été

ainsi posés, rien de plus simple ! l'homme adultère eût été condamné à une amende et la complice à la moitié de cette amende. Malheureusement le greffier comprit et écrivit que la femme n'avait jamais eu de passion pour l'accusé et qu'en outre elle était de caste supérieure, de sorte qu'il rédigea, sur ces données fausses, un jugement emportant condamnation de l'homme à la peine de mort et de la femme à la moitié de la peine de mort, soit à l'amputation d'une oreille et du nez, le tout conformément au Vrihaspati, qui est formel à cet égard. Le Rajah ayant signé, sur son siège, les agents de la majesté exécutèrent tout de suite la décision, et ce ne fut qu'après la décollation de l'un et l'amputation de l'autre qu'on s'aperçut de l'erreur. Mais il était trop tard. D'ailleurs ces pauvres gens n'avaient eu le moyen d'intéresser ni le greffier, ni le comptable, pas même l'huissier (le pied) au succès de leur affaire, de sorte que tout naturellement les choses ne purent marcher.

Nous devons dire toutefois, à la louange du Çastrita, que le chef de la justice, aux oreilles de qui la nouvelle du fait ne tarda pas à parvenir, ouvrit solennellement ce même Vrihaspati qui contenait l'énumération de ses pouvoirs et qu'après avoir rappelé la douloureuse méprise du greffier, en termes touchants, il lui infligea la peine de la censure.

Les plaintes en vol furent très nombreuses et les pénalités des plus singulières.

Deux premiers prévenus comparurent sous l'inculpation d'avoir l'un et l'autre et en complicité, soustrait frauduleusement trois buffles et une charrue ; le premier, qui était Kchatria, fut condamné à 200 pana d'amende ; mais le second, qui était brahmane et insolvable, fut condamné à paître les bœufs de sa victime pendant un mois, puis à garder la porte du même pendant quinze jours, le tout suivant les dispositions combinées du Narada et du Yama.

Deux *corvas* ou nomades furent ensuite convaincus d'avoir volé l'un une fille, l'autre un garçon. Le premier fut condamné à être brûlé vif sur un lit de fer chauffé à rouge ; le second à être exposé aux quatre coins des rues, après avoir eu les pieds et les mains coupés.

Ceux qui comparurent ensuite ne furent pas mieux traités ; de trois Sudra qui furent convaincus d'avoir volé un cheval, une vache et une chèvre, le premier eut le pied et les reins coupés ; le second fut immergé vivant ; le troisième en fut quitte pour une moitié du pied droit, une bagatelle que les soldats du roi lui enlevèrent avec une habileté extrachirurgicale. Ces trois décisions étaient motivées sur des textes tirés du Vrihaspati et du Vyasa, et conformément aux distinctions y contenues. Quoi de plus humain.

Mais Manou lui-même n'est pas toujours très miséricordieux. Ainsi on l'invoqua pour condamner à mort un cultivateur qui avait chargé ses deux charrettes de grains appartenant à autrui !... Mais la quantité excédait dix kumbha : c'était donc la peine de mort ! la loi était formelle. Le prévenu eut beau protester, soutenir que l'aire de son voisin touchant à la sienne, il s'était innocemment trompé. Le Rajah fut inflexible et le malheureux paya de sa tête la faute d'avoir fait avancer ses charrettes de quelques pas en trop.

Nous n'abandonnerons pas ce sujet où le génie du peuple indien nous paraît se réfléchir si clairement, sans faire passer quelques causes civiles sous les yeux du lecteur.

Nous assistâmes d'abord à quelques actes d'affranchissement. Quoique, en droit brahmanique, le propriétaire d'esclaves pût affranchir en tous lieux et par le simple effet de sa volonté, il donnait parfois la liberté devant le Çastrita, sous la garantie de la puissance publique. Dans ce cas, le greffier dressait acte de la manussion.

Trois Brahmanes se présentèrent d'abord et déclarèrent affranchir, le premier, un gradhjata, individu né de parents esclaves dans la maison ; le second, un labdha, esclave ayant fait partie d'une donation acceptée ; le troisième, un ahita, esclave prêté comme gage et non retiré.

Les motifs de l'affranchissement étaient que le gradhjata avait préservé son maître de la griffe du tigre ; que le labdha et l'ahita avaient mis d'autres individus à leur place.

Vint le maître d'un pravrijyavasita, ex-moine pénitent devenu esclave pour avoir enfreint sa renonciation au monde. Mais sur rapport du chef de la justice, l'esclave fut revendiqué par le Rajah à qui il appartenait de droit, par suite et en châtiment de son infraction à ses vœux religieux. L'huissier l'appréhenda au corps, dans le prétoire même et sur sentence du Rajah, le remit aux agents qui lui imprimèrent sur le front l'empreinte de la patte d'un chien et le chassèrent.

Il fut ensuite procédé aux cérémonies prescrites par le Katyayana, c'est-à-dire que chaque maître prit le vase rempli d'eau que son esclave portait sur son épaule et le brisa contre terre ; puis que, se tenant la face tournée à l'est et ayant répandu sur la tête de l'esclave du riz coloré de safran, de l'eau et des fleurs, il le laissa aller (1).

Ces questions résolues, il s'en présenta deux entre autres, qui attirèrent notre attention.

La première consistait au point de savoir

(1) L'esclavage est aboli, depuis l'occupation de l'Inde par les Européens.

quelle était, en droit, la validité d'une convention contenant promesse de donner à un brahmane, marchand de figurines, pour le cas où à l'aide de sortilège il parviendrait à tarir l'étang d'un vainu. Que la loi ait déclaré cette promesse illicite, rien de mieux ! Mais elle ajoutait ceci, « que le souverain condamne celui qui a reçu la rémunération illicite à en payer onze fois le montant, à titre d'amende ! » Or, en l'espèce, le Brahmane avait déjà reçu 200 chacras et il lui en avait été promis 600 autres, en cas de réussite, de sorte que, par application du Katyayana, le Brahme, qui avait d'ailleurs eu le mérite d'un succès complet, fut condamné à restituer 2,200 chacras, plus, par extension du texte, à en payer 6,600 autres. Mais cette double somme devant être versée au trésor de Sa Majesté, la peine ne pouvait paraître trop sévère. Au surplus, le condamné ne fit aucune résistance : il détacha tout simplement du nez de sa femme une sorte de grappe de groseilles formées par des rubis ; le sharaff, ou orfèvre assermenté du tribunal, pesa le bijou, examina avec un soin scrupuleux la monture et les diamants, garda l'un et l'autre, puis restitua l'excédant de valeur au Brahme, en même temps que le comptable délivrait au justiciable exécuté une quittance sur olle, en bonne et due forme.

La seconde consistait en une sorte d'action

disciplinaire intentée par un Gourou contre son disciple. L'adolescent, au lieu de blêmir sur les saintes olles contenant le rig-véda, perdait son temps à assister aux combats de coqs et de béliers !! grave affaire, car il ne s'agissait de rien moins pour le jeune théologien que de la perte de tout le bien qui pouvait résulter pour lui, aux yeux de la divinité, de ses études antérieures, lesquelles ne remontaient pas à moins de six années. Heureusement pour son avenir intellectuel et moral, les choses s'arrangèrent ; sur délégation de pouvoirs consentie par le Rajah, un Brahmane de distinction ouvrit le Navada et y lut ce qui suit :

« Les disciples doivent être brahmes et avoir « acquis, à l'âge requis, la cérémonie de l'upa- « nayana et autres (1).

« Vivant chez le Gourou du riz, des aumônes, « qu'ils lui rendent ainsi qu'à sa femme et à « son fils, des services non réputés vils ; qu'ils « s'instruisent dans le rig-véda et autres ; « qu'aussitôt après avoir procédé au sama vard- « dhana, ils fassent à leur Gourou le présent « qui lui est dû ; qu'ils l'honorent et ayant pris « congé de lui qu'ils retournent chez eux. »

Cette simple lecture produisit son effet. Le

(1) Nous expliquerons en quoi consistent ces cérémonies, lorsque nous aborderons les initiations brahmaniques.

Gourou, témoin du repentir de son élève, le purifia en lui aspergeant la tête de quelques gouttes de beurre fondu et les signes de Brahma ayant été rétablis, de sa main, sur le front du fugitif écolier, il l'emmena chez lui.

Le greffier appela ensuite une série de noms essentiellement brahmaniques. Il s'agissait de contestations sur les produits des sacrifices, entre seize Brahmes desservant une pagode lucrative et qui s'étaient associés pour exploiter ce genre d'industrie.

Les Brahmes soutenaient qu'ils appartenaient tous à la première catégorie des prêtres desservants, c'est-à-dire qu'ils avaient un droit égal aux produits des sacrifices. Mais il fut établi par de nombreux témoignages qu'ils appartenaient aux quatre catégories, de sorte qu'il ne resta plus qu'à leur faire application de texte, tiré de Manou, lequel est ainsi conçu :

« Le sacrifice comprend toutes les pratiques
« auxquelles se livrent plusieurs Brahmes com-
« pagnons de sacrifice réunis pour l'accomplir.

« Qu'après avoir été admis par le chef, pour
« concourir à l'accomplissement dudit sacrifice,
« les individus appartenant aux quatre catégo-
« ries, à commencer par celle de Adhvaryn, se
« conforment à leur devoir, chacun selon sa spé-
« cialité.

« Que conformément à l'attribution qui leur

« en sera faite par le chef, les individus appar-
« tenant aux quatre susdites catégories, pren-
« nent le char, le Brahma, le cheval blanc, le
« houri, le cheval à queue blanche et le udgatri
« ainsi que le chariot, tous objets donnés en of-
« frande spéciale et non en offrande commune.

« Après avoir fait cent parts de l'offrande
« commune, que les quatre individus apparte-
« nant à la première catégorie, en prennent, à
« portion égale, quarante-huit ; que des cin-
« quante-deux parts restantes, les quatre indi-
« vidus appartenant à la seconde catégorie
« prennent, à portion, égale, vingt-quatre ; que
« des vingt-huit parts restantes, les individus
« appartenant à la troisième catégorie prennent,
« à portion égale, seize ; que les douze restantes
« soient réparties également entre les quatre in-
« dividus appartenant à la quatrième catégorie.

« Pendant qu'il procède au sacrifice, si quel-
« qu'un désire renoncer à sa charge, qu'il la fasse
« accomplir, soit par un étranger, soit par l'un
« des membres de la catégorie dont il fait partie
« et prenne le bénéfice qui doit lui revenir.

« Si l'un d'eux meurt, que le parent de sa
« lignée ou le disciple du défunt termine l'opé-
« ration acceptée par ce dernier et en reçoive la
« part. »

Le reste de l'audience fut rempli par ce que nous appellerions, en France, des appels de

simple police. Le Çastrita, en réponse aux questions soulevées par les faits, posa les quelques principes suivants :

« Il n'y a pas lieu à punition si le temps pendant lequel une vache a brouté de nuit et à « l'insu du pâtre, est moindre d'un muhurta « (48 minutes).

— « Il n'y a pas lieu à punition s'il s'agit « d'une vache qui a vêlé depuis dix jours, d'un « bœuf consacré au temple, d'un bœuf marqué « du trident, des éléphants et des chevaux du « roi, d'une vache qui s'est écartée du troupeau, « qui va cherchant à retrouver les traces du trou- « peau, ou borgne, ou privée d'une corne, ou tour- « mentée par le tonnerre, par un serpent, par « un tigre, par une maladie. *Sankha Likhita.*

— « Le pâtre n'est pas responsable, si, dans « le lieu de pacage, des voleurs jouant du cornet « à bouquin, de la trompette ou du chalumeau, « ont enlevé les bestiaux. — *Manou.*

— « Les commerçants qui, s'étant coalisés, « achèteront à vil prix des marchandises de l'é- « tranger pour les revendre à des prix exorbi- « tants, seront condamnés à l'amende.

« Que tous les cinq jours, ou tous les cinq « pakcha (quinzaines lunaires), ou tous les cinq « mois révolus, le Souverain, après avoir réuni « les commerçants, établisse, en leur présence, « le prix des marchandises.

« Qu'il règle le prix, de manière à faire béné-
« ficier de cinq pour cent, sur la vente des
« marchandises provenant de son royaume et
« de dix pour cent sur la vente de celles prove-
« nant de l'étranger. *Iadjénavalkya.*

« — Le blanchisseur doit remettre fidèlement
« le linge qu'on lui a donné à blanchir, après
« l'avoir lavé en le frappant sur une planche de
« *mouroucom* (butea frondosa), l'avoir fait sécher
« et l'avoir plié.

« S'il s'est servi du linge ainsi blanchi, il
« paiera une amende de trois pana.

« S'il vend ce linge, s'il le loue ou le met en gage,
« il paiera une amende de dix pana. *Manou.*

« — Celui qui vendrait de la terre ou tout autre
« matière de bas prix qu'il aurait rendue odo-
« rante, pour de la parfumerie ; de la peau de
« chat qu'il aurait colorée, pour de la peau de
« tigre ; du cristal de roche qu'il aurait coloré,
« pour des pierres précieuses ; du bois de *vilva*
« (crateva religiosa), pour du bois de sandal ; des
« vêtements de coton, pour des vêtements de
« soie et autres choses semblables qu'il aurait
« transformées en marchandises précieuses, en
« les rendant odorantes ou jolies, sera condamné
« à une amende égale à huit fois la valeur des-
« dites marchandises. *Narada.*

« L'amende du troisième degré sera appliquée
« à celui qui aura vendu les guirlandes, les ha-

« bits dont on aurait paré un mort; qui se sera
« permis de monter sur le trône, sur l'éléphant
« ou sur le cheval du roi ; qui aura frappé son
« père, son gourou. *Iadjénavalkya.*

« Les personnes autres que les Gourou, etc.,
« qui auraient dit du mal du roi ; l'individu qui
« aura arraché l'œil à quelqu'un, dans un ins-
« tant de colère ; les potiers et autres personnes
« qui, pour se procurer de quoi manger, se
« seront fait passer pour brahmes, en se parant
« du cordon sacré ou de tout autre marque dis-
« tinctive, seront individuellement condamnés
« à huit cents pana d'amende. *Id.*

« — Celui qui ne serait pas accouru aux cris
« poussés à l'occasion d'une attaque de voleurs,
« ou qui aurait jeté des hauts cris, sans raison ;
« le *tchandala* (cordonnier) qui aurait souillé un
« brahme de son contact ; celui qui, avec de
« l'*assa fœtida* ou tout autre drogue, aurait fait
« tomber les fleurs et les fruits des arbres ; celui
« qui aurait fait avorter une servante ; les fils et
« autres qui se seraient séparés de bons parents,
« tels que leur père, etc., seront condamnés in-
« dividuellement à 100 pana d'amende. *Id.*

« — Celui qui, ignorant la médecine, aura
« traité une vache, etc., paiera l'amende du pre-
« mier degré ; l'amende du second degré, s'il a
« traité un homme, et l'amende du troisième,
« s'il a traité le roi.

« Dans l'espèce, c'était la fille du Rajah que
« l'empirique avait traitée. Il fut décidé que la
« pénalité du troisième degré s'appliquait exclu-
« sivement au roi et ne pouvait être étendue aux
« personnes de la famille royale. Le faux méde-
« cin ne fut donc puni que de l'amende du se-
« cond degré. »

Voilà pour ceux qui exerçaient illégalement la médecine. Voici pour les agents d'affaires.

« Une amende de vingt-quatre pana sera
« prononcée contre le procureur qui aura com-
« pliqué un procès existant entre père et fils
« ou entre époux, ou qui y serait intervenu
« comme caution. *Id.*

« — Le cocher habile et autres individus qui,
« entendant le cri de : « Je me meurs ! Je me
« meurs ! » poussé par une personne prise sous
« une voiture ou sous tout autre véhicule, ne se
« dérangeraient point, paieront une amende de
« cinq cents pana. *Id.*

« — Toute falsification de monnaies ou de
« poids sera punie de l'amende du troisième
« degré. »

Nous terminerons par quelques considérations générales sur les pénalités tirées de Manou.

« Il y a deux sortes de peines : la peine cor-
« porelle et la peine pécuniaire.

« La peine corporelle comprend les coups, jus-
« qu'à la peine capitale.

« La peine pécuniaire consiste à confisquer « tous les biens, jusqu'aux coquillages appelés « cauris.

« L'œil, l'oreille, le nez, la langue, la main, « le ventre, les parties génitales, les pieds, etc., « sont les dix organes auxquels on peut appli- « quer une peine corporelle. Proportionnelle- « ment à la faute, on infligera pour peine l'am- « putation ou de l'oreille ou de celui des susdits « organes dont on se sera servi pour faire ce « qu'il ne convenait point de faire.

« Qu'en cas de crimes du premier, du second « ou du troisième degré et, selon leur culpabilité, « on condamne les individus appartenant aux « quatre classes, à l'une des deux peines ci- « dessus spécifiées et, en outre, aux peines in- « diquées comme réservées à la justice du sou- « verain, tels que la réprimande, la confiscation, « le lien, le fouet, la détention, l'emploi comme « domestique, la marque au front, etc.

« Mais dans le cas où il y aurait lieu à appli- « quer la peine capitale à un brahmane de dis- « tinction, qu'on le condamne seulement soit à « avoir la tête rasée, ou les yeux bandés, ou à « être chassé du pays, ou à être marqué au front, « ou à être promené, monté sur un âne. Point « de peine capitale pour lui.

« Que le souverain applique les peines, après « avoir connu le temps, le lieu, le crime, la

« caste, la force, l'âge, la profession, la fortune,
« etc., c'est-à-dire qu'il fasse payer 1000 pana
« d'amende au riche, alors qu'il ne condamne-
« rait le pauvre qu'à un pana d'amende ; et que,
« dans le cas où le sudra ne paierait qu'un pana
« d'amende, le vaïsya en paye deux, le kcha-
« tria et le brahmane huit. »

Dans nos établissements, ces barbaries n'existent depuis longtemps qu'à l'état de souvenirs. Crimes, délits et contraventions tombent indistinctement sous l'empire de notre Code pénal. Et les indigènes sont loin de s'en plaindre ! Or, c'est là un progrès considérable, progrès que nous attribuons à deux causes, à la supériorité civilatrice de l'esprit français sur l'esprit anglais et à ce fait que l'élément européen étant plus nombreux sur notre territoire, y a été doué d'une puissance d'action plus énergique.

Ce dernier fait est remarquable. Nous avons constaté, annuaire en main, que la France entretient une moyenne de 25 fonctionnaires européens dans l'établissement de Karikal, non compris sept religieuses de la congrégation de Saint-Joseph-de-Cluny, un curé et un vicaire, trois frères des Ecoles chrétiennes, soit 37 pour une population de près 60,000 âmes, ou un européen pour 1622 indigènes. Or, l'Angleterre n'entretient que deux fonctionnaires européens, un collecteur et un sous-collecteur, dans

le royaume du Tanjore, dont la population est de 12,500,000 âmes, 1 pour 6,250,000. L'influence des Anglais, au point de vue de la moralisation, est donc à peu près nulle, du moins dans la sphère administrative qu'ils sont contraints d'abandonner presque tout entière à des employés natifs ; car nous aimons à reconnaître que dans la sphère politique, et pour tout ce qui touche aux intérêts généraux de leur vaste empire, ils gouvernent avec la grandeur et la sûreté d'un sénat romain.

Un exemple traduira mieux notre pensée.

Les administrations financières, service du Trésor, service des contributions et du domaine, etc., sont concentrés entre les mains d'un officier supérieur du commissariat de la marine qui met son personnel en mouvement, le surveille et le contrôle. L'administration de la justice, organisée dans des conditions particulières, par une ordonnance royale de 1842, est également concentrée entre les mains du juge impérial président, sous l'action duquel se développe le jeu des intérêts litigieux, en matière civile, commerciale, correctionnelle et même criminelle, sans qu'aucun indigène puisse prononcer sur la moindre contestation, ni conséquemment apporter, dans le prétoire, cet odieux esprit de concussion qui est comme le fond de la nature indienne. Et ainsi du commandement des troupes, de l'ad-

ministration de la marine, du service du port, du contrôle, de la police, des ponts et chaussées, etc., etc., tous services que domine un européen et, dans la personne de celui-ci, la haute intégrité et les principes libéraux qui caractérisent nos compatriotes. Or, chez les anglais, ce sont des natifs qui perçoivent, qui recueillent, qui encaissent les deniers publics ; ce sont ces natifs qui jugent, du moins jusqu'à concurrence de quelques milliers de roupies, mais qui, par cela même, statuent sur le plus grand nombre d'affaires ; ce sont eux qui tiennent les greffes, les offices de *solicitors*, d'huissiers, d'interprètes, de notaires. Mieux ! ce sont des natifs qui instruisent toutes les affaires en matière correctionnelle et criminelle, de sorte qu'il leur suffit de s'entendre pour rançonner indignement toute une population. Aussi l'action du gouvernement britannique est-elle en sens inverse de la nôtre : elle démoralise ; nous moralisons. Et cependant, les Rajahs étaient si odieusement corrompus que, nulle part, sur la côte de Coromandel, les indigènes ne se plaignent de l'insuffisance des Anglais. Mais...et nous pouvons affirmer que ces aspirations sont universelles, ces mêmes indigènes qui préfèrent Victoria à leurs propres souverains, citent les Français comme des modèles et si le Parlement transportait ses principes de suffrage universel dans l'Inde, partout où s'installent nos

administrateurs et où siègent nos magistrats, les bornes de nos modestes territoires seraient bientôt reculées par les prodigieuses sympathies des Indous pour notre domination. Sans doute, la conquête de l'Inde par l'Angleterre a été un immense bienfait pour les conquis que tout concourait, depuis des siècles, à précipiter dans un abîme de maux, les invasions permanentes des tribus septentrionales, le morcellement du territoire en principautés jalouses et constamment en guerre, le défaut de force armée et surtout la rapacité des Rajahs. Mais qui peut dire à quel degré de grandeur se serait élevé cet antique et noble pays, sous la main généreuse de la France?

Deux mots sur Karikal.

La ville de Karikal est située sur la côte de Coromandel, dans le royaume du Tanjore, par 10°55' de latitude nord et 77°24' de longitude est, à 75 milles de Pondichéry. Elle s'élève à deux milles de l'embouchure de l'Arselar, ce même embranchement du Cavéry que nous avons déjà signalé au lecteur. Son territoire est de 18,000 hectares et se divise en cinq *Maganoms* ou districts qui sont ceux de Karikal, Tirounoullar, Nellagendour, Nédouneadou et Cotchéry. Ils renferment ensemble 109 aldées. Quant à la fertilité du sol, qui est proverbiale, elle est due aux débordements périodiques des six petits embranchements du Cavéry qui le traversent, pour

se jeter dans la mer. Quatorze canaux d'irrigation et leurs nombreuses ramifications régularisent les débordements et dispersent les eaux. Quant au rôle historique que la ville a joué dans le cour de nos luttes contre les Anglais, il offre si peu d'importance et le souvenir de nos échecs est si douloureux que nous l'omettrons complètement.

Nous quittâmes le Bengalow de Mougamadan-saïb, pour commencer nos excursions, le 9 septembre au matin, c'est-à-dire le 26 du mois d'avany de l'année Ratakchy, l'an 4965 de l'ère indoue; le 7 du mois de Rebi el acher, l'an 1281 de l'Hégire (1).

(1) Voir les deux tableaux ci-après.

MOIS HINDOUS			MOIS MUSULMANS
EN LANGUE BRAHMANIQUE		EN LANGUE VULGAIRE	EN LANGUE VULGAIRE
Janvier	Khumbba	Tai-Pongal	Shaban
Février	Mina	Mâcy	Ramadan
Mars.	Mécha	Pangouny	Sheval
Avril.	Vrachaba	Sittirey	Dsul'Kadé
Mai	Méduna	Vayâcy	Dsul'Kadé ché
Juin.	Cartaca	Auy	Moharan
Juillet.	Simha	Ady	Safar
Août.	Kanya	Avany	Rebi el avel
Septembre. . .	Tula	Peurattacy	Rebi el acher
Octobre. . . .	Vrtchida	Arpicy	Dschémâdé el avel
Novembre. . .	Dhauus	Kartigay	Dschémâdé el acher
Décembre. . .	Macara	Margacy	Redsched.

Nous avions pris une voiture de louage traînée par deux petits bœufs à bosse, dépourvus de cornes, mais armés de jarrets d'acier qui, en quelques minutes, malgré les embrasements d'une atmosphère torréfiée, nous conduisirent à un bel et spacieux terrain, appelé jardin d'Orbigny. Des ruines sans grandeur, mais non sans intérêt, disséminées à travers les incidents d'une plantation qui dut être princière, nous révélèrent facilement que quelque intelligence d'élite avait hanté, peut-être créé ces lieux. Là, en effet, était le jardin et le palais de l'administrateur d'Orbigny qui, entre autres fondations, paraît avoir créé le Karikal moderne, en l'arra-

CORRESPONDANCE DU PREMIER JOUR DE CHAQUE MOIS HINDOU AVEC LES DATES DU CALENDRIER GRÉGORIEN.

DÉSIGNATIONS des mois INDOUS	DATES DU CALENDRIER GRÉGORIEN				
	1864	1865	1866	1867	1868
Tal-Pongal.	13 janvier	12 janvier	id.	id.	id.
Macy. . . .	11 février	10 février	id.	id.	id.
Pangouny..	12 mars	12 mars	id.	id.	id.
Sittirey. . .	11 avril	11 avril	id.	id.	id.
Vayaey. . .	12 mai	12 mai	id.	id.	id.
Any.	13 juin	13 juin	id.	id.	id.
Ady	14 juillet	14 juillet	id.	id.	id.
Avany.. . .	15 août	15 août	id.	id.	id.
Peurattacy.	15 septembre	15 septembre	id.	id.	id.
Arpicy . . .	15 octobre	15 octobre	id.	id.	id.
Kartigay . .	14 novembre	14 novembre	id.	id.	id.
Margacy . .	14 décembre	14 décembre	id.	id.	id.

chant aux rives malsaines de l'Arselar pour le faire monter sur une élévation voisine et le construire sur des lignes de la plus belle symétrie.

Respect à ses mânes ! quoique ses restes ne reposent point dans ce sol ingrat, sa pensée semble y circuler encore. De vastes étangs s'enfoncent çà et là dans un sol sablonneux et rougeâtre ; les lianes en ont envahi les rives ; des nénuphars, leurs racines grassement enfoncées dans un sol que personne, pas même le pambou, ne leur dispute, étendent leurs feuilles d'un vert livide, à la surface des eaux ; c'est à peine si le buffle daigne se baigner dans ce liquide bourbeux ; et cependant ces vingt marches en briques qu'ont respectées trois quarts de siècle, la régularité du dessin, l'ampleur des réservoirs annoncent la noblesse de leur orgine.

Au surplûs, ici comme partout où les œuvres de l'homme se trouvent isolées au milieu des forces de la nature, la végétation a repris son empire : des arbustes aux racines noueuses se sont enfoncées entre les briques ; des plantes de toute espèce y ont grandi ; des broussailles au tissu serré s'y multiplient en donnant asile à des milliers de lézards, de caméléons et d'autres reptiles.

Sur les limites du terrain nous trouvâmes un pagotin délabré et au milieu des briques, des

pierres, des statuettes de divers dieux, une tablette en marbre noir de Trichenapoly, couvert d'écriture.

Nous priâmes l'interprète de nous traduire ce document.

Il contenait une sorte d'ode composée en l'honneur d'une reine célèbre du Tanjore, de la dynastie des Mahrattes d'Ahalya-Beï et de son ministre Turkadji-Holkar. En dépouillant la poésie fantastique dont les gestes de cette Ranée ont été environnés par la crédulité populaire, nous arrivâmes au résumé suivant, qui est historiquement exact. Femme de Mulhar-Rao-Holkar qui, de berger qu'il était, s'éleva au trône des Mahrattes, chassa les Portugais du Bassein et de la côte, conquit douze districts sur les bords de la Nerlenddha, le Malwah et l'Indore, Ahalya-Beï prit la couronne à la mort de son petit-fils et, pendant que Turkadi-Holkar continuait les conquêtes de Mulhar-Rao au dehors, elle s'appliqua à civiliser ses indomptables sujets. Chose étrange, durant trente années elle régna sur des peuples guerriers et farouches, par le seul ascendant de sa bonté, de son inaltérable douceur, par les vertus les plus touchantes, l'humilité, la charité, le pardon des injures, à ce point que la Ranée devint bientôt pour les féroces montagnards l'objet d'un culte religieux comme une incarnation de la divinité. Son nom

fut légendaire après sa mort et ses successeurs dressaient rarement un traité avec une puissance voisine, sans que ce nom y fût invoqué.

Cette ode à Ahalya-Beï était suivie d'un firman par lequel un Rajah du Tanjore, l'un de ses descendants sans doute, cédait vingt-deux aldées voisines de Karikal aux Français.

Il est probable que le pagotin avait été construit à l'époque de cette cession et que les constructeurs, partisans de la domination française, avaient voulu que la copie d'un acte aussi important fût fixé aux briques du temple.

Quelque peu séduisante que nous parût l'enceinte de ce temple, nous voulûmes y pénétrer, comme si de telles pierrailles pouvaient nous livrer quelques-uns des secrets que toute construction brahmanique semble cacher dans ses flancs. Mais à part un dieu en tête d'éléphant qui stationnait sur le seuil, une fleur de mougry (jasmin) qu'une main inconnue avait posée sur le cou de l'idole, une lampe de terre et quelques bandes d'une étoffe jaunâtre oubliées sans doute par un moine mendiant, nous ne trouvâmes rien.

A l'entrée de Karikal et à gauche de la route, on nous montra une place dite des Quatre-Puits, et autrefois appelée place d'Armes. C'est là, en effet, que nos soldats s'exerçaient à l'époque où, malgré l'insouciance du gouvernement métro-

politain et les criminelles intrigues de courtisans envieux, nous luttions avec une poignée d'hommes contre les fourberies de l'ambition britannique. La place est restée, mais les hontes du traité de 1815 l'ont rendue piteusement inutile : des groupes de raquettes plantées aux quatre angles du quadrilatère y croissent en paix, à l'ombre des conventions diplomatiques et à l'abri de la fumée de nos canons, se défendant, elles et la majesté de nos souvenirs nationaux, à l'aide de leurs pointes vénéneuses... contre les buffles mal appris et les chèvres errantes ! Il est vrai que, depuis la rétrocession, ce glorieux champ de Mars s'est ouvert les veines aux quatre points cardinaux, et que les rieuses Indiennes viennent y puiser l'eau lustrale, là où notre artillerie s'exerçait à foudroyer l'ennemi. Que Dieu ait pitié de notre vieille France monarchique et lui fasse miséricorde !! Car, pour tout Français qui foule ce beau sol où nous devrions régner en souverain, les malheurs de Dupleix sont la condamnation du fétichisme féodal et la glorification des libertés anglaises.

Plus bas, nous vîmes s'élever presque en face l'une de l'autre et de chaque côte de la rue, deux pagodes en briques, d'assez belle apparence et dont les frontispices nous parurent dotés des scènes lubriques les plus extravagantes et conséquemment les plus conformes à

l'esprit qui anime les restes mourants du brahmanisme. Nous n'y pénétrâmes point ce jour-là; car, d'après un programme qui nous avait été tracé. nous devions les prémisses de notre admiration à une pagode plus antique, plus célèbre et plus méritoire que ces modernes monuments, à la pagode de Tyrounoullar.

Nous nous rendîmes donc à Tyrounoullar, qui est à environ trois milles de Karikal.

Laissons nos compagnons admirer entre les violentes secousses du douteux véhicule, tantôt de vertes rizières, tantôt des plantations de bananiers, de tabac et de maïs, tantôt les puissantes bordures de cocotiers qui fuient sous leur regard de chaque côté de la royale avenue qui conduit de Karikal à Tyrounoullar, et nous, rappelons-nous, sur la religion et sur les différents systèmes religieux de l'Inde, des données qui puissent rendre nos visites aux pagodes quelque peu fructueuses.

Le monothéisme, enseigné par les Védas, a depuis longtemps été déserté pour un polythéisme dans la grossière idolâtrie duquel la foi primitive a disparu. Suivant quelques écrivains, le nombre des dieux s'élèverait à 330,000,000 (1);

(1) Les Hindous sont panthéistes et conséquemment voient Dieu non seulement dans la manifestation des phénomènes vitaux, mais encore dans l'expression la plus commune des phénomènes végétaux, minéraux et physiques. Ainsi l'homme, le buffle,

mais, en réalité, même dans l'état actuel du brahmanisme, la plupart de ces prétendues divinités ne sont que des anges attachés au service des dieux principaux. Or, on compte seulement 17 dieux principaux. Il est vrai que pour les

le tigre et toutes les races de la création, depuis le mégalosaure jusqu'au polype, pour lui, seront *samy* (Dieu). L'arbre dont le fruit le désaltère ou les aliments, le riz, etc., etc., seront *samy* : l'arme à feu dont l'explosion foudroie le tigre, sera *samy*, parce que cet instrument contient une puissance que le chasseur n'a point créée lui-même et dont l'efficacité réelle se rattache au grand et divin législateur; la roche qui tombe et qui broie un passant, sera *samy*, parce que le poids de cette masse multipliée par la longueur de sa chute se rapporte aux lois de la pesanteur qui dominait et le bloc de pierre et celui qui en est la victime. Mais l'Hindou sait parfaitement distinguer tous ces samy de l'Etre éternel par qui et pour qui sont tous les êtres contingents et toutes les forces de la nature ; ils vous diront qu'au-dessus de toutes ces divinités est l'Etre. Mais il est incontestable que le vulgaire, qui se compose de parias, de panéals, de sous-cultivateurs, d'hommes de professions diverses et qui vivent dans l'ignorance la plus absolue, peuvent s'y méprendre et croire que le cours de tel fleuve n'est point seulement un effet de la volonté divine, mais Dieu lui-même en personne. En ce sens, il est exact de dire avec certains auteurs que le peuple Hindou est tombé dans la plus absurde des idolâtries; que partout, sur le bord des rivières, des ruisseaux et des grands chemins, dans le creux des vallées comme sur le sommet des montagnes, dans les fourrés les plus impraticables des bois, comme dans les plaines, on rencontre des fétiches, des idoles, des étoffes devenues *samy*, des pierres informes teintes en vermillon et aux oreilles sourdes desquels les malheureux vont raconter leurs douleurs.

Au surplus, nous sommes convaincus que parmi les Brahmanes, un grand nombre laissent sciemment le peuple s'égarer dans le dédale de ses idolâtries, en se réservant pour eux-mêmes

monothéistes ce serait déjà beaucoup trop qu'un tel chiffre.

Voici ces dieux :

1° Brahma, principe créateur ;

2° Vishnou, principe conservateur ;

3° Siva, principe destructeur ;

4° Sarasvâti, femme de Brahma, au point de vue mythologique, mais métaphysiquement la puissance qui féconde et qui développe le principe créateur contenu en lui ;

5° Latchoumy, femme de Vishnou ;

6° Parvati, Dévi ou Dourgha, femme de Siva ;

7° Indra, dieu de l'air ;

8° Varouna, dieu des eaux ;

des notions théologiques plus pures. L'un des traits caractéristiques du Brahmanisme, lorsqu'il s'implanta dans l'Inde, en descendant des régions septentrionales, fut de respecter les traditions que le temps avait consacrées, mieux ! de se les approprier en apparence ; chacun des dieux de leurs nouveaux disciples devint ainsi le sien ou plutôt une forme nouvelle, un symbole jusque-là inconnu des divers membres de sa Trinité. Quant aux résultats de cette tolérance, ils étaient faciles à prévoir ; toute la partie matérialiste de la religion prévalut sur la partie spiritualiste ; l'ancien polythéisme se développa sous les Brahmanes en s'incorporant à leur doctrine et se pervertit encore par l'introduction dans le panthéon indien de héros déifiés qui ont fini par prendre la place des dieux, dont ils tiraient eux-mêmes leur caractère et leur puissance d'action.

Les livres saints de ce panthéisme sont les Pourâna ; on en compte dix-huit. Ils contiennent des théogonies, des genèses, des systèmes philosophiques et surtout d'innombrables légendes relatives aux dieux, aux héros et aux sages.

9° Pâvana, dieu du vent ;
10° Agni, dieu du feu ;
11° Iamâ, dieu des enfers ;
12° Couvéra, dieu des richesses ;
13° Kârtikeia, dieu de la guerre ;
14° Kâma, dieu de l'amour ;
15° Sourya, dieu du soleil ;
16° Sôma, la lune ;
17° Gânésa, dieu des heureuses entreprises.

Il est vrai qu'à ces divinités on pourrait ajouter les planètes, les étoiles, certaines montagnes, telles que l'Himalaya, des fleuves, surtout tels que le Gange, le Brahmapoutra, etc., etc., qui sont l'objet d'un culte fanatique.

Des trois premiers dieux qui, comme on le sait, constituent la Trinité brahmanique, Brahma est presque sans adorateurs. C'est surtout à Vishnou et à Sina que s'adressent les respects religieux des Hindous, ou encore à leurs femmes, Latchoumy et Parvâti.

Tout le monde sait que la religion actuellement dominante des Hindous est le brahmanisme ; mais ce que tout le monde ne sait peut-être pas, c'est que le brahmanisme a eu du ve au viiie siècle de notre ère, à lutter contre deux rivaux redoutables, le boudhisme et le djaïnisme.

Du boudhisme, nous n'avons point à nous occuper au moins pour le moment, par cette rai-

son qu'il n'a laissé aucun monument sur la côte de Coromandel, ni même dans le sud de l'Inde; car il faut descendre jusqu'à Ceylan ou remonter jusqu'à Bombay pour trouver des traces monumentales de l'hérésie fameuse qui déchira l'Inde pendant plus d'un millier d'années et qui, vaincue, mais non défaite, subjugua le Thibet, le royaume de Siam, toutes les contrées qui séparent l'Inde de la Chine et la Chine elle-même.

Deux mots sur le djaïnisme.

La secte des Djaïnistes paraît occuper une place intermédiaire entre les Brahmanes et les Boudhistes, du conflit desquels elle est probablement sortie, comme tout système éclectique. Ainsi que les Boudhistes, ils nient sinon l'existence, du moins l'activité et la Providence de Dieu dans le jeu des mondes, dans l'histoire de l'humanité et dans la vie des races inférieures de la création; comme eux, ils croient à l'éternité de la matière, honorent les personnages qui se sont sanctifiés sur terre par un détachement absolu des hommes et des choses; poussent le respect de tout être vivant jusqu'au sacrifice d'eux-mêmes; rejettent l'hérédité du sacerdoce, l'autorité des Védas, quant à l'efficacité des sacrifices et le culte du feu. Ainsi que les Boudhistes encore, ils mettent le souverain Dieu dans un état d'abstraction parfait, l'insensibilité de certains philosophes grecs.

Mais ils ont fait des emprunts aux Brahmanes. Comme eux, ils admettent la division par castes, l'autorité des Védas en tout ce qui ne touche point les sacrifices sanglants et adorent toutes leurs divinités.

Quant à leurs croyances propres et distinctives, elles se résument aux points suivants. Ils adorent un certain nombre de saints qui par la constance de leurs austérités se sont élevés non pas seulement au dernier degré de la perfection humaine, mais au-dessus des dieux eux-mêmes. Ces saints, ils les appellent *Tirtankeras* et il en existe 24 au temps présent, comme il en a existé 24 au temps passé, comme il en existera 24 au temps futur.

Les plus méritoires et conséquemment les plus honorés d'entre ces Tirtankeras sont Risbva, Parasnâth et Mahavira.

Les Djaïnistes n'accordent aucune supériorité sur le cortège des autres dieux à Brahma, Vishnou et Siva, les trois membres de la grande Trinité brahmanique ; en outre, ils ont ajouté au saint répertoire des Brahmanes, car ils comptent 64 Indras et 22 Dévis.

Leurs prêtres, appelés djâtis, peuvent appartenir à toutes les castes. Comme trait de mœurs, nous citerons de ces prêtres ce double fait, qu'ils ne marchent jamais sans s'appuyer sur un bâton noir et ils sont toujours armés d'un balai,

comme les Boudhistes. Mais comme les Gourous, comme les Pandaroms, les fakirs, les pénitents et les solitaires brahmanes, ils vivent d'aumônes ; seulement, à la différence de ceux-ci, ils ne se baignent et ne se lavent jamais. — Ont-ils raison en cela ?

Leurs temples sont magnifiques. Le plus souvent, ils les jettent en masses de granit, sous forme quadrangulaire, à toit plat, avec péristyle ; mais parfois aussi, ils les construisent sous forme circulaire et les enveloppent, non plus de colonnades, mais d'une série de statues colossales représentant leurs Tirtankeras. Quelle que soit la forme qu'ils aient choisie, ils ont soin de décorer l'intérieur avec pompe et, ce qui semble plus rare dans l'Inde, avec goût. On cite comme un chef-d'œuvre, en ce genre, un de leurs temples construit en entier de marbre blanc, sur la montagne d'Abou, dans le nord du Gouzerat. On cite encore, comme leur appartenant, des travaux d'un ordre gigantesque, notamment des hypogées à Ellora, à Nossick ; et, près de Chinraïpatnam, dans le Mysore, la fameuse statue du Tirtankera-Mahavira qui est creusée dans le roc, sur une hauteur de plus de soixante-douze pieds. Quant à leurs extravagances chronologiques, historiques, théologiques et autres, elles dépassent celles des Brahmanes.

Leur langue est le Pâli.

Le Djaïnisme ne remonte pas au delà du VIIe et du VIIIe siècle de notre ère ; il s'établit pendant le VIIIe et le IXe, nonobstant les persécutions violentes dont il fut l'objet de la part des Brahmanes, parvint à l'apogée de sa grandeur, dans le XIe, et, à partir de cette époque, déclina rapidement. Néanmoins, les Djaïnistes sont encore très nombreux dans le Gouzerat, le Ratjpoutana et le Canara.

Nous tenions à rappeler les traits généraux de ces sectaires, parce que, à notre grande surprise, la pagode de Tirounoüllar nous parut appartenir à leur inspiration.

Vue du dehors et d'ensemble, indépendamment de la porte d'entrée et des constructions latérales qui y ont été ajoutées, après coup, pour les besoins du culte, cette pagode offre l'aspect d'une masse granitique, formant un quadrilatère allongé. Elle s'ouvre, à l'orient, par un vestibule pavé de dalles, soutenu par un entrecroisement de colonnes et doté, sur la face du levant, d'une chapelle où trônent une idole du sexe féminin et son enfant, à peu près dans le goût de la Vierge et de l'enfant Jésus.

Les colonnes sont octogonales, composées de fûts en granit richement sculptés. Les larges pierres qui forment le plafond sont elles-mêmes sculptées avec la plus grande recherche et, notons ceci, aucune de ces sculptures n'est

empreinte du style brahmanique ; les lignes sont régulières, symétriques, vraies ! Nous nous crûmes, quelques instants, dans un temple grec.

Evidemment, la pensée qui a présidé à cette création n'appartenait pas à l'orthodoxie brahmanique. Nous avions sous les yeux quelques gravures représentant des temples du Djaïnisme, notamment celui que les voyageurs admirent encore à Ajmer ; or, la ressemblance de la pagode avec ce temple nous frappa tous : mêmes colonnades ! mêmes sculptures ! même plafond ! mêmes dispositions intérieure et extérieure. Il n'y avait point à douter. Au surplus, en faisant le tour de l'édifice, nous trouvâmes, gravée sur la face occidentale, une longue inscription en Pâli et entre autres noms, ceux de Risboha et de Mahavira, deux des saints les plus vénérés du Djaïnisme. La démonstration était donc complète.

Prise en elle-même, cette pagode est, sinon un monument architectural de premier ordre, du moins un document historique qui pourrait servir à fixer l'époque où les sectateurs des Tirtankeras parvinrent à s'établir dans le Tanjore.

Mais laissons ces intéressantes recherches à de plus érudits.

Le temple a été détourné de sa destination primitive et affecté au culte du brahmanisme. Mais on n'a pu obtenir ce résultat qu'en faussant l'ex-

pression de l'ensemble par des annexions d'un style disparate. Ainsi, en avant du vestibule, on a dû élever la pyramide classique qui, dans toutes les pagodes, est la pièce extérieure principale ; ainsi encore, à droite de l'entrée, a dû être construit ce caveau obscur où les femmes stériles viennent supplier le trivial *Pouléar* à chaque période lunaire ; ainsi encore, à l'extrémité occidentale de la cour, a dû être ménagé ce hangar de décharge où les Brahmes-desservants entassent le matériel de leur culte, les cordes, les poulies, les mitres, les gounns ou dômes à colonnes portés sur brancards et sous lesquels ils abritent leurs idoles, pendant les processions. Et tous ces bâtiments sont en briques, de création relativement récente, en face d'un monument que l'architecte a fondu d'un seul jet, en blocs de granit, sans qu'on ait même pensé à relier le tout.

Après avoir admiré la pureté de ces lignes que le ciseau de l'artiste a tracées en losanges, tordues en feuilles d'acanthe, arrondies en demi-sphères, creusées en fouilles de tout genre, nous cherchâmes à nous rendre compte de ce qu'était l'intérieur d'une pagode.

Au milieu, et à l'entrée d'une galerie conduisant à un second corps de logis, gisait un taureau en pierre noire, de proportions naturelles. Celui-là, contrairement aux habitudes peu odorantes

qu'ont prises les idoles païennes au contact des croyants, était pur d'huile de cocos. Des veines bleuâtres couraient sur sa peau luisante, mais non graisseuse, ses yeux bien fendus n'affectaient aucune sévérité.

Au-dessus de sa tête pendait une cloche de fort belle apparence, montée sur un beffroi en règle et munie de son battant.

Mais cette cloche servait-elle au culte? grave question, qu'un grave personnage, survenant à propos, nous aida à résoudre.

« Le Tambirom ! » entendis-je autour de moi.

Je me retournai et me trouvai en face d'un saint personnage, teint en jaune de la tête aux pieds. Son turban était jaune, son écharpe était jaune ! son chomin était jaune ! ses babouches étaient jaunes ! le blanc de ses yeux était jaune ! et sa peau était jaunâtre !

Toutefois, cette prédilection exagérée pour la couleur des pénitents ne l'empêcha pas d'être fort poli ; de sa main grêle, mais admirablement modelée, il nous figura le *Salaam*, et nous tendit à chacun le citron de la bienvenue, un citron d'un jaune très orthodoxe, en même temps qu'il épanouissait sur ses vastes lèvres le plus franc sourire dont nous ayons encore été accueillis dans l'Inde.

Des rondelles d'un volume considérable lui

tiraient les oreilles sur les épaules, un collier de grains, d'un noir rougeâtre, rattachés à un médaillon par une chaînette en or, lui pendait au cou et sa main droite était ornée de bagues dont l'une supportait un chaton de la grosseur d'un louis de 20 francs. Il ramenait ses bras nus sous les plis de son chomin drapé en camail de chanoine et comme l'eût fait un chanoine.

Tel était le Tambirom, physiquement.

Socialement, *Somasoundira Tambirapoudaram* était le grand prêtre de la pagode de Tirounoullar, mais un grand prêtre armé de pouvoirs administratifs et canoniques sur le nombreux personnel des brâmes-desservants, une sorte d'évêque brahmanique.

Nous lui rendîmes sa politesse de notre mieux, et le priâmes de nous faire visiter sa cathédrale, ce à quoi il consentit de très bonne grâce.

Mais à quoi servait la cloche, ce signe qui nous parut jusque-là si exclusivement réservé aux cérémonies du catholicisme romain ?

Le Tambirom se saisit du battant et tinte quelques coups ; aussitôt, une trentaine d'indiens que nous reconnûmes pour des Brahmanes, au cordon sacré qui leur pendait en bandoulière sur le buste nu et à la lyre de Vishnou qui se dessinait sur leur front, vinrent à nous soit du

fond du sanctuaire, soit des chapelles latérales. Un bruit de clochettes accompagnait la sortie de chaque groupe et, comme nous nous en étonnions, le Tambirom nous fit approcher de l'une des portes et nous vîmes qu'elle était garnie d'une quantité prodigieuse de sonnettes ; nous en comptâmes jusqu'à soixante-quatre. Plusieurs d'entre les Brahmes, au moment de leur apparition, tenaient encore des linges maculés d'huile ou imprégnés d'eau. C'était l'heure où les idoles font leur toilette et prennent leur bain. Ces messieurs étaient de service près de leurs divines majestés.

Parurent ensuite une douzaine de bayadères, élégamment drapées dans de riches pagnes, chargées de bijoux, les joues teintes de safran.

Puis, affluèrent les Brâhmes qui ont droit de cité dans cette pagode et qui y vivent comme les bourgeois de Lille vivaient autrefois, inexpugnables à l'abri de leurs remparts et de leurs privilèges. Bientôt, grâce à la curiosité, mais surtout aux instincts rapaces que notre présence venait d'éveiller chez cette gent saintement fainéante et cupide, nous fûmes enveloppés par la population brahmanique tout entière, un millier de personnes.

Nous n'en avançâmes pas moins, rassurés par le Tambirom.

Le premier objet que nous rencontrâmes fut

une tête de Siva, courtoisement déposée sur les dalles, à côté d'un tas de cocos desséchés, après une décollation dont l'histoire locale a perdu le souvenir et les circonstances. Ce chef nous eût réellement effrayés, si nous eussions été susceptibles de redouter une œuvre en poterie, tant l'expression en était farouche.

Cette rencontre nous amène tout naturellement à dire quelques mots de Siva et de son épouse, Dévi, Bhavani ou Dourgha.

Voici la peinture que les Pourâna fontde Siva : « Il erre entouré d'une légion de démons et « d'esprits, ivre, nu, les cheveux épars, couvert « des cendres des bûchers funèbres, paré d'osse- « ments et de crânes humains, quelquefois « riant et quelquefois criant. » Les images du dieu sont parfaitement en rapport avec cette description tragico-lugubre ; car, on le représente généralement les yeux irrités, pleins de sang, tenant un trident en mains et broyant les chairs de quelque victime sous ses pieds. Toutefois cette représentation du principe destructeur n'est pas toujours aussi sauvage ; ainsi, nous avons vu, dans les galeries latérales de la grande pagode de Chellambrom, des statues de Siva, figurant le dieu dans l'attitude d'une contemplation profonde, les traits calmes, le regard plongé dans le vague, les cheveux non plus hérissés, mais ramassés en touffes bouffantes sur le som-

met de la tête, à la façon des Pandarom, ou moines mendiants. Mais, au dire des brahames, cette attitude même a ses périls, pour le genre humain ; car, pour être absorbé dans une méditation profonde, Siva n'en consume pas moins du feu de son regard tout mortel qui oserait, par une approche ou une prière inconsidérée, troubler le jeu de son éternelle intelligence.

Au surplus, Siva n'est point adoré sous ce symbole, mais sous celui du *Lingam*, configuration éloignée des organes de la génération ; d'où il suit que tout en le redoutant comme l'emblème de la mort, du naufrage, de l'incendie et en général de tous les fléaux, on vénère en même temps en lui le principe de la reproduction; inconséquence qui n'est qu'apparente, pour les Hindous, du moins, qui dans la mort ne voient qu'une manifestation nouvelle de la vie.

Autrefois, on offrait de sanglants sacrifices à Siva et à Dourgha, son épouse. C'est en leur honneur qu'à certains jours, on voyait des centaines de fanatiques s'infliger volontairement d'horribles tortures, s'ouvrir les jambes, se percer la langue de lames de couteaux, suivre les processions du dieu, des flèches ou des épées plantées dans des blessures ouvertes et saignantes ; se faire suspendre par des crochets enfoncés dans les chairs vives ou se faire balancer à l'aide de cordes, à des hauteurs effrayantes

d'où ils ne retombaient que broyés dans leur chute.

Quant à Dévi, Bhavâni ou Dourgha, la digne compagne d'un tel époux, on la décrit sous des couleurs non moins terribles. Elle est représentée sous la forme d'une femme montée sur un tigre, dans une attitude fière et menaçante, comme si elle était prête à s'élancer au combat contre ces géants fantastiques du mythe indou qui motivèrent ses différentes incarnations. Parfois aussi, surtout au Bengale, elle est représentée sous la forme d'une femme à la peau noire, au visage hideux, dégoûtante de sang, enlacée de serpents qui, avec des crânes humains, lui font un collier et une couronne d'une indicible sauvagerie. Quant au culte qui est rendu à cette déesse furie, il est en concordance parfaite avec les instincts lugubres dont on la suppose douée. On lui offrait des sacrifices humains, avant l'occupation anglaise et même de nos jours, ses sectateurs, convaincus qu'elle se délecte dans les fumées du sang, lui offrent mensuellement des hécatombes de victimes. Nous n'en citerons qu'un exemple : dans le temple fameux que ses adorateurs lui entretiennent, près de Calcutta, on lui immole un millier de chèvres par mois, et à Bindabâshni, au point de jonction des monts Vindhya et du Gange, ses prêtres se vantent que le sang répandu sur ses autels n'a jamais le temps de

sécher. Dans ces contrées, elle est plus particulièrement connue sous le nom de déesse Dourgha.

C'est à ce culte barbare que se rattache l'existence des Thughs ou Theugs, étrangleurs qui se vouent à la destruction de leurs semblables comme les disciples de saint Vincent de Paul se rattachent à la conservation des leurs, par conviction religieuse, par amour de la mort. Phénomène étrange et sous la cruelle impression duquel on se demande si certaines races humaines ne naissent point, comme les tigres et les léopards, armés des instincts de la destruction.

Telles sont les réminiscences que nous suggéra la tête de Siva. L'expression en était farouche, les yeux démesurément ouverts et injectés de sang saillaient sous des sourcils durs, contractés ; les moustaches, relevées en crocs belliqueux, se détachaient sur des lèvres crispées par la fureur et une double rangée de dents, empruntées à quelque tigre royal, semblaient n'attendre que des victimes à déchirer. Le tout était surmonté d'une coiffure à trois étages, assez semblable aux tiares pontificales.

A côté et sur une série de dalles, nous trouvâmes un grand nombre d'inscriptions constatant des donations faites par divers fidèles.

Les deux premières portaient : « Il a été donné 51 pierres par Hïasamypoullé, de Pouttour. »

— « Il a été donné 150 pierres par Camisapansodéliar, de Trichenapoly. »

Pouttour et Trichenapoly étant à deux points opposés, distants de 50 à 80 lieues de Tirounoullar, ces documents contenaient toute une révélation sur la construction des pagodes, à savoir que ces monuments ont pu être le produit d'une œuvre collective et non pas seulement d'une inspiration individuelle due à tel ou tel Rajah ; que chaque fidèle était appelé à concourir à l'édifice commun, soit par un apport en matériaux, soit par des prestations pécuniaires, soit même par le travail de ses mains ; de même qu'en Europe, au moyen âge, chaque croyant concourait à la construction des cathédrales, par les moyens qui étaient en son pouvoir, argent, matériaux et main-d'œuvre. Et si l'on suppose qu'une population indoue, une fourmilière d'hommes! se soulève tout entière, sur un rayon de 80 lieues, les ouvriers de tout genre surgiront par milliers, de même que les capitaux afflueront de toute part. Cela posé, l'incomparable grandeur de quelques-uns de ces monuments se comprendra, de même que les travaux gigantesques de la vieille Egypte se comprennent pour qui en connaît l'histoire.

Mais reprenons notre récit. En avançant et vis-à-vis du taureau que nous avons déjà signalé au lecteur, nous trouvâmes sa compagne,

une *nandy* ou vache sacrée, reposant sur piédestal en briques. A la distance d'une demi-coudée, s'élevait le ***Bêlipidam***, l'un des nombreux plateaux sur lesquels les suppliants déposent le riz, les bananes, les fleurs et l'huile.

Pendant que nous regardions le brâme-collecteur faire le tour de ces Bêlipidam et entasser fort adroitement les offrandes dans un vase d'olles tressées, un groupe d'une centaine de dévots s'était formé devant une sorte de chapelle, dont la porte venait de s'ouvrir. Nous nous approchâmes et nous vîmes que la cause de l'attroupement était une petite idole en pierre grisâtre, se tenant à grand'peine sur des jambes mal formées.

Le dieu n'était point beau ! mais il était le maître du logis, *Diagarassasouanny* en personne. Nous saluâmes respectueusement notre hôte et demandâmes au Tambirom les traits principaux de sa biographie. Mais soit que le narrateur fût arrêté par quelque prohibition religieuse, soit qu'il ignorât réellement l'histoire de son personnage, il se jeta dans un ensemble de récits fantastiques d'où il nous fut impossible de rien induire, sinon ou que ce *Diagarassasouanny* était le fondateur de la pagode, ce que paraissent démentir les inscriptions ci-dessus, ou qu'il régnait sur la côte, à l'époque de la fondation. Quoi qu'il en soit de son origine, il n'en était

pas moins le dieu principal et le souverain de ces lieux.

Ce dieu fait ses quatre repas par jour. Il déjeûne à 9 heures, mange à midi, *tiffine* (suivant l'expression anglaise) à 2 heures et soupe à 6. Ses aliments, fixés par le rituel, sont et seront éternellement les mêmes : du riz, du miel, du lait, du sucre, des citrons et de l'huile de Gengelé. Il est d'ailleurs d'une propreté minutieuse, car il ne mange jamais sans procéder à des ablutions complètes, avant de se mettre à table : sa baignoire est tout près de lui, dans l'enceinte même de sa chapelle, de sorte qu'il n'a qu'un pas à faire, sur les bras des desservants, pour se plonger dans son réservoir. Son bain pris, il fait un bout de toilette : en deux tours de main, une pagne de la largeur d'un mouchoir, mais bien blanche ; une mitre en carton incrustée d'émeraudes fausses... et c'est tout. Pour un simple négligé, cela suffit. Mais s'il est expéditif et sans gêne, il est très pieux. Ainsi à chacun de ses mouvements, soit qu'il endosse sa pagne, soit qu'il ôte sa mitre, il prononce, par la bouche de ses desservants, de saintes prières extraites de la plus pure substance des Védas (1).

(1) Les Védas, comme on le sait, sont les livres religieux des Hindous. On en compte quatre, quoique le quatrième soit rejeté par la majorité des Brâhmes versés dans la science théologique,

Ce qui étonne le plus profondément l'Européen dans le culte brahmanique actuel, c'est la persuasion intime où sont les croyants que l'idole est, non pas une représentation matérielle du dieu, mais le dieu lui-même, un dieu qui

probablement parce qu'il se résume en traités de magie. Chacun de ces livres se subdivise en plusieurs parties, dont la première contient des hymnes à la divinité et les formules de prières; la seconde, des préceptes religieux, et la troisième, des principes doctrinaux sur les vérités fondamentales de la religion.

Les Védas, pas plus que les livres sacrés des Hébreux, ne constituent un corps unitaire. Ils sont le produit de la foi à des âges divers, l'œuvre de génies successifs dont l'idée divine, si splendidement majestueuse et si puissamment attractive, sous ce beau climat, s'est emparée d'une époque à l'autre, dans des circonstances et sous l'empire de civilisations probablement différentes; car le style est loin d'être le même partout; le dogme lui-même n'est pas identique, quoique la langue dans laquelle ils sont écrits soit le sanscrit et que le principe primordial qui leur sert de lien, soit le monothéisme.

Ces livres saints ont été recueillis sous la forme des Védas, du XVIe au XIVe siècle avant Jésus-Christ.

D'après les Védas, Dieu est un, éternel, immuable, indépendant de la matière. Mais il lui a plu de tirer divers ordres de créations de sa propre substance et de se manifester, notamment en Brahma, Vishnou et Siva, créations périssables qui, au bout d'une période donnée, rentreront dans l'essence divine, pour faire place à des créations d'un autre ordre.

Il existe au-dessous de Dieu et créés par lui, des êtres d'une nature supérieure à l'homme et auxquels nous devons non-seulement nos hommages, mais encore nos prières et nos adorations : tels sont les dieux des étoiles, des planètes, ***Prithiva***, déesse de la terre, ***Tchandra***, déesse de la lune, ***Dherma***, déesse de la justice, ***Dhanouanthara***, déesse de la médecine.

Au-dessous de ces divinités inférieures et à peu de distance de

voit, qui entend, qui mange, qui dort, qui se baigne, qui parlerait s'il le voulait! Au surplus, ne parle-t-il pas, par la bouche de ses prêtres? Evidemment! car, que sont tous ces desservants, sinon les organes mêmes dont le dieu se sert pour affirmer au monde la vérité de son existence et pour la prolonger sur la terre?

l'homme, viennent de bons et de mauvais esprits : les *Asouras*, fils ou collatéraux des dieux que l'orgueil d'une révolte contre la toute-puissance de Brahma a précipités dans les ténèbres, mais qui n'en ont pas moins le pouvoir de lutter contre les maîtres de l'univers; les *Deytias*, assez semblables aux légions d'esprits déchus que dirige Satan; les *Rakshasas*, géants à instincts féroces qui président aux meurtres, aux carnages des armées et aux tempêtes; les *Pisachas*, et les *Bhouras*, fantômes et vampires; les *Apsaras*, nymphes chargées, concuremment avec les *Gôbis* (Hébés) et les *Godarvas*, chanteurs célestes, de charmer les loisirs du ciel d'Indra.

Le phénomène le plus singulier du système brahmanique dans les Védas, est que toutes ces créations ne doivent durer qu'une certaine période. A l'expiration du délai, et quand la puissance divine se retire de ces constructions, tout s'évanouit. Mais Dieu reste.

Il est vrai que ce délai n'est pas de mince durée; ainsi une révolution complète de quatre milliards trois cent vingt millions d'années forme un *calpa*, ou jour de Brahma. Or, à supposer, ce qui est d'ailleurs inadmissible, car la vie d'un dieu ne saurait se mesurer à la vie d'un fragile mortel! que Brahma vive, seulement 75 années, on aboutirait à une longévité dont l'imagination humaine est déjà impuissante à saisir l'étendue.

La supputation du temps par les Hindous est d'ailleurs des plus singulières : dans ce *calpa*, jour de Brahma comptant quatre milliards trois cent vingt millions d'années, sont comprises quatorze *Manouantaras*, époques gouvernées chacune par un

Nous assistâmes, du vestibule où nous étions, à une scène qui nous eût plongés dans la stupéfaction si elle eût été moins ridicule. Un Sivaïte s'approcha d'une statue aux cheveux hérissés représentant Mariammalle, déesse de la petite

Manou. Chaque Manouantara se compose de soixante et onze *Mahâ-Jougas*, ou grands âges, et chaque *Mahâ-Jouga* se subdivise en quatre *Jougas* d'inégale durée.

Le premier de ces quatre âges, ou *Satya-Jouga*, comprend une période de un million sept cent vingt-huit mille ans; le second, ou *Trita-Jouga*, dure un million deux cent quatre-vingt-seize mille ans; le troisième, ou *Douaper-Jouga*, huit cent soixante-quatre mille ans; le quatrième, ou *Kâli-Jouga*, quatre cent trente-deux mille ans. Quatre mille neuf cent quarante et un ans du *Kâli-Jouga* du *Manouantera* actuel se sont déjà écoulés.

Quoiqu'il en soit de l'immensité de ces périodes et quelque extravagantes qu'elles puissent paraître aux races de l'Occident qui ne sont guère nées que d'hier, elles prouvent du moins que les Hindous remontent très haut dans l'origine des temps, car pour qu'un peuple arrive à supputer, même par imagination, des durées d'une pareille étendue, il faut qu'il ait lui-même longtemps vécu et qu'il ait conscience de sa longévité. Au surplus, l'antiquité de ce grand peuple ne saurait être mise en doute par personne, même par les savants et parmi ceux-ci, par les astronomes, puisque la division de l'écliptique par les Indiens en vingt-sept stations lunaires, ce qui suppose un nombre immense d'observations, a dû être faite en l'an 1442 avant Jésus-Christ.

Nous avons eu déjà l'occasion de dire que le monothéisme enseigné par les Védas a disparu dans la plus grossière des idolâtries, et que les livres saints du Brahmanisme actuel sont les dix-huit *Pourânas*.

Les sectateurs des Pourânas se subdivisèrent eux-mêmes en plusieurs sectes : les Sévaïtes, adorateurs de Siva ; les Vishnouvites, adorateurs de Vishnou ; les Saktites, adorateurs de l'une des femmes de Brahma, Vishnou et Siva ; les Souryanites, adora-

vérole. Après lui avoir fait briser quelques cocos sur le crâne et l'avoir inondée de l'eau qui en jaillissait, il se mit à sangloter, à crier, à se frapper la poitrine, puis il apostropha la déesse et lui raconta ses malheurs en termes lamentables. Il paraît que le pauvre diable venait de perdre son fils cadet de la petite vérole, et que son fils aîné était dangereusement atteint de la même maladie. Or, cette maladie, ce dieu qui

teurs du soleil, etc., etc. Chacun des dix-sept dieux principaux a son cortège de partisans, et. chose remarquable! toute cette incalculable multitude de sectaires qui, les uns à l'égard des autres, sont autant d'hérétiques et qui conséquemment devraient s'entr'égorger, vivent le plus pacifiquement du monde entre eux. Le Sivaïte offrira le sang d'une volaille à son fétiche, pendant que le Souryanite déposera une fleur des champs sur le sien, l'un à côté de l'autre, sans que la pensée puisse venir au second de contredire la façon de faire du premier. Et le musulman qui les verra faire, ne les verra même pas! Et le chrétien passera sa route, sans s'en soucier..... L'Inde est la terre hospitalière des dieux et de tous les dieux. On brûlerait les membres de la sainte inquisition, ici!

La grande secte de Siva se partage elle-même en deux rameaux importants, les sectateurs de Rama et les sectateurs de Chrisna. Rama, héros légendaire dans lequel on a vu une incarnation de Siva, est révéré dans l'Inde entière, à ce point que de Ceylan à l'Himalaya, son nom répété deux fois est, pour les Hindous de toute caste, un salut et une bénédiction. Mais il est plus particulièrement honoré sur les bords de la Djamna et sur le cours supérieur du Gange. Chrisna, autre incarnation de Siva, mais simple héros déifié par la hardiesse de ses exploits, est très populaire sur le cours inférieur du Gange, dans le centre et à l'ouest de l'Hindoustan.

Chaque sectateur peint le symbole de sa secte sur le front.

C'est là, pour l'Européen, une singularité des plus frappantes.

dévastait sa famille était là, devant ses yeux, pétri en pierre, dans le bloc de sa statue ! Et ce dieu pouvait lui rendre son fils !

Aussi le suppliait-il avec une énergie déchirante ! Il alla jusqu'à lui promettre le sang de trois poulets, à chaque nouvelle lune, pendant une grande année, s'il voulait l'exaucer. Instinctivement, emportés que nous étions par l'émotion de cet homme, nous tournâmes nos yeux vers la déesse, comme pour la supplier nous-mêmes... Mais hélas ! la face de l'idole resta impassible. De regret, nous nous dîmes avec le psalmiste : « *Aures habent et non audient.* » Il est vrai qu'il ne peut être donné à de simples mortels de lire dans les insondables mystères de la Providence, ainsi que nous le fit très judicieusement observer le Tambirom.

Nous apprîmes plus tard que l'enfant avait succombé et que, sur interpellation du père, le Brahme avait répondu ce qui suit : « Si le dieu est resté sourd à vos prières, c'est parce que votre offrande lui ayant paru trop modique, il l'a méprisée ; ou bien parce que l'un de vos ancêtres a commis quelque crime qui n'est pas encore expié. » — Le prêtre était sûr d'avoir raison.

Que nous étions loin de ce passage de Manou : « En vérité, il n'y a qu'un seul Dieu, l'Esprit « suprême, le Seigneur de l'univers ; et l'uni- « vers est son ouvrage ; » ou encore de cet

autre passage qui, par son élévation, rappelle l'exorde de la Genèse : « La cause existante par « elle-même, inappréciable aux sens, mais « créant ce monde sensible des cinq éléments « et des autres principes, s'est manifestée dans « toute sa gloire, en dissipant les ténèbres. Elle « est une, éternelle, toute-puissante.

« Ayant résolu de produire les divers êtres de « sa propre substance, elle a d'abord, par un « mouvement de sa pensée, créé les eaux, puis « elle y a placé un germe susceptible de se déve- « lopper et de se reproduire.

« De ce germe est sorti l'œuf du monde, dans « lequel l'Etre suprême naquit lui-même, sous « la forme de Brahma. »

Çà et là, sur les parois des murs avaient été sculptés les emblèmes des dogmes brahmaniques. Nous remarquâmes, entre autres, un éléphant dressé sur les pieds de derrière, les pieds de devant étendus comme le seraient les bras du prêtre, dans l'attitude de la bénédiction et ramenant l'extrémité de sa trompe sur le haut d'un *lingam*. On nous dit que c'était là le symbole de la sagesse adorant la toute-puissance créatrice ! Que le *lingam* figurât la toute-puissance créatrice, soit ! nous n'en fûmes point étonnés; mais que l'éléphant fût pris comme représentation de la sagesse, nous ne pouvions le croire. Il est vrai que le hibou de la Minerve

grecque prêterait quelque peu à la critique. A côté, se trouvait un cercle formé par le développement de deux reptiles, sur le flanc desquels croissaient des branches de laurier. A l'intérieur s'élevait le *lingam,* fixé sur un piédestal de forme carrée. L'ensemble se raccordait, en haut, par deux cercles concentriques et supportait, à son extrémité inférieure, deux triangles entre-croisés. On nous dit que c'était là l'image symbolique du Trimourti ou de la Trinité indoue.

Mais ce qui fixa surtout notre attention, ce fut un bas-relief que nous découvrîmes au-dessous de la niche de *Diagarassasouanny,* à moitié noirci par la fumée des lampes et par les frottements d'huile. Qu'on se figure un personnage de sexe douteux, coiffé, mitré, chargé de bijoux, la main gauche placée entre les yeux, la main droite sur la poitrine, se terminant en un éventail de plumes de paon et lançant de sa bouche trois faisceaux de rayons lumineux. Ce personnage porte devant lui un œuf colossal dont la coque est rompue et dans lequel gît le monde, figuré par notre système planétaire ; en haut de la région rompue, se tiennent accroupis, en se tendant les bras, deux êtres de forme humaine, le premier homme et la première femme, sans doute. De chaque côté, sous l'action de deux des jets de lumière, surgit un nouveau personnage,

l'un, armé de longues ailes, qui paraît en adoration devant le personnage principal; l'autre, pourvu de cornes et d'ailes de chauves-souris, qui est dans une attitude menaçante. On nous dit que c'était là le *Pradjapati*, ou type symbolique de la création brahmanique.

Mais ce dernier symbole n'affecte pas toujours la même forme. La création du monde est souvent représentée par un *fœtus* aux lignes indécises nageant dans un liquide innomé, entr'ouvrant les yeux aux clartés d'une lumière qui provient de son front et mordant un pied de femme. Celui-là est connu sous le nom de Brahm. Le *Brahm-maïa* se compose d'une femme adulte aux puissantes mamelles, tenant de la droite une longue série de graines qui figurent sans doute la chaîne des êtres, et entr'ouvrant, de la gauche, les plis d'un large voile sur lequel apparaissent les divers êtres de la création. Le *Brahm-Sakti* se compose d'une tête de soleil accompagnée d'un buste de femme, sortant ensemble de l'œuf symbolique et soutenant, audessous des draperies que le soleil tient levées des deux mains, un second œuf de dimensions moindres, enveloppé dans les anneaux d'une capelle. L'*Om* ou *Aum* se compose de deux adultes des deux sexes se communiquant mutuellement la vie, à l'aide de cordons ombilicaux fixés au sommet des têtes. Les extrémités des

personnages, au lieu de se terminer, comme dans l'ordre naturel, en doigts de mains ou de pieds, fuient en irradiations et finissent par se mêler. Le groupe nage dans les espaces aériens, loin de la terre qui est indiquée, en bas-relief, par les crêtes de hautes montagnes.

Mais quelques heures plus tard, nous devions trouver, dans les décombres d'un réduit, deux pierres admirablement conservées et sur lesquelles nous découvrîmes des symboles de la plus haute importance : la tortue supportant les mondes et les sept régions du monde supérieur. Après en avoir fait laver la surface dans l'étang de la pagode, un étang consacré à la grande *Saraswâtitirtan,* déesse de la science, nous étudiâmes ces deux morceaux d'art, dignes du plus haut intérêt.

La tortue marche sur un double cercle formé par les anneaux d'un serpent colossal qui se relève ensuite de la tête et de la queue et, en mordant celle-ci, figure un second cercle dont le plan est perpendiculaire à celui du premier et symbolise, par là, l'éternité.

Sur le sommet de la carapace, se tiennent sept éléphants, debout et portant une demi-sphère qui représente le globe. Sur le haut de l'hémisphère se tiennent vingt et un autres éléphants qui supportent deux atmosphères embrasées de tourbillons de feu, séparées l'une de

l'autre par des masses granitiques à découpures régulières. Sur la seconde atmosphère s'échelonnent les sept régions du monde supérieur. Le tout est couronné du triangle, symbole du Trimourti d'où jaillissent dans l'espace la lumière et la vie (1).

(1) Il ne sera pas sans intérêt de rapprocher de ces symboles, la configuration du continent indien, d'après les Védas et les Pourânas.

L'Inde est représentée symboliquement, dans ces livres sacrés, par le *Padma*, fleur de lotus, qui émerge du sein des eaux et s'offre au mystère de la fécondation, sous les regards de *Sourya*, dieu du soleil et de la lumière. Du centre de la fleur sort le pistil, figurant une montagne dont nous aurons occasion de parler, le *Mérou*, mont sacré qui nous paraît être la cime capitale de l'Himalaya, ou, dans les enseignements Brahmaniques, le point le plus élevé de l'écorce terrestre. Autour et au-dessous du pistil se développent à des hauteurs et dans des dispositions différentes, les filaments, les anthères, les nectaires, semblables aux lignes diverses d'un pays montueux. Les quatre divisions du calice indiquent quatre régions baignées par les eaux de la mer. La division du sud est l'Inde proprement dite.

Cela posé, nous pourrons comprendre l'un des emblèmes les plus singuliers qu'ait produits la foi brahmanique. Qu'on se figure un jeune homme vêtu de toutes les grâces de l'adolescence et dont les formes ne sont pas moins viriles, mollement étendu sur une peau de tigre que soutient une volumineuse capelle, ou mieux un corps de reptile hors de mesure et se terminant par sept têtes de capelle. Le serpent collectif ramène ses têtes, de manière à couvrir le front du personnage de son ombre. Aux pieds de celui-ci, accroupie, les mains prêtes dans l'attitude d'une épouse dévouée, se tient Satchoumi, la plus gracieuse des expressions féminines du Brahmanisme. Quant au dieu, qui n'est autre que Vishnou lui-même, le principe de la conservation, il semble dormir, comme

La seconde pierre est la reproduction agrandie de la partie supérieure de la première, et se rattache au système géographique des Védas. Dans ce système, qui rappelle les prétentions des Delphiens et la singularité de leur théorie ombilicale, le centre du monde est occupé par le mont *Mérou* ou *Soumérou,* montagne de forme conique que Brahma a formée de pierres précieuses, des flancs de laquelle jaillissent les trois grandes rivières et dont le sommet est le siège d'une sorte de paradis terrestre.

Autour de la montagne se développent sept ceintures concentriques et, dans celles-ci, autant de régions qu'habitent des races différentes. Elles sont séparées les unes des autres par sept mers.

La ceinture centrale s'appelle *Djamba douip.* Elle renferme l'Inde et est enveloppée d'une

si l'état présent, dont il est chargé, constituait le meilleur des mondes ; mais, en réalité, il veille sur l'exécution des lois en vertu desquelles Brahma s'est incarné et créé : il penche sa tête sur sa main gauche et ouvre la main droite, comme doit le faire un dieu dont la pensée est le mouvement et qui, d'un signe, dirige l'univers.

Nous arrivons au fait capital de l'emblème.

Du nombril de Vishnou sort une tige de lotus ; cette tige est elle-même surmontée de sa fleur, dans le calice de laquelle s'épanouit Brahma ou la création actuelle, personnage aux têtes et aux bras multiples. Une longue barbe blanche lui pend sur la poitrine, pour rappeler son antiquité.

Ce serpent est le célèbre *Ananta.*

mer salée. Ses six autres ceintures sont séparées par des mers de lait, de vin, de canne à sucre, etc., etc.

Les anciens Brahmanes, comme on le voit, n'avaient pas poussé très loin leurs investigations géographiques. En effet, il est constant et avoué par les indianistes les plus enthousiastes que la géographie est la science pour laquelle les Hindous ont montré le moins de goût.

L'Inde est le seul pays qu'ils paraissent avoir tant soit peu connu. Ce n'est pas que leurs anciens livres manquent de données sur les grandes divisions physiques de l'Hindoustan, sur le cours des eaux et sur les productions du sol. Mais ces données sont si incomplètes, si peu méthodiques que les plus versés dans le sanscrit ont de la peine à retrouver les états et les villes de l'antiquité, d'après ces indications confuses.

Quant à la connaissance du globe en lui-même, elle leur a manqué absolument. Ce fait, au premier abord, paraît étrange chez un peuple qui, dès le XIV[e] siècle avant Jésus-Christ, donnait la loi astronomique pour la fixation du calendrier ; qui, dès les premiers siècles de notre ère, déterminait le rapport du rayon à la circonférence du cercle, découverte que nous n'avons faite que dans les temps modernes ; qui, dès le V[e] siècle avant Jésus-Christ, inventait le système décimal et poussait les développements de

l'algèbre à un si haut degré; qui, en un mot, à une époque où le reste du genre humain était encore plongé dans la barbarie, florissait déjà dans les sciences. Mais pour qui connaît les répugnances qu'éprouve l'indien à voyager, le fait paraît bientôt naturel. Il est probable que si les autres peuples avaient eu la même antipathie pour les déplacements, la même insouciance pour les us et coutumes des étrangers. l'Inde serait restée éternellement séparée du reste du monde.

Les Indiens connaissaient cependant les Grecs, qu'ils appelaient Jâvan et suivant toute probabilités, les Perses et les Romains, car les expressions sanscrites de *Parasica* et de *Roumaca*, rapprochées de la situation géographique qu'ils donnaient aux Barbares parlant ces langues, font présumer qu'ils désignaient les Perses et les Romains.

Mais connurent-ils les Égyptiens? A s'en tenir aux essais géographiques qui ont été traduits du sanscrit, il est difficile de l'admettre; mais, pour qui a vu et touché, comme nous, les monuments et les emblèmes religieux des deux peuples, il est certain qu'ils se tiennent par les liens d'une filiation religieuse des plus étroites. Comment le dogme a-t-il immigré de l'un à l'autre? Quelle est la loi de ce rapport et à quelle date s'est-il produit? C'est ce que nous ignorons,

dans l'état actuel de la science, mais le fait ne nous en paraît pas moins incontestable.

Nous avons allégué que les voyages répugnent aux Hindous. Toutefois, en ceci, comme sur tous autres points, il faut distinguer les Hindous proprement dits des diverses couches de population que la conquête leur a superposées; car l'Inde contient des races de toute origine et de toute nuance : des Afgans, des Mogols et des Arabes, ce qu'on pourrait appeler l'élément mahométan, celui qui dominait l'Inde avant l'occupation anglaise; des Perses, descendants religieux de Zoroastre et qui vivent, dans les grands centres industriels, sous le nom de Guèbres ou Parsis. Il faut en outre les distinguer de certaines races autochthones que l'invasion brahmanique, l'alluvion indoue proprement dite, a deshéritées et exclues de sa société (1). Tels sont,

(1) La division des Hindous en castes sacerdotale, militaire, industrielle et servile, Brahmes, Kchatrya, Vaïsya, Soudra, est connue de tous, car elle est le trait le plus caractéristique de cette singulière société. Mais quelques détails sur les prérogatives et sur les devoirs de chacune de ces castes ne seront point inutiles.

Les Brahmanes, c'est-à-dire les descendants de Brahma, création et Dieu créateur tout ensemble, sont Dieu lui-même sur terre, Dieu en chair et en os! Le monde terrestre et tout ce qu'il renferme, est la chose du Brahmane; tous autres possesseurs ou détenteurs ne possèdent ou ne détiennent qu'à titre illégal ou frauduleux! Voilà qui est clair! Mais cet amour de la propriété, si légitime d'ailleurs, puisqu'il est le fondement le plus assuré de la famille, ne s'arrête pas aux confins du globe! le Brahmane peut

dans le sud de l'Inde, les Parhyas; tels sont encore, un peu sur toute la surface de l'Inde et en nombre incalculable, les nomades dont les hordes expulsées par l'islam ont franchi l'Indus, soit pour se précipiter en torrents sur l'Europe

créer d'autres mondes, dont il deviendra le souverain exclusif! mieux ! il peut, lui, en vertu des pouvoirs sacerdotaux qui lui sont dévolus, créer des dieux entièrement nouveaux! En temps ordinaire, d'un geste, il pourrait exterminer les armées du rajah qui ne donnerait rien ni à son *gourou*, ni aux ordres mendiants, ni aux pagodes! Et l'histoire atteste qu'en effet, plusieurs hauts et puissants suzerains furent précipités, eux, leurs bataillons et leur gloire, dans les ténèbres de l'abîme, pour avoir contrevenu à cette obligation de donner aux Brahmanes.

Telle est la doctrine des Védas! Et cette doctrine ne se discute pas. Elle s'impose! C'est à ce point que la peine capitale ne peut être prononcée contre un brahmane, quelque monstrueux que soit le crime de celui-ci! Et même de notre temps, sous la domination anglaise, la sainteté de l'*appa* est tellement incontestée que les collecteurs dans certaines provinces, au moins, sont contraints, dans un intérêt de bonne administration, de remettre la peine de mort aux brahmanes convaincus et de la commuer. Le peuple, qui s'est laissé très complaisamment conquérir, se soulèverait à l'idée d'un supplice aussi odieusement sacrilége! la patrie n'est rien, mais le brahmane est tout, même pour les victimes de son imposture. Et cependant telle est la logique des faits, même dans le développement des institutions les plus extravagantes, que les Brahmanes sont condamnés à vivre d'aumônes, de privations et d'humilité par ces mêmes livres qui les constituent propriétaires du monde. De huit à vingt et vingt-cinq ans, le Brahmane doit étudier les Védas, sous la direction d'un *gourou* dont il n'est, en dernière analyse, que le premier domestique, puisqu'il doit à ce maître en théologie, à sa femme, à ses enfants, à ses parents, toutes les fonctions serviles, pourvu toutefois qu'elles ne soient pas dégradantes, et que pour soutenir ses forces physiques, il n'a

septentrionale, soit pour se fixer au delà du fleuve, sur la côte ou dans les montagnes. Tels sont encore les religieux mendiants qui vont, en caravanes, adorer le feu sacré à Balkou sur la mer Caspienne et prolongent leurs pérégrinations jusqu'au cœur de la Russie.

d'autres ressources que de s'armer d'une moitié de calebasse et d'aller, de porte en porte, mendiant de quoi la remplir. Une fois hors de page, il peut, il est vrai, il doit même contracter mariage, et, dans cette période, qui est celle de sa virilité, il semble appartenir à la société commune. Mais encore est-il contraint, par la discipline qui pèse sur sa caste, de se priver de tout plaisir mondain, de jeux de hasard, de la bonne nourriture, de relations affectueuses et surtout de musique, de ces sons dont l'harmonie énerve et détourne de la contemplation de Brahma. Et une fois qu'il s'est reproduit, que ses enfants, les enfants mâles, lui assurent l'éternité du ciel par l'offrande des gâteaux funèbres, que de nouvelles austérités! A cette période de sa vie, le Brahmane doit se dépouiller de tout vêtement et vivre en anachorète, dans le creux de quelque rocher, ou au plus épais des forêts, loin des hommes, loin de sa famille. Toutefois, pendant cette époque, qui est celle du deuil et de la pénitence, il peut, si les averses pluviales qu'il doit subir, en principe, menacent sa santé, se couvrir d'écorces d'arbres ou d'une peau d'antilope. Pourvu que la peau du quadrupède soit noire, la sainteté des Védas est sauvée!

Pendant les dernières années de sa vie, le Brahmane rentre dans les conditions sociales ordinaires ; mais alors l'absorption en Dieu est déjà presque complète ou du moins doit l'être, si les macérations de l'époque antérieure ont été vigoureuses, de sorte qu'il erre plutôt qu'il n'existe, à la surface du globe, sur la fin de sa vie.

Les Védas, comme on le voit, ne ménagent pas toujours les propriétaires du monde. Mais ils édictent çà et là quelques principes qui améliorent singulièrement la situation de leurs saints. D'abord

Ces races, que n'enchaînent point les rites du brahmanisme, parcourent l'Inde, franchissent les monts et les mers avec la plus grande facilité. Mais elles ne sont pas hindoues quoiqu'elles soient d'origine indienne.

Nous remarquâmes encore divers autres em-

l'administration de la justice est exclusivement dévolue aux Brahmanes; or, dans l'Inde, ce simple monopole était de nature à fortifier le plus faible des mortels en très peu de temps et dans des conditions redoutables. Ensuite, tout le monde doit être libéral à l'égard des Brahmanes. Un passage de Manou suffira à édifier le lecteur, à ce sujet : « Les organes des sens et de l'action, la « bonne renommée dans cette vie et la félicité dans l'autre, la « vie elle-même, les enfants, les troupeaux, tout est ruiné par un « sacrifice que terminent des offrandes parcimonieuses aux « Brahmanes. » Jugez ! au surplus, toutes ces belles austérités ne durent pas être pratiquées bien longtemps, conformément à ce principe que les religieux commencent par la maigreur et finissent par l'obésité.

Après les Brahmanes viennent les Kchatryas, ou guerriers. La plus importante de leurs prérogatives est de fournir les dynasties régnantes à la nation et conséquemment de résumer dans leurs mains toutes les attributions du pouvoir temporel. Ils font la guerre et, en temps de paix, sacrifient aux dieux et lisent les Védas.

Viennent ensuite les Vaïsyas, les pasteurs, laboureurs, commerçants et artisans divers.

Viennent enfin les Soudras qui ont pour prérogative le mépris des trois premières castes et pour devoir celui de le subir purement et simplement.

Lorsqu'un soudra sacrifie aux dieux, il ne peut, sous peine de renaître dans la peau d'un chacal, prononcer les prières qui accompagnent la cérémonie.

Lire les textes sacrés, en présence d'un soudra, même des

blèmes sur les murs de la pagode : le *Trivêni*, union des trois rivières sacrées qui s'échappent des flancs du mont Soumérou, le Ganga, le Jamouna, le Saraswâti que symbolisent trois vierges accroupies sur le dos d'un poisson à tête de chien ; le *Sourya,* dieu du soleil.

Arrêtons-nous quelques instants devant ce dieu du soleil, car il est représenté dans des conditions particulières et il n'est point sans grâce. Il porte sur la tête un cercle dans lequel s'agite un héron, aux ailes déployées et qui repose sur une couronne d'or d'où s'échappent

yeux, même de la pensée et le livre fermé, est, de la part d'un brahmane, un crime aussi monstrueux que l'inceste. Mais lui enseigner la loi et surtout lui apprendre à expier ses péchés est un crime plus monstrueux encore, qui conduit infailliblement le coupable dans l'enfer dit *Asamvrita.*

Tout soudra qui insulte un brahmane aura la langue coupée, dit la loi. Tout soudra qui se sera assis, même innocemment, sur le même siège qu'un Brahmane, sera garrotté et la région du corps qui aura commis le crime sera brûlée à l'aide d'un fer chaud. Tout soudra qui s'oublierait jusqu'à reprocher à un Brahmane quelque manquement aux observances religieuses, sera également garrotté; on lui coulera de l'huile bouillante dans la bouche et dans les oreilles. L'amende imposée pour le meurtre d'un soudra ne dépassera point celle qui serait prononcée pour la destruction d'un chien, d'un chat, d'un lézard ou d'un crapaud.

Les haines du brahmanisme contre ces infortunés ont été poussées loin, comme on le voit. Un dernier trait achèvera cette peinture. Le fils d'un soudra et d'une brahmine a un nom particulièrement odieux et qui est comme le résumé de toutes les malédictions ; c'est un *Tchandala,* chausseur ou chaussure, le plus vil des mortels.

des bandelettes flottantes ; la tête, empreinte de tous les charmes de l'adolescence, rayonne de lumière ; une triple guirlande de fleurs lui tombe sur le cou, sur la poitrine, sur les pieds. De ses mains pendantes il tient et relève à hauteur de ses épaules deux tiges de lotus en fleurs. L'ensemble est encadré dans une bordure des mêmes fleurs de lotus et repose sur un piédestal à trois étages. Sur le frontispice du second étage, et en relief, bondissent sept chevaux blancs qui semblent emporter le tout à travers l'espace. Ce sourya nous paraît être, dans l'ordre chronologique, le père du Phœbus athénien, car ces deux soleils ont plus d'un air de famille. Quoi qu'il en soit de cette descendance, qui n'a, du reste, rien que de très vraisemblable, l'emblème, par la pureté des lignes, par les charmes de l'ensemble et aussi par les souvenirs de la religion héliaque qu'il rappelle, forme un contraste frappant avec les sujets ordinaires des pagodes. Le souffle qui l'a inspiré n'est certes pas celui qui court à travers les bizarreries fantastiques d'un autre dieu qui se démène à côté, et qu'on appelle Roudra. Qu'on se figure un géant dont on a comme tordu les membres pour les faire entrer dans la bordure d'un médaillon de 50 décimètres de rayon. Sa tête, une tête de singe ou de chien, est armée de deux tiges de fer ; ses épaules et sa poitrine sont rayées de fer ; de sa main gauche levée, il semble appeler des armées

invisibles, en même temps que sa main droite s'arme d'un arc.

Le dieu des batailles est Siva, Siva incarné dans la personne d'Hanouman, généralissime des singes, qui aida Rama dans sa conquête de l'Inde.

Et pourtant, quelque bizarres et disloqués que paraissent ces contours, ils symbolisent tout un épisode du *Ramayâna*, poème qui est à l'imagination et au cœur des Hindous ce que l'Iliade fut si longtemps pour les Grecs, la glorification des faits nationaux, pendant les temps héroïques.

TRADITIONS
POPULAIRES
DE
LA COTE-D'OR

RECUEILLIES

PAR CLÉMENT-JANIN

Les temps ne sont plus aux Contes de nos grand' mères : ils disparaissent avec celles qui les narraient si bien, qui leur donnaient l'accent et la couleur.

C'est une page d'histoire des plus intéressantes, des plus curieuses, qui s'efface sous nos yeux sans que nous daignions nous baisser pour la ramasser et la mettre à l'abri.

Ces traditions, ces légendes, que sont-elles, en effet, sinon la voix des peuples primitifs ; voix encore incomprise, il est vrai, mais qui aura un jour son Champollion, comme les papyrus et les inscriptions de la vieille Égypte ont eu le leur.

Dans la Côte-d'Or, on a toujours négligé les traditions populaires, et aujourd'hui, la perte est irréparable. On glane à peine quelques épis là, où il y a cinquante ans, on pouvait faire de riches moissons.

Ce sont quelques-unes de ces glanes que j'offre à la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire,

dans l'espoir que d'autres recueilleront plus abondamment ce qui reste de nos traditions locales.

George Sand a peint admirablement notre âge prosaïque, dans une légende qui a sa place naturelle en tête de ces pages. La voici :

LA FÉE QUI COURT

Je rencontrai l'autre jour une bonne fée qui courait comme une folle malgré son grand âge.

— Êtes-vous si pressée de nous quitter, madame la fée ?

— Ah ! ne m'en parlez pas, répondit-elle. Il y a quelques centaines d'années que je n'avais revu votre petit monde, et je n'y comprends plus rien. J'offre la beauté aux filles, le courage aux garçons, la sagesse aux vieux, la santé aux malades, l'amour à la jeunesse, enfin tout ce qu'une honnête fée peut offrir de bon aux humains, et tous me refusent.

— Avez-vous de l'or et de l'argent ? me disent-ils ; nous ne souhaitons pas autre chose.

Or, je me sauve, car j'ai peur que les roses des buissons ne me demandent des parures de diamants et que les papillons n'aient la prétention de rouler carrosse dans la prairie !

— Non, non, ma bonne dame, s'écrièrent en riant les petites marguerites qui avaient entendu gro-

gner la fée : nous avons des gouttes de rosée sur nos feuilles.

— Et nous, disent en folâtrant les papillons, nous avons de l'or et de l'argent sur nos ailes.

— Voilà, dit la fée en s'en allant, les seules gens raisonnables que je laisse sur la terre.

C'est charmant, n'est-ce pas ?

Aussi, dans la mesure du possible, ai-je cherché à mériter les bonnes grâces de la Fée qui court, *en recueillant cette poudre d'or et ces gouttes de rosée.*

C.-J.

TRADITIONS POPULAIRES

DE LA COTE-D'OR

D'après Désiré Monnier, il existe quatre classes d'Esprits ou de Fées dans les traditions populaires de la Franche-Comté. Les premiers auraient été dieux et demi-dieux dès les temps fabuleux les plus reculés; les Fées n'auraient été que de simples mortelles, déifiées par la grâce du peuple, à partir d'une époque déjà dévolue au domaine de l'histoire.

Voici sa classification telle qu'on la trouve dans l'étude sur le *Culte des Esprits dans la Séquanie* :

1° L'être symbolique connu du vulgaire sous le nom de *Vouivre ;*

2° Le *Chasseur sauvage* et la *Dame Verte ;*

3° Les *Déesses mères ;*

4° Les *Dames Blanches,* c'est-à-dire les prophétesses de la Germanie et les druidesses de la Gaule.

Dans la Côte-d'Or nous avons les *Vouivres,* le *Chasseur noir*, les *Dames Vertes*, les *Déesses-mères* et les *Dames-Blanches* ou *Fées,* absolument

comme en Franche-Comté ; mais j'avoue qu'il me serait difficile de dire lesquels ont été dieux ou mortels. Nos traditions sont trop incomplètes pour cela. D'ailleurs, rien n'est vaporeux comme les Esprits et l'on risque fort, quand on veut les serrer de près, d'avoir avec eux la déconvenue d'Ixion. Je ne m'y exposerai pas.

Ne voulant rien innover en cette matière, je procèderai comme l'auteur du ***Culte des Esprits dans la Séquanie.***

LA VOUIVRE

« La *Vouivre,* dit X. Marmier, est un serpent ailé, un être magique, qui se glisse dans les airs comme une lueur rapide, se baigne dans les flots comme une autre Mélusine et porte à son front une escarboucle plus précieuse que tous les diamants de la couronne de France... Avant de se plonger dans les sources solitaires et les ruisseaux voilés dont elle aime à fendre l'onde limpide, la Vouivre dépose sur le rivage cette splendide escarboucle qui est son œil, sa prunelle, sa lumière. Si dans le moment où elle s'abandonne ainsi à la volupté de son repos, quelqu'un pouvait s'emparer de ce diamant inappréciable qu'elle a soin de cacher entre les roseaux les plus élevés ou dans le gazon le plus touffu, ah ! celui-là serait assez riche, car ni les mines

du Brésil, ni les montagnes de l'Oural n'ont jamais livré aux regards avides des hommes un diamant pareil. »

Le docteur Vallot complète ainsi cette description :

« Les *Vouivres* ou les *Fées de Bourgogne*, au lieu d'œil, avaient au milieu du front un diamant lumineux : aussi lorsqu'elles regardaient avec leur œil de diamant, elles jetaient en trouble et en désarroi. »

Ici, une longue dissertation, fort embrouillée, pour établir les liens de parenté des *Vouivres* avec les *Fées*. Mélusine y apparaît naturellement, et le docteur Vallot, s'appuyant sur un passage de la *Promenade de Bagnères-de-Luchon à Paris*, du comte de Vaudreuil, conclut que la protectrice de la maison de Lusignan n'a jamais existé. Le lecteur s'en doutait bien un peu.

*
* *

BRETIGNY. — *Lai sarpan* du bois du Roz est bien connue à Bretigny. Des personnes existent qui l'ont vue, ou du moins le prétendent.

C'est un serpent énorme avec une couronne sur la tête, un œil de diamant, des écailles brillantes et sonores, un anneau à la queue. A-t-il des ailes ? C'est probable, car il va du bois de Norges au bois du Roz, sans laisser de traces de son passage.

Chazeuil.— Le climat : *Es Essarpan* se trouve derrière le *Chemin de Faas*. Ce rapprochement est significatif et c'est un point à étudier.

Dijon. — Il serait bon aussi de savoir d'où venait le nom de *Serpent* donné à l'emplacement de l'hôtel de l'abbé de Cluny, qui était attenant à l'ancien cimetière de Saint-Philibert, à Dijon.

Gemeaux. — La Vouivre du château de Gemeaux se rend à la fontaine de Gemelos, entre deux et trois heures de l'après-midi, pour se baigner. Si on la surprend, elle relève son capuchon sur sa tête.

Il en existe une autre qui garde le trésor des Templiers, caché sous le *Murger-aux-Fosses*.

« Les débris accumulés de la Maison-Dieu des Templiers, — dit M. Huot, dans un mémoire manuscrit fort curieux, — formaient autrefois un énorme monceau de pierres qu'on appelait le *Murger-aux-Fosses*. On croyait que ce murger recouvrait certains caveaux ou *fosses*, dans lesquels était enfoui le trésor du Temple. Mais le démon l'avait pris sous sa protection, et en avait confié la garde à un génie. De plus, la cavité du murger servait de retraite à la *Vouivre*, reptile intelligent, dont la tête était ornée d'une escarboucle qui, dans la nuit, brillait comme un charbon ardent, et dont la valeur était considérable.

« La *Vouivre* sortait quelquefois de sa retraite pour aller se baigner dans une fontaine voisine, aujourd'hui réduite à un mince filet d'eau. Elle déposait alors son escarboucle à quelque distance, afin qu'elle ne fût pas ternie par les vapeurs de la source.

« Or, deux choses préoccupaient ceux qui rêvaient de s'enrichir d'un seul coup : s'emparer du trésor des Templiers, ou de l'escarboucle de la Vouivre.

« Un grand fainéant, nommé Jacquot, résolut, avec sa femme Jacquette, de tenter l'aventure. Justement on avait fait une brèche au murger, pour en retirer des matériaux. Voilà donc nos deux rapaces, travaillant de nuit, et pratiquant dans le murger une galerie dont ils ont soin de dissimuler l'entrée. Après un travail acharné, ils arrivent à une large dalle qui bien certainement fermait les fosses ou caveaux remplis d'or. La nuit suivante, ils reviennent avec un levier de fer et deux grands sacs. La dalle cède enfin sous leurs efforts ; elle est enlevée et laisse une ouverture béante. Vite, ils en approchent la lanterne, se penchent, et voient... un crapaud monstrueux, dont la tête égalait celle d'un chat, et qui fixait sur eux des yeux étincelants.

« Jacquette s'évanouit. L'homme, plus courageux, se hâta de remettre la dalle en place, et

partit en emportant sa femme loin de ce lieu redoutable. Tous les deux y perdirent pour jamais la funeste envie de s'enrichir sans rien faire. »

« Un autre ambitieux, Nicolas Broreau (Colas Brorià), rêva, lui, de prendre l'escarboucle de la Vouivre. Connaissant ses habitudes, il se mit à l'affût près de la fontaine où elle venait s'ébattre. Un soir enfin, au clair de la lune, il vit comme une brillante étoile s'avancer lentement de son côté : c'était la Vouivre. Elle allait avec force précautions, regardant à droite, regardant à gauche. Arrivée près d'un petit pêcher, sous lequel se trouvait une pierre blanche, et se croyant bien seule, elle pose son escarboucle sur cette pierre, et se plonge délicieusement dans la fontaine.

« Colas se précipite alors sur l'escarboucle, comme un chat sur une souris et empoche le trésor. Mais la Vouivre qui l'a entendu quitte la fontaine, fait entendre des sifflements terribles et magnétise le voleur de son regard. Colas reste hébété ; l'escarboucle lui échappe des mains et la raison de la tête. Quand le charme eut cessé, il n'avait plus envie de voler la Vouivre.

« S'il ne fut pas riche, Colas eut l'honneur d'attacher son nom à la fontaine et à l'endroit fréquentés par la Vouivre. On dit depuis : *en Brorià ; lai fontaine de Brorià.* »

La tradition populaire de Gemeaux, recueillie

par M. Huot, diffère un peu de celle de M. X. Marmier, puisque l'escarboucle n'est plus l'œil de la Vouivre, mais un ornement de tête.

LARREY-LÈS-DIJON. — Il y avait une Vouivre célèbre à Larrey, dans *lai Combe ai lai Sarpan.*

« On tient qu'à Laré, à un quart de lieue de Dijon, — dit La Monnoie, — il y avait autrefois un gros serpent qui faisait du dégât. On l'appelait, en langage du Pays, *lai Vivre de Larei,* d'où par manière de proverbe on dit encore à Dijon d'une fille ou d'une femme qui a mauvaise tête, que c'est une *Vivre de Laré.* »

La vallée sinueuse connue sous le nom de *Combe à la Serpent,* est terminée par une roche dans laquelle s'ouvrent deux cavités. Le serpent se retirait dans l'une d'elles, après avoir exercé ses ravages ; il fut tué depuis Chatenay. On dit encore qu'il allait se baigner dans la fontaine d'Ouche.

Le lecteur trouvera peut-être bien peu d'analogie entre ce serpent tué et les Fées immortelles ; j'ai fait aussi cette réflexion. Mais la logique n'a jamais marché de pair avec les traditions populaires, et celle-ci est aussi vivace qu'elle est incomplète. Il faut l'accepter.

LA ROCHE-VANNEAU. — Ce village a une caverne connue sous le nom de *Trou de la Vèvre.* Je n'en connais point la tradition.

NUITS. — A la *Fontaine au Loup*, m'écrit M. Emile Bergeret, on voyait toujours un serpent ayant un diamant sur la tête, et qui le déposait, lorsqu'il voulait dormir ou s'ébattre sur l'herbe.

SUSSEY. — Une dépendance de ce village est le hameau de Vouvres. Une fontaine salée et les *Roches de Vouvres* indiquent évidemment l'ancienne résidence d'une Vouivre. Dans tous les cas, c'était un lieu où la religion des races primitives était pratiquée, puisque l'église de Sussey est sous le vocable de saint Pierre.

Or, Désiré Monnier remarque, — du *Culte des Roches dans la Séquanie,* — que presque toutes les roches anciennement divinisées portent le nom de la Vierge ou de saint Pierre, à moins qu'elles ne soient à proximité d'églises placées sous le patronage de ces saints. Sussey devait donc avoir sa Vouivre, sans préjudice du culte que l'on pouvait y rendre à la *Pierre Pointe,* ce curieux monument élevé par des races oubliées.

THIL-EN-AUXOIS. — Une vouivre, cachée dans le château de Thil, garde les trésors des souterrains. On dit qu'elle prend les enfants assez hardis pour oser s'y aventurer seuls.

Le château de Thil est bâti sur une montagne vénérée déjà du temps des druides. Il y existe une source sacrée, la fontaine de Saint-

Eutrope, qui jette un peu d'eau dans les fossés, et où les mères vont encore tremper les chemises de leurs enfants malades.

VESVRES. — D'après M. Charles Bigarne, il faudrait ajouter Vesvres à cette nomenclature. Il dit, en effet, dans son *Étude sur l'origine, la religion et les monuments des Kalètes-Edues* :

« Vesvres, qui rappelle la Vouivre celtique. »

Je n'y contredis point, n'étant pas étymologiste. Seulement, je ferai remarquer que le docteur Vallot prétend que *vaivre*, ou *vesvre*, signifie lieut rès bas, aquatique. Je lis aussi dans le *Glossaire du patois du Morvan*, par M. de Chambure :

« Vouavre est une variante du terme générique vêvre, voivre, qui figure abondamment dans la toponomastique, désignant tantôt une bruyère, quelquefois un pâturage stérile ou humide, souvent un bois quelconque. »

Maintenant, lequel a raison, des savants que je viens de citer, ou du savant de Beaune ?

Si l'on se prononce pour M. Ch. Bigarne, il faudra ajouter beaucoup de Vesvres à celui qu'il signale, car les lieux dits de ce nom abondent en Bourgogne.

LE CHASSEUR NOIR

On le voit près du château d'Entre-deux-Monts, commune de Concœur, tout vêtu de noir,

monté sur un cheval noir, et entouré d'une meute couleur d'ébène. Il chasse toutes les nuits, qu'elles soient claires ou sombres.

« Les habitants de Pagny racontent encore aujourd'hui que leurs ancêtres, chaque nuit qui précédait la fête de Noël, entendaient très distinctement, dans la direction du bois de Chassagne, l'amiral Chabot chassant le cerf dans ses forêts. Chacun pouvait parfaitement distinguer le son du cor, la voix des chiens, et même le galop des chevaux. Cette chasse nocturne était une punition divine infligée à l'amiral parce qu'assistant une fois à la messe de minuit dans sa chapelle de Pagny, et ayant appris qu'un cerf venait de passer près de là, il quitta le service divin pour aller le chasser. Si le même bruit ne se fait plus entendre aujourd'hui à pareille époque, c'est que le temps que devait durer ce juste châtiment est expiré ; il a eu lieu, dit-on, pendant 140 ans. »

« M. Henri Baudot, à qui j'emprunte ce récit, ajoute que cette tradition n'est pas la seule en France qui rappelle un semblable phénomène : elle est connue dans plusieurs provinces, sous les noms de chasse de Saint-Hubert, de Saint-Eustache, de chasse du Diable, etc. »

La Chasse nocturne. — Jules Pautet l'a mise en vers atrocement mauvais, qu'il eut l'audace de dédier à Victor Hugo ; — la *Chasse nocturne* est

évidemment une légende greffée sur une autre légende plus ancienne, et c'est à ce titre que je la donne ici.

Je puise encore dans le manuscrit de M. Huot, déjà cité, une tradition gemelloise, qui se rattache, par plus d'un côté, au *Chasseur noir*.

« La maison des sœurs, à Gemeaux, — dit M. Huot, — avait été autrefois une sorte de fief, et elle était restée célèbre par la légendaire existence de l'un de ses anciens propriétaires, M. de Virville. Toute sa jeunesse s'était passée sous les drapeaux ; il avait été vaillant soldat et habile officier. En quittant l'armée, il était venu se fixer à Gemeaux. Son lieu de naissance ? Sa vie privée ? On les ignorait. Le jour il ne se montrait non plus que chat-huant ; la nuit, il était presque toujours sur pied.

« Quand tout le village dormait, les voisins de l'ancien officier étaient soudain réveillés par une voix caverneuse :

« Dors-tu, Virville ? Quoi ! tu tardes toujours ! »

« L'écho redisait ce « toujours » avec des vibrations particulières, et les vitres des maisons environnantes en frémissaient. La voix était celle d'un cavalier, car un galop retentissant la précédait. Quand Virville avait répondu : « Capitaine, à vos ordres ! » la porte cochère roulait sur ses gonds et les deux cavaliers partaient tantôt

dans une direction, tantôt dans une autre. Ils allaient avec une rapidité vertigineuse ; leurs montures semblaient avoir des ailes. On aurait dit un tourbillon noir. Allez donc, dans de pareilles conditions, suivre à la piste de Virville et son mystérieux compagnon ! On entrebâillait quelquefois la porte ou la fenêtre, pour jeter un coup d'œil dans la rue, mais on ne voyait que deux cavaliers enveloppés dans de vastes manteaux qui recouvraient jusqu'à leurs chevaux.

« Chose plus surprenante encore ! On avait plusieurs fois remarqué, entre onze heures et minuit, devant la croix des Halles, un cavalier immobile, la tête reposant sur le cou de son beau cheval noir, et le reste du corps perdu dans les plis de son manteau. C'était évidemment le visiteur de M. de Virville. Mais pourquoi cette halte et ce recueillement devant une croix ? On se le demanda pendant bien des années ; à la fin pourtant, on crut avoir pénétré ce secret.

« Une vague rumeur voulait que ces mystérieux cavaliers allassent sur les champs de bataille lointains, où leurs compagnons d'armes étaient tombés, et que là, ils évoquassent leurs âmes, dans la société desquelles ils passaient quelques heures, s'entretenant du passé et de l'avenir. Or, de quels chevaux pouvaient-ils se servir pour de pareilles courses ? Ce devaient être des coursiers enchantés. Celui de M. de Virville

arrivait on ne sait d'où. Chaque nuit d'expédition, il montait Gemelos, et se rendait, à l'heure voulue, à la porte de son maître. Ceux qui l'avaient approché l'avaient vu tout à coup grandir démesurément, au point d'acquérir la taille d'un éléphant,et ils s'étaient bien vite retirés.

« Une nuit, la voix du cavalier étranger retentit encore devant la porte de M. de Virville ; M. de Virville n'y répondit pas. Il dormait, cette fois, pour toujours.

« La nuit qui précéda ses funérailles, une longue file de cavaliers noirs, aux formes fantastiques, passa près des Halles, chacun inclinant profondément la tête devant la vieille croix. L'âme de Virville vint prendre place parmi eux, sous la même forme, et la troupe disparut.

« Telle est la légende. Ceux qui ont voulu l'expliquer ont dit que M. de Virville était affilié à certaine franc-maçonnerie militaire, ce qui nécessitait ses courses nocturnes. »

MEURSAULT avait aussi son *Cavalier noir*.

DAMES VERTES

A VIC-SOUS THIL, on voit des *Dames vertes*, sous le chêne de *Pré Collin*.

« Ce géant des forêts, dit M. Prudhon, l'historien de Vic-sous-Thil, mesure à sa base

5 mètres 33 de circonférence. A la hauteur de 3 mètres environ, il se divise, et deux de ses branches forment elles-mêmes des arbres gigantesques. Ce chêne est plein de force et de vie ; faisons des vœux pour qu'il soit conservé à l'admiration publique.

« Un arbre aussi colossal devait avoir sa légende. Si nous consultons les anciens du pays, ils nous diront que c'était sous ce chêne que se tenait le sabbat.

« Plus tard on y avait aperçu des ***Dàmes vertes.*** Les illusions de nos sens sont très fréquentes et très variées. Qui n'a remarqué les jeux que produit la lumière ?... Nos pères ont donc pu voir des dames vertes sous le chêne de Pré Collin ; mais certainement ces dames n'existaient que dans leur imagination. »

Et voilà justement comme on coupe court aux légendes !

DÉESSES-MÈRES

« A l'origine, les MÈRES ont été, sans contredit, des divinités champêtres, protégeant les jardins, les champs, les maisons et les routes ; elles présidèrent plus tard aux villes, aux provinces et aux nations qu'elles prenaient sous leur tutelle et dans lesquelles elles avaient soin d'entretenir l'abondance et la prospérité, en veillant à la santé

de ceux qui les invoquaient. Chaque ville, chaque province, chaque nation, avait ses Mères particulières... »

M. Adolphe Grange, qui a écrit ces lignes, ajoute :

« Elles furent appelées en divers lieux sous différents noms, mais leur culte devait être le même partout : ainsi nous plaçons au rang des Déesses-Mères, les Maires, Mères et Matrones, dont les noms sont synonymes, les Junons, les Bivies, Trivies et Quadrivies, les Sulèves, les Sylvatiques, etc., et autres divinités protectrices des champs. »

Un autel représentant les Déesses-Mères a été trouvé à Bressey, en 1770 ; il est gravé dans les *Origines de Dijon*, de Legouz de Gerland. MM. Coutant et Mignard en ont découvert un second à Landunum, en 1854, lequel est reproduit dans le tome IV des *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*. Ces deux bas-reliefs sont au Musée des Antiquités de Dijon.

M. Charles Bigarne en signale un troisième, provenant de Corgoloin, et qui est au Musée de Beaune.

Dans son livre déjà cité, M. Ch. Bigarne dit que le village de Martrois et le hameau de Mairey doivent leur nom aux Déesses-Mères. Pourquoi pas aussi Marey-sur-Tille? C'est une base bien fragile, l'étymologie. Je remarque,

en effet, que M. Bigarne met encore en vedette des noms de lieux-dits tels que les *Madones* à Buisson, près de Serrigny ; les *Trois-Folles* à Pommard ; les *Damodes* (Dames hautes) à Nuits, et les *Bonnes-Mares* à Vougeot.

Une objection d'abord. Le climat des *Bonnes-Mares* n'existe pas à Vougeot. Il y en a un de ce nom à Chambolle, ainsi qu'une *Chambre des Fées*, et un autre à Morey.

Les *Bonnes-Mares !*... Chacun sait, dans nos pays, ce qu'on appelle *mar, mare* ou *marre*. Cela n'a aucun rapport avec les déesses vénérées par nos pères. Il faut ajouter que les bonnes mares de nos caves bourguignonnes ont peut-être plus d'adorateurs que les déesses champêtres n'en ont jamais eu. Il est si généreux, le vin des coteaux ensoleillés de Chambolle, de Morey et celui de leur petit-cousin, les Marcs-d'Or de Dijon !

Donc... Mais le lecteur a vu le lien mystique qui unit la cave au coteau. Je n'insiste pas.

DAMES BLANCHES ET FÉES

Les Fées étaient très populaires dans la Gaule. Montagnes, fontaines, forêts, elles animaient tout, protégeaient tout, veillaient sur tout. Leur influence était grande aussi sur la destinée des

hommes : à côté de chaque berceau, l'imagination de nos pères avait placé une Fée.

Quels beaux contes nous leur devons ! Viviane est toute dévouée à Lancelot du Lac, Ogier le Danois s'enivre d'harmonie, de parfums et d'amour aux genoux de la fée Mourgue ; la divine Morgane jette ses enchantements sur le détroit de Messine et Perrault... Qui de nous n'a pas lu les *Contes* de Perrault ?

Cependant, à côté de ces bonnes Fées, il y avait les méchantes, les vieilles, les laides, les fées Carabosse, les fées Grognon : mais elles étaient moins puissantes que les jeunes, et le bien l'emportait sur le mal.



Tous les pays du monde ont eu leurs Fées : la Perse ses Péris, l'Inde ses Apsaras, la Grèce ses Nymphes, la Scandinavie ses Elfines, l'Allemagne ses Nixes, l'Angleterre ses Branconices, l'Irlande ses Snee-Farra, la Bretagne ses Korriganes. Pourquoi la Gaule n'aurait-elle pas eu les siennes ? Pourquoi faire de ces gracieuses filles de l'imagination de la Gaule chevelue, une colonie de Péris ? Est-ce que nos ancêtres ne croyaient pas à l'existence de génies présidant aux eaux et à la terre ? N'allons donc pas chercher au loin l'origine des Fées : elles sont filles de notre sol.

*
* *

Dans la Côte-d'Or, le vent de l'oubli a soufflé sur les Fées, et les populations se souviennent à peine d'elles. On sait pourtant qu'elles pouvaient apparaître sous toutes sortes de formes, se transporter à des distances énormes, disposer des forces de la nature et, privilège suprême ! lire dans l'avenir comme dans un livre ouvert.

Voici ce que j'ai glané sur elles.

AISY-SOUS-THIL. — Sur le territoire de ce village, on voit la *Chaudière de la Fée*. J'en emprunte la description au *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur*, année 1874 :

« Près d'Aisy-sous-Thil, à droite de la route qui conduit à Saulieu, se trouve l'entrée d'un vallon étroit au fond duquel coule un ruisseau. Sur une partie de son parcours, des blocs de granit isolés ou réunis dans toutes les positions reposent sur le sol ou sont suspendus sur les pentes du ravin ; ce vallon sauvage et d'un aspect très pittoresque, porte le nom de *Gallafre*.

« A peu de distance du ruisseau, mais à quelques mètres plus haut que son niveau, une roche de 4 mètres 30 centimètres de longueur sur 2 mètres de largeur, dont une partie seulement s'élève en dehors du sol, est percée d'un trou

rond de 45 centimètres de diamètre, sur 45 centimètres de profondeur, qui présente la forme d'une véritable chaudière. Comment expliquer cette cavité dans une masse de granit très dur et très compacte ?

« On ne peut y méconnaître une de ces excavations qui ont été souvent signalées, que l'on désigne sous le nom de : ***Marmites des Géants*** ou ***Pierres à Bassin*** et dont la cause, qui n'est pas encore bien expliquée, est attribuée par plusieurs géologues à l'action des torrents ou à des effets glaciaires.

« La cavité de la roche de Gallafre est parfaitement régulière ; elle est même taillée avec soin ; ses parois sont verticales, bien que le bloc présente une inclinaison très prononcée. Près du bord de la roche, du côté de la partie inclinée, une petite rigole a été ménagée sans doute pour l'écoulement du liquide que cette cavité était destinée à recevoir. Il est donc à peu près certain qu'elle a été creusée par les hommes.

« Il est impossible de déterminer quel a pu être le but de ce travail ; quant à son origine, il est probable qu'il remonte à une époque très reculée. La tradition est muette à cet égard, mais elle est remplacée par une légende de fée qui doit faire supposer que cette cavité existait au temps des Gaulois.

« C'était la Chaudière d'une Fée fort méchante,

qui avait son domicile en Gallafre (1). On montre sa maison, sa grange, son écurie, c'est-à-dire des espèces de grottes peu élevées et peu profondes, formées par des blocs de granit que le hasard a superposés. Elle est morte, dit-on, depuis peu de temps ; son mobilier a été transformé en roches ; ainsi, indépendamment de sa chaudière, on voit son cuvier, son sabot, son lit, son seau, etc., et bien qu'elle n'existe plus, sa mauvaise influence subsiste encore. Mais il y a un moyen de conjurer ses maléfices ; c'est de porter sur soi du pain et du sel. Les femmes, et peut-être les hommes des villages voisins, n'oseraient pas se hasarder la nuit et même le soir près de l'ancienne demeure de la Fée sans pain et sans sel. On prétend que plusieurs personnes qui n'avaient pas pris cette sage précaution n'ont jamais reparu. »

Ces pages sont complétées d'une manière très caractéristique par M. Charles Prudhon, dans son *Histoire de Vic-sous-Thil.*

« Gallafre, dit-il, est un ravin profond, au bas duquel coule le ruisseau de Pont-d'Aisy. Dans ce ravin, se trouve une énorme pierre de granit, imposante par sa masse, autour de laquelle

(1) D'après M. J.-J. Collenot, auteur de la *Description géologique de l'Auxois*, cette cavité est connue sous le nom de *Cuvier-de-la-Fée*.

durent s'assembler plus d'une fois les anciens Gaulois, lorsqu'ils honoraient leurs dieux ou tenaient leurs conciliabules; et les échos de ce ravin durent souvent répéter ces mots: En Gallas! en Gallas! que, dans leur enthousiasme, prononçaient les Gaulois.

« C'est ce souvenir qui s'est transmis jusqu'à nos jours. Il y a à peine cinquante ans, lorsque les habitants du village venaient à passer près de la pierre de granit dont nous venons de parler, ils s'arrêtaient pour s'écrier : En Gallas! en Gallas! Les jeunes gens du pays se rendaient en Gallafre pour y faire entendre ce cri de leurs pères. Une laide et vieille femme, la Beufnie, était la gardienne mystérieuse de ces lieux. »

Beire-le-Chatel. — Sur la route du Petit-Beire à Vesvrottes, à la croisée du chemin rural de l'Etrée, et en face de l'endroit même où l'on a trouvé beaucoup de tombeaux anciens, était un vieux poirier connu sous le nom de *Poirier Saint-Laurent*, sous lequel les Fées se réunissaient.

Boudreville. — Fontaine de Fée-Châtel.

Bourberain. — Ferme de Faas.

Censerey. — La commune de Censerey, — dit M. Ch. Bigarne, — dont le nom signifie *rivière de Senn*, possède le bois de *Bâl*, dans lequel est une grotte appelée la *Chapelle des Fées*.

On y voit danser au clair de la lune les Dames-Blanches qui vont ensuite se désaltérer à la rivière. »

Cette grotte n'a pas été signalée par M. J. Garnier, dans sa *Nomenclature historique des communes, hameaux*, etc., pourtant si complète.

CERNOIS, commune de *Vic-de-Chassenay*.

Aux alentours de 1860, le sieur Blandin, de Cernois, revenait de la foire de Précy-sous-Thil. Il était plus de dix heures du soir. En passant près du parc de Bierre, il vit tout à coup une forme humaine, plus grande que nature, appuyée contre le mur du parc. La peur le prit et lui donna des ailes.

Près de l'entrée d'un mauvais et étroit chemin entre deux haies, appelé la *ruelle des Faraguégnia*, — des ferrailleurs, — se trouvent les vieux poiriers cabus de la ferme de Cernaisot, sous lesquels se tient une Fée, et « où l'on est exposé à voir quelque chose. »

En effet, Blandin avait à peine dépassé les maudits poiriers et mis le pied dans la ruelle, lorsqu'il sentit le terrain craquer sous lui. On aurait dit qu'il marchait sur des épines. Il y avait aussi des cahotements terribles. Le pauvre Blandin était plus mort que vif. Une petite vieille, bossue, laide comme les sept péchés capitaux, vêtue d'habits religieux, le suivait pas à pas.

Quelle était-elle? Blandin ne le lui demanda pas. Il prit ses jambes à son cou et ne tarda pas à rentrer chez lui, en proie à la fièvre. Pendant plusieurs jours il fut très malade.

Quant à la Fée, elle avait disparu par une *Chateneire*, ou frayé de lièvre dans la haie.

Quelques années après, ce même Blandin revenant le soir d'une veillée à Menestois, fut croisé, un peu avant d'arriver à Cernois, par deux lumières très vives qui disparurent en faisant : prout! prout! C'étaient des *cuelai*, ou âmes en peine demandant des prières.

Ce récit, je le dois à M. H. Marlot, de Cernois.

CHAMBOLLE. — A l'entrée d'une combe divisée par le rocher Grognot en grande et petite combe de la Vierge, est la *Chambre des Fées*.

CHASSAGNE. — « La pierre de *Tonton-Marcelle*, à Chassagne, n'existe plus qu'en souvenir, et ses débris sont recouverts par l'herbe et les broussailles. Depuis fort longtemps ce monument avait été brisé. Il y a une dizaine d'années, on voyait encore un fragment assez volumineux qui paraissait avoir appartenu à une allée couverte. Le coteau rapide et stérile où cette pierre était posée est surmonté d'une sorte de muraille en blocs cyclopéens dont plusieurs ont été évidemment arrangés par les hommes. Elle sert de clôture à un petit bois disposé en demi-cercle. Tout

le *Larré* est rempli de grosses pierres qui donnent à cet endroit, nommé la *Grande-Montagne*, un aspect singulièrement désolé. Un bosquet voisin s'appelle encore le *Bois de la Fée*. Il serait possible que le nom de Chassagne fût gallo-romain et qu'il vînt de *Campus Annæ*. Dans cette hypothèse, le mot de Marcelle pourrait signifier *Sacellum de la Maire*. »

Tel est le chemin de traverse par lequel M. Ch. Bigarne ramène ses lecteurs aux pieds des Déesses-Mères.

CHAZEUIL. — J'ai dit plus haut que, sur le territoire de ce village, le *Chemin de Faas* touche au climat des *Essarpan*.

CLAVOILLON. — Ce hameau est une annexe de Bessey-en-Chaume.

Il possède une *Fontaine aux Fées* et une grotte, dite de la *Tarboille*. Suivant M. Bigarne, cette *Tarboille* aurait été une espèce de serpent.

CLÉNAY. — A Clénay, on voit une Dame-Blanche à Pic-en-Poix, dans le bois du *Buisson Robin*. Il y a des ruines de masures du moyen âge en cet endroit et un puits assez profond. Les habitants des villages voisins appellent cette dame blanche *lai heuloure de Pic-en-Poix* et craignent, la nuit, de passer dans les lieux qu'elle fréquente. Ce nom de hurleuse semble indiquer que notre dame blanche pousse des cris terribles.

Courcelles-les-Semur. — Une Fée fameuse dans la contrée se tenait sous le chêne de Velnose, lequel s'élevait sur des ruines très anciennes, et que l'on dit provenir de constructions gallo-romaines.

Dans ce lieu mystérieux, personne n'aurait osé s'aventurer la nuit, tant était grande la crainte d'y rencontrer la méchante Fée, qui faisait mourir le téméraire, ou quelqu'un de sa famille.

Crecey. — Dans le bois de Brun, au-dessus de la combe Vormey, une grotte, appelée l'*Ecraignôte*, — la petite Ecraigne, — est hantée par les Fées. Les enfants du village n'osent en approcher.

Crugey. — On y voit une grotte appelée la *Cave aux Fées*.

Dijon. — Il y avait autrefois les *Roches aux Fées*, connues aujourd'hui sous le nom de *Petites Roches*, que M. Baudot regarde comme un lieu d'assemblées et de sacrifices druidiques. La chose n'est pas impossible, mais j'attends qu'une bonne Fée me l'atteste pour y croire les yeux fermés.

On attribue aussi aux Fées l'érection du clocher de Saint-Philibert, construit tout en pierres de taille. Elles ont fait cette œuvre en une seule nuit. Cela rappelle que les Fées bretonnes appor-

tèrent dans leurs tabliers, tout en filant leur quenouille, les blocs gigantesques de Karnac et de Locmariaker, et que des traditions analogues ont cours dans les Pyrénées et dans les îles du Nord.

Étalente. — Ce village a pour patron saint Martin.

On y remarque une belle source, nommée la Coquille, qui sort d'une grotte portant le même nom, dans laquelle habite une Fée mangeuse d'enfants. Il y a peu d'années encore, on allait jeter à cette ogresse du pain ou des gâteaux, pour se la rendre favorable. La fée Greg, d'Étalente, était redoutée des têtes blondes, à l'égal du père Fouettard ou autres mythes populaires.

Gemeaux. — Ce pays des légendes ne pouvait manquer d'avoir des Fées. Ce sont elles, dit M. Huot, qui ont creusé la fontaine de la Roche, ou de Saint-Pierre, où elles se retiraient comme dans un inviolable asile. Cette fontaine était presque autant respectée par le sentiment de cette tradition que par sa consécration au prince des Apôtres.

Elles avaient de plus leur souterrain, leur *Trou*, dans l'enceinte du manoir féodal, dont on voit encore quelques vestiges. Ce souterrain aboutissait à environ un kilomètre de distance,

dans le bois de la Charme; d'autres disent au château de Thil-Châtel, ce qui est invraisemblable.

« Fontaine et souterrain étant le refuge des Fées locales, elles erraient souvent de l'une à l'autre, et personne ne se souciait de les rencontrer dans leurs promenades nocturnes. A plus forte raison, n'avait-on pas l'audace d'aller sonder les secrets de leurs asiles mystérieux. Les Fées de la fontaine eussent impitoyablement noyé celui qui se fût avancé au fond de la caverne. « Ne va pas jouer sur le bord de la fontaine de la Roche, disaient encore il y a quelque quarante ans, les mères prudentes à leurs enfants ; la Fée du fond (de la fontaine) te tirerait dedans. »

« Quant aux Fées habitantes du long et obscur réduit féodal, elles en permettaient l'accès jusqu'à certaine excavation assez spacieuse, formant antichambre; mais malheur au téméraire qui se fût introduit plus loin !

« Le *Trou aux Fées* fit souvent travailler les esprits. Il était bien entendu que si on eût pratiqué une ouverture en un point quelconque du réduit, les conséquences auraient pu être graves. Une fois, entre autres, en 1843, que par suite de travaux de défoncement on avait percé la voûte du souterrain, l'imagination troublée de plusieurs habitants de Gemeaux leur faisait saisir,

dans les sifflements de la bise, les plaintes menaçantes des Fées troublées dans leur repos séculaire. »

J'ajouterai à la description de M. Huot, que l'on montrait jadis dans le *Trou aux Fées*, la *Chaise du Diable*, quartier de roche sur lequel, disait-on, Satan venait s'asseoir.

Enfin, les Dames-Blanches erraient sur la Charme. « Elles ne passaient pas pour malfaisantes, dit encore M. Huot, seulement les dames Gemelloises étaient en relations de voisinage avec *Cla* (le follet) et toute la famille fantastique des *Essarts* et de *Venarde*, ce qui gâtait l'affaire. Nul, sur les onze heures du soir, ne se fût aventuré dans les lieux par eux hantés ; ils y faisaient d'ailleurs exercer une surveillance sévère par certains subordonnés dont l'aspect n'avait rien de gracieux.

« On raconte qu'un jeune homme ayant, « à heure indue », pénétré sur la Charme, il fut aussitôt appréhendé par un personnage noir et rude, qui le promena toute la nuit, sans suivre « ni chemins ni sentiers », à travers les roches, les buissons, les murgers de la Charme, des Essarts et de la Rêpe. La main de fer qui le tenait ne le lâcha qu'aux premières lueurs de l'aube, meurtri, exténué et à demi fou. »

GEVREY-CHAMBERTIN.—Voilà un pays qu'une bonne Fée a touché de sa baguette !

On y voyait jadis une pierre appelée la *Fée qui file*. Ecoutons ce qu'en dit le docteur Vallot :

« La pierre de la *Fée qui file* offrait un bloc cubique d'environ quatre pieds et demi à cinq pieds, sur chaque face. Elle était sans doute placée depuis très longtemps dans le lieu où on la voyait. Elle avait, par la suite, servi de base à une croix détruite, ainsi que le démontrait l'excavation qui se trouvait à la surface supérieure, et qui dans le temps avait été pratiquée pour recevoir la partie inférieure de la tige de la croix. »

« Des idées superstitieuses étaient attachées à la *pierre de la Fée qui file*, continue le docteur Vallot. Car à l'époque où l'on voulut la faire disparaître pour dégager le chemin, on fut obligé de faire jouer la mine. Pendant que les ouvriers foraient la pierre, et s'apprêtaient à remplir de poudre la cavité, beaucoup de femmes s'étaient réunies pour être témoins de l'opération, et un grand nombre d'entre elles disaient : *Si le feu pouvait donc ne pas prendre!* Elles regrettaient, en effet, ce monument dont la destruction anéantissait en même temps tous les souvenirs dont on avait bercé leur enfance.

« Cette pierre était sans doute un *menhir*, que la religion catholique avait sanctifié par la plantation de la croix, mais qui n'avait point pu parvenir à détruire l'opinion superstitieuse atta-

chée au monument. Le développement des idées a permis de nos jours de l'enlever sans provoquer d'émeute, ce qui aurait probablement eu lieu à l'époque où ce monument a été consacré par la religion chrétienne. »

D'après le savant et prolixe docteur, cette *Fée qui file* était l'emblème de la terre. Il la rapproche de la *Truie qui file* et parle à ce propos de la *Truie qui bat du beurre,* laquelle figurait parmi les ornements de la première lettre grise du cartulaire de Notre-Dame de Beaune.

La pierre de la *Fée qui file* se trouvait à droite, en sortant de Gevrey, pour aller à la *Vau,* à l'embranchement du chemin de Saint-Jacques. Elle fut détruite vers 1810 ou 1812.

La pittoresque vallée connue sous le nom de *la Vau,* — on dit maintenant la *Combe de la Vau,* ce qui est un affreux pléonasme, — cette pittoresque vallée devait avoir ses esprits. Voici, en effet, une légende que m'a racontée une octogénaire de Gevrey :

Une fille, belle comme le jour, avait été enfermée, par sa marâtre, dans l'une des tours de Château-Renard. Avant d'avoir sa liberté, elle devait filer toute l'œuvre qui remplissait la tour. Or, il y en avait tant et tant, que le fuseau tombait des mains de l'innocente et qu'elle ne faisait que pleurer.

Par bonheur, la Fée de la Vau passa près de

la prison, et entendant des gémissements, elle y entra. — N'est-ce que cela ? dit-elle ; et prenant sa baguette, elle en frappa les paquets d'œuvre qui soudain se trouvèrent filés, et le fil dévidé par écheveaux.

Le bruit de ce prodige se répandit au loin, si bien que le fils du roi voulut voir l'habile fileuse, et la trouvant belle, il l'épousa.

Un fils naquit de ce mariage, un fils adorable et adoré. Mais un jour que la jeune reine était revenue à Château-Renard avec son fils, visitant les rochers de la montagne, elle vit, dans un souterrain, une vieille femme accroupie, qui faisait cuire des gaudes en chantonnant :

Rigaudin et Rigaudon,
C'est mon nom.
Si la belle au Roi le savait,
Bienheureuse elle serait !

Au lieu de prendre pitié de cette vieille, la reine s'en moqua. Soudain, il se fit un grand bruit ; la reine effrayée voulut fuir, mais elle ne trouva plus son fils. Il avait disparu avec la vieille femme qui n'était autre que la Fée de la Vau.

Je ne sais si je me trompe ; mais cette légende ne me semble pas étrangère à la pierre de la *Fée qui file*.

Enfin, Gevrey a aussi sa Dame-Blanche qui

va du cimetière au château. Son nom? On le dit tout bas dans le bourg, et l'on ajoute qu'elle expie les péchés commis avec Louis XV le Bien-Aimé, et autres galants du dernier siècle. S'il en est ainsi, la Dame-Blanche de Gevrey-Chambertin n'a rien à fairè avec les Fées de notre pays.

GISSEY-LE-VIEIL. — Ici, un doute me point. Gissey avait-il une Fée ou des *foyards*? Le ruisseau de Fou a-t-il pris son nom d'une Viviane à l'œil de feu ou d'un hêtre au feuillage épais? Telle est la question. A dire vrai, je pencherais pour l'arbre, si je ne voyais pas, tout près de là, les *Roches Madame*, qui me mettent martel en tête.

Un habitant de Gissey pourrait seul se prononcer dans cette affaire.

HAUTEVILLE. — L'église de ce village est bâtie en pierres de champ, posées un peu obliquement. Aussi, d'après Courtépée, les paysans disent-ils qu'elle est l'ouvrage des Fées. Nos ancêtres s'émerveillaient de peu de chose.

LA COUR-D'ARCENAY.—Ce village était, selon toute apparence, un lieu druidique. On y voit encore un *dolmen* appelé le *Perron de la Louise*, ou de *la Fée*, dont M. Marlot parle ainsi dans son excellent travail sur les *Pierres à bassins du Morvan* :

« Le Perron de la Louise ou de la Fée est un bloc énorme de forme elliptique, disposé comme une pierre tournante sur un rocher enfoncé en terre, où il est parfaitement d'aplomb. Il est placé, comme le Fauteuil du Diable, sur une pente assez raide, de laquelle on jouit d'une vue étendue du côté du couchant. Deux gros trous à peu près ronds existent à sa partie supérieure... En grattant au pied avec un bâton, nous avons reconnu les traces d'un foyer et retiré un petit tesson de vase grossier, mal cuit, ayant l'apparence d'une haute ancienneté.

« Dans les environs, on trouve une roche à peu près semblable appelée le *Perron de la Jaquette*...

« La Louise, selon la légende, était une méchante et redoutable sorcière ; elle faisait sa cuisine dans ces espèces de chaudrons. La nuit, montée sur la pierre et sous l'aspect d'une dame blanche, elle cherchait par ses cris à égarer ou à effrayer les voyageurs. »

LA ROCHE-POT. — Montagne de Bellefaie.

LESGOULLES. — La *Roche aux Fées* dans la combe des Forgerons.

MAGNY-LAMBERT. — « Le Magny-Lambert, mon pays natal, — dit Leclère dans son *Archéologie celto-romaine*, — possédait aussi sa caverne consacrée, située dans le *bois des Fées*, en face

de la motte et des nombreuses tombelles de la plaine. Cette caverne a été formée par la nature au milieu de gros rochers couronnés d'arbres. Il est maintenant fort difficile de pénétrer dans l'intérieur de ses salles, à raison des éboulements récents qui ont encombré la principale entrée. Jusqu'à nos jours, les paysans ont conservé, par tradition, une terreur superstitieuse pour les Fées habitantes de ces rochers. On sait encore l'histoire de la dernière qui, sous la forme d'une petite vieille décrépite, se faisait voir peu d'années avant la Révolution. » C'était un usage, dans chaque ménage, de lui offrir un gâteau à certaines époques de l'année.

MAGNY-LES-VILLERS.— D'après Joseph Bard, on trouvait dans ce village des Fées, des sorciers et des *laveuses de nuit*.

MANLAY. — Au sommet de la montagne de Bar est une petite excavation appelée le *Four des Fées*.

MELIN. — M. Ch. Bigarne dit qu'on trouve dans ce hameau la fontaine de *Belle-Fée*. Cette fontaine n'est pas mentionnée dans la *Nomenclature* de M. J. Garnier.

MESSIGNY. — La Dame-Blanche de la combe d'Arveau est bien connue à Messigny ; on lui prête la fameuse réponse des esprits malins :

San ton pain, san ton sau,
De lai combe d'Arvau,
Tu ne sotiro !

A minuit, on la voyait descendre le *Gravilly*. Parfois, elle venait doucement derrière les passants attardés et leur chatouillait le cou avec le doigt, en disant : « Je suis la petite Dame-Blanche. » M. François Sebaut, tisserand à Messigny, a encore eu du fil à retordre avec elle, il y a quelques années.

MEURSAULT. — « Le *Creux de Nervaux* est une petite combe stérile qui descend du plateau, au revers de la montagne de Meursault, du côté de Gamay, à peu de distance de la pierre de Ton-ton-Marcelle, dit M. Ch. Bigarne. C'est dans ce lieu redouté que se tient le sabbat. On voit sur le sol de grands cercles où l'herbe jaunit, car les Fées brûlent le gazon avec leurs pieds en tournant les rondes nocturnes. Dans la nuit qui précède les grandes fêtes, les bonnes gens du petit Auxey et de Gamay peuvent apercevoir, du fond de leur vallée, les feux allumés à minuit par les sorcières infernales.

« Un ménétrier de Meursault revenait une nuit, il y a bien longtemps de cela, d'une noce à Saint-Aubin. Arrivé sur les chaumes de Nervaux, il voit venir un cavalier monté sur un cheval noir, qui lui promet un trésor s'il veut revenir le lendemain. Le violoneux lui donne sa

parole, puis, de retour à Meursault, il va trouver le curé qui lui fait entendre que son âme court un grand danger. Mais Satan a sa parole ; tous deux se trouvent au rendez-vous. Au moment où l'homme noir met pied à terre, le musicien, à moitié mort de peur, fait un signe de croix et le diable disparaît avec sa monture. »

Dans ce temps-là, on se débarrassait du diable ; aujourd'hui certaines gens passent leur vie à le tirer par la queue.

Courtépée dit que l'aiguille du clocher de Meursault passe pour avoir été bâtie par les Fées.

MOLPHEY.—Dans un rôle des feux de l'Auxois, daté de 1377, le nom de ce village est orthographié *Mollefey*. Doit-on y voir un souvenir défiguré de quelque Fée nonchalente ? Je ne trancherai pas la question.

MONTFORT. — Près des ruines du château de Montfort, est une forêt hantée par une biche blanche, que les paysans appellent *la baronne*. C'est, disent-ils, l'âme de la baronne Amélie de Montfort, femme de Frédéric-Casimir, prince palatin de Landsberg, laquelle devint folle en apprenant l'assassinat de son père, et se précipita du haut de l'une des tours du château.

Je donne ce récit pour ce qu'il vaut. Libre au

lecteur de le prendre à la lettre, ou bien de le greffer sur une tradition plus ancienne.

MOREY.— « Le bloc de la *Fée qui file*, à Morey, dit M. Bigarne, nous reporte au culte Isiaque de la terre. Cette pierre que l'on a détruite il y a une quinzaine d'années, servait de piédestal à une croix. On y cognait la tête des crédules qui approchaient l'oreille pour entendre le bruit du rouet. Chacune de ses faces avait un mètre et demi de hauteur. »

Je crains bien que M. Bigarne n'ait confondu cette *Fée qui file* avec celle de Gevrey ; elle lui ressemble terriblement. Seulement, il la fait disparaître vers 1855, tandis que celle de Gevrey fut détruite, comme je l'ai dit, vers 1810 ou 1812.

NUITS. — Dans sa brochure *Histoire et poésie*, Joseph Bard a fait la description des *Trous-Légers*, et en a raconté la légende. Je lui emprunte son récit, en y faisant toutefois quelques coupures.

« Une large et basse ouverture pratiquée dans le roc, divisée en deux parties à peu près égales, par un pied-droit naturel ou pilier, constitue les *Trous-légers* proprement dits ; à côté d'eux est la *Chaudière du Diable*, et au-dessous, la *cave* ou le souterrain dans lequel nous allons entrer.

« Je défie à l'art de composer une voûte dont la

courbe soit plus harmonieuse, dont les parois soient plus solides, que celle de la cave des *Trous-Légers*. Dans le milieu du souterrain est un salon en rotonde, d'une coupe élégante, où sans doute les Fées se réunissaient pour leurs fêtes, *galas* et *esbattements* domestiques. Des chauves-souris blafardes, plaquées contre les murs, en forment les rinceaux et les frises ; ou logées dans la concavité de la voûte, elles semblent les culs-de-lampe du plafond. La *cave* des *Trous-Légers* n'est pas très profonde ; mais le peuple qui n'aime pas les choses finies et positives, le peuple qui toujours veut un au-delà, dit que la *cave* se prolonge jusque sous l'église du village de Chaux. Mais les Fées qui ont choisi leur séjour en ces sombres lieux ont soin d'en fermer l'entrée par un rocher, depuis que la philosophie s'est montrée si arrogante avec elles. »

Joseph Bard ajoute :

« Le palais central des Fées nuitonnes était aux *Trous-Légers ;* c'est là qu'elles recevaient les visites de l'enchanteur Renaud qui, depuis près de mille ans, demeurait sur le grépissot de Concœur et dont le château de rochers encore apparent, regarde, morne et muet, toute cette opulente campagne qui verdoie à ses pieds.

« Dans les nuits du sabbat, les géants du *Roi de Villars*, l'enchanteur, les magiciens errants

de la vallée, et le diable, arrivaient à cheval aux *Trous-Légers*. Là, dans la grande chaudière que vous connaissez, Lucifer préparait les mets du festin. A peine le dernier coup de minuit avait fini de tinter au beffroi de la ville, que toute la troupe se mettait en marche. C'était d'abord un immense char que traînaient douze chevaux noirs ailés, soufflant des flammes par leurs narines : ce char contenait le diable, l'enchanteur Renaud et les deux princes des géants. Puis venaient deux carrosses attelés chacun de six coursiers blancs également ailés, où étaient les Fées richement vêtues de robes d'argent, ayant des étoiles dans leurs cheveux blonds, et tenant en leurs mains une baguette dorée. Puis encore l'on voyait une foule de magiciens cavalcadant autour des carrosses, plus agiles et presque aussi bizarrement vêtus que les écuyers cavalcadours de l'ex-roi Charles X ; enfin, la troupe joyeuse, babillarde, des laquais armés de torches ardentes, galopant et portant des bahuts qui renfermaient les rôts, les friandises et les liqueurs. Quelques instants avant que les puissances surnaturelles eussent quitté les *Trous-Légers*, des valets aux longues tuniques bariolées, coiffés de bonnets pointus, étaient occupés à dresser une grande table au *Pâquier*, et à la couvrir d'une éclatante vaisselle.

« Sept secondes suffisaient pour que ce cortège

eût franchi la distance qui sépare les *Trous-Légers* de cette île alors couverte d'énormes noyers, qu'on nommait le *Pâquier*, et qui a perdu aujourd'hui sa destination, sa forme et son nom. Alors, durant que les laquais plaçaient les mets sur la table, toute la troupe se formait en chœur et se livrait à des hurlements qui retentissaient jusque dans les caves du château de Vergy. Tous les arbres s'illuminaient, d'immenses pots-à-feu brillaient sur les cimes des montagnes environnantes, de frais et joufflus chanteurs, des joueurs de flûte, de violon, de théorbe, de mandoline et de bombarde, se nichaient dans la tête bruissante des noyers, et avec le concert la première danse commençait. Mais bientôt Lucifer poussait un cri suprême. C'était le signal du repas, et chacun s'asseyait au banquet.

« Ici la légende d'un jeune amoureux de Vosne qui, pour obtenir la main d'une belle fille qu'il aimait, va dérober une tasse d'argent sur la table du *Pâquier* Mais, le curé de Vosne lui enjoint, à confesse, d'avoir à restituer cette tasse et le malheureux, en la reportant, est mis à mort par les bohémiennes du sabbat. »

ORVILLE. — Sainte Anne et sainte Gertrude se rendent visite entre Orville et Selongey, et se promènent dans les blés, qui noircissent sur leur passage.

Les gens sages les voient la nuit, sous la forme de deux femmes blanches ; si l'on s'en approche, elles se changent en génisses blanches.

PANTHIER. — La *Dame des Chaumes* est célèbre dans le Beaunois ; elle apparaît entre Panthier, Baume et Sivry, près des quatre tumulus. Je la classe parmi les Dames-Blanches, bien que je n'aie jamais vu la couleur de sa robe, et j'espère qu'on ne m'en voudra pas trop de cette hardiesse. Il faut toujours donner une couleur à son récit.

Près des quatre tumulus, les voyageurs attardés sont suivis par le *rouleau*. S'ils se retournent, à la troisième fois, ils sont renversés et écrasés.

PREMIÈRES. — L'église de Premières a été bâtie par les Fées, en une seule nuit. Il ne restait plus qu'une pierre à poser, quand le jour les surprit dans leur travail et les fit s'enfuir. Jamais cette dernière pierre, souvent remise en place, n'a pu être consolidée.

RECEY-SUR-OURCE. — « On montre près de Recey, dans la vallée de l'Ource, deux roches aux Fées, dit M. Rouhier, dans un mémoire manuscrit. L'une qui domine la promenade de la Carrière offre, au milieu de sa hauteur, une ouverture allongée, semblable à celle d'une ca-

verne, et où il est difficile de pénétrer. On la nomme le *Trou de Bazou.* A quelques pas de là jaillit une fontaine qui se jette dans l'Ource après un trajet fort court (5 à 6 mètres.)

« L'autre roche, un peu plus éloignée du pays et de la rivière, se remarque sur le côté opposé du vallon, près du sentier qui conduit à Menesbles ; elle présente une large et profonde cavité ayant extérieurement la forme d'un demi-cercle. On lui donne le nom de *Châtel-Mauricaud,* c'est-à-dire Châtel noir. »

SACQUENAY. — *Cave aux Fées* ou *Moulin de la Fée.*

Ce moulin était absolument comme les autres, et le blé qu'on y portait ne subissait aucun enchantement, si ce n'était peut-être de donner de la farine de *conceau,* quand on avait remis au meunier du froment pur.

SAINT-PIERRE-EN-VAUX. — Montagne de la Fée.

SAINT-SAUVEUR. — Ce village, connu autrefois sous le nom d'Alpha, avait un prieuré célèbre, fondé en 870, et qui fut ruiné pendant les guerres du XVII[e] siècle. « Les bonnes gens du pays disent que l'église a été bâtie par les Fées. »

SALMAISE. — Le grand puits de Salmaise est habité par la fée Mélusine. On en menace les enfants indociles.

SANTENAY. — Les rochers de la Fée.

SAVIGNY-LE-SEC. — La maison Clerc-Cheret était jadis habitée par des Fées et des Sorciers. Un nommé Parmain aurait même écrit un résumé de cette tradition, lequel, je crois, n'a jamais été imprimé.

SELONGEY. — Ce bourg est plein de souvenirs celtiques. En voici quelques-uns relatifs aux Fées, que je dois à l'obligeance de M. Drouhaut, propriétaire à Selongey.

Les *Roches de Thénay,* situées dans un vallon resserré, où coule la Venelle, sont à environ un quart de lieue de Selongey. Dans ces roches s'ouvrent des cavités dont nul ne connaît la profondeur, sauf les Fées et les renards.

Avant la Révolution, on croyait encore que les *Roches de Thénay* étaient hantées par les Fées et les Dames-Blanches. Tous les samedis elles en partaient pour aller au sabbat dans trois endroits différents :

1° Sur la Motte ;

2° Au Creux de Saussy, à 400 mètres de Selongey ;

3° En *Pierre-Virant.*

Les Fées des roches de Thénay, outre le sabbat, aimaient à se promener, la nuit, bien entendu. Leur salon était dans la forêt de Grand-Mont, ou forêt de Marey, au lieu dit : *Coupe de la*

Grand Perche, à une demi-lieue de leurs grottes. Là, elles avaient choisi les plus gros arbres, et en enlaçant les branches, elles s'y reposaient comme dans un hamac.

Ces arbres ont disparu. Mais tout bûcheron qui avait été assez hardi pour mettre la hache ou la cognée au chêne ou au hêtre servant de fauteuil à une Fée, a été puni de mort dans le courant de la même année.

Une anecdote pour terminer. On me la garantit authentique. En 1814, une jeune fille de Selongey avait pris une avance sur le Sacrement, et pour fuir la colère paternelle, — la pauvrette allait être mère, — elle se réfugia dans les grottes de Thénay. Elle y était depuis quarante-huit heures, quand on finit par l'y découvrir. Alors sa mère éplorée l'interpellant de sa voix la plus douce, à l'entrée des grottes :

— Mairie, — disait-elle, — si tu n'a pa mote, répon me ; ma si tie mote, ne me di ran ! (1)

La Pierre-Virant, qui a donné son nom au climat, était, au dire des vieillards, une pierre ayant la forme d'un œuf, et posée sur une autre pierre formant pivot. Cette roche pouvait avoir trois mètres de hauteur. C'était évidemment un monument druidique. Un maçon de Selongey

(1) — Marie, — disait-elle, — si tu n'es pas morte, réponds-moi ; mais si tu es morte, ne me dis rien !

brisa cette pierre sous la Révolution. Dans les écraignes, on parlait beaucoup de la Pierre-Virant et des Dames-Blanches qui venaient, la nuit, y faire leurs prières.

Le chemin qui conduit de Selongey à Marey-sur-Tille serpente dans un ravin profond, dont les parois sont couvertes de forêts. C'est, comme on dit dans le pays, un de ces chemins où le bon Dieu n'est jamais passé. On l'appelle les *Creux-Gâteaux*, et des Dames-Blanches y habitent. Elles guident les voyageurs dans ce dédale affreux en les prenant par la main.

Les Dames-Blanches qui habitent Molle-Vau, autre chemin de traverse de Selongey à Cussey-les-Forges, sont aussi complaisantes.

SEMESANGES. — Il y a, sur le territoire de cette commune, le bois de Montfée. Le sabbat se tenait à l'extrémité de ce bois, lieudit en Lavela.

En avant de Montfée est une petite combe qui porte le nom de combe Marie.

TALANT. — Ce village est célèbre par son ***For es Fées***, dont beaucoup de nos historiens ont parlé.

« Un auteur a prétendu, dit Legouz de Gerland, que les Druidesses y rendoient leurs oracles ; que c'est de là qu'on a cru que les Fées y étoient établies, et que c'est sur cet établissement

que l'on a depuis bâti la Paroisse dédiée à la Vierge. »

M. J. Garnier, en complétant la tradition, donne également une forme tangible à ces êtres mystérieux :

« Selon les croyances populaires, dit-il, des Fées hantaient les nombreuses cavernes creusées dans sa base (de la montagne de Talant), et quand venait l'heure de minuit, on les voyait danser autour de la *Roche fendue*, ou bien se baigner dans la fontaine qui a conservé leur nom. »

La *Roche fendue*, appelée aussi *Roche à la bique*, est un menhir naturel traversé par le sentier qui conduit de Bonvaux à Champmoron. Cette roche, d'une hauteur moyenne de trois mètres sur un de large, passait, au moyen âge, pour un lieu de sabbat ; elle servit longtemps de *vente* aux charbonniers, et de point de rendez-vous aux carbonari sous la Restauration.

Le *For es Fée* est situé en face du Foulon. Il fallait qu'au moyen âge ce lieu fût bien fréquenté par les superstitieux, puisqu'on y éleva une chapelle qui existe encore, laquelle était connue dès le XVe siècle, sous le nom de *Notre-Dame des Roches*. Pierre Dumay, qui écrivait aux environs de 1660, a fait une description du *For es Fée* dans le premier chant du *Virgille virai an Borguignon*.

Deçai-qu'ai-delai dé pareire,
Tei qu'on en voi devé Plieumeire,
Ampoche lé van de trôblai
Les ea qui dreume tôjor lai.
Ein large bo, vou lai cognie
N'aivo baillé cô de sai vie,
Eto raingé tôt ai l'antor
Et garnisso lé deu rebor.
Au fin fon, desô lai ramée
On y voiso le for dé Fée,
On y treuvo force bone éa ;
Tôt ai l'antor, dos escaibea
Qu'on aivo côpai dans lai piarre...

D'après M. Boudot, ce mot *for* viendrait de *fari*, parler, ou de *forum*, lieu d'assemblée. Le *for dé Fée* était donc le lieu où les Fées se réunissaient pour conférer, pour délibérer entre elles sur le bien ou le mal qu'elles voulaient faire aux humains.

Lamonnoie avait dit, avant M. Boudot, dans son *Glossaire* : « Le *for dé Fée*, nom qu'en langage du pays on donne à certaines cavernes percées naturellement dans une chaîne de rochers sur le chemin de Dijon à Plombières. En français le *four* et non pas le *fort* des Fées.

VAL-SUZON. — Toutes les nuits, les Fées viennent, *au Châtelet*, travailler à des chemins en hérisson, que le chant matinal du coq fait disparaître.

VANTOUX. — A droite du chemin d'Hauteville, dans le bois, au-dessus du parc du châ-

teau de Vantoux, est un climat nommé : le *Chaumeau des corps morts*. On y a trouvé des cercueils de pierre.

Une Dame-Blanche, la même sans doute que celle du Gravilly de Messigny, vient danser toutes les nuits sur le Chaumeau des corps morts.

VEUXHAULLES. — Ferme de Feez.

VILLERS-LA-FAYE. — D'après Joseph Bard, ce village était un des séjours préférés des Fées, des Sorciers, et des *laveuses de nuit*.

VILLEY-SUR-TILLE. — « Au finage de Villey, dit le docteur Vallot, on va voir par curiosité les *Arbres des Fées* ; ce sont cinq hêtres d'une grosseur remarquable. »

Ici encore, il entasse preuves sur preuves, Dame verte sur Diane, Diane sur Monnier, Monnier sur Diénay, pour tomber tout à coup aux pieds de la Diane d'Aritia, près de Rome.

Ce bon docteur Vallot n'a oublié qu'une chose : c'est que le hêtre s'appelait *fay*, *faug* dans notre vieille langue, et que les arbres de Villey pourraient bien être tout simplement des *arbres de fay*, comme il le dit lui-même.

DIJON, IMPRIMERIE DARANTIERE

TABLE DES MATIÈRES



